This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491473

AS
16
.B5

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux et mémoires.

ANNÉE 1880

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1881

Boter
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1880.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 22 janvier 1880.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, *président*, Druhen, Gauthier, Huart, de Jankowitz, Lebon, Meynier, de Piépape, Pingaud, Sanderet de Valonne. le chanoine Suchet, Tripard et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance fait par M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie décide qu'elle échangera désormais ses mémoires avec ceux de la Société des archives historiques de la Saintonge (à Saintes). Elle accorde à la Bibliothèque populaire de Besançon, sur la demande formulée par M. le Maire de la ville, la collection de son *Bulletin* de 1850 à 1879.

Au nom de la commission des finances, M. le Secrétaire lit un rapport sur les comptes de M. le Trésorier pour l'année 1879. Il résulte de cet exposé que les recettes (y compris le reliquat des exercices précédents) se sont élevées à..... 10.609 f. 55
les dépenses à..... 3.699 »

D'où un excédant en caisse de..... 6.910 f. 55

Sans tenir compte du produit de la vente du tome VII des *Documents inédits* (à recouvrer chez les libraires), les prévisions de

recettes pour 1880 s'élèvent à.....		10.655 f. 55
Les prévisions de dépenses à.....	3.820	6.320 »
non compris l'impression du tome VII des *Documents inédits*.....	2.500	
Excédant prévu des recettes.....		4.335 f. 55

L'Académie adopte les conclusions de la commission, vote le budget de 1880 et décide que le chiffre de la cotisation annuelle sera maintenu au taux de 20 francs.

M. le docteur Meynier donne lecture d'un intéressant travail : les *Médecins à l'Université de Franche-Comté*, qu'il compte lire à la prochaine séance publique comme discours de réception.

M. de Piépape communique un morceau historique : *Henri IV à Fontaine-Française.*

Ces deux morceaux sont retenus pour la séance publique du 29 janvier prochain, dont le programme est ainsi fixé par la Compagnie :

1° Notice sur M. Adolphe de Circourt, par M. le marquis Terrier de Loray, *président annuel.*

2° Des Etudes archéologiques, discours de réception par M. le comte de Soultrait.

3° Réponse de M. le Président.

4° Les Médecins a l'Université de Franche-Comté, discours de réception par M. le docteur J. Meynier.

5° Réponse de M. le Président.

6° Les Malentendus, pièce de vers par M. J. Sauzay.

7° Henri IV a Fontaine-Française, par M. de Piépape.

8° Le Médecin sans pareil ; le Juge de paix improvisé, pièces de vers par M. Charles Thuriet.

La séance est levée.

Le Président, Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du mardi 27 janvier 1880.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, *président*, Gauthier, Huart, Marquiset, Meynier, Saint-Ginest, de Soultrait, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire, après avoir dépouillé la correspondance, donne

lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant l'Académie à se faire représenter au prochain congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne. L'Académie délègue pour la représenter MM. le comte de Soultrait, membre du Comité des travaux historiques, et Jules Gauthier.

M. de Soultrait communique à la Compagnie son discours de réception qui a pour titre *Des études archéologiques*. Cette lecture, écoutée avec le plus vif attrait, est réservée pour la séance publique du 29 janvier.

M. le Secrétaire perpétuel prévient la Compagnie qu'un service funèbre pour les académiciens défunts sera célébré, selon l'usage, le 30 janvier, à huit heures et demie du matin, en la basilique de Saint-Jean.

La séance est levée.

Le Président, TERRIER DE LORAY. — *Le Secrétaire perpétuel.* Just VUILLERET.

Séance publique du jeudi 29 janvier 1880.

Etaient présents : M. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, Mgr. PAULINIER, archevêque de Besançon, MM. BLANC, CASTAN, Ed. CLERC, DRUHEN, ESTIGNARD, GAUTHIER, HUART, DE JANKOWITZ, MARQUISET, MEYNIER, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, le chanoine SUCHET, SANDERET DE VALONNE, DE SOULTRAIT, TIVIER, TRIPARD, Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

M. le Président ouvre la séance au milieu d'un nombreux et sympathique auditoire; l'ordre du programme fixé le 22 janvier est suivi ponctuellement pour toutes les lectures.

La séance ouverte à 3 heures moins un quart est levée à 5 heures moins un quart.

Le Président, TERRIER DE LORAY. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du jeudi 19 février 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, CASTAN, DUCAT, HUART, GAUTHIER, LEBON, MEYNIER, PINGAUD, DE SOULTRAIT, DE SAINTE-AGATHE, Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Après l'adoption des procès-verbaux des 27 et 29 janvier, M. le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 11 février 1880, convoquant l'Académie à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Il dépose sur le bureau les deux volumes du *Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois*, que l'auteur, M. Albert de Montet offre à la Compagnie. M. Pingaud est prié d'examiner cet ouvrage et d'en faire rapport à une prochaine séance. Une *Notice sur les temps préhistoriques*, par M. le chanoine Tanougi, est renvoyée à l'examen de M. le docteur Meynier.

M. Gauthier lit une notice sur un *Poème franc-comtois inédit du* XIVe *siècle*, qu'il vient de découvrir dans la bibliothèque de Neuchatel (Suisse), et qu'il désire communiquer au prochain congrès de la Sorbonne. L'Académie l'autorise avec empressement à faire en son nom cette communication. M. Gauthier expose en suite verbalement les points principaux d'un travail qu'il prépare pour la même réunion et qui aurait pour titre l'*Origine des armoiries de l'Eglise de Besançon*, étude sur des sceaux inédits des XIIe-XIIIe siècles; le bureau de la Compagnie est délégué pour prendre connaissance de ce travail dès qu'il sera achevé et donner s'il y a lieu, à l'auteur, l'autorisation nécessaire pour le produire à la Sorbonne.

M. le docteur Druhen commence la lecture d'une importante étude de statistique médicale *sur la mortalité de la population civile en Franche-Comté* durant l'invasion allemande de 1870-71, comparée, d'une part, avec la mortalité moyenne en temps de paix, de l'autre, avec la mortalité extraordinaire constatée en 1814, lors de la précédente invasion germanique.

La séance est levée.

Le Président, TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel, Just VUILLERET.

Séance du jeudi 18 mars 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président,* DUCAT, DRUHEN, GAUTHIER, HUART, MEYNIER, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE, Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 17 février est lu et adopté.

Madame de Chénier fait part à l'Académie de la mort de son

mari, membre correspondant de la Compagnie depuis plus de trente années; l'Académie décide que M. le Secrétaire perpétuel exprimera immédiatement à la famille ses sentiments de respectueuse condoléance.

M. le docteur Druhen achève la lecture de son *Etude sur la mortalité de la population civile en Franche-Comté pendant l'invasion allemande de* 1870-1871. Ce travail, fort intéressant, prendra place dans le *Bulletin* de l'Académie. Son renvoi à la commission de publication est ordonné. M. Pingaud fait l'éloge du *Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois* (par M. de Montet) soumis récemment à son examen et fait ressortir, dans un rapport sommaire, l'intérêt des publications historiques transjuranes pour compléter et éclairer sur bien des points les travaux de nos sociétés comtoises.

M. Meynier rend compte de l'ouvrage de M. le chanoine Tanougi : *Rapport sur l'état des études concernant les temps préhistoriques*. Les conclusions de cette étude sont loin d'être indiscutables. Par la nature même des époques auxquelles il s'applique, des bases fragiles sur lesquelles il peut s'appuyer, de l'imagination qui y joue forcément un plus grand rôle que l'observation, ce travail (malgré les excellentes intentions de son auteur) est loin de faire la lumière sur une époque dont la chronologie restera fatalement confuse bien longtemps encore, sinon toujours.

M. le Président communique, en l'accompagnant d'un commentaire substantiel et précis, une curieuse relation du siège de Nozeroy par les troupes françaises en 1639, écrite, semble-t-il, par M. de Montrichard, commandant de la place. Ce curieux document est retenu pour le prochain *Bulletin*.

La séance est levée.

Le Président,
TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 29 avril 1880.

Etaient présents : MM. SANDERET DE VALONNE, *vice-président*, CASTAN, HUART, GAUTHIER, LEBON, PINGAUD, DE SOULTRAIT et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

M. Paul Girod, *pensionnaire Suard*, adresse à l'Académie sa

thèse de docteur en médecine, qu'il lui dédie et qu'il vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Paris, en obtenant la note *extrêmement satisfait*. L'Académie accueille avec satisfaction la nouvelle de ce succès exceptionnel et charge M. le Secrétaire de remercier M. Girod de sa dédicace.

M. Huart donne lecture des notices nécrologiques suivantes sur deux correspondants de la Compagnie.

NÉCROLOGIE

MM. DE CHÉNIER ET LE BRUN-DALBANNE

Membres correspondants de l'Académie.

Notre Compagnie vient de perdre un de ses plus anciens membres correspondants : M. de Chénier nous appartenait, en effet, depuis le mois de novembre 1848, et c'est à la suite d'un concours où il avait été couronné qu'il fut admis dans nos rangs. Jurisconsulte distingué, historien consciencieux, écrivain de talent, M. de Chénier a droit à notre souvenir, et je crois répondre au désir de tous en lui consacrant ces quelques lignes.

M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier était né à Paris le 14 septembre 1800. Il appartenait à la famille des Chénier qui a donné à la France deux poètes célèbres à des titres divers : neveu d'André et de Marie-Joseph, notre collègue eut toujours pour la mémoire de ses oncles un véritable culte, et c'est pour la défendre d'attaques imméritées qu'il écrivit en 1833, avec une piété toute filiale, un de ses premiers ouvrages qui a pour titre : *Vérité sur la famille Chénier*.

Après de sérieuses études à l'école de droit de Paris, il se fit inscrire au barreau et ne tarda pas à entrer au ministère de la guerre. Attaché au bureau de la justice militaire qu'il devait bientôt et longtemps diriger avec une véritable autorité, il voulut approfondir dans tous ses détails cette législation spéciale dont la connaissance offrait alors des difficultés presque insurmontables.

Au moment, en effet, où M. de Chénier conçut le projet de commenter les lois criminelles concernant les armées de terre et de mer, la législation militaire, au lieu de se présenter sous cette forme simple et analytique de l'esprit français qui a rendu nos codes si populaires en Europe, n'offrait à vrai dire que l'image de la confusion. C'était un dédale de lois, de décrets, d'arrêtés dont beaucoup n'étaient abrogés qu'en partie, et cette multiplicité de documents obscurs et souvent contradictoires rendait extrêmement

ardue l'étude du droit militaire, de ce droit qui cependant doit être le plus clair et le plus simple. La procédure offrait les mêmes difficultés ; le juge militaire, au lieu de posséder un code spécial, était obligé de recourir à des lois anciennes et à des dispositions éparses où il risquait de s'égarer sans un guide autorisé (1).

Ce guide, M. de Chénier tenta de l'être : il fit paraître, en 1831, le *Manuel des conseils de guerre;* en 1838, le *Guide des tribunaux militaires* dont la seconde édition, en trois volumes, a paru en 1853 ; et en 1848, le *Manuel des parquets militaires.* Ces trois ouvrages, fruit d'études approfondies où se révèle une science vraiment pratique et sûre d'elle-même, furent accueillis avec faveur par le monde judiciaire auquel ils étaient destinés et devinrent dès leur apparition le vade-mecum des juges militaires, la règle des greffes et des conseils de guerres. Le but de M. de Chénier avait été, avant tout, d'être utile, et ce but, il faut le reconnaître, fut complétement atteint par lui. Les services rendus par ses manuels furent éclatants : ils contribuèrent, dans une large mesure, à fixer d'une manière plus stable la jurisprudence hésitante des conseils de guerre, et l'on peut dire, à la louange de leur auteur, qu'il a facilité la réforme de la législation militaire que la loi du 9 juin 1857 a enfin réalisée, après plus de quarante années d'essais et d'efforts infructueux.

Aujourd'hui, ces ouvrages, quoique se rapportant à une législation presque entièrement abrogée ou profondément modifiée, sont encore consultés utilement, et les juristes militaires ont gardé l'habitude de citer à l'appui des opinions qu'ils exposent et développent celles de M. de Chénier qui n'ont pas cessé de faire autorité.

Signalons encore un important travail qu'il publia en 1849 sur l'état de siège et ses effets, et nous aurons ainsi rappelé les principaux titres juridiques de M. de Chénier au souvenir de ses contemporains. Mais ce ne sont pas les seuls. Notre collègue n'a pas été seulement un jurisconsulte distingué, il s'est fait aussi remarquer comme historien. Profitant des rares loisirs que lui laissaient ses fonctions, il mit à contribution les riches et importantes archives du ministère de la guerre, et c'est à ces recherches heureuses que sont dus et l'éloge du maréchal Moncey et l'histoire du maréchal Davout (2). C'est l'éloge de notre illustre compatriote,

---

(1) Voir le rapport de M. LANGLOIS sur la loi du 9 juin 1857. D. P. 1857, 2, 115.

(2) L'histoire du maréchal Davout a donné lieu à un procès qui fut jugé le

œuvre remarquable tout à la fois par la distinction du style et par l'élévation de la pensée, qui lui mérita, le 30 août 1847, le prix d'éloquence que votre Compagnie lui décerna, au rapport d'un de nos plus éminents collègues, M. le procureur-général Clerc (1).

Il faut enfin citer les nombreux articles dont il a enrichi le journal des sciences militaires et le dictionnaire de l'administration française de M. Maurice Block.

Si la défense de sa famille avait été la première œuvre de sa vie, il consacra ses derniers jours à la publication des œuvres complètes d'André Chénier, publication qui donna lieu à un procès célèbre qu'il gagna contre le premier éditeur des œuvres de son oncle, M. Charpentier (2), M. de Chénier a restitué, dans cette édition, le poète tout entier, avec ses variantes, ses notes, ses corrections, avec ses imperfections mêmes, avec ses vers essayés, inachevés et repris, avec ses interpolations de prose indiquant les sources où il a puisé, traçant le plan du poème conçu, marquant l'effort même de la pensée. On y voit, a dit dans ses conclusions devant la cour M. l'avocat-général Choppin d'Arnouville, on y voit le poète aux prises avec l'inspiration, on le surprend dans le travail de son génie; c'est une édition de curieux à côté de l'édition classique et sévère de M. Charpentier; de même, auprès de tableaux achevés, on ouvre un carton de peintre, une collection d'ébauches..... Souvent aussi, selon le mot d'un judicieux critique, on n'y trouve, comme le peu qui reste de Ménandre, qu'une poussière de marbres brisés.

Dès 1842, la croix d'officier de la Légion d'honneur avait été la juste récompense de ses travaux et de ses services; M. de Chénier

---

19 mars 1869 par le tribunal de la Seine. S'appuyant sur des documents seuls classés alors aux archives de la guerre, M. de Chénier avait incriminé la conduite du général de Sénécal, chef d'état-major du maréchal Grouchy. Le neveu du général prit la défense de son oncle et produisit des documents qui justifiaient la conduite du général. M. de Chénier reconnut loyalement que sa bonne foi avait été surprise et rectifia spontanément son erreur dans le *Spectateur militaire* (nos de mars et avril 1867). Mais M. de Sénécal exigea plus : il voulut qu'une rectification rédigée par lui-même fût insérée dans l'ouvrage de M. de Chénier. Celui-ci résista : il s'agissait, en effet, des droits et des devoirs, de la responsabilité, en un mot, de l'historien qui, en publiant de bonne foi un fait qu'il croit exact, a commis, par son erreur, un préjudice à autrui; M. de Chénier voulut faire juger la question qui avait un intérêt général. Le tribunal ordonna que la rectification qui avait paru dans le *Spectateur militaire* serait insérée, à titre d'erratum, dans chacun des exemplaires non vendus. (Voir *Gazette des tribunaux*, 10, 24, 27 mars 1869.)

(1) *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 30 août 1847, p. 93.

(2) Voir sur ces mémorables débats, la *Gazette des tribunaux* où se trouvent recueillies les plaidoiries de MMes Oscar de Vallée, Rousse, Worms, Cléry, 8, 15, 19, 27, 31 juillet 1876, et 2, 3, 6, 9, 12 et 16 mars 1878. L'arrêt est rapporté D. P. 1878, 2, 137.

était également chevalier des ordres de Saint-Stanislas de Pologne et de Sainte-Anne de Russie; il était membre correspondant de plusieurs sociétés savantes.

C'est cet homme d'étude, ce travailleur modeste et utile que la Compagnie vient de perdre; il est mort, regretté de tous, le 8 février dernier, à Jouy-en-Josas où il vivait dans la retraite depuis le coup terrible qui lui avait enlevé son fils unique, et avec lui s'éteint la famille des Chénier dont il a continué les traditions littéraires, et dont il a porté, non sans honneur, le nom justement renommé.

Ce n'est pas, Messieurs, la seule perte que l'Académie ait à déplorer. Il y a quelques jours, nous avons appris, non sans un vif regret, la mort prématurée de M. Le Brun-Dalbanne, conservateur du musée de Troyes, qui nous appartenait à titre d'associé correspondant depuis 1874 (1).

M. Le Brun-Dalbanne était un érudit distingué, un archéologue perspicace et ingénieux, et un critique d'art plein d'une fine et délicate pénétration. Les pierres gravées et l'intérêt qu'elles présentent pour l'étude de l'histoire avaient dès longtemps attiré son attention. Sans parler d'un important travail consacré aux pierres du trésor de la cathédrale de Troyes, il vint lire, en 1872, à la séance publique de la Société d'Emulation du Doubs, une étude pleine de curieuses recherches sur cet intéressant sujet. Cette lecture, publiée dans les *Mémoires* de cette Société (2), lui avait donné dans notre ville une réputation méritée de science et de bien dire et lui avait acquis des sympathies dont un de nos savants collègues, M. Castan, s'est fait ailleurs l'interprète autorisé (3).

C'est à M. Le Brun-Dalbanne qu'on doit en grande partie l'histoire des arts en Champagne, ouvrage qui a pris place parmi les meilleurs : il est l'auteur d'une biographie du peintre Mignard.

M. Le Brun-Dalbanne représentait parmi nous, avec MM. d'Arbois de Jubainville et Léon Pigeotte, tous deux nos correspondants, la Société académique de l'Aube, qui compte dans ses rangs tant de savants dont l'éloge n'est plus à faire. La mort de notre collègue est une véritable perte pour l'érudition française, et je demande à la Compagnie de vouloir bien consigner dans ses procès-verbaux la vive expression de nos regrets.

---

(1) M. Le Brun-Dalbane est décédé à Troyes le 23 mars 1880, à l'âge de 66 ans.

(2) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1871, p. 137.

(3) *Le Courrier franc-comtois*, n° 19 avril 1880, article de M. CASTAN.

Le *Bulletin* de l'Académie pour 1879, actuellement sous presse, devant contenir l'*Autobiographie* du jurisconsulte Proudhon, M. Huart propose de joindre à ce curieux texte un beau portrait gravé sur cuivre de l'éminent professeur. La planche de cuivre de ce portrait étant mise à la disposition de la Compagnie par M. Dumay, secrétaire de la Société Eduenne, les frais de tirage seront de peu d'importance ; l'Académie accepte avec empressement cette proposition.

Le Vice-Président, SANDERET DE VALONNE. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du jeudi 27 mai 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, CASTAN, DUCAT, HUART, GAUTHIER, LEBON, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, le chanoine SUCHET, TIVIER, TRIPARD, SANDERET DE VALONNE, Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

Au nom de la commission des élections, M. le Secrétaire dépose sur le bureau le tableau des candidatures proposées pour les places vacantes dans les diverses sections de la Compagnie. Cette liste, adoptée par l'Académie, doit rester, aux termes des règlements, affichée durant deux mois avant l'élection.

M. Huart communique un certain nombre de lettres empruntées à la *Correspondance de Doudan* récemment publiée, toutes relatives au philosophe Jouffroy, l'une des gloires les plus incontestées de la province et de cette Académie. Plusieurs membres insistent pour que ces quelques fragments, qui contiennent des documents précieux pour le portrait littéraire du grand philosophe, soient reproduits dans le *Bulletin*. Cette proposition est aussitôt accueillie et les lettres de Doudan, précédées d'une note de M. Huart, renvoyées à la commission des publications.

M. Gauthier lit, au nom de M. Charles Thuriet, membre correspondant, une *Notice sur M. Richard-Baudin,* correspondant, mort en 1870. Cette étude consciencieuse et élégante, digne du poète qui l'a inspirée, est retenue pour la prochaine séance publique.

M. le Président annonce à la Compagnie la mort d'un de ses associés résidants, M. de Jankowitz, enlevé récemment, par une mort prématurée, à la sympathie et à la haute estime que lui

avaient acquis l'aménité de son caractère et la distinction de son talent. L'Académie charge M. le Secrétaire perpétuel de transmettre à la famille l'hommage de sa respectueuse condoléance et d'inscrire au procès-verbal l'expression de ses regrets.

La séance est levée.

Le Président,
TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du mercredi 30 juin 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, CASTAN, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, LABRUNE, MIEUSSET, PINGAUD, DE SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, SAUZAY, TIVIER, Ch. DE VAULCHIER et VUILLERET.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, l'Académie fixe la date de sa seconde séance publique annuelle au jeudi 29 juillet suivant, à deux heures et demie de l'après-midi. M. le Secrétaire perpétuel est prié de faire, auprès de l'administration municipale, les démarches nécessaires pour obtenir à cette date la grande salle de l'Hôtel de ville.

M. le docteur Druhen offre, au nom de M. le docteur Bourdin, originaire de Pesmes, une brochure intitulée : *Des hallucinations et des illusions*. Des remerciements seront transmis à l'auteur.

M. le Président lit un travail sur un épisode de l'occupation française (et franc-comtoise) en Morée qu'il se propose de lire à la prochaine séance publique sous ce titre : *Un Parlement de Dames au* XIIIe *siècle*.

M. Sauzay donne ensuite lecture de deux pièces de vers d'un tour vif et piquant intitulées : *Don Quichotte* et *le Bonheur de n'être rien*. Elles sont réservées également pour la séance du 29 juillet.

M. le Président annonce la mort de M. Louis de Sainte-Agathe, membre honoraire, décédé à Besançon le 7 juin. L'Académie était représentée aux obsèques de cet excellent confrère par un grand nombre de ses membres; l'un d'eux, M. Paul Laurens, a exprimé en quelques paroles émues les sentiments que chacun professait pour cet homme de bien. La Compagnie décide que l'expression de ses regrets sera transmise à la famille et que les paroles prononcées sur la tombe de M. de Sainte-Agathe par M. Paul Laurens seront consignées au procès-verbal.

Paroles prononcées aux obsèques de M. Louis de Sainte-Agathe par M. Paul Laurens, *le* 8 *juin* 1880.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous retenir un instant au bord de cette tombe pour adresser un suprême adieu à l'homme d'élite dont la perte est vivement ressentie parmi nous.

M. Louis de Sainte-Agathe appartenait à l'une des plus anciennes et des plus respectables familles de notre cité.

Doué d'une rare sagacité d'esprit, soutenue par une érudition laborieusement conquise, l'accès de toutes les carrières libérales lui était ouvert. Mais la modestie de ses goûts, la simplicité patriarchale de ses mœurs lui firent préférer, aux perspectives d'un avenir brillant, la vie douce et paisible au sein de la famille, le calme fortifiant du séjour au pays natal.

C'est ainsi qu'après avoir complété à Paris ses études commerciales et industrielles, M. Louis de Sainte-Agathe revint à Besançon prendre la gestion d'un bel établissement de typographie, déjà hautement estimé de la province, et dont il sut tout d'un coup agrandir les ressources et multiplier le revenu.

C'était débuter en maître; de tels débuts ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention de ses concitoyens. Le tribunal de commerce, toujours si habilement inspiré à l'endroit de son recrutement, fut le premier à réclamer le concours de notre cher défunt.

Le conseil municipal se l'attacha dès 1843. Investi des fonctions de premier adjoint jusqu'aux événements de 1848, nous l'avons vu à l'œuvre toujours ferme, droit, juste, impassible, comme le sage défini par le poète de l'antiquité.

La chambre de commerce, qu'il présida avec tant de dignité, la Banque de France, dont il fut chez nous l'un des fondateurs et des soutiens, la caisse d'épargne, que dirai-je, Messieurs, là où il fallait être au dévouement et à la peine, là se trouvait toujours M. Louis de Sainte-Agathe, et sans bruit, sans ostentation, avec cette quiétude du cœur et de l'esprit qui est le caractère essentiel de la véritable vertu.

Notre vieille Académie qui, à bon droit, se montre jalouse des notabilités du savoir, n'aurait eu garde de laisser dans l'ombre un mérite aussi solide, et c'est par une faveur non moins exceptionnelle qu'empressée qu'elle l'accueillit, il y a douze ans, à titre de membre honoraire.

La Société d'Emulation du Doubs, si noble et si généreuse dans

ses aspirations, avait bien auparavant tenu à honneur de le revendiquer comme l'un des siens.

La Société de secours mutuels des ouvriers imprimeurs se fit une gloire de son patronage.

Mais l'heure nous presse, je le comprends, et puis ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'une légende biographique. Aussi n'ajouterai-je plus qu'un mot : la décoration de la Légion d'honneur vint, en 1868, couronner cette vie toute de travail et consacrer cette longue série de services dévoués et désintéressés.

M. Louis de Sainte-Agathe lègue à son fils la réputation d'un citoyen intègre, d'un homme sincèrement attaché aux idées d'ordre, de justice et de bien public. C'est le plus bel héritage qu'il soit permis d'envier sur cette terre de misères et de douleurs, en attendant que Dieu, dans la profondeur de ses miséricordes infinies, nous réunisse dans le séjour incommutable qu'il réserve à ses élus.

Au revoir ! oui, au revoir, et non pas adieu, ami respecté.

Au revoir dans la céleste patrie, cher et excellent Monsieur Louis de Sainte-Agathe ! »

La séance est levée.

Le Président,
TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 15 juillet 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, BRETILLOT, CASTAN, GAUTHIER, LEBON, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, TIVIER, VERNIS et VUILLERET.

Après l'adoption du dernier procès-verbal, M. le Secrétaire dépouille la correspondance. M. le maire de Besançon prévient la Compagnie qu'il met à sa disposition la grande salle de l'Hôtel de ville pour la séance publique du 29 juillet. M. G. Richou, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, adresse deux exemplaires de sa notice sur les œuvres et la vie de M. le conseiller Reverchon, son beau-père. Des remerciements lui seront transmis pour cet envoi. Mgr l'évêque de Nimes a fait parvenir un manuscrit intitulé : *Le cardinal Mathieu, clerc de procureur*, que M. le chanoine Suchet veut bien se charger de lire à la séance publique.

M. Tivier lit sous ce titre : *La Franche-Comté à l'Ecole normale;* un groupe d'intéressantes notices sur bon nombre d'hommes distingués dans les sciences ou les lettres que la province a donnés dans ce siècle au haut enseignement et dont l'Académie a compté une partie parmi ses membres résidants ou correspondants. Cette lecture étant réservée pour la séance publique du 29 juillet, le programme de cette solennité se trouve ainsi fixé :

1° *Un Parlement de Dames au* XIIIe *siècle*, par M. le marquis Terrier de Loray, président annuel;

2° *La Franche-Comté à l'Ecole normale*, par M. Tivier;

3° *Rapport sur le concours d'économie politique de* 1880, par M. Vernis;

4° *Notice sur Richard-Baudin*, par M. Ch. Thuriet;

5° *Rapport sur le concours d'éloquence de* 1880, par M. Mieusset;

6° *Le cardinal Mathieu, clerc de procureur*, par Mgr Besson, évêque de Nîmes;

7° *Stances à Don Quichotte; — Le bonheur de n'être rien*, pièces de vers par M. Jules Sauzay.

M. Mieusset lit trois pièces de vers adressées par M. Mercier, membre résidant : *les Cathédrales, mon Village* et *Idylle*. Renvoi à la commission des publications.

L'Académie décide que la séance spéciale des élections aura lieu le 28 juillet courant.

La séance est levée.

Le Président, TERRIER DE LORAY. — *Le Secrétaire perpétuel*, Just VUILLERET.

Séance du mercredi 28 juillet 1880.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, *président*, BRETILLOT, DUCAT, GAUTHIER, LEBON, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, le chanoine SUCHET, VERNIS et VUILLERET.

Après l'adoption du dernier procès-verbal, M. le Secrétaire lit une lettre par laquelle M. Tivier, retenu par la séance du conseil académique, s'excuse de ne pouvoir lire, le 29 juillet, son travail sur *la Franche-Comté à l'Ecole normale*, et demande le renvoi de cette lecture à la séance publique de janvier 1881. Adopté.

Mme veuve Louis de Sainte-Agathe a fait remettre à l'Académie

une somme de 200 fr. en mémoire de son mari. Des remerciements lui seront portés par M. le Secrétaire perpétuel.

M. Mieusset lit, au nom de la commission, un rapport sur le concours d'éloquence. Sur trois pièces adressées au concours, celle qui porte le n° 1 a été jugée digne du prix de 300 fr.. Une mention honorable est proposée pour le manuscrit n° 3. Ces conclusions sont admises.

M. Vernis lit un rapport sur le concours d'économie politique. Un mémoire, d'un mérite sérieux, a paru digne d'une récompense; la commission n'a pu décerner le prix entier à une œuvre qui n'a pas épuisé le sujet proposé, mais en a laissé dans l'ombre plusieurs parties essentielles. Mais elle propose à l'unanimité une médaille d'or de 200 fr. pour récompenser le mérite réel du concurrent. L'Académie adopte ces conclusions.

L'Académie procède au scrutin secret à l'élection de nouveaux membres sur le tableau des présentations arrêté le 27 mai précédent.

Sont élus :

Dans l'ordre des membres résidants.

Fauteuil vacant par la mort de M. le vicomte de Chiflet.

M. l'abbé Chatelet, curé de Cussey-sur-l'Ognon, plusieurs fois lauréat de l'Académie.

Dans l'ordre des associés correspondants.

M. Alfred Rambaud, de Besançon, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, chef de cabinet du ministre président du conseil.

M. Ulysse Robert, de Blancheroche (Doubs), archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale à Paris, lauréat de l'Académie.

Dans l'ordre des correspondants français nés hors la province.

M. Dumay, juge d'instruction à Autun, secrétaire de la Société Eduenne.

M. Jules d'Arbaumont, à Dijon, secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Dans l'ordre des correspondants étrangers.

M. le chancelier de Stürler, à Berne.

M. l'abbé Anziani, conservateur de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

Dans l'ordre des membres honoraires.

Mgr Henri d'Orléans, duc d'Aumale, ancien directeur né de la Compagnie, à Chantilly.

M. Jacquinet, recteur de l'Académie universitaire, à Besançon.

M. Frédéric Perrier, de Baume, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

L'Académie renouvelant son bureau pour 1880 a élu :

Président. M. Edouard Clerc, président honoraire à la Cour d'appel.

Vice-président. M. le comte Georges de Soultrait, tresorier payeur général.

La séance est levée.

Le Président, Terrier de Loray. — *Le Secrétaire perpétuel* Just Vuilleret.

Séance publique du jeudi 29 juillet 1880.

Etaient présents : M. le marquis Terrier de Loray, *président;* Mgr Paulinier, archevêque de Besançon; MM. Ed. Clerc, Druhen, Gauthier, Jacquinet, Lebon, Mieusset, de Piépape, le chanoine Suchet, Thuriet, Tripard, Vernis et Vuilleret.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts en présence d'une très brillante et très nombreuse assemblée. L'ordre des lectures s'épuise conformément au programme au milieu de chaleureux applaudissements. A la suite du rapport sur le concours d'éloquence, le prix est décerné à M. le marquis Sylvestre de Jouffroy. Une mention honorable à M. Alfred Vellot, avocat à la Cour de Grenoble. A la suite du rapport sur le concours d'économie politique, une médaille de 200 fr. est décernée à M. Joseph de Sainte-Agathe, avocat, élève de l'Ecole des chartes, à Paris.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, Terrier de Loray. — *Le Secrétaire perpétuel*, Just Vuilleret.

Séance du jeudi 25 novembre 1880.

Etaient présents : MM. Ed. Clerc, *président,* l'abbé Chatelet, Ducat, Lebon, Marquiset, Mercier, de Piépape, de Soultrait, le chanoine Suchet et Gauthier.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel qui s'est fait excuser, M. le Vice-Secrétaire lit les procès-verbaux des 28 et 29 juillet qui sont adoptés. Il communique ensuite des lettres de remerciements écrites à la Compagnie par Mgr le duc d'Aumale, A. Rambaud, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, d'Arbaumont, Dumay, de Stürler, chancelier de l'Etat de Berne, Anziani, bibliothécaire à la *Laurentienne,* élus en juillet dernier membres honoraires ou correspondants.

M. le chancelier de Stürler a joint à sa lettre deux volumes (II et III) d'un ouvrage qu'il publie sous le titre de *Fontes rerum Bernensium (Bern's Geschichtquellen).* M. Gauthier est prié de rendre compte de cet ouvrage. Même prière est faite à M. Tivier au sujet d'une *Correspondance de Mme de Gérando,* publiée et adressée par son fils, le baron de Gérando.

Une demande d'échange de publications présentée par la Société archéologique de Langres est favorablement accueillie sur la recommandation du bureau et de M. le commandant de Piépape.

M. le docteur Druhen lit un très intéressant rapport sur deux brochures de M. le docteur Bourdin, médecin à Choisy-le-Roi. L'une de ces brochures emprunte, suivant le rapporteur, une sorte d'actualité aux temps troublés où nous vivons et traite de l'*Influence des événements politiques sur la production de la folie.* M. Bourdin n'admet pas cette influence et en donne pour raison que l'homme est doué d'une force de résistance providentielle qui lui permet de subir les revers les plus graves sans y perdre la raison. La seconde brochure traite *De l'illusion et de l'hallucination.* L'illusion se rencontre souvent chez les aliénés, mais n'est pas incompatible avec l'intégrité des facultés cérébrales, l'hallucination au contraire constitue un type du délire partiel. M. Druhen fait ressortir le mérite scientifique de M. le docteur Bourdin, que l'Académie pourra utilement s'adjoindre un jour comme correspondant.

M. Marquiset fait une communication verbale sur les fouilles récemment faites en sa présence, à Apremont, par M. Perron, de Gray, et sur leurs heureux résultats. D'un tumulus ouvert sont

sortis : une magnifique couronne d'or, les roues et les essieux d'un char gaulois, etc., etc., qui, malheureusement pour nos collections locales, sont allés enrichir le musée national de Saint-Germain. M. le Président prie M. Marquiset de vouloir bien résumer dans une note le détail de cette intéressante découverte dont il a été témoin, afin d'en conserver trace dans le *Bulletin*.

M. Gauthier rend compte de la trouvaille récente d'un cimetière gallo-romain dans la presqu'île de Thoraise. Des travaux de remblais entrepris par le service vicinal pour la chaussée d'un nouveau pont ont amené, au mois de juillet 1880, la rencontre accidentelle d'un groupe important de sépultures riches en échantillons variés et intacts de verrerie et de poterie antiques; l'étude des objets recueillis, des rites funéraires observés fixent au IVe siècle la date de ce cimetière dont l'exploration sera continuée en 1881. M. Gauthier propose, pour le nouveau *Bulletin*, un compte-rendu détaillé des fouilles avec quelques planches reproduisant les principaux objets et types céramiques. L'Académie adopte ces propositions et ordonne le renvoi du texte et des planches à la commission de publication.

Comme corollaire de cette communication, M. le comte de Soultrait fait remarquer la persistance des rites funéraires païens dans plusieurs contrées de la France, et cite en particulier l'exemple constaté par lui, en Nivernais, de gens de la campagne inhumés avec tout leur petit mobilier usuel : couteaux, tabatières, pipes, pièces de monnaie, etc.

M. Gauthier signale enfin une récente découverte faite sur le territoire de Fontain, près de la grotte de la *Dame Verte*, d'un coutelas de fer et d'un denier d'argent de Charles le Chauve, qui, presque adhérent à la lame, vient dater son âge de la manière la plus heureuse. Ce coutelas carolingien, de forme identique comme dimension et courbure de lame aux *scramasax* burgondes si communs dans nos régions, en diffère essentiellement par l'emmanchure. Au lieu de se terminer par une soie effilée qu'on rivait à l'extrémité d'une poignée de bois, d'os ou de corne d'une seule pièce, la lame de Fontain, faiblement rétrécie et amincie, s'épanouit en queue d'aronde percée de trois trous successifs destinés à la relier à un manche en deux morceaux. Si la conjecture exprimée, et semble-t-il justifiée, est exacte, on aurait retrouvé à Fontain un type de l'arme principale des Francs au IXe siècle; rien ne permettra mieux de le vérifier que la publication d'un dessin du coutelas en question, accompagné d'une note que M. Gauthier est prié de rédiger pour le *Bulletin*.

Après l'élection d'une commission de finances, composée de MM. Paul Laurens, le comte de Soultrait et le docteur Lebon, chargée de vérifier les comptes de 1880 et de préparer le budget de 1881, la séance est levée.

Le Président, Ed. Clerc. — *Le Vice-Secrétaire*, Jules Gauthier.

Séance du jeudi 23 décembre 1880.

Etaient présents : MM. Ed. Clerc, *président*, Castan, Gauthier, Labrune, Lebon, Mieusset, Pingaud, de Soultrait, Terrier de Loray, Tivier et Vuilleret.

M. le Vice-Secrétaire lit le procès-verbal du 29 novembre qui est adopté. Après le dépouillement de la correspondance M. Mieusset lit une pièce de vers intitulée : *Lamartine*. Cette pièce, remarquable par l'élévation de la pensée et l'heureuse facture des vers est, sur la proposition de plusieurs membres, réservée pour la prochaine séance publique, que l'Académie fixe au lundi 31 janvier.

M. Gauthier rend compte de l'ouvrage que M. le chancelier de Stürler, associé étranger, a bien voulu offrir à la Compagnie; les *Fontes rerum Bernensium*, qui doivent former un recueil diplomatique embrassant tous les textes qui de près ou de loin intéressent l'histoire de la ville et de l'Etat de Berne, de l'époque burgonde à l'an 1528. Pour donner une idée de l'importance de cette publication, il suffit de dire que deux des volumes parus renferment dans 880 pages plus de 800 textes de chartes imprimés *in extenso* avec renvois bibliographiques et géographiques, et que l'ouvrage entier comprendra aussi cinq volumes de même étendue contenant environ 4,000 documents.

Pour former une aussi riche collection presque entièrement inédite, M. de Stürler, aidé d'un paléographe distingué, M. de Sinner, qui a établi et revisé les textes, a épuisé les dépôts publics de Suisse et plusieurs dépôts français ou allemands. MM. de Stürler et de Sinner donnent à la suite de chaque document publié la description, peut-être un peu sommaire, mais très précise, des sceaux qui y sont appendus et de leurs légendes, complétant ainsi par une série sigillographique des plus variées et des plus importantes leur série diplomatique.

(A ce propos, M. Gauthier fait remarquer que les archives de

l'Etat de Berne, qu'il a explorées en 1879, possèdent une des plus belles collections de sceaux originaux qu'il ait rencontrées jusqu'ici dans les dépôts publics. Ces fragiles monuments respectés par les siècles, comme ils ne l'ont été nulle part, s'y comptent par milliers nets et fleur de coin comme des médailles de bronze.)

Sagement conçu comme plan, habilement et rapidement exécuté, puisque trois années ont suffi à imprimer plus de 1,600 pages (in-8° compactes), le recueil des *Fontes rerum Bernensium* est appelé à une place distinguée parmi les collections diplomatiques. D'un côté, il offre à notre histoire de Franche-Comté d'utiles mentions, quelques noms, quelques dates précieuses pour rectifier des chronologies; d'une façon plus générale, il rendra service aux études paléographiques en facilitant aux érudits des contrées limitrophes la lecture et l'interprétation des termes et des formules empruntés aux langues germaniques.

M. Gauthier propose à la Compagnie de publier dans son prochain *Bulletin*, le recueil des inscriptions tumulaires de la cathédrale Saint-Etienne, de Besançon, compilé en 1659 par Jules Chifflet, abbé de Balerne, quinze ans avant l'anéantissement de cette basilique par Vauban. Ce corps d'inscriptions a le mérite d'éclaircir un grand nombre de dates et de noms des fastes capitulaires de l'Eglise de Besançon et de fournir un utile appoint à l'épigraphie franc-comtoise. Quelques dessins extraits des manuscrits de Gaignières et de Clairambaut (*Bibliothèque nationale*) pourraient accompagner ces inscriptions.

L'Académie accueille avec empressement cette proposition et décide que les inscriptions de Saint-Etienne prendront place dans le volume de 1880.

La séance est levée.

Le Président,
Ed. Clerc.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1881 et 1882.

CONCOURS DE 1881.

1° PENSION SUARD.

Au mois de juillet 1881, l'Académie décernera la pension triennale (1,800 fr. par année), fondée en 1829 par Mme Suard, veuve du Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et connue sous le nom de Pension Suard.

Aux termes des volontés de la fondatrice : « *La jouissance de cette pension sera donnée pour trois années consécutives à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine..... Elle ne sera accordée qu'à des jeunes gens qui, par la médiocrité de leur fortune, auraient besoin de ce secours.* »

Les candidats à la pension devront adresser, avant le 1er juin 1881 (terme de rigueur), leur demande écrite à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, en accompagnant cette demande des pièces suivantes :

1° Extrait de naissance légalisé ;

2° Diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ;

3° Certificats des directeurs des établissements dans lesquels le candidat a fait ou poursuit son éducation ;

4° Feuille d'impositions des père et mère du candidat, délivrée par le percepteur.

Les candidats peuvent, en outre, joindre aux pièces ci-dessus tous les documents qu'ils jugeraient utiles pour appuyer leur demande.

2° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE

(Prix Weiss. — 500 francs.)

Un prix de 500 fr. sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapitre, abbaye; généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire gé-

nérale), soit sur un sujet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

3° PRIX DE POÉSIE.
(200 francs.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache, par un côté sérieux, à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complétement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

CONCOURS DE 1882.

1° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE.
(400 francs.)

Sujet proposé : Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir au point de vue industriel.

2° PRIX D'ÉLOQUENCE.
(300 francs.)

Sujet proposé : La famille des CHIFLET, quel a été son rôle, quelle a été son influence en Franche-Comté, au point de vue des lettres, des arts et des sciences.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages adressés, *francs de port*, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des divers concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

NOTICE

SUR

M. ADOLPHE DE CIRCOURT

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. le Marquis DE TERRIER DE LORAY

Président annuel.

(Séance publique du 29 Janvier 1880.)

Les liens qui nous attachent à la patrie comtoise sont bien forts, n'est-ce pas, Messieurs? Chaque jour nous en éprouvons la puissance; le temps ni l'éloignement ne peuvent les détruire, et ceux d'entre nous que le hasard a poussés sur quelque bord lointain cherchent à les renouer avec une pieuse et filiale persévérance. Qui de vous n'a remarqué, en lisant ses Mémoires, ses entretiens, ceux de ses écrits où la pensée jaillit plus spontanée et plus intime, combien Lamartine se plaît à évoquer le souvenir de son origine comtoise; combien il aime à dire que sa famille eut son berceau parmi ces populations « au front élevé, à l'œil rêveur, à la taille lapidaire, race à la fois pastorale, guerrière et poétique » qu'il fait descendre, un peu témérairement, des compagnons d'Attila et d'Arpad. « Et moi aussi, s'écriait le poëte déjà vieillissant, j'ai puisé la moitié de mon sang à cette source des montagnes; j'ai la moitié de mes aïeux dans ces forêts, dans ces torrents, dans ces donjons de la vallée de Saint-Claude. Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine? Pourquoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne, et le sapin de Hongrie pour la vigne

de la Saône?. .. Le comte Adolphe de Circourt, que cette société littéraire vient de perdre, était un de ces Francs-Comtois transportés au loin par le cours des événements et que poursuit dans la vie, avec une douce importunité, l'amour de notre sol natal. Son père, officier au régiment de Piémont, avait épousé Jeanne-Baptiste-Aimée de Sauvagney, qui appartenait à une ancienne famille de notre province et dont Charles Nodier disait « qu'il n'avait jamais rencontré d'esprit plus étincelant et de plus noble cœur. »

Adolphe de Circourt, l'aîné des enfants issus de ce mariage, fit au Lycée de Besançon, des études classiques, études qui ne purent se prolonger beaucoup, car, à huit ans, nous dit-on, il savait le latin, et sa précocité était devenue un embarras pour ses maîtres. Dévoré du désir de savoir, doué d'une merveilleuse mémoire, n'oubliant rien de ce qu'il avait lu, il semblait que la matière dût manquer à une si riche organisation avant que l'âge ne le mît en contact avec les hommes et les événements. Après avoir achevé ses études de droit, il fut attaché au ministère de l'intérieur, puis à celui des affaires étrangères et venait d'être désigné pour accompagner M. de Lamartine à Athènes, lorsque la Révolution de 1830 vint briser sa carrière. Plus tard, les relations ébauchées dans cette circonstance entre M. de Circourt et l'auteur des *Méditations* se renouèrent. Lamartine mettait volontiers à contribution ses connaissances variées au moment d'improviser quelqu'un de ces discours dont il faisait retentir la tribune, et chargé, en 1848, du soin de nos relations extérieures, il songea à son collaborateur pour un des postes diplomatiques qu'il avait à pourvoir d'hommes nouveaux trop peu initiés pour la plupart à la connaissance des intérêts qui leur étaient confiés. La manière dont il parle de M. de Circourt dans les *Mémoires politiques* (1) vous fera comprendre tout le prix qu'il attribuait à son concours et connaître

(1) Tome III, p. 157.

l'estime qu'il faisait de sa valeur et de son caractère. « Le poste auquel le ministre attachait en ce moment le plus d'importance, dit-il, était Berlin. Il chercha et il trouva l'homme propre à personnifier ses vues dans cette cour. Cet homme, peu connu jusque là hors du monde aristocratique, littéraire et savant, se nommait M. de Circourt. Il avait servi, sous la Restauration, dans la diplomatie. La Révolution de Juillet l'avait rejeté dans l'isolement et dans l'opposition, plus près du légitimisme que de la démocratie. Il avait profité de ces années pour se livrer à des études qui auraient absorbé plusieurs vies d'hommes, et qui n'étaient que les distractions de la sienne. Langues, races, géographie, histoire, philosophie, voyages, constitutions, religions des peuples, depuis l'enfance du monde jusqu'à nos jours, depuis le Thibet jusqu'aux Alpes, il avait tout incorporé en lui, tout réfléchi, tout retenu ; on pouvait l'interroger sur l'universalité des faits ou des idées dont se compose le monde, sans qu'il eût besoin, pour répondre, d'interroger d'autres livres que sa mémoire ; étendue, surface et profondeur immense de notions dont jamais on ne rencontrait ni le fond, ni les limites ; mappemonde vivante des connaissances humaines ; homme où tout était tête, et dont la tête était à la hauteur de toutes les vérités. »

Le 1er mars, trois jours après l'installation du nouveau gouvernement, Lamartine faisait appeler M. de Circourt et l'expédiait à Berlin avec des instructions où se retrouvaient toute la grandeur, toute la poésie et aussi tout le vague de cette célèbre circulaire du 2 mars que l'on ne relit pas aujourd'hui sans admirer également sa noblesse, le courage de celui qui la jeta en défi aux masses rassemblées devant l'hôtel de ville et l'incohérence de ses illusions sincères.

« M. de Circourt partit, ajoute Lamartine ; il entretint avec le ministre une correspondance intime qui formerait un volume sur l'état du Nord. Il ne s'égara sur aucune de ses prévisions. »

Quel a été le sort de cette curieuse correspondance ? Je ne sais; mais par une heureuse fortune, Adolphe de Circourt l'a reconstituée pour nous, en quelque sorte, plus complète, mieux ordonnée, écrite non au cours des événements, mais à distance et lorsque le temps lui permettait d'en saisir l'ensemble et l'enchaînement. En 1849, un an après sa mission à Berlin, un de nos confrères qui collaborait à la rédaction d'un journal de cette ville, eut la pensée de lui demander un article sur les affaires d'Allemagne dont le monde politique était alors préoccupé. Au lieu d'un article, M. de Circourt en adressa trente-cinq, sous la forme de lettres presque quotidiennes qui formeraient un volume. Ces lettres présentaient, à cette époque un vif intérêt d'actualité. Elles constituent aujourd'hui un chapitre d'histoire d'un intérêt peut-être plus saisissant encore. Nous ne croyons pas qu'en Allemagne même, rien ait été écrit de plus émouvant et de plus lumineux sur la crise que traversait à cette époque la Confédération germanique. Nos publicistes applaudissaient à la chute de l'ancienne constitution allemande et condamnaient avec d'imprévoyants dédains cette machine compliquée, mais inoffensive, dont l'écroulement devait, dans leur pensée, tourner au profit des idées démocratiques triomphantes en France. M. de Circourt ne s'y laissa pas tromper. Il avait vu, à Berlin, au lendemain de la journée des Barricades, le roi Frédéric-Guillaume se montrer à la population, sans escorte, le drapeau allemand à la main, et les masses encore frémissantes s'arrêter déconcertées à la vue du symbole de leurs espérances. Pour lui, l'idée de l'unité nationale, la reconstitution du colosse germanique avec ses conséquences pleines de menaces pour une génération peut-être déjà née, voilà ce qui faisait bouillonner les passions de la multitude. Il ne craignit pas, en dénonçant le danger, de s'exposer aux violences des agitateurs cosmopolites qui dominaient alors à Berlin. Lamartine, de son côté, les bravait à Paris. « Chaque soir, écrivait-il a M. de Circourt, ils tirent au sort dans un cha-

peau à qui me tuera le lendemain. » — M. de Lamartine appréciait hautement les services rendus par le ministre de son choix. Mais il avait en face de lui des hommes qui poussaient jusqu'à la superstition le culte de certaines formules politiques. Une correspondance confidentielle lue par inadvertance devant l'Assemblée nationale, et où les tendances de la secte révolutionnaire étaient jugées avec la franchise d'un patriotisme alarmé, rendit impossible le maintien à Berlin du ministre de la République. Lamartine le rappela et bientôt tous deux firent place à d'autres hommes animés de vues dont le temps, avec son inexorable logique, se réservait de tirer les conséquences dernières.

L'étude sur l'Allemagne qui se développa d'une manière imprévue sous la plume de l'écrivain et qu'Adolphe de Circourt adressait à un journal de province, avec l'obligeance et la modestie qui étaient le propre de sa nature, n'obtint pas, sans doute, toute la notoriété que son incontestable valeur eût mérité. Il n'en fut pas de même d'une étude relative aux affaires suisses, publiée vers le même temps dans une de nos grandes revues, et qui produisit une vive sensation chez nos voisins, alors en travail de l'une de leurs constitutions. Un des hommes politiques de la Confédération venu à Paris, disait-on, dans le but de préparer, d'accord avec le gouvernement français, la transformation des institutions du peuple helvétique se mit en rapport avec l'auteur de l'article et rechercha le concours de son talent et de l'influence qu'il exerçait dans le monde des lettres et dans la Société parisienne. Adolphe de Circourt était peu enclin à se prêter à des vues de cette nature. Il était en relations avec un grand nombre d'hommes marquants de la Suisse et pensait qu'une organisation unitaire de ce petit pays aurait pour résultat, dans un avenir plus ou moins éloigné, de le précipiter dans l'orbite élargie de l'Allemagne et d'effacer les dernières traces de la politique traditionnelle et prévoyante qui nous l'avait donné pour allié. Les événements se précipitèrent et bientôt d'autres

préoccupations firent évanouir des desseins destinés à rester en germe dans la pensée des hommes d'Etat.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer les travaux très variés publiés par M. de Circourt et que stimulaient, en France et à l'étranger, des relations entretenues par la plus vaste des correspondances. On évalue à plus de dix volumes ceux qu'il fit paraître généralement sous forme de contribution à des recueils périodiques : voyages, études d'érudition et de littérature, portraits politiques, questions contemporaines, sans compter un plus grand nombre encore de travaux restés inédits ; car ce producteur infatigable écrivait surtout pour lui-même et ne se résignait à la publicité que pour répondre aux sollicitations de ses amis, directeurs de revues ou auteurs de livres dont on lui demandait de rendre compte. Ces comptes rendus étaient, pour la plupart, de véritables petits traités et l'on a dit de quelques-uns qu'il peuvent avantageusement suppléer à la lecture de l'ouvrage dont ils parlent. L'abondance de sa plume n'avait rien d'ailleurs de cette stérilité qu'on peut souvent reprocher aux prosateurs aussi bien qu'aux poètes. Vous avez pu reconnaître la variété et la sûreté de son érudition dans plusieurs articles destinés à une revue littéraire qui se publiait à Besançon. Ceux qu'il a consacrés à l'examen de l'*Histoire de Charles-le-Téméraire*, écrite en Angleterre par Poster Kirk et des *Mémoires de J. Chifflet, abbé de Balerne*, édités par vos soins, ont été remarqués ailleurs que dans notre province. « C'est l'œuvre d'un véritable historien, écrivait M. de Montalembert; aussi sincère qu'impartial ; sachant découvrir la vérité et la dire. » Cette impartialité de l'historien n'ôtait rien, disons-le, à la chaleur de son patriotisme, et vous n'avez pas oublié avec quel accent ému, avec quelles vives couleurs il rappelle les douloureuses oscillations qui, pendant tant de siècles, portèrent notre province tantôt vers l'imposante agglomération de l'empire germanique, tantôt vers cette famille française à laquelle elle appartenait par l'origine et par le langage ; par combien de

sang et de ruines a été achetée cette union plusieurs fois tentée et rompue, mais rendue aujourd'hui indissoluble par la solidarité de la fortune et du malheur.

Un de ses derniers travaux, et le plus complet peut-être, fut la traduction de l'*Histoire des Etats-Unis,* de Georges Bancroft, qu'il entreprit pour répondre au désir de ses amis d'Amérique, inquiets de voir le prestige de l'Union diminué en Europe, à la suite de la guerre civile qui en avait ensanglanté le sol et compromis l'existence. A l'œuvre de Bancroft il joignit, avec un grand nombre d'annotations, tout un volume de documents inédits empruntés aux archives des ministères de Paris et de Berlin et qui jettent un jour nouveau sur les vues des divers gouvernements au sujet de ce grand litige. Il y a ajouté, en forme de conclusion, un chapitre de considérations formant le tiers d'un volume, où les causes et les résultats de l'intervention française sont exposés avec une grande hauteur de vues et dont un juge des plus autorisés, M. Charles Giraut, a fait un brillant éloge devant l'Académie des sciences morales et politiques.

Les répugnances de Turgot et des économistes, l'entraînement de l'opinion, l'exaltation de l'armée exaspérée de l'affront que le traité de Paris avait infligé à la nation, les hésitations de Louis XVI qui, placé entre les inspirations de l'honneur national et l'instinct des dangers auxquels il allait exposer la monarchie, se décide enfin à jeter la redoutable *alea ;* tous les événements de cette époque qui s'enchaînent comme les arrêts de l'antique destin, font de cette intervention si pleine d'inconnues, un des épisodes les plus émouvants de notre histoire au XVIIIe siècle. Quoi de plus saisissant que ce tableau du bal de la reine, du 21 janvier 1778, tracé par l'ambassadeur anglais dans une dépêche écrite hâtivement à une heure du matin ? A l'émotion mal contenue de l'Assemblée, aux chuchotements entre les jeunes gens — lesquels sont tous ardents pour la guerre — aux nombreuses marques de joie, l'envoyé britannique a deviné que l'inter-

vention a été décidée dans un conseil tenu ce jour-là ; le secret qu'on s'est imposé éclate de lui-même, ajoute-t-il ; le comte d'Artois est du nombre de ceux qui l'ont divulgué et qui en ont parlé avec des transports de joie — Qui eût dit que cette généreuse résolution dût avoir pour dernier terme, après quinze années, un autre 21 janvier, qui a marqué notre histoire d'une date si lugubre ? Comment ces deux grands mouvements accomplis presque simultanément des deux côtés de l'Atlantique, sous le souffle, en apparence, du moins, des mêmes idées, se présentent-ils, dans l'histoire, sous des traits si divers ? M. de Circourt nous montre d'un côté des citoyens, des colons, des propriétaires du sol invoquant la vertu des contrats et réclamant le maintien de leurs droits anciens ; de l'autre toute une secte de rêveurs, de théoriciens, réformateurs résolus à ne rien laisser debout de l'œuvre des siècles, et dont les déclamations sonores exerçaient une puissante séduction sur les multitudes passionnées pour toute espèce de nouveautés. Là-bas, les souvenirs du passé sont respectés et une sage temporisation préside à la construction d'un édifice durable ; ici, la chaîne du temps est violemment brisée, le désir présomptueux de tout renouveler s'empare des esprits, et la nation aboutit à travers tous les genres de délires, au naufrage de la liberté. Il nous fait voir les plus ardents partisans des idées importées d'Amérique, les compagnons de Rochambeau, les hommes de l'école américaine, ainsi qu'on les désignait, jetés comme dans un pays inconnu sur le théâtre où se déroulait le formidable drame de la Révolution française : d'Estaing, après lui avoir prêté un appui attristé mais sincère, est conduit à l'échafaud; Rochambeau n'échappe à la mort que par la fuite ; le baron de Vioménil avait péri, le 10 août, sur les marches du trône ; un dédain brutal avait accueilli Lafayette lui-même lorsqu'au lendemain de l'émeute du 20 juin, accomplissant l'acte le plus honorable de sa vie, il s'était présenté à la barre de l'Assemblée législative. Adolphe de Circourt avait pu converser avec

quelques-uns des survivants de cette grande lutte. Plusieurs gentilshommes comtois servaient dans le régiment d'artillerie de Metz qui prit part à l'expédition d'Amérique, et parmi eux le chevalier Durand de Gevigney, dont il était le neveu par alliance et dont l'existence se prolongea jusqu'aux jours de la présente génération. Le chevalier Durand était ce vaillant officier dont Washington voulut serrer la main devant les armées coalisées, le lendemain de la capitulation d'Yorktown, en signe de la confraternité des deux peuples. Témoin des premières scènes de la Révolution française, il ne reconnut point le drapeau de la liberté dans celui qu'ensanglantait l'esprit de faction et resta fidèle à la monarchie qu'il servit sur les champs de bataille, à la tête d'un régiment qui portait son nom. Il fut appelé, en 1814, au commandement de la place de Besançon, et se retira, en 1821, avec le titre de lieutenant-général. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'ont pas oublié ce soldat couvert de blessures, privé d'un bras et tenant avec peine son épée de l'autre, cette physionomie ouverte, au regard intelligent et droit, tel qu'on le retrouve dans son portrait peint à une époque où il approchait déjà du terme de sa carrière. Il garda jusqu'à la fin l'intelligence et le goût des libertés publiques, et consacra une partie de ses loisirs à écrire une relation de l'expédition d'Amérique conservée encore aujourd'hui dans sa famille et dont la publication ne serait, sans doute, pas sans intérêt pour notre province. Adolphe de Circourt, qui vécut longtemps près de lui, put entendre de sa bouche plus d'un des récits qu'on trouve reproduits dans son livre et recueillir de lui, avec une judicieuse appréciation des choses du passé, les sympathies qu'il témoigna de tout temps pour les hommes et pour la littérature des Etats-Unis. Les relations qu'il s'y était créées l'avaient fait désigner pour le poste diplomatique de Washington lorsqu'il fut rappelé de Berlin, et attiraient dans son salon les personnages marquants de l'Union que leurs loisirs ou leurs fonctions conduisaient à Paris. Ce

salon, d'apparence fort modeste, était tenu avec une rare distinction par Madame de Circourt, dont le souvenir ne saurait être séparé de celui de notre confrère. Recherchée et admirée par son esprit, elle avait l'art de charmer par l'intérêt qu'elle prenait aux spéculations des savants et aux inspirations des poëtes et des artistes. Madame de Circourt était russe : par son éducation, par ses goûts, par ses connaissances, elle était toute française. Elle avait cette faculté qu'on rencontre quelquefois chez certaines étrangères, plus rarement parmi nous, chez les femmes, de se façonner merveilleusement au milieu où elle se trouvait portée. Raisonneuse et littéraire à Genève, à Florence elle savait les musées comme Rosini, à Rome elle était archéologue et membre de l'Académie des Arcades ; à Besançon elle vivait de l'esprit de famille et, jusqu'à la fin de sa vie, échangea une correspondance fréquente avec notre savant bibliothécaire, M. Weiss. A Paris, son salon ouvert chaque jour, à heure fixe, devint le rendez-vous d'une élite d'hommes connus dans les lettres et dans la politique et peut passer pour avoir été avec celui de Madame Swetchine, et lorsque le salon de Madame Récamier fut fermé, le dernier asile de cet art de la conversation si cher à nos pères, le dernier de ces lieux de réunion où des hommes de nuances très diverses se rencontraient sans se heurter, et où la discussion n'entraînait ni malaise, ni froissement. M. Mignet, comme M. de Falloux en était l'hôte assidu ; M. Ampère, le révélateur de la Rome d'avant la louve, trouvait encore à faire quelques emprunts au fonds inépuisable d'érudition de notre compatriote A une certaine époque de sa vie, Lamartine montait presque chaque jour les degrés de l'étroit appartement de la rue des Saussaies ; il se regardait là comme dans sa propre famille, et rendait quelquefois la conversation un peu pénible par la confidence souvent reproduite de ses embarras domestiques et par l'amertume de ses plaintes contre le public trop lent à les conjurer. Alfred de Vigny y excitait parfois le sourire par la naïveté d'une *self satisfaction* où

l'on croyait reconnaître quelques traits de Chatterton; il convenait, depuis qu'il en était devenu membre, que l'Académie française était jugée avec trop de sévérité, et qu'il y avait trouvé plusieurs hommes d'esprit. Les étrangers de distinction, Prescott comme le baron d'Ekstein, Donoso Cortès comme M. de Cavour, ne venaient guère à Paris sans vouloir être présentés dans ce salon, sorte de terrain commun où se rencontraient toutes les nationalités, toutes les opinions, toutes les écoles. Ce mélange, parfois singulier dans le même cercle, d'hommes et d'idées, pouvait faire croire à un certain scepticisme en matière politique et même religieuse, chez ceux qui en étaient le centre. Ce serait une erreur. Adolphe de Circourt resta fidèle jusqu'à la fin aux opinions qui avaient été celles de sa jeunesse, et auxquelles il avait fait le sacrifice de sa carrière ; curieux investigateur de toutes les traditions, il conserva religieusement celles qu'il avait reçues de sa famille. Madame de Circourt appartenait à l'Eglise grecque; obéissant à une conviction sincère, elle était rentrée dans le giron du catholicisme, au péril de ses intérêts les plus graves. Atteinte d'un accident cruel, elle passa les dernières années de sa vie dans des souffrances que son courage dissimulait souvent au cercle de ses amis, mais auxquelles elle succomba enfin. Adolphe de Circourt, resté isolé, chercha dans les déplacements et dans ses occupations littéraires à tromper le seul ennemi qu'il eût connu et dont sa dévorante nature ne sut jamais triompher entièrement, l'ennui. Il venait se reposer près de Saint-Cloud, dans une sorte d'ermitage où il retrouvait le souvenir de la compagne de sa vie, et dont quelques amis connaissaient le chemin. C'est là que vient de s'éteindre cet érudit peu connu peut-être dans ce qu'on appelle le grand public, mais qui a joui d'une légitime notoriété dans les grands centres intellectuels des deux Mondes, à Rome, comme à Genève, à Boston comme à Berlin. Sa conversation où l'érudition coulait de source était avidement recherchée par les hommes

sérieux et faisait dire de lui, à tort selon nous, qu'il était un dictionnaire vivant. En réalité, elle était semée de traits et de jugements ingénieux et, dans l'intimité de personnes choisies, il savait charmer aussi bien qu'éblouir. Nous nous souvenons qu'un étranger de distinction, amené un soir chez lui, en sortait passé minuit en disant : « il faut avouer que voilà un dictionnaire qui a bien de l'esprit. » L'avenir, croyons-nous, retrouvera, souvent avec fruit, parfois avec étonnement, les travaux qu'il a jetés, au hasard, en quelque sorte, dans des fascicules de toute langue, et moi, Messieurs, appelé par vos bienveillants suffrages à un honneur bien inattendu, j'ai pensé que vous me permettriez de consacrer quelques-uns de vos instants à la mémoire d'un confrère qui a su, par ses travaux, enrichir le domaine de vos études, a honoré cette compagnie par son caractère et qui, dans le cours d'une existence passée presque tout entière sur un lointain théâtre, est resté toujours près de vous par le souvenir et par les plus fidèles sympathies.

LES MALENTENDUS

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance publique du 29 Janvier 1880.)

Si les hommes pouvaient s'entendre,
Le vieil Eden refleurirait.
S'ils voulaient au moins se comprendre,
Que de maux l'on s'épargnerait!
Combien j'ai vu, dans ma carrière,
De pleurs et de sang répandus,
Pour moins qu'une offense légère,
Pour de simples malentendus!

Un aspirant pauvre et modeste
Vient solliciter un emploi;
Son esprit est plus mûr que leste,
Son travail, du meilleur aloi.
On l'interroge, il se fourvoie;
La peur le rend tout éperdu;
On le croit sot, on le renvoie,
Par un cruel malentendu.

Deux amis s'aiment dès l'enfance;
Entre eux tout est mis en commun:
Le cœur, la bourse et l'espérance.
On dirait qu'ils ne font plus qu'un.
Une lettre en route s'égare:
« Ah! l'ingrat n'a pas répondu! »
Et pour jamais on se sépare,
Sur ce premier malendu

Le plus charmant hymen s'apprête;
Les deux futurs sont très épris,
Quand tout à coup une tempête
Naît d'un mot qui n'est pas compris.
On s'en offusque, on s'en offense;
Voilà tout ce bonheur perdu,
Et, quels regrets quand on y pense!
Perdu par un malentendu.

Deux époux ont fait le voyage
De la vie en s'aimant toujours.
Jamais conflit, jamais orage
N'en sont venus troubler le cours.
Vers le soir, un léger nuage
Sur leur ciel bleu s'est étendu,
Et l'on voit ce parfait ménage
Sombrer dans un malenteudu.

Deux vaillants hommes, par mégarde,
Sur le chemin se sont heurtés.
Ils en riraient, mais on regarde,
Les voilà tous deux emportés.
Une affaire s'en est suivie;
L'un sur le sol reste étendu,
L'autre a flétri toute sa vie
Pour le plus sot malentendu.

Deux peuples riches et tranquilles
Prospèrent sur un sol voisin.
Leurs rapports sont doux et faciles;
Ils marchent la main dans la main.
Un brouillon les pousse à la guerre;
L'un est saigné, l'autre est rendu,
Tous les deux sont dans la misère
Pour un obscur malentendu.

Combien de gens sont sur la terre
Qui jamais n'ont bien su pourquoi,
Menant leur course héréditaire
Sans espoir, sans but et sans loi.

Oubliant, par inadvertance,
Celui seul à qui tout est dû,
Ils n'ont fait de leur existence
Qu'un éternel malentendu.

J'ai vécu sous deux rois placides;
La paix, l'ordre étaient tout leur plan.
Moins impérieux que timides,
Tous deux n'avaient rien d'un tyran.
Un jour, aux désirs populaires
Ils ont trop tard condescendu,
Et j'ai vu ces rois débonnaires
Brisés pour un malentendu.

Le travail, avec ses salaires,
Est soumis partout, ici-bas,
A des lois souvent bien amères,
Mais que les hommes ne font pas.
L'ouvrier, croyant qu'on l'opprime,
Laisse son outil suspendu,
Attend la faim et meurt victime
D'un trop fréquent malentendu.

Par les plus sombres défiances
Tout un pays est agité.
Les uns craignent pour les croyances,
Les autres, pour la liberté.
En attaquant ses adversaires,
Chacun croit s'être défendu,
Et, si les partis sont sincères,
Ce n'est qu'un long malentendu

Mais qui donc s'entend dans ce monde?
Les maîtres et les écoliers?
Les docteurs dont la France abonde?
Les nobles et les roturiers?
Nous-mêmes, dans notre mémoire
Sommes-nous jamais descendus
Sans voir, au fond de notre histoire,
Un tissu de malentendus?

Pourquoi, lorsque ici-bas les peines
S'engendrent trop spontanément,
Les semer encore, à mains pleines,
Par un aveugle emportement?
N'est-il donc pas sur notre route
Assez d'écueils inattendus,
Sans y joindre tout ce que coûte
Chacun de nos malentendus?

Ne mettons pas en jeu si vite
Notre amour ou notre amitié;
Car le cœur, à chaque faillite,
Est déchiré plus qu'à moitié.
N'attendons pas, pour qu'on s'explique,
Qu'on se soit d'abord pourfendu;
Mais surtout à la République
Epargnons tout malentendu.

J'avais compté dans cette enceinte
Apporter ma part de gaîté,
Et voilà qu'en pleine complainte
Le vent qui souffle m'a jeté.
Si j'ai trompé votre espérance,
J'en suis vraiment tout confondu,
Et j'implore votre indulgence
Pour ce dernier malentendu.

HENRI IV

A FONTAINE-FRANÇAISE

(5 JUIN 1595)

Par M. Léonce DE PIÉPAPE

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 Janvier 1880.)

Ce qui fait le prestige de Henri IV dans l'histoire, ce qui a rendu son nom si singulièrement populaire, ce n'est tout d'abord ni la science politique dont ce grand esprit était doué, ni l'habileté profonde de sa diplomatie ou de son gouvernement; ce ne sont pas même ces vastes plans sur le remaniement de l'Europe que son génie a fait éclore sous la puissante inspiration de Sully. Tout cela s'est révélé surtout de nos jours, à la lecture plus approfondie des chroniques et des pièces diplomatiques du temps, à la lumière apportée par la publication des Lettres missives et des nombreux travaux qui ont paru à notre époque sur ce règne illustre.

Mais l'autre Henri IV, celui de la tradition, celui de la légende, si vous voulez, sans pourtant cesser d'être celui de l'histoire, ne reste-t-il pas le plus présent à notre imagination? Captivée par ce type à la fois si royal et si français, n'aimera-t-elle pas toujours à placer au-dessus des talents de l'homme d'Etat la nature chevaleresque et la bravoure incomparable du capitaine? — Oui, le Béarnais est non moins stéréotypé dans nos mémoires par ses exploits que par son esprit gaulois et sa galanterie proverbiale: tant il est vrai que ce qui est le mieux assuré de passer à la postérité, ce

sont chez un prince les côtés les plus séduisants de l'homme privé, idéalisés pour ainsi dire par la grandeur de l'homme public, et transportés avec lui soit sur le trône, soit dans le conseil des nations!

Mais si la vaillance de Henri IV a eu occasion de s'affirmer sur tant de champs de bataille, à Arques, à Ivry, à Coutras, à Aumale, c'est dans l'un de ses petits combats, au seuil même de la Franche-Comté, à Fontaine-Française (1), qu'elle a offert son caractère le plus spontané, le plus personnel, et qu'elle a mis au plus grand danger la précieuse existence du monarque.

L'un de vos chroniqueurs, Jean Grivel, vous a légué, Messieurs, sous forme de journal, un récit minutieux de l'invasion de votre province en 1595. Ce récit vous est depuis longtemps familier. Je vous demande de vouloir bien remonter avec moi, pendant quelques instants, le cours de cette même campagne pour suivre Henri IV sur la lisière des deux Bourgognes. A travers l'épopée de son histoire, Fontaine-Française n'est qu'un point lumineux; mais cette mémorable journée n'a pas seulement apporté un nouvel éclat à la couronne de ce prince : elle l'a raffermie sur sa tête. Elle se rattache d'ailleurs directement aux annales des Franc-Comtois, puisqu'elle a livré leur territoire à une incursion de l'armée française.

A peine en possession de sa capitale, le Béarnais avait déclaré la guerre à l'Espagne. Le maréchal de Biron luttait dans la Bourgogne contre les derniers débris de la Ligue aux abois. La Franche-Comté, déjà envahie l'année précédente par deux Lorrains à la solde du roi, Tremblecourt et d'Haus-

---

(1) V. sur la bataille de Fontaine-Française, PALMA-CAYET, *Chronologie novennaire*, liv. VII, p. 661; MATHIEU, *Histoire de Henri IV*, liv VI, p. 186; D. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, liv. XXIII, p. 627; Comte DE VALORY, *Le journal militaire de Henri IV*; FONTENAI-MAREUIL, *Mémoires*; D'AUBIGNÉ, *Mémoires*; GUILLAUME DE TAVANNES, *Mémoires*, t. VIII, p. 500.

sonville, avait invoqué l'assistance du connétable de Castille Velasco. Ce général avait aussitôt amené du Milanais des troupes espagnoles et italiennes au nombre de 10,000 hommes et 3,000 chevaux ; il parlait dans sa jactance de les faire entrer au pays français « avec des flambeaux qui chemineraient devant lui pour tout mettre à feu et à sang (1). » Il chassa en effet les Lorrains de la Franche-Comté, reprit Vesoul, fit jonction avec Mayenne, puis se présenta sur la Saône, vers Gray, en face de la frontière française.

Biron, ne se sentant pas en forces pour achever la pacification du duché de Bourgogne, et surtout pour résister à une entreprise de l'extérieur, appela le roi sur cette frontière. Le connétable de Montmorency adressa au monarque un appel plus pressant encore : il n'en fallait pas tant pour déterminer Henri IV à se remettre en campagne, d'autant qu'il se sentait poussé à une expédition contre la Franche-Comté par l'intrigue d'un gentilhomme de sa cour, le chevalier de Chiverny. Ce personnage avait fait miroiter aux yeux de Gabrielle d'Estrées l'éventualité d'une facile conquête du comté de Bourgogne et l'espérance de voir ériger cette belle province en apanage pour son fils nouveau-né, le bâtard préféré de Henri IV (2).

Systématiquement ennemi de la guerre, le prudent Sully chercha en vain à combattre un si aventureux projet : Henri s'y attacha malgré tous les conseils. Il voulait donner la souveraineté honorifique du pays aux Suisses, et à César de Vendôme sa souveraineté utile. C'eût été, vous en conviendrez, un véritable acheminement vers la réunion de la province comtoise à la France.

« Je ne demande que le mien » répétait le roi à propos des

---

(1) Mézeray, t. III, liv. lxii, p. 1139.

(2) Chiverny, *Mémoires*, t. X, p. 542, B ; Poirson, *Hist. de Henri IV*, 2e édition, t. II, p. 5 ; *Mémoires de Sully*, t. I, liv. vii, p. 396 ; *Lettres inédites de Henri IV*, publiées par le prince Galitzin.

limites naturelles de son royaume, et la Franche-Comté lui semblait de bonne prise, comme appartenant au sol de la vieille Gaule. Si pour le moment du moins, cette idée devait rester stérile, qu'il me soit permis de dire avec un historien moderne : « C'est le propre des grands politiques d'avoir pressenti longtemps à l'avance, et souvent quand elles sont encore sans chances suffisantes, les solutions renfermées dans un lointain avenir (1). »

D'ailleurs, avant de songer à s'emparer de la Comté, il fallait tout d'abord sauvegarder la Bourgogne elle-même. Henri IV compléta ses armements, fit venir à lui sa noblesse des diverses provinces de France et se rendit à Dijon, où il fit son entrée le 4 juin 1595, « revêtu, » dit un témoin occulaire (2), « d'un pourpoint de futaine blanche percé aux deux coudes. » Il y forma une petite armée de 2,000 hommes et 400 chevaux, partie avec les troupes qu'il amenait, partie avec celles de Biron, sans compter 7 à 800 gentilshommes bourguignons qui lui arrivèrent volontairement, montés et équipés à leurs frais, et qu'il organisa en escadrons de chevau-légers ou d'arquebusiers à cheval. Puis, soucieux de fermer à l'ennemi l'entrée de la Bourgogne et de donner le coup de grâce à la Ligue, il arrêta son plan de campagne avec cette rapidité de conception militaire dont il avait le secret (3).

Ses émissaires lui apprirent que le connétable de Castille avait fait jonction avec Mayenne à Gray ; que leurs troupes combinées, formant une armée de 18 à 20,000 hommes, pas-

---

(1) M. le comte D'HAUSSONVILLE, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. IV, p. 234, 2e édition.

(2) *Correspondance de la mairie de Dijon*, publiée par M. Joseph GARNIER (membre correspondant de l'Académie de Besançon), 1870.

(3) « Il commanda aux mareschaux de camp le chemin qu'il vouloit que les troupes tinssent, et tailla les journées les plus grandes que les gens de guerre pouvoient faire selon la saison. » (PALMA-CAYET, liv. VII, p. 663, B.

saient lentement sur un pont de bateaux la Saône gonflée par les pluies et se dirigeaient vers Saint-Seine pour border la ligne de la Vingeanne, c'est-à-dire la limite entre les deux Bourgognes (1). Il fallait donc que Henri IV marchât lui-même vers Mirebeau ou Fontaine-Française. « J'irai droit où sera le connétable de Castille, en quelque lieu que je le puisse joindre, écrivait-il à son ami Roussat, lieutenant-général de Langres; de sorte qu'il ne faut plus craindre qu'il ne puisse entreprendre aucune chose, qu'il ne m'ait aussitôt sur les bras (2). »

S'avancer ainsi sur la route de l'ennemi avec un simple détachement, faire croire à une supériorité de forces qui n'existait pas en réalité, c'était payer d'audace, retarder le mouvement des Espagnols, gagner un jour ou deux, donner aux renforts le temps d'arriver et permettre à Biron de terminer le siège des châteaux de Dijon et de Talant qu'il avait entrepris.

Si le roi parvenait, par l'intimidation, à contenir quelque temps l'ennemi derrière la Saône ou la Vingeanne, il pourrait ensuite concentrer le gros de ses troupes sur la ville et peut-être y livrer un engagement général dans des conditions favorables.

Pour l'exécution de ce plan aventureux (3), si conforme à la hardiesse habituelle de ses entreprises, Henri laissant à Dijon la meilleure partie de ses troupes, envoya cantonner le reste à Lux, à quatre lieues de là, sur la route de Bèze à Fontaine-Française. Il mit les Dijonnais à contribution pour la fourniture des approvisionnements nécessaires à ses

---

(1) *Lettre de M. de Gesvres à Duplessis Mornay*, Paris, 2 juin 1595. (*Mém.* de Duplessis-Mornay, t. I, p, 565.)

(2) La curieuse correspondance de Henri IV et de Jean Roussat a été publiée. Les minutes des lettres royales sont entre les mains d'un habitant de la Haute-Marne, M. de Verseilles, qui tient d'un héritage ce précieux dépôt.

(3) *Lettre de M. de Gesvres à Duplessis-Mornay*, Paris, 2 juin 1595. (*Mém.* de Duplessis-Mornay, t, I, p. 565.)

troupes (1) et requit dans le pays des chariots destinés au transport de ses munitions.

Le 5 juin, à quatre heures du matin, accompagné d'un seul homme de suite, il se rend lui-même au logis du maire de Dijon (2) et demande les clés de la ville à la servante qui vient le recevoir. Cette femme lui répond que son maître s'est couché fort tard, qu'il est fatigué, qu'elle ne l'éveillerait pas, quand ce serait pour le roi en personne. — « Va donc lui dire, reprend Henri IV, que c'est le roi. » La servante ébahie fait aussitôt lever son maître, qui court à demi-vêtu conduire le monarque à la porte Notre-Dame, non toutefois sans lui faire mille excuses et force protestations, au grand divertissement du Béarnais. C'est ainsi que Henri IV partit pour Fontaine-Française, « après avoir, dit un récit contemporain, prié Dieu au siége des chanoines de la Sainte-Chapelle, avec une ferveur qui n'est pas concevable (3). » A huit heures, il rejoignait ses troupes à Lux et y faisait halte pour attendre des nouvelles de l'ennemi, tandis que ses adversaires, Mayenne et Velasco, lançaient de leur côté des coureurs dans toutes les directions, ignorant encore que le roi marchât à leur rencontre.

Il était là cependant, à peine séparé par un faible cours d'eau, ce chef redouté, dont la seule présence avait plus d'une fois déjà rétabli dans son parti la victoire compromise, et dont l'inspiration guerrière donnait tant de confiance à ses compagnons d'armes! Tout émanait, dans son camp, de sa pensée, de son initiative. D'une vigueur peu commune et d'un activité physique sans égale, il apparaissait partout, voyait tout, et la facilité prodigieuse avec laquelle il se multipliait. multipliait autour de lui les efforts.

A peine arrivé à Lux, il rassembla sous sa main un gros de 1,500 cavaliers, et envoya en reconnaissance, dans la

(1) *Lettres de la mairie de Dijon*, publiées par M. Garnier.
(2) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, liv. xxiii, t. IV, p. 627.
(3) *Journal de la Marre*, Dijon.

direction de la Vingeanne, le marquis de Mirebeau (1) et M. d'Haussonville, chacun avec un parti de cavalerie. Les premiers renseignements qui lui parvinrent lui ayant signalé l'approche d'une avant-garde ennemie, il écrivit à Grancey ce billet célèbre : « A moi, Fervaque ! (2) L'ennemi approche... j'ai besoin de ton bras ! » Puis il s'entoura, pour le moment décisif, de ses plus fidèles gentilshommes, et donna rendez-vous à ses différentes troupes vers trois heures, à Fontaine-Française, en face du débouché de la Vingeanne.

A une heure il quitta Lux, voulant être le premier sur le terrain et régler en personne la marche de ses forces, mais ne s'attendant point à une rencontre immédiate. « Ce jour-là, dit Tavannes, le roi portait des armes argentées et marchait en simple capitaine de chevau-légers, un rang d'arquebusiers à cheval devant lui. » C'est à peine s'il avait 200 cavaliers d'escorte. Il emmenait en outre une compagnie d'infanterie qu'il comptait jeter dans deux châteaux situés à droite et à gauche du pont de Saint-Seine, de manière à garder solidement le seul point de passage des Espagnols et à couvrir Dijon (3).

La route que devait suivre l'armée hispano-ligueuse pour venir de Gray, franchissait la Vingeanne à Saint-Seine, sur un pont de pierre qui existe encore, traversait un bois formant rideau, s'élevait sur une colline découverte à mi-distance entre les deux villages, puis redescendait dans une

---

(1) Chabot, marquis de Mirebeau.

(2) Guillaume de Hautemer de Fervaque, seigneur de Grancey.

(3) La Vingeanne est une petite rivière qui descend du plateau de Langres et va se jeter dans la Saône près de Pontaillier, courant généralement du nord au sud, avec des rives sinueuses bordées de peupliers. A Saint-Seine, c'est un obstacle assez sérieux et presque infranchissable à la cavalerie, à cause de la profondeur du lit et de l'escarpement des berges. Le pont situé entre ce village et Fontaine était donc indispensable à celui des deux partis qui voulait passer d'une des Bourgognes dans l'autre.

plaine coupée par un ruisseau bordé d'arbres, à l'entrée même de Fontaine. La présence de la colline pouvait empêcher des troupes embusquées dans l'un des bourgs de voir ce qui se passait dans l'autre, et l'espace intermédiaire se trouvait couvert par de nombreux obstacles.

Arrivé avec son escorte à une lieue de Fontaine, le roi rencontra les coureurs de M. de Mirebeau se repliant et paraissant poursuivis. Il apprit d'eux que ce dernier avait été ramené jusque dans le prochain village avec 50 ou 60 cavaliers par un fort détachement de cavalerie espagnole, « plus vite que le pars, » dit le chroniqueur, et même un peu en désordre. Mais, avec cette sage prudence qu'il savait allier à sa bouillante ardeur, Henri IV ne voulut s'en rapporter, sur les mouvements de l'ennemi, qu'au coup d'œil exercé de Biron. Il le lança en avant avec une compagnie du baron de Lux et un escadron de chevau-légers. Arrivé au pied de la colline entre les deux villages, le maréchal heurta les cavaliers de d'Haussonville qui venaient de se replier comme ceux de Mirebeau. M. d'Haussonville prétendait avoir exploré le pays bien au-delà de la Vingeanne; il croyait n'avoir été chargé que par un faible parti de cavalerie volante, le gros de l'armée se trouvant encore sur la Saône : en réalité, il avait mal fait sa reconnaissance, chose grave à la guerre, et toute l'armée hispano-ligueuse se trouvait étagée sur des hauteurs en amphithéâtre, au-delà de la Vingeanne.

Cette fatale erreur faillit causer l'enlèvement de Henri IV et faire de Fontaine-Française un nouveau Pavie. Henri, de son côté, s'attendant à une simple escarmouche, avait fait prendre les armes à ce qui lui restait de cavaliers, 100 ou 120 à peine, et s'acheminait au grand trot sur les traces de Biron dans la direction de Saint-Seine, pour mieux examiner le terrain.

Pendant ce temps, en tête de l'armée ennemie, marchait un gros de 600 hommes à cheval commandé par de Rhosne. A peine ce ligueur a-t-il aperçu le maréchal de Biron, qu'il

divise sa troupe en deux pelotons, pour déborder ses ailes et l'envelopper. Biron, devinant son intention, partage aussi sa cavalerie en deux bandes, et s'avance entre le baron de Lux et le marquis de Mirebeau, voulant diriger l'attaque.

Avant d'en venir aux mains, il envoie quelqu'un auprès du roi et l'invite à presser sa marche. Presque aussitôt il se trouve lui-même aux prises avec un vigoureux retour offensif et 60 coureurs espagnols se montrent sur la colline. Le maréchal parvient bien à les en débusquer; mais, arrivé au point culminant, quelle n'est pas sa surprise d'apercevoir toute l'infanterie de Mayenne et du connétable de Castille, rangée en bataille à une très faible distance, sur la hauteur qui domine Saint-Seine! — « Voyez cela! » lui dit La Curée (1), et il lui indique des masses qui s'ébranlent, descendent au pont de la Vingeanne, franchissent le cours d'eau. — « Je voudrais être mort! s'écrie Biron, j'ai envoyé quérir le roi, et voilà toute l'armée ennemie! »

En un clin d'œil, la petite troupe du maréchal est attaquée et tournée par la cavalerie espagnole. Douze à quinze cents chevaux débouchent en pelotons serrés des deux angles du bois, à droite et à gauche de la route, cherchant à déborder la colline qui est devenue l'objectif des deux partis acharnés l'un contre l'autre. Le baron de Lux a son cheval tué sous lui. Biron vole à son secours, mais est ramené « avec force coups d'épée sur les oreilles. » Il se rejette sur la troupe de Henri IV, qui arrive à la rescousse.

Resté maître de la hauteur, Mayenne laisse déboucher du bois ses premières compagnies de mousquetaires, commandées par Villars-Oudan et Thianges-Ténessé. Mais Biron rallie ses fuyards et fait bonne contenance. Chargé de nouveau par quatre cents chevaux, il voit tomber autour de lui plusieurs gentilshommes de sa suite; lui-même est blessé à

---

(1) *Journal* de La Curée, p. 86; *Discours victorieux de la charge faite par Sa Majesté*. Paris, Mettayer, in-8°, p. 7.

la fois d'un coup de lance au bas ventre et d'un coup d'épée à la nuque.

Ses yeux sont à demi voilés par le sang, sa tête s'égare; mais ses blessures n'ont fait qu'exalter son courage. Il va au-devant de Henri IV et lui demande une nouvelle fraction de son escorte pour retourner à la charge. Malheureusement, l'heure générale du rendez-vous n'a pas sonné encore; les troupes ne sont point là, et Henri a tout au plus à sa disposition trois cents cavaliers de la cornette blanche pour se mesurer avec une armée de deux mille cavaliers espagnols.

Le moment devient solennel. Si le roi est forcé de se retirer, il livre à l'ennemi les clés de la Bourgogne; cette invasion lui fait perdre le fruit de ses victoires. Mais, plus sa fortune est compromise, plus son sang-froid augmente et plus sa valeur s'exalte. Le signal de l'attaque est donné : le roi remet une partie de sa troupe à Biron et se prépare lui-même à mener l'autre à la charge. Sa voix claire et retentissante appelle ses gentilshommes par leurs noms (1). « A cheval, mes amis! s'écrie-t-il, et faites comme vous m'allez voir faire! » Biron, Tavannes, de Thou, La Trémoille, Vivonne, Dinteville, d'Haussonville, Roquelaure, Château-Vieux, Créquy, Duplessix-Liancourt, L'Hôpital, Lévis-Mirepoix, des Ursins, d'Elbœuf, Montigny, Reynel, Pizani s'élancent à sa suite.

Bientôt la mêlée devient générale. En vain La Trémoille essaie de contenir le monarque en lui représentant qu'il y a trop de risques à courir pour sa personne.

« Je n'ai plus besoin de conseils, répond Henri d'un ton sévère, mais d'assistance. D'ailleurs, ajoute-t-il avec son bon sens habituel, il y a plus de périls à la fuite qu'à la chasse.»

Dégager le maréchal, balayer la colline, descendre sur Saint-Seine, enfoncer successivement chacun des gros qui se présentent, charger avec furie un dernier escadron com-

(1) *Lettre de Henri IV*, 7 juin 1595; t. IV des *Lettres missives*, p. 364.

mandé par le capitaine Samson qui y trouve la mort, pousser l'ennemi l'épée dans les reins jusqu'à l'entrée du bois, tout cela est l'affaire d'un instant, et c'est miracle que le Béarnais ne soit pas blessé ou fait prisonnier. Mais la fortune lui sourit comme toujours. Les cavaliers espagnols semblent frappés de vertige. Arquebusés, puis assaillis avec furie, ils tourbillonnent sous le vent de cette charge impétueuse, se renversent les uns sur les autres et vont rejoindre le corps de bataille de l'armée ennemie. C'est en vain que Mayenne essaie de les retenir. Une seconde charge les disperse de nouveau, malgré l'épuisement de la cavalerie royale. Henri ne s'arrête que devant la lisière du bois de Saint-Seine, parce qu'il la trouve farcie d'arquebusiers et de mousquetaires, tandis que deux nouveaux corps de chevau-légers ennemis cherchent à le tourner et à lui couper la retraite. Si la promptitude de l'attaque avait jeté le trouble parmi les Espagnols, elle n'avait point entamé leurs forces, et la disproportion du nombre pouvait à toute minute changer la victoire en défaite (1). Sans l'intrépidité du roi, il ne serait peut être pas échappé un seul de ces trois cents hommes ainsi engagés au bord d'une rivière, devant une avant-garde solidement soutenue (2).

Quel magnifique spectacle ! Ce roi, la terreur de ses ennemis, on l'avait vu combattre au premier rang, tête nue, l'épée à la main, n'ayant pas même eu le temps de prendre sa salade, tour-à-tour encourageant les siens de la voix et du geste, ou veillant sur leurs jours menacés. Déjà il avait sauvé la vie à Biron. L'un de ses officiers favoris, M. de la Curée, seigneur de Montbard, se trouvait sur le terrain sans autres armes que son hausse-col et ses *gaillardets* (3). Au plus fort de l'ac-

---

(1) *Notice sur la bataille de Fontaine-Française*, par M. l'abbé Carra. Dijon, 1879.

(2) *Mém. de Sully*, I, 409.

(3) *Le Roi à Duplessis-Mornay*, camp de Dijon, 9 juin 1595, *Mém.* de Duplessis-Mornay, t. I, p. 568.

tion, voyant un coup de lance dirigé contre lui, Henri lui cria : « Garde La Curée (1) ! » L'officier se retourna et abattit à ses pieds le cavalier espagnol. Quelques instants après, le roi prit par le bras le marquis de Mirebeau, et, lui montrant ce qu'il jugeait être le point faible de l'ennemi, lui dit : « Charge là ! » Le gentilhomme obéit et ce fut comme le signal de la victoire. « Arrière, Messieurs ! criait Henri dans la mêlée à ceux qui le serraient de plus près, je veux briller ! » Avec un tel mépris du danger, il vint un moment où il se trouva si avant dans les rangs ennemis qu'il ne pouvait plus se dégager. Il fut préservé alors par un soldat langrois, des volontaires de M. de Dinteville, qui reçut plusieurs blessures en lui faisant un rempart de son corps Le nom de ce brave obscur eût été digne de passer à la postérité ! Sur tous les champs de bataille, l'entrain si communicatif du roi avait pour écho la spirituelle gaieté de ses compagnons d'armes. Voyant, dit-on, quelques soldats lâcher pied, il les gourmandait à distance de la voix et du geste, et pressait Roquelaure de leur courir sus pour les ramener. « Vous m'excuserez, sire, répondit le duc en riant, on pourrait croire que je me sauve avec eux (2) ! » Pour de tels officiers, la guerre n'était qu'un jeu charmant, et la présence de Henri IV les excitait encore à se signaler davantage.

Que faisait pendant ce temps le duc de Mayenne ? Il n'avait pas mis en doute une seule minute que l'avant-garde avec laquelle la sienne venait d'engager une escarmouche si chaude et si soudaine, ne fût suivie de nombreux bataillons, formant le corps de l'armée royale. Sa méprise sur ce point fut le salut de son adversaire, et jamais prudence ne vit triompher tant d'audace. Tout-à-coup, le chef de la Ligue, reconnaissant Henri qui poursuivait les fuyards, demanda au connétable de Castille quatre cents chevaux pour aller au

(1) V. le volume 8929 des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

(2) *Notice sur le combat de Fontaine-Française*, par l'abbé Carra ; Dijon, 1879.

roi et le faire prisonnier. Mais Velasco se refusait aussi à croire qu'un si grand souverain fût venu là « sans avoir, comme le dit un narrateur du temps, toutes ses forces à ses épaules (1); » il s'ombragea de cette demande, pensa qu'on le voulait trahir et se retira : son inexplicable conduite mérite assurément toutes les sévérités de l'impartiale histoire.

M. de Thianges-Ténessé, l'un des principaux chefs de l'armée ligueuse, s'avança seul contre le Béarnais, puis s'arrêta soudain, comme s'il n'eût osé se mesurer avec un tel antagoniste. Le roi, profitant de l'indécision du général ennemi, se dégagea habilement, regagna en bon ordre sa position première à la sortie de Fontaine, et déploya ses huit cents chevaux de renfort sur le tertre dont il demeurait le maître, faisant, dit-on, passer et repasser les troupes qui lui restaient derrière ce rideau improvisé, pour les montrer tantôt sur un point tantôt sur un autre, et dissimuler ainsi leur petit nombre par une véritable manœuvre de théâtre. Sans s'en douter, des paysans voisins avaient favorisé ce stratagème, en faisant irruption sur le champ de bataille armés de fourches et de faulx; lorsqu'ils avaient vu briller au soleil ces armes improvisées, les Espagnols avaient cru à l'apparition d'autres renforts de l'armée royale.

A la fin de l'engagement, le roi s'aperçut qu'il avait rompu tour-à-tour sept à huit escadrons. « Cette cavalerie, dit Tavannes, fit un tour en limaçon et disparut sans opiniâtrer le combat *que de la longueur des lances.* » Ses rangs s'ouvrirent pour laisser passer l'infanterie battant en retraite, et un gros nuage de poussière indiqua bientôt sa disparition dans les plis de terrain situés en avant de Saint-Seine. Mayenne entraîné par cette déroute, fut poursuivi au moins une demi-lieue ayant le roi sur les talons. Quant au connétable de Castille, il n'avait pas dépassé la Vingeanne et n'avait eu de sa personne aucune part à l'action. Espagnols et Ligueurs

(1) Pierre Mathieu, *Hist. de Henri IV*, liv. I.

reprirent aussitôt la route de Gray, en s'accusant réciproquement de trahison. C'en était fait de leur ancienne alliance, et la Ligue privée de son dernier appui ne devait plus tarder à succomber.

De son côté, Henri IV fit halte au milieu de la plaine, entre les deux villages, et y rallia tout son monde. « Je l'ai échappé belle, dit-il en riant à Biron avec sa bonhomie expansive, j'ai été aujourd'hui votre compère et votre parrain. »

Les Espagnols couchèrent à Saint-Seine, mais délogèrent le lendemain matin et rentrèrent en Franche-Comté, laissant les Français maîtres du champ de bataille. Henri IV se borna prudemment à faire surveiller leurs mouvements jusqu'à la Saône, et revint coucher au château de Fontaine-Française, où l'on montre encore sa chambre. Il avait refusé, dit-on, l'hospitalité qu'était venu lui offrir le seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, et lui avait finement répondu : « Croyez-moi ! je reposerais mal sous la voussure du donjon de votre forteresse(1) ! » Le Béarnais était un trop avisé compère pour s'exposer ainsi à se faire enlever par quelque coup de main sur la lisière des deux Bourgognes, tandis que le château de Fontaine-Française (2) lui offrait, à une heure à peine derrière la ligne de la Vingeanne, un abri beaucoup plus sûr ! Il s'y reposa la journée du 6 juin, et s'en retourna le 7 à Dijon, « tout content et tout victorieux. » Tel fut le combat

(1) *Notice sur Fontaine-Française*, par M. l'abbé J. Carra.

(2) En 1595, la seigneurie de Fontaine appartenait à la famille de Chabot-Charny, dont Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, était membre et prit part au combat du 5 juin, comme il est dit ci-dessus. La forteresse féodale, flanquée de quatre énormes tours, a été remplacée par une vaste construction du XVIIe siècle, qui, au XVIIIe, a donné asile à plusieurs illustrations : Voltaire, J.-J. Rousseau, le chevalier de Boufflers. Mme de Staël y reçut aussi l'hospitalité de la châtelaine du temps, qui était un bel esprit, Mme de Saint-Julien ; elle y acheva, dit-on, *Corinne*. Ces souvenirs littéraires se mêlent dans cette belle demeure aux traditions guerrières des XVIe et XVIIe siècles, et aujourd'hui, à côté des riches tapisseries des Gobelins, des somptueuses tentures et des tableaux de prix, on y peut admirer un portrait peint

de Fontaine-Française, rencontre fortuite, inopinée (1), simple affaire d'avant-garde, si l'on supputc le nombre des troupes engagées et les pertes des deux partis (2); affaire de grande conséquence, au contraire, à envisager ses résultats qui furent immenses. Non-seulement l'invasion du duché de Bourgogne se trouvait conjurée, non-seulement la Ligue recevait un nouveau coup non moins mortel que s'il se fût livré dans les mêmes plaines une vraie bataille rangée; mais encore ce combat mémorable mettait fin à la guerre civile et à l'invasion étrangère; il raffermissait l'unité nationale un instant compromise.

Les portes de la Franche-Comté étaient ouvertes à l'armée

---

par Mignard, représentant la belle Philis de la Tour-du-Pin de la Charce, cette héroïne qui défendit les montagnes du Dauphiné contre le duc de Savoie en 1692, et prêta avec ses vassaux un tel appui au maréchal de Catinat, que, non-seulement, par ordre de Louis XIV, son portrait, son écusson et ses armes furent déposés au Trésor de Saint-Denis, mais encore une pension de 2,000 livres lui fut accordée comme à un brave officier. Plus tard, le château de Fontaine Française donna naissance au colonel d'état-major Aymard de La Tour-du-Pin, qui fut tué glorieusement en Crimée. Il semble que cette terre arrosée d'un sang si généreux sous Henri IV, soit ensuite devenue fertile pour enfanter des héros!

(1) Mathieu, *Hist. de Henri IV*, liv. I, p. 189. « Et ayant bien le lendemain reconnu et vérifié leur retraite, je suis revenu aujourd'hui en cette ville pour donner ordre audit château qui s'opiniâtre. » (*Lettre de Henry IV au connétable de Montmorency*; Dijon, 8 juin 1595.)

(2) Ces pertes furent insignifiantes : 5 ou 6 hommes seulement du côté du Roi; 120 tués, 60 prisonniers et 200 blessés du côté des Espagnols. (V. le registre paroissial de Fontaine-Française. — *Notice* de M. l'abbé Carra, p. 55.) — On montre encore au château de Fontaine, aujourd'hui habité par M. le comte de Chabrillan, un casque et une cuirasse provenant du combat et exhumés au commencement de ce siècle au Pré-Morot. L'un et l'autre sont d'un poids surprenant. La cuirasse forgée au marteau porte au côté droit le *croc* de l'arquebuse, et, malgré sa grande épaisseur, le fer est troué d'une balle. Mais à l'aspect de cette vieille armure, on s'explique aisément que l'action n'ait pas été plus meurtrière. La plupart des coups de lance ou d'épée frappés d'estoc et de taille, dans la rencontre des deux cavaleries, allaient s'émousser sur la poitrine de ces hommes bardés de fer : à peu près seule la mousqueterie a dû faire quelques victimes.

française : le vainqueur n'avait en quelque sorte qu'à se baisser pour saisir cette palme de son triomphe (1).

Nous ne l'y suivrons pas, Messieurs! Son incursion à main armée, dont le but devait être une conquête et ne fut en réalité qu'une succession de pillages, apporta certes bien moins de gloire à Henri IV que la journée du 5 juin. Cette victoire, au contraire, mit le sceau à sa renommée. On reprocha bien au roi son excès de bravoure; on dit que, cette fois encore, sur le champ de bataille il s'était montré incorrigible. Mais la fortune avait pris soin, en conservant ses jours, de lui faire pardonner sa témérité.

Aujourd'hui, avec nos armées innombrables, nos grands mouvements de concentration, nos procédés tactiques si nouveaux, si perfectionnés, nous avons peine à nous figurer qu'une simple escadronnade entre chevau-légers et arquebusiers à cheval ait pu amener des résultats tellement décisifs. Mais on ne saurait trop le redire, même dans la guerre moderne, si la victoire tient souvent à un homme par les hautes conceptions du général en chef, non moins souvent aussi elle tient à lui par la bonne direction qu'il a su donner aux petites opérations de la guerre. D'ailleurs, il faut faire la part des temps : dix mille hommes en ligne, à l'époque de la Ligue, en représenteraient cent, de nos jours. N'oubliez pas, Messieurs, qu'un siècle après encore, Turenne a fait ses plus belles campagnes avec 25,000 hommes.

Le visiteur qui a la curiosité d'aller parcourir, les chroniques à la main, le champ de bataille de Fontaine-Française, est frappé de l'exactitude de leurs descriptions; il

---

(1) « Notre combat a été plus forcé que prémédité. » (*Lettre du Roi au connétable de Montmorency*, 8 juin 1595.)

« Cette campagne l'emporte dans l'esprit de bien des connaisseurs sur tout ce qu'on lui avait vu faire jusque-là. (*Mém. de Sully.*)

..... « Moins de 200 chevaux avaient empêché, et sans aucun ruisseau entre deux, une armée de 10,000 hommes de pied et 1,000 chevaux d'entrer en ce royaume. » (*Lettre de Henri IV au Parlement*)

reconnaît le terrain à première vue, pour peu qu'il ait en même temps une carte fidèle. En arrivant de Lux, comme le fit le roi, on trouve le joli bourg de Fontaine, d'où part une route moderne conduisant à Saint-Seine. Mais le chemin qui, au XVIe siècle, y mena le vainqueur d'Arques et d'Ivry, était dirigé un peu plus à droite. C'est de ce côté de la route que l'imagination doit surtout reporter ses souvenirs et rechercher l'immortelle trace des combattants. Cette route descend d'abord dans le Pré-Morot, d'où Henri IV a entamé sa fameuse charge; puis elle gravit en pente douce la colline située entre les deux bourgs, que toutes les relations du temps signalent comme ayant servi de position au duc de Mayenne. A droite et à gauche, de grasses prairies, des cultures plantureuses, quelques bouquets d'arbres, des peupliers et des frênes le long de la route : un pays moyennement couvert et peu coupé, favorable en somme à l'action de la cavalerie. Au-delà de la colline, voici le bois occupé par le gros de Mayenne : la route redescend au travers, en dessinant un long lacet; ce bois est tel encore qu'au XVIe siècle; on peut s'en représenter les lisières *farcies* de mousquetaires espagnols; tandis que ces houblonnières çà et là disséminées sur les coteaux et dans la plaine, figurent assez bien, à distance, avec les longues perches grises dont elles sont hérissées, les forêts de lances qui escadronnèrent à la même place, le 5 juin 1595. Dans le Pré-Morot, on trouve le ruisseau mentionné par Sully et Palma Cayet; voici ses eaux limpides que rougit un jour le sang des braves, voici la fontaine Henri IV, où a dû boire la cavalerie royale avant l'engagement. Des lavandières paisibles, rangées autour d'un bassin couvert, font retentir aujourd'hui de leurs frais éclats de rire, de leurs chants pleins d'insouciance, ce coin de la patrie française qui a résonné, pendant quelques heures, du cliquetis des armures.

Près de la source, une main pieuse a élevé à la mémoire du vainqueur de Fontaine-Française, un monument en

forme d'arc-de-triomphe, haut de trois à quatre mètres. Il est surmonté d'un médaillon, d'où le vandalisme révolutionnaire a fait disparaître l'effigie de Henri IV, mais on lit encore au-dessous ces deux vers de la Henriade :

. . . . . Bon prince, bon guerrier,
Il vainquit ses rivaux et sut leur pardonner.

Voltaire a séjourné plus d'une fois sous les ombrages de Fontaine-Française. Où pouvait-il mieux s'inspirer pour retracer les prouesses du Béarnais ? Il en a rehaussé l'éclat par son poëme, aussi populaire que son héros. Mais si la poésie jette des fleurs sur les beaux faits d'armes, le simple récit a le mérite de leur apporter plus de clarté, de précision et d'exactitude. Tel est le triomphe des chroniques contemporaines. Parmi les nombreuses relations du temps, ce sont encore les missives royales qui nous rendent le mieux les péripéties de cette journée (1). Les lettres par lesquelles Henri fit part de sa victoire à différents personnages, à sa sœur, au Parlement de Paris, au connétable de Montmorency et à Du Plessix-Mornay, sont restées célèbres. Le roi n'y dissimule pas sa joie, et son style plein de verve y respire une juste fierté.

« Ma chère sœur » écrit-il le 7 juin à Madame Catherine, « tant plus je vais en avant, tant plus j'admire la grâce que Dieu me fit au combat de lundi dernier, où je pensais n'avoir défait que douze cents chevaux, mais il en faut compter deux mille. » (2) Et plus loin, la phrase si connue : « Je vous ai vue bien près d'être mon héritière ! » — « Dans les autres occasions où je me suis trouvé, » écrit-il ailleurs, « j'ai combattu pour la victoire ; mais, en celle-ci, j'ai combattu pour

(1) La date de la bataille de Fontaine-Française est fixée par le *Journal de l'Etoile*, t. II, p. 211, édition 1741, La Haye.

(2) Henri IV à sa sœur, Dijon, 7 juin 1595. (*Lettres missives*, t. IV, p. 364; *Journal* de Henri IV, t. I, p. 100.)

la vie. » (1) César avait dit ce mot avant lui, le lendemain de la bataille de Munda. « C'est Dieu et la justice de notre cause » écrit encore Henri IV, « qui ont combattu et vaincu pour nous ! » Il faut entendre ce vainqueur narrer sa bataille avec une verve si militaire et en même temps une si grande simplicité, ne se souciant pas à l'exemple de ses ennemis, « de faire d'une mouche un éléphant. » (2) — « Il est advenu » dit-il « que voulant prendre un même logis, sans avoir avis certain l'un de l'autre, nous nous sommes rencontrés plus tôt que nous n'espérions... Mondit cousin (Biron) ne les marchanda point, et voyant qu'ils le renversaient, pour être la partie trop mal faite, *j'en voulus être*, et m'en mêlai si avant et si heureusement, grâces à Dieu, et avec ce qui me suivait, que nous les avons mis en route. Mais je vous assure que ça n'a pas été à la première charge (3) »

« Il se trouve déjà jusqu'à cinq cornettes de prises; l'on m'assure que l'on en trouvera encore une autre, j'ai été fort entretenu de D. Alonço, qui conte lui même la *coyonerie* et peu de courage des siens. Il a bien opinion que le connétable de Castille doit être fort étonné ; ce qui m'est encore confirmé par les trompettes que j'ai envoyés en son camp...» ... « Ce coup hasardeux véritablement a rechassé les ennemis en leur Comté, avec tel effroi que je crois qu'ils ne rentreront pas en France, si légèrement qu'ils ont fait. »

« D'ailleurs une retraite eût autant enflé l'orgueil de ces Castillans, que leur fuite les a éloignés de leurs desseins (4)»

---

(1) Henri IV à sa sœur Mme Catherine, Dijon, 7 juin 1595. (*Lettres missives*, t. II, p. 364.)

(2) *Lettre du Roi à Duplessis-Mornay*, camp de Dijon, 9 juin 1595. (*Mémoires* de Duplessis-Mornay, t. I, p. 568.)

(3) Le Roi à Villeroy, Saint-Jean-de-Losne, 14 juillet 1595.

(4) *Première lettre de Henri IV au connétable de Montmorency*, 8 juin 1595. (*Lettres missives*, t. IV, p. 365.)

V. aussi la *Deuxième lettre au connétable*, à la même date; *La réponse de Duplessis-Mornay à Henri IV*, Saumur, 20 juin 1595; *Lettre du Roi à Rosny*. (*Lettres missives*, t. IV, p. 374.)

Il est beau, Messieurs, de savoir combattre : il l'est non moins de savoir écrire. Les relations de Henri IV sont tracées à la pointe de l'épée, et l'on ne sait qu'admirer le plus de ses victoires ou de ses bulletins.

CONTES POPULAIRES FRANC-COMTOIS

Par M. Charles THURIET

MEMBRE CORRESPONDANT.

(Séances des 19 Décembre 1879 et 29 Janvier 1880.)

I.

LE MÉDECIN SANS PAREIL.

Molière a donné *Le Médecin malgré lui* au Théâtre-Français, le 9 août 1666. Le sujet de cette charmante plaisanterie se retrouve dans un fabliau du XIIe siècle, intitulé *Le vilain mire, le paysan médecin* ou *le médecin de Bray*.

On a cru longtemps, à tort, sur l'affirmation même de Laharpe, que notre grand comique avait puisé à cette source; mais cette opinion n'est plus soutenable aujourd'hui. On sait, en effet, que le recueil de nos vieux fabliaux ne fut publié qu'en 1756, et qu'avant cette époque ils étaient ensevelis dans la poussière des bibliothèques. Il est vrai, comme l'observe M. Aimé Martin (1), que, dès le règne de Henri III, le président Fauchet en avait révélé l'existence; mais le livre de ce dernier ne contient que cinq ou six contes, qui n'ont pas le moindre rapport avec *le vilain Mire* ou *le médecin de Bray*. Molière n'a donc rien pu emprunter à l'ouvrage du président Fauchet.

Malgré l'oubli où ils paraissaient tombés depuis longtemps, un grand nombre de nos fabliaux circulaient encore parmi le peuple même illettré des villes et des campagnes. On en retrouve aussi plusieurs dans nos vieux sermonnaires et même dans les *Relations* de Grotius et la *Mensa philosophica* de Thiébaud d'Auguilbert. Dans ce dernier ivre, chap. XVIII, *De mulieribus*, le sujet du *Médecin malgré lui* se trouve indiqué dans ces quelques lignes :

« *Quædam mulier percussa a viro suo ivit ad castellanum infirmum, dicens virum suum esse medicum, sed non mederi cuique, nisi forte percuteretur : et sic eum fortissime percuti procuravit.* » (*Mensa philo-*

(1) *Œuvres complètes* de MOLIÈRE, t. V, p. 419, édition de 1845.

sophica, cap. XVIII, *De mulieribus, in fine*, fol. 58.) — (Une femme, maltraitée par son mari, alla trouver le châtelain malade, et lui dit que son mari était médecin, mais qu'il ne guérissait personne s'il n'était battu. C'est ainsi qu'elle trouva moyen de faire rendre à son mari les coups qu'elle en avait reçus.)

Mais ce n'est point encore dans le fatras du long, lourd et ennuyeux traité d'Auguilbert que Molière est allé prendre l'idée de sa jolie pièce. Il l'a prise dans une histoire populaire qui était déjà bien vieille de son temps; mais qu'on ne laissait pas que de raconter encore, même à la cour de Louis XIV, où nul ne soupçonnait que cette bouffonnerie avait été chantée par un ménestrel du XIIe siècle.

Ce qui prouve du reste évidemment que Molière n'a pas eu sous les yeux le fabliau du *Vilain mire*, c'est qu'il n'aurait pas manqué d'introduire dans sa pièce, où d'ailleurs la gaieté la plus vive et la plus spirituelle se soutient d'un bout à l'autre, plusieurs scènes fort comiques que l'on rencontre dans le texte original, et notamment la scène suivante, qui est connue du peuple jusque dans les hameaux les plus reculés de notre province.

Voici la variante franc-comtoise, en prose rimée. Elle diffère assez peu du texte du fabliau, dont la plupart de ceux qui la racontent ignorent certainement l'existence et ne pourraient même ni lire ni entendre le vieux français.

LE MÉDECIN SANS PAREIL

(Imité d'un ancien fabliau.)

Un seigneur avait une fille
Qui désirait se marier.
Il s'avisa de la contrarier
Dans son dessein, disant que la famille
Du prétendant, bien que valant beaucoup,
N'égalait pas, en noblesse, la sienne,
Qui, très illustre et très ancienne,
Portait sur or une tête de loup.
Mais éperdument amoureuse,
La belle devient langoureuse,
Pâlit, maigrit, dépérit chaque jour.
Tous les médecins d'alentour
Sont consultés et payés tour-à-tour,

Le mal empire; on désespère
De pouvoir rendre à la santé
Cette enfant si chère à son père.
On fait, dans cette extrémité,
Venir un certain empirique,
Homme habile à jouer au besoin plus d'un tour.
A celui-ci, tout bas, notre malade explique
Que son mal n'est qu'un mal d'amour,
Et que, pour la rendre à la vie,
Il ne faut que lui procurer
Tel époux qui lui fait envie.
Notre docteur, sans différer,
Trouve vingt drogues à prescrire,
Et sauve la fille du sire
En lui faisant par ruse octroyer pour époux
Le prétendant qu'elle désire.
Mais le seigneur entre en courroux;
Et bientôt, pour tirer vengeance
De celui qu'il nomme assassin,
Il menace le médecin
Du cachot et de la potence,
Si, pour échapper au procès,
Sur cent malades de sa terre
Accourus au bruit du succès,
Il n'exerce son ministère,
Sans qu'il advienne aucun décès.
Aussitôt, on fait introduire
Une foule de malheureux,
Goutteux, fiévreux et catharreux;
Et sans retard il doit produire,
Pour les guérir tous, sans leur nuire,
Un remède prompt — « Je le peux,
Dit l'empirique; mais pour eux
Je dois composer une graisse,
Un spécifique sans pareil.

Que seul avec eux on me laisse
Jusques au coucher du soleil ! »
Resté seul avec les malades,
Il fait allumer un grand feu,
Et dit : « Approchez, camarades,
Venez que je vous voie un peu.
Pour vous guérir à l'instant même,
Comme le veut votre seigneur,
Il n'est rien qu'un moyen extrême,
C'est de jeter avec rigueur
Le plus malade dans les flammes ;
Et quand il sera consumé,
Tous les autres, hommes et femmes,
Dans un julep bien parfumé
Prendront sa cendre chaude encore.
S'adressant au premier : « Viens, toi,
Dit-il ; ta face est incolore,
Et tu dois être, par ma foi,
Le plus malade de la bande. »
Celui-ci répond à l'instant :
« Non ! Grand pardon je vous demande !
Jamais je ne fus mieux portant » —
« Comment, coquin, que viens-tu faire
Ici, si tu te portes bien ?
Passe la porte, ou ton affaire
Va se régler en moins de rien ! »
Notre homme aussitôt prend la fuite,
Leste de pied, joyeux de cœur,
De n'avoir pas eu la peau cuite.
Il fait rencontre du seigneur
Qui, n'oubliant pas ses menaces,
Attendait au dehors. — « Eh bien !
Dit-il, es-tu guéri ? » — « Dieu grâces !
De mon mal je ne sens plus rien ! »

Un autre montre sa figure :
Il courait comme le premier. —
« Es-tu guéri ? » — « Je vous le jure,
Et n'ai plus besoin d'infirmier ! »
Tous au plus vite s'en allèrent
Dans la crainte d'être rôtis ;
Tous au châtelain protestèrent
Qu'à merveille ils étaient guéris.

II.

CE QUE DISENT LES CLOCHES.

« Les cloches sont des bavardes
» Qui, toujours sur le même air...
» De tout vous parlent en l'air. »

(Frédéric de Coucy.)

» Dans l'âge où il est si doux d'être veuve, elle ne
» laissait pas que de penser à un nouvel engagement. »

(Marmontel.)

En 1524, Jean Raulin de Toul, religieux de Cluny, publia un ouvrage composé de sermons, qui avait pour titre : *Itinerarium Paradisi*, et qui fut imprimé à Paris, chez Jean Petit, au Lis-d'Or, rue Saint-Jacques.

Ce livre est presque oublié aujourd'hui, comme tant d'autres vieux écrits qui, sans doute, méritaient de l'être. Raulin, cependant, écrivait dans le goût de son siècle; mais les critiques du nôtre affirment que ce goût était mauvais, et il faut les en croire: Pour donner une idée de ce mauvais goût qui régnait en France à cette époque, on ne manque jamais de rappeler que, dans un de ses sermons, Jean Raulin cherche à prouver la nécessité du jeûne par ces deux comparaisons : *Un carrosse va plus vite quand il est vide. — Un navire qui n'est pas trop chargé obéit mieux à la rame.*

Mais pourquoi oublierions-nous, au préjudice de Jean Raulin, un conte charmant, qui était digne d'être mis en vers par un Lafontaine,

et qu'on peut retrouver encore dans le sermon *de Viduitate*, p. 148, de l'*Itinerarium paradisi*.

Cette historiette, je l'ai entendu raconter un peu partout en Franche-Comté, où je n'ai pas lieu de croire que beaucoup de personnes aient lu le *de Viduitate* de Raulin. Ses œuvres, pourtant, ont été recueillies à Anvers et forment 6 volumes in-4°.

Il est probable que ce conte, qui a inspiré à Rabelais le IXe chapitre de son *Pantagruel* et à Molière la jolie scène seconde du *Mariage forcé*, n'était pas de l'invention de Jean Raulin et qu'il l'aura recueilli parmi ces innombrables facéties populaires qui ont cours en France depuis des siècles et dont un observateur attentif pourrait faire encore une riche moisson.

Voici donc ce conte en prose rimée, tel qu'il s'est transmis d'âge en âge dans notre province :

Une veuve ayant fort envie
De convoler, vint, sur ce point,
Consulter, avec modestie,
Le bon vieux prieur de Saint-Point. (1)
Elle expose qu'elle est restée
Sans appui ; mais qu'un sien valet,
Ni trop bel homme ni trop laid,
A la main expérimentée
Pour l'état auquel excellait
Le pauvre défunt qu'elle pleure,
Le jour et la nuit, à toute heure.
— Prenez ce valet pour époux,
Dit le prieur. — Oui ; mais, tout doux !
Fit la veuve ; qui sait ? Peut-être,
En le prenant, prendrai-je un maître ?
— Alors donc ne le prenez pas,
Répondit le saint homme — Hélas !
Répartit la veuve, à mon âge,
Et quand tout est si renchéri,
Comment pourrai-je, sans mari,
Soutenir le poids d'un ménage ?

(1) Le prieuré de Saint-Point, canton de Pontarlier, date du XIIe siècle Ce prieuré, de l'ordre de saint Benoît, fut fondé par une colonie de religieux venant de l'abbaye de Romain-Moutier.

— Epousez donc votre valet !
— C'est mon intention, sans doute ;
Mais j'hésite, car je redoute
Qu'il ne me jette mon bonnet
Sur les talons, et qu'en ruine
Il ne me laisse, avec l'usine,
Cinq ou six enfants sur les bras.
— Si vous appréhendez ce cas,
Eh bien, alors, n'épousez pas !
Le prieur vit que cette veuve,
Discutant toujours ses avis,
Voulait prolonger son épreuve
Un peu plus loin qu'il n'est permis.
Afin d'éviter ses reproches,
Il lui conseille d'écouter
Ce qu'en sonnant diront les cloches.
La cloche venant à tinter,
La veuve crut qu'en son langage
Elle disait : *Prends ton valet !*
Prends ton valet ! Prends ton valet !
Elle le prit en mariage :
C'est la chose qu'elle voulait.
De son bonheur elle se vante,
Un jour ou deux ; bientôt après,
La maîtresse devint servante,
En butte à l'outrage, aux excès.
Alors, maudissant sa folie,
Elle court se plaindre au prieur,
Qui compatit à son malheur,
En lui disant avec douceur :
Une méprise, je parie,
Fut commise de votre part
Au sujet de ce mariage.
Quoiqu'il soit maintenant trop tard,
Ecoutez ce qu'en son langage
La cloche dit avec fracas.

La femme prêtant mieux l'oreille,
La cloche disait à merveille :
Ne le prends pas ! Ne le prends pas !
Ne le prends pas ! Ne le prends pas !

III.

LE JUGE DE PAIX IMPROVISÉ

(Historiette contemporaine.)

J'ai lu dans une simple note
Ecrite avec autorité, — (1)
(Mais je ne sais si l'anecdote
Est conforme à la vérité), —
Qu'Henri-Quatre un jour, en vacance,
Pour se délasser des combats,
Voulut juger de l'éloquence
De deux célèbres avocats.
Il se rend donc à l'audience ;
Ecoute avec attention,
Et dit, après audition
De la première plaidoirie :
« Ventre-Saint-Gris ! il a raison !
Il a raison, je le parie ! »

(1) Dupin, dans son excellent *Manuel* des étudiants en droit et des jeunes avocats, consacre quelques lignes à la biographie d'Antoine Lemaistre, célèbre avocat au Parlement de Paris, où il est né en 1608 Il rappelle que sa mère était la sœur du grand Arnauld. Il ajoute que son éducation fut commencée par son oncle Antoine Arnauld qui avait acquis dans la profession d'avocat une si grande réputation que Henri IV et Sully voulurent l'entendre et le faire entendre au duc de Savoie qui était venu à la cour de France. C'est dans cette circonstance que Henri IV dit, après avoir entendu Robert, adversaire d'Arnauld : *Ventre Saint-Gris, il a raison.* Et après avoir entendu Arnauld : *Ventre Saint-Gris, il a raison aussi : je ne croyais pas le métier de juge si mal aisé.*

L'autre parle, et le roi s'écrie,
Touché par la péroraison :
« Ventre-Sait-Gris! Je crois encore
Que celui-ci tient le bon droit.
Lequel gagnera ? Je l'ignore.
Qui peut le savoir est adroit !
Juges ! combien je vous honore !
En vain, je me croyais rusé :
Votre métier n'est pas aisé ! »
Chez-nous, naguère, un personnage,
Grâce à l'appui d'un général,
Peut-être aussi d'un cardinal,
Se fit donner en apanage
Charge de juge cantonal.
Comme Henri-Quatre, ce brave homme,
Du métier dont il fut doté
Ignorait la difficulté,
Fort grande en France comme à Rome.
Sans appréhender d'embarras,
Il prend siège et donne audience.
« Je n'ai pas besoin de science,
Pour juger de si petits cas !
Pensait-il. Le bon sens, je gage,
Me suffira. » — Le demandeur,
Dans un incorrect assemblage
De mots, s'explique avec chaleur.
Le juge improvisé l'écoute
Jusqu'au bout de son oraison.
« C'est bien, dit-il, et je ne doute
Aucunement qu'il ait raison. »
— Le défendeur prend la parole
Et non moins fort parle à son tour.
« Bon dieu ! dit le juge ; ce drôle
Dans son bissac a plus d'un tour.

Il explique bien une affaire ;
Il a des moyens à foison ;
Sa cause me semble très claire :
Il doit avoir aussi raison ! »
Le greffier, avec un sourire : —
Dit au juge : « Que dois-je écrire?
Il ne se peut évidemment
Qu'ils aient raison tous deux. » — Vraiment !
Greffier, je comprends votre dire,
Et vous avez aussi raison !
Que fit lors notre Brid'Oison ?
Tout ému de cette occurrence,
Au lieu de rendre sa sentence,
Il donna sa démission,
Et lui-même encore eut raison.

LES MÉDECINS

A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Docteur J. MEYNIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 Janvier 1880.)

MESSIEURS,

L'honneur que l'Académie a bien voulu me faire, en m'admettant au nombre de ses membres, est plutôt un encouragement que la récompense du travail passé. Les instants que j'ai pu dérober à l'étude et à la pratique de la médecine, pour les consacrer à l'histoire de notre cher pays, ont été bien rares et bien courts. En vous remerciant de vos bienveillants suffrages, que je dois surtout à la sympathie d'éminents confrères et à l'amitié d'anciens condisciples, je tenais à vous offrir, comme témoignage de ma reconnaissance, un travail inspiré tout à la fois par l'amour de ma profession et l'attrait profond qu'ont pour moi les souvenirs de notre passé.

I. L'enseignement de la médecine, comme celui de toutes les autres connaissances humaines, disparut avec les invasions barbares du IIIe siècle et des quatre siècles suivants. On ne le vit renaître que dans le cours du VIIIe siècle, au Mont-Cassin et à Salerne, où les disciples de Saint Benoît fondèrent des écoles qui sont restées célèbres. En France, le clergé joignit bientôt l'enseignement de la médecine à celui des

autres arts. La médecine était enseignée dans les écoles palatines fondées par Charlemagne et faisait partie de cet ensemble de hautes connaissances qu'on appelait le *quadrivium*. Les écoles palatines ne durèrent pas longtemps ; les invasions normandes nous replongèrent dans la barbarie, et l'étude des sciences alla s'ensevelir de nouveau dans les cloîtres, pour n'en sortir que trois siècles plus tard. L'étude de la médecine se bornait alors à celle des préceptes des médecins grecs et romains, des préceptes du grand Hippocrate, de Galien et de Celse, encore n'en possédait-on que d'informes copies, et des interprétations serviles, dont on se gardait bien de sortir ! Un commentaire tant soit peu hardi pouvait passer alors pour la plus grande des témérités.

Sous l'empire de cet enseignement mort, la médecine ne pouvait faire aucun progrès. Les premiers qu'elle réalisa, elle les dut aux médecins arabes, chez lesquels le flambeau de la science avait été entretenu par l'étude des anciens. Alexandrie n'avait pas cessé, même après la conquête d'Omar et la destruction de la fameuse bibliothèque, d'être la grande école des médecins de l'Orient. Moins attachés à la lettre des dogmes hippocratiques que les savants de l'Occident latin, *Rhazès* (Abou-Belke-Ar-Rhazi), *Avicenne* (Ebn-Sina), *Sérapion* (Ebn-Sérapion), *Mézué* (Ebn-Masawaih) *Albucasis* (Abou-el-Kzassem), *Avenzoar* (Ebn-Zohr), *Averrhoès* (Ebn-Roëch), ne se bornèrent pas à l'étude seule des maladies, que l'antiquité avait déjà poussée si loin, ils y joignirent celle de la thérapeutique, de la matière médicale et de la pharmacie.

Les doctrines médicales des Arabes se répandirent en Europe à l'époque des Croisades. La médecine était considérée alors comme une branche de la philosophie ; on avait appliqué à son étude la méthode scholastique ; il est inutile de dire à quelles vaines subtilités on en avait réduit la théorie ! Seulement, si l'on était grec en physique et en métaphysique, on était devenu arabe en médecine. C'est à l'école arabe qu'appartiennent tous les médecins célèbres des XIIIe

et XIVe siècles (1) ; c'est elle qui nous a donné Raymond Lulle, Mondini, Jacques Dondis et son fils Jean, Basile Valentin, le grand Arnaud de Villeneuve, Bernard de Gourdon.

C'est encore en suivant les pas des Arabes que la chirurgie, à peine créée, s'éleva, à la même époque, au plus haut degré de gloire. Cette science a pour base la connaissance exacte de l'anatomie du corps humain ; or l'antiquité nous avait légué son horreur pour les dissections, qu'elle regardait comme sacrilèges, et ce n'est qu'au XIVe siècle que les écoles d'Italie (Mondini de Bologne en 1315) et de France (Montpellier) purent en triompher. Bien que les principes du mahométisme fussent contraires à l'ouverture des cadavres et que la plupart des médecins arabes se fussent contentés d'étudier l'anatomie dans les œuvres des anciens, on s'aperçoit, dès le prologue de la Chirurgie d'Albucasis, que les notions anatomiques lui sont familières. Le grand arabe excella dans l'emploi du cautère actuel ; il en fit pour ainsi dire son seul instrument. Guy de Chauliac, le plus célèbre des chirurgiens arabistes, lui préféra le fer. On peut le regarder comme le créateur de la chirurgie opératoire. Il fut la gloire de l'école de Montpellier à une époque où Pierre d'Argelata illustrait celle de Bologne, Jean Pitard, chirurgien de Saint-Louis, et Lanfranchi, celle de Paris. Lanfranchi était élève de Guillaume de Sallicet, dont il suivait toutes les méthodes. Un de ses contemporains, l'évêqué Théodoric, ne se bornait pas à copier, mais observait lui-même, ce qui lui a permis de léguer à ceux qui vinrent après lui nombre d'innovations heureuses.

Les doctrines hippocratiques, si délaissées au cours des siècles précédents, reprirent tout leur empire au XVe siècle, surtout après la prise de Constantinople, lorsque l'étude du grec se répandit dans tout l'Occident. L'hygiène nous ouvrit alors ses trésors. Bessarion, son disciple Platine, le platoni-

(1) De là vient le nom d'*arabistes* qu'on leur a donné.

cien Marsile Ficin nous en dictèrent les principales règles. Pendant ce temps la chirurgie continuait à marcher à pas de géant dans la voie que lui avait ouverte le siècle précédent. Les instruments se multipliaient et se transformaient; elle se lançait dans les opérations les plus hardies, portant partout le fer et le feu, et ses plus grandes témérités étaient couronnées de succès. Et dire que le grand Paré n'avait pas encore inventé la ligature des artères et que l'on n'avait d'autre moyen d'hémostasie que l'application du fer rouge !

II. C'est dans la première partie de ce xve siècle si fécond en progrès de toute sorte dans les sciences, les lettres et les arts, en 1422-23, que fût fondée la grande Université franc-comtoise, où, dès l'origine, l'enseignement de la médecine ne le céda guère à celui du droit et des arts. (1)

L'Université de Franche-Comté a toujours été divisée en facultés; mais ces facultés étaient groupées entre elles et formaient un seul faisceau, ainsi qu'on le voit de nos jours dans la plupart des Universités étrangères. La Faculté de médecine ne se sépara jamais, comme sa sœur de Paris, de l'Université qui lui avait donné naissance et aux privilèges de laquelle elle était associée. Cette union, dont l'absence est si regrettable dans nos Académies, avait été inspirée par cette pensée fort juste que les connaissances humaines forment un seul tout et que l'esprit peut, jusqu'à un certain point, embrasser la science toute entière. Il semble aussi qu'elle ait eu pour objet de prémunir l'étudiant, et même le professeur, contre le danger des études trop spéciales. On ne voyait pas, comme maintenant en France, chaque professeur et chaque étudiant se cantonner dans un coin de la science et ne plus sortir des bornes les plus étroites.

---

(1) L'université de Dole n'eut pas tout d'abord de Faculté de théologie; les deuxchaires de théologie ne datent que de l'année 1537. La bulle d'institution est aux Archives du Doubs. (D. 1.)

Les anciennes Universités étaient pauvres en chaires officielles : celle de Paris n'eut jamais plus de six chaires de médecine, la nôtre n'en eut jamais plus de trois et commença par n'en posséder qu'une seule. Sur les épaules d'un seul docteur en médecine reposait, donc, le fardeau d'un enseignement fort étendu : ses leçons étaient quotidiennes et il suppléait à une infériorité numérique écrasante par une activité sans égale ! Il faut dire aussi qu'en dehors de l'enseignement ordinaire, il y avait un enseignement privé largement développé. Les Facultés de l'ancien régime se composaient de la totalité des docteurs en médecine de la localité où elles avaient leur siège, sans compter les licenciés et bacheliers, et aussi les chirurgiens de robe longue qui ne s'en séparèrent que beaucoup plus tard, pour former des communautés ou des collèges distincts, dont un grand nombre devinrent des corps enseignants. Beaucoup de leurs membres étaient de véritables *privat docentem*. Le professeur Pierre Verney, qui occupa le premier la chaire d'anatomie créée en 1620, faisait auparavant des cours libres : le 24 janvier 1606, on le voit annoncer une leçon « en la salle du boulevard de Montroland. » En 1650, Etienne Villet sollicitait du Conseil privé l'autorisation d'enseigner « la connaissance des herbes de simples avec leurs propriétez. » D'autre part, les bacheliers et les licenciés étaient tenus de *lire*, c'est-à-dire expliquer, développer, commenter les auteurs dont les traités étaient alors classiques. On leur faisait un devoir de faire part à leurs successeurs de ce qu'ils venaient eux-mêmes d'acquérir.

Généralement, les professeurs des anciennes Universités n'étaient pas des orateurs et ne cherchaient même pas à le devenir. Ils se contentaient modestement de lire des cahiers rédigés à l'intention de leurs auditeurs et où la science se trouvait résumée. (1) C'est qu'ils avaient à faire à un audi-

(1) L'usage de ces cahiers était même réglementaire à l'Université de Dole. Il s'est maintenu dans notre enseignement public jusqu'à la

toire composé d'étudiants plus positifs ou, trop souvent, plus pauvres que ne le sont d'ordinaire les nôtres, qui aimaient beaucoup la science, sans doute, mais surtout en vue de leur carrière, comme un instrument de leur profession future. Les livres étaient trop rares alors et d'un prix trop élevé pour qu'ils pussent aller l'y chercher. C'était l'époque ou la Faculté de Paris n'en possédait que huit ou neuf, et où elle ne consentait à prêter son *Rhazès* à un roi (qui était Louis XI !) que sur bonne caution (1). Les étudiants préféraient prendre des notes, écrire, en quelque sorte, sous la dictée de leurs professeurs et quitter l'école avec des cahiers qui devaient leur servir toute leur vie de théologien, de jurisconsulte ou de médecin. La lecture des cahiers du professeur de médecine durait trois ans, au terme desquels il recommençait son cours.

Les leçons ou lectures étaient quotidiennes et ne duraient qu'une heure comme maintenant; mais, sa lecture terminée, le professeur interrogeait ses élèves et les élèves leur professeur. Outre ces conférences, il y avait, les jours de vacances ou les jours fériés, qui étaient très nombreux, des disputes publiques imposées aux docteurs-régents comme aux écoliers. Ces disputes avaient lieu en ces jours pour ne pas diminuer le nombre des leçons ordinaires. Il est à croire, cependant, que les professeurs les substituaient souvent à ces leçons; car une ordonnance du 1er avril 1583 les rappelle, sur ce point, à l'ancienne pratique (2). Toutes n'avaient pas pour

---

Révolution. L'art. VIIIe des *Lettres d'institution de l'école du Collège des chirurgiens de Besançon* (juin 1773) porte que les professeurs seraient tenus d'avoir des cahier pour les guider dans les matières qui devaient faire le sujet de leurs leçons.

(1) Douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or (plus de 1,000 livres) qu'un riche bourgeois, nommé Malingre, souscrivit pour le roi.

(2) « ... Les disputes publicques prescrites pour les escoliers pour parvenir aux degrés... seront remises aux jours et tems fériez et de vacances, sans en practiquer aucune avec interruption des lectures ordinaires. » V. Beaune et d'Arbaumont, *loc. cit.*, p. 138.

but l'obtention des grades, puisqu'elles n'étaient souvent faites, comme on disait alors, que pour honorer la science et rendre l'Université plus florissante, lui donner un éclat et un lustre nouveaux.

Chaque écolier était attaché à un professeur; il le suivait à son logis et chez ses malades, lui demandait ses conseils, lui soumettait les difficultés qu'il rencontrait dans ses études, le prenait pour juge, non-seulement de ce qui avait trait à ces études, mais à ses affaires privées. L'écolier choisissait lui-même ce guide, cette sorte de père spirituel dont il s'honorait plus tard d'avoir été le disciple et qu'il choisissait comme président de ses thèses, en toute liberté : il était défendu aux docteurs-régents de solliciter, soit en secret, soit ouvertement, sa préférence. Cet usage, emprunté aux Universités italiennes, est fréquemment rappelé par les statuts de l'Université de Dole.

III. Nous avons vu que l'Université franc-comtoise n'eut d'abord qu'un professeur en médecine qui parcourait dans son enseignement tout le cercle des connaissances médicales de l'époque. Il est probable que pour rendre sa tâche et celle des écoliers plus facile, il traitait concurremment de la théorie et de la pratique de la médecine, que les commençants suivaient les leçons qui se rapportaient à la première et les vétérans celles qui avaient la seconde pour objet spécial. Lorsqu'à partir de l'année 1570, il y eut deux professeurs, ils se partagèrent la besogne. L'un traita de ce qu'on appelait alors les choses naturelles et non naturelles (*res naturales et non naturales*), c'est-à-dire de ce qu'on savait de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'anatomie, de la physiologie, de l'hygiène. Il expliquait la première partie d'Avicenne, l'*Ars parva* de Galien, les aphorismes d'Hippocrate. L'autre traita des choses surnaturelles (*præter naturam*), c'est-à-dire de la pathologie, de la thérapeutique et de la matière médicale. Il suivait, dans sa description, le

Totum continens Rhasis. Dans la partie de son cours consacrée aux maladies chirurgicales, il commentait les livres d'Hippocrate relatifs aux ulcères, aux fistules, aux plaies de tête, aux fractures, le livre de Galien sur les os, ses gloses sur Hippocrate *de articulis;* son traité des bandages; celui d'Oribaze ; le sixième livre de Paul d'Egine ; le septième et le huitième de Celse ; les œuvres d'Albucasis et de Guy de Chauliac.

Tandis qu'il n'y eut pas de professeur spécial d'anatomie, c'est-à-dire jusqu'en 1620, le professeur *théorique* se fit assister, pour la démonstration de cette science, par un chirurgien. Nous ne savons si, comme à la Faculté de Paris, le rôle du professeur se bornait alors à empêcher le pauvre démonstrateur de divaguer (*non sinat divagari*), de s'éloigner de son sujet ou plutôt des limites étroites à lui assignées par son seigneur et maître. Il en était de même quant à l'enseignement de la chirurgie par le professeur *pratique.* L'enseignement de son démonstrateur se bornait uniquement aux opérations. Pour empêcher les chirurgiens d'empiéter sur le terrain sacré de la médecine, les médecins professaient qu'on ne doit réputer chirurgicales que les maladies dont le traitement exige une opération manuelle. On n'était guère plus respectueux, d'ailleurs, à l'égard de l'anatomie, que l'on définissait « un exercice manuel propre à conduire à la connaissance du corps humain » *(manus exercitatio ad humani corporis cognitionem...*(1)) On confondait l'anatomie avec la dissection, la science avec un des arts destinés à la servir! Belle définition et bien digne de pédants qui sacrifiaient l'avenir de la science médicale à cet absurde préjugé de la supériorité de la médecine sur la chirurgie, qui est l'unique cause de la longue ignorance, où sont restés les médecins, des lésions organiques qui caractérisent les maladies.

Il est vrai que l'antiquité avait légué au moyen âge l'hor-

(1) Décret de la Faculté de Paris du 2 août 1607.

reur des dissections, qu'elle regardait comme sacrilèges et que l'enseignement de l'anatomie s'était borné pendant longtemps à l'étude des travaux des anciens, de Galien en particulier, dont les descriptions se rapportent plus à certains animaux qu'à l'homme. Les premiers anatomistes du moyen âge faillirent payer de leur vie la gloire d'avoir voulu donner les premières descriptions exactes et méthodiques de nos organes! Mais l'enseignement de l'anatomie scientifique inauguré au XIVe siècle, par l'école de Bologne, ne tarda pas à s'établir dans les écoles françaises. A la fin du XIVe siècle, il avait pris une telle importance à l'Université de Dole, qu'on fut obligé de créer une lecture spéciale d'anatomie, et Pierre Verney, de Dole, en fut pourvu par lettres patentes du 19 février 1620.

Les amphithéâtres de dissection n'ont jamais été bien brillants; mais il paraît que les étudiants d'aujourd'hui occupent des palais, si l'on compare leurs modestes installations aux hangars hideux où l'on disséquait, il y a deux ou trois siècles. Des lettres-patentes du 9 septembre 1619 avaient créé une chaire d'anatomie, et nous venons de voir que Pierre Verney en avait été pourvu peu de temps après. Mais on s'était borné à la création de la chaire et à la nomination du professeur : on n'avait pas pensé à la construction d'un amphithéâtre, les leçons et démonstrations d'anatomie se donnaient « en des lieulx empruntez et mal commodez pour tel estude, » et il était à craindre « qu'avecq le temps et faulte de lieu commode » on en vint à les abandonner... « A cette occasion » Pierre Verney, tant en son nom qu'en celui « des escolliers estudiants en médecine » supplia très humblement l'archiduc Albert « de leur accorder la somme de quinze cents francs ou telle aultre » qu'il plairait, pour « estre employée à la construction d'un bastiment commode pour tel exercice, au prouffict du public et particulièrement des escoliers estudiants en ladite Faculté de médecine. » Philippe III, sur l'avis conforme de Isabelle-Claire.

Eugénie, « inclinant favorablement à la supplication et requeste dudict Pierre Verney » lui accorda « la somme de sept cents francs en monnoye de Bourgoigne pour une fois,.. et ce des deniers procédans des restantz des comptes des recepveurs des exploitz, tant du parlement, bailliages que des sauneries de Bourgoigne ou des parties réservées par les amodiateurs des sauneries... » Nous ne savons ce qu'il en advint; mais si cette somme fut aussi bien payée que toutes celles qui furent promises à la pauvre Université, soit par le prince, soit par les Etats, les pauvres étudiants durent continuer à disséquer dans leur amphithéâtre ouvert à tous les vents, et n'avoir pour s'y chauffer en hiver que le zèle ardent qui les animait.

L'enseignement de la botanique médicale (et l'on comprenait sous ce nom la matière médicale) n'a jamais eu de titulaire; sur ce point la Faculté présenta une lacune que la bonne volonté des deux professeurs de médecine ne pouvait pas combler.

On peut croire qu'un instant il fut question de créer une chaire spéciale de botanique. On lit, en effet, dans une lettre de Philippe IV aux Distributeurs (1) de l'Université, sous la date du 9 novembre 1650 : « Nous avons fait voir, en nostre

---

(1) Les Distributeurs étaient trois officiers spéciaux, choisis par le souverain en dehors du Collège ou conseil de l'université, et qui étaient chargés de l'administration des deniers universitaires. Ils n'avaient du moins pas d'autre mission à l'origine; mais à la longue ils devinrent les véritables chefs de l'université.

Philippe-le-Beau leur attribua, en 1503, le droit de présenter les professeurs. Ils s'attribuèrent bientôt, comme conséquence, celui de les suspendre et de les interdire. Ces empiètements furent encouragés par le pouvoir central. L'édit de 1617, qui mit les chaires au concours, réduisit à peine leurs attributions, puisqu'ils étaient chargés de fixer le jour et l'heure de ces luttes publiques, de faire une enquête sur la moralité des candidats, de tirer au sort les questions, et que, d'autre part, ils siégeaient comme juges et disposaient de trois voix sur cinq. En résumé, les trois Distributeurs gouvernèrent l'université, obéissant moins à leurs propres tendances qu'à l'impulsion du despotisme royal.

» conseil privé, vôttre rescription au faict de la requeste à
» nous présentée par Etienne Villet, prétendant permission
» pour enseigner en nostre Université de Dole la connais-
» sance des herbes de simples avec leurs propriétez, et aupa-
» ravant d'y ordonner a esté trouvé bon de vous ordonner,
» comme faisons par cettes, de nous éclaircir si, lorsqu'il s'est
» practiqué du temps passé, selon que vous l'insinuez par
» votre rescription, avoir pareille lecture en ladicte Univer-
» sité, elle a esté attachée à l'une de celles ordinaires de mé-
» decine ou bien à une autre séparée d'icelles ; comme encore
» si, lorqu'à la réforme dernière d'icelle Université du temps
» que furent les Smes Archiducs Albert et Isabelle de
» glorieuse mémoire, il leur fust conseillé par les professeurs
» médecins ordinaires d'establir ceste lecture des herbes de
» simples, on entendait qu'elle fust desservie par l'un d'eux
» ou bien par un troisième et particulier professeur... »

L'histoire ne nous dit pas quelle fut la réponse des Distributeurs, ni quelle en fut la suite. Toujours est-il que l'Université n'eut jamais de professeur spécial de botanique. Les deux professeurs de médecine continuèrent à faire rentrer dans le cadre de leur enseignement la description des produits animaux, végétaux et minéraux employés en médecine, comme aussi l'étude de la composition et de la préparation des médicaments. On en trouve même la preuve dans les écrits que plusieurs d'entre eux ont consacré à la matière médicale et à la pharmacie.

IV. L'Université de Dole conférait les mêmes grades que toutes les autres Universités, le *baccalauréat*, la *licence* et le *doctorat*, et les règles d'admission à ces degrés étaient les mêmes pour toutes les Facultés. On n'était admis au baccalauréat qu'après trois années d'études, à la fin de chacune desquelles les étudiants en médecine avaient déjà subi un examen, dont le dernier portait sur toutes les matières qui leur avaient été enseignées dans le cours du *triennium*. Deux

mois au plus après cette épreuve, le bachelier devait faire sa *proposition* sous peine de nullité. Il la soutenait publiquement pendant trois heures dans la chaire de l'auditoire de la Faculté, en présence du Recteur magnifique et de deux docteurs au moins. Trois mois après, il soutenait un nouvel acte public plus solennel, de la durée de deux heures, à l'issue duquel on lui conférait la licence. Le Vice-chancelier, auquel la collation des grades était réservée par les statuts, remettait au nouveau licencié les insignes de sa dignité, après lui avoir fait prêter les serments d'usage de fidélité au souverain, et de respect et d'obéissance au recteur, après avoir reçu de lui l'assurance qu'il ne se présenterait au doctorat nulle part ailleurs qu'à Dole.

Le doctorat pouvait suivre immédiatement la licence. Le candidat au doctorat était soumis à une dernière épreuve publique, qui durait cinq heures, et au cours de laquelle les étudiants présents pouvaient lui poser des questions sur toute la science médicale. (1) Le doctorat n'était pas alors, comme de nos jours, le grade des praticiens, la licence conférait le droit d'exercer; c'était le grade des médecins destinés à l'enseignement. Il était même plutôt une distinction

---

(1) On trouve dans les thèses des anciennes Facultés de médecine un mélange bizarre de questions sérieuses et vraiment dignes d'intérêt et de sujets frivoles et ridicules qui se discutaient avec le même sang-froid; ceux-ci par exemple : 1471. *An mulieri ab utero quàm a capite plures morbi?...* affirmativè. — 1546. *An Venus morbos gignat et expellat?* affirmativè. — 1573. *An caput morborum radix?* affirmativè. — 1670. *An qui mel et butyrum comedit scia reprobare malum et eligere bonum?* — 1678. *An utrum Tobiæ ex piscis felle curatio naturalis?* — 1692. *Ex quà parte manaverit aqua quæ profluxit à mortui Christi latere, perforato lanceæ acuto mucrone?* — *An ex heroibus heroes?* — *An per incantationes fit curatio?...* Et penser qu'à côté de ces extravagances on trouve : 1546. *An natura morborum medicatrix?...* affirmativè. — 1551. *An animi exercitium lethargicis prosit?...* affirmativè. — 1559. *An in alimento medicamentum optimum?* .. affirmativè. — 1586. *Est-ne pulsus quàm urina febrium certior index?...* affirmativè. — 1589. *An in aere quam in cibis et potu remedium præstantius?...* affirmativè.

honorifique qu'un grade, et son insigne était le bonnet, *birretum ;* d'où le nom de *birrétation* donné à la réception au doctorat. L'acte public terminé, les docteurs présents délibéraient sur l'aptitude de l'aspirant ; si elle était reconnue suffisante, il recevait des mains du promoteur ou président de sa thèse, après une double harangue, le livre ouvert, l'anneau, le bonnet (1) la chausse doctorale et le baiser de paix.

Les réceptions à la licence et au doctorat étaient de grandes fêtes pour l'Université, qui déployait en ces occasions toutes ses pompes civiles et religieuses. Elles se terminaient par des repas homériques, où le vin de Beaune *(vinum belnense)* coulait à flots. Labbey de Billy raconte qu'au repas qui suivit la réception au doctorat du professeur Victor Giselin, on fit tellement boire le fameux Juste Lipse, (2) qui avait prononcé la harangue d'usage, qu'il faillit en mourir.

Les professeurs furent d'abord choisis et proposés à l'acceptation du souverain par ce qu'on appelait le *Collège* ou conseil de l'Université, qui se composait du recteur, des professeurs, des régents pensionnés, du procureur général, des procureur et conseiller de chaque Faculté, des étudiants nobles et vivant noblement, âgés de plus de vingt ans ou gradués, des licenciés et bacheliers en théologie, enfin de l'ancien recteur, de l'ancien procureur général et du scribe. MM. Beaune et d'Arbaumont (3) font remarquer avec raison qu'en fait les professeurs étaient élus par les étudiants, puisque ceux-ci formaient la majorité du Collège. On n'exigeait d'autres garanties des candidats que le grade de licencié ou de docteur et le serment qui précédait leur installation.

Cet état de choses dura jusqu'en 1503. A cette époque, l'archiduc Philippe-le-Beau, le restaurateur de l'Université,

---

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *Les Universités de Franche-Comté*, pp. cxxiv-cxxviii.

(2) Il était alors professeur à la Faculté des arts de Dole (1571).

(3) *Loc. cit.*, pp. lxxiv et lxxv.

substitua les Distributeurs au collège dans le choix des professeurs. Or, on sait que les Distributeurs étaient des administrateurs choisis en dehors de l'Université. Mais ils étaient en même temps les hommes du prince, qui s'emparait indirectement de la nomination des professeurs qu'il ne faisait précédemment que confirmer. Aussi l'autorité royale n'abandonna-t-elle jamais la prérogative qu'elle s'était arrogée, et lorsqu'en 1571 le duc d'Albe se permit de toucher à l'œuvre de Philippe-le-Beau, ce ne fut que pour en atténuer les fâcheux effets, en adjoignant aux Distributeurs les doyens et « plus anciens » de la faculté où se produisait la vacance. Il fallut que l'abaissement du niveau des études mît à nu les inconvénients de ce mode d'institution des professeurs pour qu'on y renonçât.

On le remplaça en 1616-17 par le concours, qui se maintint même après la conquête française, « et dont Louis XV reconnut si bien les avantages qu'il se l'appropria, tout en le perfectionnant, dans son édit du 15 avril 1747. » (1)

Les formes de ce concours se rapprochent beaucoup de celles qui sont usitées aujourd'hui pour l'agrégation et qui l'ont été pendant longtemps pour le professorat. Lorsqu'une chaire venait à vaquer, les Distributeurs s'assemblaient au logis du plus ancien d'entre eux pour déterminer le jour de la dispute, régler les conditions du programme à envoyer aux Universités étrangères et rédiger l'avis qui devait être publié. La veille de l'ouverture de la lutte, les candidats se rendaient au logis du doyen des Distributeurs et tiraient au sort l'ordre dans lequel chacun d'eux soutiendrait la dispute. Puis celui d'entre eux auquel était échu le numéro 1, prenait au hasard un billet dans un petit coffret qui en contenait une cinquantaine. Ce billet contenait la question qu'il avait à traiter et qui était toujours des plus difficiles et des plus sujettes à discussion. Ses concurrents en prenaient copie, et

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *loc cit.*, pp. LXXIV-LXXVIII.

les distributeurs lui remettaient la clef du coffret, qui passait d'un candidat au suivant, jusqu'à la fin du concours. Chacun des candidats montait à son tour en chaire, dans le grand auditoire de l'Université, en présence du Président du Parlement, du Doyen de la Faculté et des trois Distributeurs, faisait une harangue d'une demi-heure au moins sur un sujet de son choix, puis une leçon de trois quarts d'heure sur la question qui lui était échue la veille, répondait aux objections de ses concurrents, et remerciait enfin l'assistance par une courte harangue. Le concours terminé, les juges se rendaient immédiatement à l'hôtel du Président du Parlement et, après avoir entendu les appréciations du Doyen de la Faculté, sur chacun des candidats, passaient au scrutin. Leurs bulletins de vote portaient, par ordre de mérite, les noms de trois candidats ; la liste de proposition comprenait les trois noms sur lesquels s'étaient réunis le plus grand nombre de suffrages, dans l'ordre de la pluralité de ces suffrages.

Labbey de Billy fait remarquer avec raison que les candidats étaient soumis à une épreuve bien difficile, mais qu'elle atteignait parfaitement son but : les diverses harangues que les candidats devaient prononcer témoignaient de leur talent pour la parole, de leur latinité, de l'éclat et de la solidité de leur esprit ; la leçon mettait en relief leurs connaissances ; l'argumentation, la vivacité et la subtilité de leur esprit, toutes qualités dont la réunion constitue le bon professeur. (1)

Tous les professeurs étaient astreints à ce mode d'élection, qu'ils fussent *Promoteurs, membres du grand banc*, ou seulement *membres du petit banc*, et ne pouvaient changer de chaire sans subir une nouvelle épreuve. Les Promoteurs ou professeurs du grand banc avaient seuls le droit de présenter

---

(1) V. Labbey de Billy, *Histoire de l'Université de Besançon*, t. V, pp. 117-119.

aux examens, de présider aux thèses et de toucher les finances des grades. Ils étaient au nombre de deux par Faculté. (1)

V. Les désordres qui suivirent la mort de Charles-le-Téméraire, l'invasion de la Franche-Comté par Louis XI, la translation de l'Université à Besançon d'abord, puis à Poligny furent les plus grandes causes de perturbation dont souffrirent la suite des études et la collation des grades. En vain, Charles VIII rendit-il sa grande école à Dole, (1) dont le pillage et l'incendie, en 1479, avaient été suivis de la dispersion des maîtres et des écoliers, en vain confirma-t-il les privilèges de cette institution, (2) elle resta dans le plus triste état jusqu'à la paix. L'archiduc Philippe-le-Beau confirma et augmenta, à son tour, en 1503, (3) les privilèges octroyés par Philippe-le-Bon, essayant de mettre un terme à une situation déplorable pour les progrès des lettres et des sciences et, en ce qui concernait plus particulièrement l'enseignement médical, dangereuse pour la santé publique. Mais cet acte réparateur fut d'abord impuissant à remédier à tous les maux causés à l'Université par la dernière guerre. Dans des lettres adressées au Magistrat de Dole, au mois de février 1518-9, l'archiduchesse Marguerite d'Autriche se plaint de la décadence et de la ruine de l'Université qu'elle attribue à la négligence de MM. les Docteurs et régents qui sacrifient leur enseignement à la pratique de leur profession et au soin de leurs intérêts particuliers « en sorte qu'ils ne peuvent si diligemment entendre à leurs lectures, ainsi que la matière le requiert. »

La régente rappelle que ces docteurs doivent à leurs leçons ordinaires une heure et demie de la matinée, et une heure à leurs lectures extraordinaires. Ils doivent monter en chaire, aussitôt que la cloche a cessé de sonner « afin de rendre les

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *loc. cit.*, p. lxxix.
(2) V. Ibid. *Pièces justificatives*, p. xxxvi.
(3) V. Ibid., p. xxxvii.

écoliers plus diligents, » tandis qu'en général quelques-uns d'entre eux ne le font qu'un quart d'heure après. On a pris la déplorable habitude de prolonger les vacances au-delà du temps prescrit par les statuts; c'est ainsi que les lectures devraient être reprises le lendemain de la fête de Saint-Remy (1er octobre) et qu'elles ne le sont en réalité que le lendemain de celle de Saint-Luc (18 octobre); c'est ainsi encore qu'on ne devrait accorder qu'un jour de congé pour la Circoncision de Notre-Seigneur et qu'on ne rentre néanmoins que le lendemain de l'Epiphanie.

Une autre cause de décadence, « qui est un gros et merveilleux domaige, » les docteurs, afin de pouvoir donner plus de temps à leurs affaires privées, qui souvent les entraînent fort loin de Dole, laissent leurs lectures en souffrance les confient à des jeunes gens sans expérience, au grand détriment des études et de la discipline générale de l'Université, les étudiants ne pouvant prendre au sérieux de tels maîtres. Les bacheliers, nouvellement reçus, devaient autrefois faire plusieurs lectures pour s'exercer à l'enseignement; on a depuis dérogé à une règle constante et l'on reçoit un étudiant « de plein saut docteur, sans qu'il soit de soi-même expérimenté. Ces abus n'existaient pas avant la prise de Dole, parce qu'alors les docteurs étaient étrangers au pays, n'y possédaient aucun bien et n'y exerçaient pas leur profession. La régente invite le Magistrat à s'assurer que les Distributeurs choisis parmi les gradués et docteurs visitent fréquemment l'Université et s'informent auprès des étudiants de l'assiduité des docteurs. Jacques Besan, mayeur de la ville, Guillaume Drouhot et Jean Tirot, licencié en droits, échevins; Mes Christophe Chaillot et Duchamp, docteurs en droits; nobles et sages Etienne Duchamp, Jean de Saint-Mauris, licencié en droits, Guyot Duchamp, écuyer, Guillaume le Ciergier, Pierre de Baissey, Gélyot de Livrand, Etienne Sirchorri; tous de la ville de Dole affirmaient sous serment

que « les choses dessus dites sont cause de la totale ruine et défection d'icelle nostre mère l'Université. » (1)

Les études se relevèrent peu à peu et, avec l'élévation du niveau scientifique des écoles, revint la faveur des souverains du pays. Charles-Quint confirma, en 1531, par lettres patentes, les privilèges et statuts de l'Université. Il rendit au Recteur sa juridiction sur les étudiants, détermina le rang qu'il devait occuper dans les cérémonies publiques, assura enfin aux gradués la nomination aux offices vacants dans ses états de Bourgogne et de Charollais.

VI. L'Université de Dole, établie dans un pays pauvre et continuellement exposé aux entreprises de ses voisins, ne fut jamais riche. Philippe-le-Bon avait assuré des gages assez élevés aux premiers maîtres de la grande école qu'il avait fondée : les professeurs en théologie, en droits civil et canon et en médecine touchaient deux cents livres par an, ce qui équivalait à onze ou douze mille francs de notre monnaie. Ces appointements étaient assurés par un aide de 9,693 livres voté par les Etats, pour cette cause assemblés à Salins le 3 avril 1423, et par une contribution annuelle de 500 livres que « les rentiers et môutiers du bourg dessoubz » de Salins devaient payer pendant six années, et par des libéralités publiques et particulières. Mais cette prospérité financière ne fut pas de longue durée : le premier zèle refroidi, on refusa de tous côtés de faire honneur à ses obligations, et l'Université était presque réduite à la mendicité, lorsque les événements qui suivirent la mort de Charles-le-Téméraire, le pillage et le sac de Dole, où elle perdit, avec sa maison, ses archives et les titres mêmes de sa fondation, vinrent achever sa ruine. Charles VIII s'efforça de réparer les torts de son père et, par les lettres-patentes qui rendirent à Dole l'Uni-

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *Pièces justificatives*, pp. 38 et 39.

versité, il lui assura le recouvrement des rentes qui lui étaient dues. Mais les Distributeurs ne purent recouvrer que 700 fr. qui suffirent à peine à relever les bâtiments ; le roi et le Magistrat de Dole durent prendre à leur charge les appointements des professeurs. L'archiduc Philippe-le-Beau, le restaurateur de l'Université fut tout aussi impuissant que le roi de France à lui rendre son ancienne dotation et elle resta bien pauvre jusqu'aux *octrois* de Charles-Quint. Certains professeurs furent obligés, pour vivre, d'user d'industrie, de tenir des pensions d'étudiants (ce à quoi ils étaient d'ailleurs pleinement autorisés par les statuts), de faire des écritures et des traductions. C'est ainsi que le professeur de médecine Jean Ileberling reçut, en 1512, du parlement la somme de 50 livres estevenantes « en considération de plusieurs services » et, en particulier de « l'interprétation des lettres escriptes en alemand venues en ladicte court. »

Ce fut Philippe II qui mit un terme à une situation misérable qui durait depuis près d'un siècle, en augmentant de 3,000 francs comtois par an la dotation de l'Université. C'était en 1570. L'année suivante, le duc d'Albe répartit cette somme entre les divers professeurs. Il attribua « au professeur principal en médecine deux cents francs... oultre le salaire accoustumé, et au moins principal cent. » Les deux professeurs devaient se partager les « émoluments des promotions de leur faculté. » (1) On augmenta peu dans la suite ces maigres salaires. En 1593 et 1594, les gages ordinaires des professeurs en médecine étaient 200 francs pour le premier et 130 pour le second (2) ; en 1617, ils étaient de 350 fr. pour le premier lecteur et de 200 francs pour le deuxième (3).

---

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *loc. cit.*, p. 120.

(2) V. Ibid.. « *l'Estat des lectures de nostre mère l'université... et des gaiges desdictes lectures*, » p. 147.

(3) *Répartement de la dot de l'université de Dole... faict et decrestée par L. A...* » Ibid., pp. 171 et 172.

Le professeur d'anatomie, dont la chaire fut créée deux ans plus tard, touchait aussi 200 francs (1).

VII. Cette pauvreté n'a pas empêché l'Université de Dole en général, et sa Faculté de médecine en particulier, de compter nombre de professeurs distingués, dont quelques-uns sont restés célèbres (2). Parmi les professeurs *uniques* les plus marquants furent Jean Ileberling, qui a publié en 1492, un traité latin sur la peste (3), qu'il fit imprimer à Dole, par Pierre Metleinger (4), et Jean Morisot, plus connu comme humaniste que comme médecin, bien qu'il ait laissé plusieurs ouvrages relatifs à la science médicale (5). Des préceptes médicaux sont répandus *passim* dans son œuvre littéraire qui est immense (6).

Faut-il joindre à ces deux noms celui d'un de leurs contemporains, Henri-Corneille-Agrippa de Nettesheim, qui appartint un instant à la Faculté de théologie? Cet excentrique compte parmi ceux qui favorisèrent le plus l'introduction de la théosophie et de la cabale parmi les chrétiens. Il allia, avant Paracelse même, cette fausse science à la médecine Né à Cologne, en 1486, d'une famille distinguée, il débuta dans la carrière de l'enseignement à Dole, sous les auspices de l'archiduchesse Marguerite, dont il fut un instant le favori, et en l'honneur de laquelle il a écrit une dissértatation sur l'excellence des femmes. Il s'avisa de commenter, dans une chaire consrcrée à l'étude de la théologie, le livre de Reuchlin sur le langage merveilleux (7), œuvre de théo-

---

(1) V. Ibid., p. 173. Tous ces détails sur les finances de l'Université sont empruntés au même ouvrage et aux pièces justificatives.

(2) V. note A.

(3) *Lectio declarativa super epidemiæ morbos.*

(4) Imprimeur du Parlement et de l'Université.

(5) V. note B.

(6) V. ibid.

(7) *De verbo mirifico liber*

sophie hébraïque, qui soulevait alors en Allemagne de violentes tempêtes. Sprengel (1) attribue aux intrigues et détractions de son collègue, le cordelier Jean Catilinet (2), l'abandon qu'il fit de sa chaire. La vérité est qu'Agrippa était une sorte de brouillon qui successivement professeur à Dole et à Pavie, capitaine dans les armées de l'Empereur, syndic et avocat-général à Metz, médecin à Fribourg en Suisse, à Lyon, à Malines, historiographe de l'Empereur à Cologne, chassé de partout vint mourir à Grenoble, dans un hôpital, vers 1535.

Agrippa passait pour astrologue et pour nécromancien. Il raconte, dans une de ses lettres, qu'ayant refusé à la reine Louise de Savoie, mère de François 1er, dont il fut le médecin pendant son séjour à Lyon, de lui tirer son horoscope d'après les astres et de prédire de grandes victoires au connétable de Bourbon, il fut privé de sa charge. Il prétendait avoir le secret de faire de l'or et assurait que plusieurs princes lui avaient fait de grandes promesses pour le décider à en produire. Son ouvrage *sur la philosophie occulte* renferme tout l'ancien système de la cabale. Cependant, il est permis de croire que, sur la fin de sa fiévreuse et courte existence (il mourut à 47 ans) il en reconnut le néant ; car dans son livre *sur la vanité des sciences*, il rejette la cabale avec l'astrologie et même l'alchimie qu'il appelle un art futile.

Après la division en deux de la chaire de médecine, nous trouvons, parmi les professeurs célèbres, Guillaume de Casenat, d'une famille noble de Besançon, originaire de la Catalogne et établie en Franche-Comté au XIVe siècle. Casenat fut recteur magnifique en 1574. Pourquoi faut-il que ce savant ait donné, comme beaucoup de bons esprits de son temps, dans les folies de la médecine hermétique et de l'astrologie ! Deux ouvrages de Gérard Dorn, un des principaux

---

(1) *Histoire de la médecine*, trad. de JOURDAN, Paris 1815, t. III, p. 224.

(2) *Aliàs*, CATHERINET.

disciples de Paracelse et l'un de ses plus vaillants défenseurs, qui se trouvent à la Bibliothèque de Besançon, portent un envoi autographe de l'auteur à Guillaume de Casenat, et deux traités d'astrologie judiciaire de Jérome Cardan, qu'on trouve dans la même collection, contiennent l'horoscope de Guillaume de Casenat et celle de son frère Léonard.

Enfin, lorsque la Faculté fut complète, et jusqu'à la translation de l'Université à Besançon, elle fut illustrée par l'anatomiste Pierre Verney, de Dole, Louis-Joachim Camérarius, de Nuremberg, et Jacques Dornet, de Poligny. Nous avons déjà vu quelle part active Pierre Verney prit à l'installation de l'enseignement anatomique à Dole. Il était aussi versé dans la botanique et la matière médicale que dans l'anatomie, et fit même plusieurs voyages dans le but de se perfectionner dans la connaissance des plantes. Enfin, il ne dédaigna pas non plus le culte des lettres, puisque la première chaire, dont il fut pourvu à l'Université de Dole, était celle de langue grecque, qu'il échangea bientôt contre celle d'anatomie. Pierre Verney avait suivi pendant quelques années les cours de la Faculté de médecine de Paris, où il avait pris ses premiers degrés, mais il était venu achever ses études et recevoir le bonnet de docteur dans sa ville natale. Il n'a laissé qu'un ouvrage imprimé l'*Antidote apologétic de la peste* (1), suivi d'un petit traité latin sur l'usage du sirop de casse (2), et deux ouvrages manuscrits : des *Observations médicales* et un *Traité de botanique*, volumineux in-folio. Louis-Joachim Camérarius professa peu de temps à Dole. C'était le fils de Joachim II Camérarius, de Nuremberg, l'un des plus savants médecins et botanistes de son temps, et le fils de Joachim 1er Camérarius, le littérateur et le savant qui a le plus contribué aux progrès des sciences et des belles-lettres au XVIe siècle. L'exemple de son père et de son aïeul le

(1) Dole 1629, in-4o de 174 p.
(2) *De recto syrupi de cassia usu epilogismus.*

porta à l'étude des sciences et de la médecine. Après avoir voyagé en Italie, dans les Pays-Bas, la Hollande, l'Angleterre, il revint dans son pays natal, fut un moment médecin de Christian, prince d'Anhalt et se fixa enfin dans sa ville natale, où il fut plusieurs fois doyen du gymnase médical fondé par son père en 1592.

Il a publié une nouvelle édition de l'un des ouvrages de son père *Symbolorum et emblematum centuriæ tres* (1)... complété par une quatrième centurie consacrée aux animaux aquatiques encore inédite (2).

Jacques Dornet nous a laissé un ouvrage sur la peste intitulé : « *Méthode pour se préserver et guérir de la peste,* » qui ne l'empêcha pas de mourir de cette maladie, comme son collègue Claude Laurent, au cours de la terrible épidémie de 1637, où périrent sept professeurs sur douze.

VIII. Les licenciés et les docteurs en médecine, comme ceux en droits civil et canon, possédèrent de bonne heure le privilège exclusif de l'exercice de leur profession dans le comté de Bourgogne. Nous n'avons pu acquérir la preuve qu'ils en aient joui sous les derniers ducs et comtes de la maison de Valois ; mais nous sommes portés à le croire. Une ordonnance royale du 27 novembre 1597 (3) et l'édit du 7 septembre 1649 (4) établissent que ce privilège exista sous la domination de l'Autriche et celle de l'Espagne.

L'ordonnance de 1597 exclut du droit d'exercer, comme avocats ou comme médecins, les licenciés et les docteurs promus aux degrés « par certains se disant comtes palatins et avoir l'autorité de ce faire » et déclare nulles les lettres ac-

---

(1) ..... *Quibus rariores stirpium animalium et insectorum proprietates complexus est.* Nuremberg, in-4°.

(2) Francfort, 1605, 1654, 1661, in-3°; Mayence, 1677, in-8°.

(3) V. Pétremand, *Recueil des ordonnances et édictz de la Franche-Comté de Bourgongne,* Dole, 1619, p. 389.

(4) *Suite du Recueil des ordonnances...,* Lyon, 1664, p. 83.

cordées par eux « au préjudice de la chose publique. » Elle rappelle qu'il a été interdit aux sujets du comté de Bourgogne de se faire graduer ailleurs qu'en « nostre dicte mère l'Université de Dole et d'exercer en vertu d'autres lettres que celles qui leur seraient délivrées « contenant comment ils auroient esté promeuz au dict Dole. » Aux termes de l'Edit de 1649, les Docteurs en médecine ne pouvaient être admis à l'exercice de leur profession dans le comté de Bourgogne qu'au préalable ils n'eussent présenté aux autorités judiciaires du ressort leurs lettres de docteurs, pour prouver qu'ils étaient « graduez en des Universitez sizes rière les Etats de Sa Majesté *ou en la Sapience de Rome.* » Ils étaient tenus, en outre, « à peine arbitraire, et de n'estre pas soufferts en l'exercice de leur profession » de produire des attestations, en due forme (1), de leurs « fréquentations et exercice pendant trois ans avec assiduité et estude. » Mais ce fut moins, sans doute, pour honorer les services rendus par l'Université de Dole à l'enseignement des lettres et des sciences, que pour soustraire les étudiants francs-comtois aux dangereux efforts de la propagande protestante. Nous en avons une preuve dans l'exception faite en faveur de la *Sapience* de Rome.

Sa Majesté Philippe III daigna aussi étendre sa sollicitude à la clientèle des humbles de la profession médicale, les Chirurgiens et les Apothicaires. Il leur interdit, par un Edit du 1er février 1649 (2), de prendre le titre de Maîtres, sans en avoir obtenu la permission écrite des magistrats de leur résidence, qui ne pouvaient, de leur côté, la leur accorder avant « un examen et essay public... subi en présence de deux

(1) Elles devaient être, quant aux études, signées par le Recteur et les Professeurs et scellées du sceau de l'université où ils avaient étudié, et quant aux exercices pratiques, visées par les magistrats des lieux où ils avaient pratiqué la médecine.

(2) V. *Suite du Recueil des ordonnances et édicts de la Franche-Comté de Bourgongne*, Lyon, 1664, pp. 83 et 84.

commis des dicts magistrats et de deux maistres des dictes professions... » Les Chirurgiens et les Apothicaires en exercice furent même contraints de subir les mêmes « examen et essay » et de solliciter la permission de continuer à exercer lenr profession, et cela « soubz peine arbitraire. »

Le même édit soumit « les boutiques des Apothicaires » à l'inspection d'une commission composée de deux délégués de la magistrature locale et de deux docteurs en médecine. Cette commission avait « authorité pour faire à ce sujet toutes inhibitions et commandement nécessaires aux dicts Maistres Apothicaires, mesme pour leur deffendre l'exercice de leur profession jusqu'à ce que leurs boutiques fussent convenablement assorties. »

IX. La translation de l'Université de Franche-Comté de Dole à Besançon, au mois de mai 1691, porta un coup terrible à cet établissement.

L'annexion de la province au royaume de France lui avait déjà fait perdre le plus grand nombre de ses élèves étrangers, son éloignement de Dole, si heureusement située sur les des deux Bourgognes, lui enleva la presque totalité des élèves du duché qui se dirigèrent sur des écoles moins éloignées. A quelques années de là, en 1723, une Université nouvelle, celle de Dijon, allait lui enlever le monopole de l'enseignement du droit : l'édit qui créait la Faculté des droits de Dijon supprimait trois sur sept des chaires de la Faculté de Besançon. En vain objectera-t-on que l'enseignement de la théologie était mieux placé à Besançon, auprès du siège archiépiscopal, celui du droit auprès du parlement (qu'on aurait pu, d'ailleurs, maintenir à Dole !) celui de la médecine dans une ville plus considérable ; ces avantages, très contestables déjà, ne pouvaient compenser les pertes immenses du présent et de l'avenir ! Au surplus, ces considérations n'étaient vraisemblablement pour rien dans la détermination de Louis XIV. Les rois de France, qui avaient échoué tant

de fois devant Dole, l'avaient pris en horreur et avaient juré sa perte. Il semblait au conquérant, on peut le croire du moins, que sa conquête ne serait assurée qu'autant qu'il aurait transporté ailleurs la capitale, et privé la ville patriote de tout élément de revanche. Le peu de résistance que Besançon avait fait à ses attaques, en 1668 et en 1674, semblait lui promettre une soumission qu'il n'eût peut-être jamais trouvée à Dole.

Besançon avait promis monts et merveilles au roi pour obtenir cette translation, mais, une fois le fait accompli, parut avoir tout oublié. La ville s'était engagée, entre autres choses, à fournir sans délai à l'Université un local convenable. La grande école fut placée par elle dans un logis d'emprunt, et même d'emprunt forcé si l'on en croit l'histoire, au couvent des Grands-Carmes, où elle avait une salle assez belle pour les actes publics, mais où elle était assez mal au demeurant. Cette installation, qui ne devait être que provisoire, se prolongea jusqu'à sa suppression, en 1793 ; les prières des autorités académiques furent aussi impuissantes que les injonctions royales à obtenir de la municipalité la construction des bâtiments promis à Louis XIV. On ne put obtenir d'elle qu'un amphithéâtre d'anatomie et un jardin botanique. Le jardin botanique, qui fut toujours assez inutile, puisque l'Université manqua toujours de fonds pour acheter les plantes exotiques et de serres pour les conserver pendant l'hiver, lui fut même retiré plus tard. On bâtit le théâtre sur son emplacement.

L'Etat eut plus de sollicitude pour les intérêts de l'Université. A une époque, où l'avilissement progressif de la valeur monétaire menaçait de réduire de nouveau ses professeurs au maigre revenu de modestes prébendes, ou à leurs petits honoraires d'avocats ou de médecins, Louis XIV et Louis XV augmentèrent, à plusieurs reprises, leurs émoluments. C'est ainsi que les professeurs en médecine obtinrent, en 1716, en augmentation de leurs gages, les appointements qui avaient

été attribués au médecin du roi de l'Hôtel-Dieu, à charge par eux d'en remplir les fonctions par quartier.

X. Une délibération de l'Université, en date du 19 mars 1680, approuvée par le Conseil d'Etat le 11 mai suivant, avait décidé que la Faculté de médecine se conformerait à l'ancien usage « tant pour la durée des études que pour l'ordre des leçons, à moins que Sa Majesté ne trouvât bon de faire observer son ordonnance pour les mesmes Facultés des autres Universités. » Le changement ainsi annoncé ne tarda pas à se réaliser : un édit de mars 1707 plaça l'Université de Franche-Comté sous la discipline commune en ce qui concernait l'enseignement de la médecine.

Depuis longtemps, on sentait en France le besoin d'une réglementation de la profession médicale. Une foule de personnes ignorantes des principes de la médecine et sans mandat pour l'exercer, n'offrant d'autres garanties que l'art criminel d'exploiter la crédulité, de vivre et de s'enrichir à ses dépens, mettaient continuellement la santé et la vie en danger. Louis XIV ne se contente pas, par l'édit de 1707, d'exclure du corps médical les empiriques sans pudeur qui le déshonoraient. Il croirait avoir peu fait pour la sécurité publique, s'il ne prenait en même temps les mesures destinées à assurer un meilleur recrutement des membres de ce corps. Un grand relâchement s'est introduit dans l'enseignement d'un certain nombre de Facultés, les études n'y sont ni assez longues, ni assez sérieuses ; et les épreuves, par lesquelles on doit parvenir aux degrés, laissent également à désirer sous le double rapport du nombre et de la valeur. Il est devenu nécessaire de ranimer le zèle de ces Facultés. Le roi centralisateur ne voit d'autre remède à cette triste situation de l'exercice et de l'enseignement de la médecine, que l'unification des règlements qui les régissent.

Il décrète le rétablissement de l'enseignement médical dans les Universités et les Facultés isolées où il est tombé en dé-

suétude. Nul ne pourra à l'avenir être admis aux degrés, sans avoir étudié dans une des Universités ou des Facultés où il existe. Des amendes, sous forme de retenues sur les appointements, sont imposées aux professeurs ou docteurs régents qui se dispensent, sans raison valable, de donner une leçon ou de présider à un exercice pratique Rien n'est innové quant à l'époque des vacances de chaque Faculté, elle peut, à cet égard, se conformer à ses anciens usages; mais la durée de ces vacances ne peut plus excéder trois mois par an. En cas de vacance d'une chaire, la Faculté doit s'assembler et commettre à un docteur en médecine le soin de continuer le cours du professeur démissionnaire ou décédé. Toute chaire vacante sera mise au concours; elle sera adjugée au plus digne des candidats à la pluralité des suffrages. L'élection aura lieu au scrutin secret. Lorsqu'une Faculté n'aura pas un minimum de sept docteurs pouvant assister aux épreuves du concours et donner leur suffrage, le concours sera renvoyé de plein droit devant la Faculté la plus voisine, à moins que les candidats ne s'accordent à opter pour celle de Paris ou celle de Montpellier.

Voilà ce qui concerne les professeurs; voyons maintenant ce qu'on exige des élèves. Les étudiants en médecine sont tenus de s'inscrire de leur main et quatre fois par an sur les registres de la Faculté. Ils ne peuvent le faire qu'après avoir produit des certificats attestant qu'ils ont suivi, pendant deux ans, le cours de philosophie d'une Université. Ils ne seront admis aux degrés qu'après trois ans d'étude, trois examens de fin d'année, de la durée d'au moins deux heures chacun, et leur réception à la maîtrise-ès-Arts. Ils soutiendront un acte public de la durée de trois heures au moins pour l'obtention du *baccalauréat*. Trois mois plus tard, ils subiront un dernier examen, après lequel ils soutiendront un second acte public, de la durée de deux heures pour être admis au grade de *licencié*. Enfin, ceux qui désireront le grade de *docteur* devront subir un troisième acte, de la durée de cinq

heures, sur toutes les parties de la médecine. C'est là un minimum d'examens et d'actes probatoires, dont il est loisible aux Facultés d'augmenter, au gré de leurs statuts particuliers, le nombre et la difficulté. Il est formellement défendu, sous les peines les plus sévères, aux professeurs de dispenser les étudiants de l'observation des nouveaux statuts et aux étudiants de solliciter pareille faveur et d'en profiter : il y va, pour les premiers, de la privation de leurs chaires, et, pour les autres, de leu rdéchéance et, dans certains cas, de leur exclusion des grades à tout jamais.

Nous avons déjà vu que dans les anciennes Facultés de médecine, et celle de Besançon était danc ce cas, l'enseignement de l'anatomie, celui de la botanique médicale et celui de la pharmacie existaient à peine. L'édit de 1707 cherche à combler cette lacune : l'article 22 fait une obligation aux étudiants en médecine d'assister aux cours d'anatomie, de botanique et de pharmacie galénique et chimique ; leur assiduité à ces cours doit être mentionnée sur leurs certificats d'études. Les professeurs des Facultés établies dans les villes qui ne possèdent pas de jardins botaniques sont tenus de faire deux fois par an la démonstration des plantes usuelles tirées des jardins particuliers, et d'herboriser avec leurs élèves à la campagne au moins quatre fois l'an. Il est, d'autre part, enjoint aux magistrats municipaux et aux directeurs des hôpitaux de faire livrer des cadavres aux professeurs pour l'enseignement de l'anatomie et celui des opérations chirurgicales.

Les derniers articles de l'édit ont trait à l'exercice de la médecine. L'art. 31 interdit à tous les médecins d'exercer la médecine dans les villes qui possèdent des Facultés de médecine, s'ils ne sont gradués ou agrégés d'icelles, et dans celles qui ne possèdent qu'un Collège ou Corps de médecins, s'ils n'y sont agrégés. Les docteurs ou licenciés reçus dans une Faculté, ne pourront être agrégés à une autre Faculté ou à un autre Collège ou Corps de médecins, qu'après avoir

soutenu un acte public de quatre heures sur toutes les parties de la médecine ; il n'est fait d'exception qu'en faveur de ceux qui exercent déjà depuis dix ans. Enfin, dans les localités, où n'existe ni Faculté, ni Collège ou Corps de médecins, la médecine peut être exercée par les docteurs ou licenciés de toutes les Facultés du royaume.

L'article 36 rend obligatoire, dans toutes les villes ayant Faculté ou Collège de médecine, un touchant usage de la capitale. Quatre docteurs et le Doyen de la Faculté ou le Prévôt du Collège s'assembleront un jour chaque semaine à dix heures du matin, pour assister gratuitement de leurs conseils les malades indigents. Ils seront assistés d'un certain nombre de bacheliers, de licenciés ou de jeunes docteurs auxquels ils dicteront leurs avis et leurs ordonnances. Enfin, ils feront faire, en leur présence, par un chirurgien expérimenté, les opérations manuelles que l'état de ces malheureux réclame (1).

XI. Les chaires vacantes dans les Facultés de médecine devaient désormais être données au concours ; mais l'édit que nous venons d'analyser ne déterminait pas les formes de cette épreuve. On continua à suivre, à l'Université de Franche-Comté, celles qui étaient en usage depuis l'année 1617 ; et nous avons vu plus haut qu'il en fut ainsi jusqu'en 1747, lorsque Louis XV se les appropria en les perfectionnant. Il y a fort peu de différences, en effet, entre les dispositions de l'édit de 1617 et celles des lettres-patentes du 15 juin 1747. Les chaires vacantes continuent à être mises au concours. Lorsque la chaire vacante appartient à la Faculté de médecine, le jury, qui n'était composé autrefois que de cinq juges, le premier Président du Parlement, les trois Distributeurs de l'Université et le Doyen de la Faculté, comprendra, en

(1) V. *Recueil des édits et déclarations du roi...., vérifiés, publiés et registrés au parlement séant à Besançon*, t. II, 1772, pp. 457-463.

outre, le second des professeurs, le Médecin du roi et deux médecins de l'Hôpital Général. Nul candidat ne sera admis à concourir s'il n'a pas trente ans accomplis et s'il n'est pourvu du diplôme de docteur de la Faculté de Besançon. Un candidat ne pourra être parent ou allié aux trois premiers degrés d'un professeur de la Faculté. Le concours devra être annoncé, trois mois avant son ouverture, par un décret ou *notum* signé par le premier Président du Parlement, ou, en son absence, par le plus ancien des Distributeurs, par le Doyen de la Faculté et par le Secrétaire de l'Université, qui sera affiché à la porte de l'auditoire et envoyé à toutes les Universités du royaume pour être également affiché à la porte de leurs écoles. A l'époque fixée par le *notum,* les candidats déposeront leur diplôme et les pièces nécessaires à la constatation de leur identité entre les mains du Doyen ; ils tireront au sort la matière de deux leçons et le sujet de deux thèses empruntées, l'une à la théorie, l'autre à la pratique. La soutenance des thèses durait 6 heures, trois heures de la matinée (1) pour la question théorique, trois heures de la soirée (2) pour la question pratique. Les juges n'argumenteront pas avec les candidats, qui disputeront les uns contre les autres, à moins que leur nombre trop faible n'oblige la Faculté à choisir dans son sein trois docteurs ou licenciés pour leur poser des objections. Les épreuves closes, le jury délibérera sans désemparer sur le rapport du Doyen. Une liste de trois candidats classés par ordre de mérite sera ensuite dressée à la majorité des suffrages et le procès-verbal du vote sera envoyé au chancelier qui proposera un choix définitif au roi. Les dispositions de cet édit, relatives aux épreuves, ne seront applicables qu'à la Faculté de droit ; mais elles seront bientôt adoptées par la Faculté de médecine, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par les docu-

(1) *Ab horâ septimâ matutinâ ad decimam...*
(2) *A quintâ horâ pomeridianâ ad octavam.*

ments relatifs au concours de l'année 1759, à la suite duquel fut nommé le professeur Rougnon (1).

XII. Tous ces efforts furent vains pour relever l'enseignement de l'Université, et particulièrement celui de la Faculté de médecine : ils changèrent la lettre des règlements sans pénétrer dans l'esprit des professeurs, esclaves volontaires de la tradition scholastique. Et, cependant, c'étaient des hommes distingués et pleins du feu sacré que les Billerey, les Bouchard, les Charles, les Athalin, les Lange, les Rougnon, les France, les Tourtelle. Jamais l'école n'avait eu des maîtres aussi brillants ; aujourd'hui encore, après de si grands changements, dans le domaine des sciences et des lettres comme dans celui de la politique, leur nom n'est pas oublié.

Claude-Nicolas Billerey (2) nous a laissé un *Traité sur la maladie pestilentielle qui dépeuplait la Franche-Comté* en 1707, un *Traité du régime* (3) et plusieurs ouvrages manuscrits parmi lesquels un *Traité des simples empruntés aux règnes animal, végétal et minéral* (4), que l'on conserve à la Bibliothèque de Besançon.

François Bourchard, membre de l'Académie des Curieux de la nature, est l'auteur d'une dissertation sur les eaux minérales découvertes à Besançon en 1677 à Chamars, et qu'on a malheureusement laissé perdre (5).

René Charles (6), qui fut recteur magnifique en 1746 et

---

(1) V. *Recueil des édits et déclarations du roi...*, t. IV, 1776, pp. 17-24.

(2) Né à Besançon vers 1667, décédé en 1759.

(3) Besançon, 1721, in-12°, et 1748, in-12°.

(4) *Tractatus medicamentorum simplicium ex regno animali, vegetali et minerali deprumptorum, quorum nomina, descriptiones, virtutes, præparationes et usus in medicinâ descripta sunt et picta à Cl.-Nic. Billerey*, 2 vol. in-4°.

(5) *Judicium de metallici aquis Vesuntione inventis per mediam æstatem anni* 1677, Besançon, in-4°.

(6) Né à Jussey selon les uns, à Prény-sur-Moselle selon les autres, et mort à Besançon en 1751.

en 1747, était l'élève du professeur Jacques Monnot, qu'il remplaça dans sa chaire de médecine. C'était un homme d'une grande science et, paraît-il, d'une inépuisable charité. Il a laissé un grand nombre d'écrits (1) qui ont presque tous pour objet les eaux minérales du pays qu'il avait beaucoup étudiées (2).

Claude-François Athalin (3), nommé professeur en 1736, membre de l'Académie de Besançon et agrégé du Collège des Médecins de Nancy, a publié : 1° Une *Lettre à un médecin de la province, au sujet d'une observation rare et intéressante, sur des accidents funestes survenus seulement au bout de cinquante-quatre jours, ensuite d'un coup reçu à la tête, qui n'avait occasionné aucun accident primitif* (4); *et* 2° *Institutiones anatomicæ per placita et responsa* (5), abrégé de peu de valeur. Athalin a communiqué à l'Académie des sciences plusieurs observations qui ont été insérées dans les Mémoires de cette compagnie et particulièrement : l'*Histoire d'une catalepsie* (6) et l'*Histoire d'une hydropisie de l'ovaire* (7). On trouve à la Bibliothèque de l'école de médecine un manuscrit in 8° d'Athalin intitulé : *Dissertatio medica de usu, abusu et selectu medicamentorum et in primis evacuantium*. Le professeur Athalin a été le promoteur ou président de nombreuses thèses produites sous son inspiration. Parmi ces thèses on remarque la thèse pour la licence de son collègue Rougnon *(An constans detur in medicina certitudo?...* affirmativé!) et celle de son successeur France *(De diversis vinorum qualita-*

(1) V. note C.

(2) Il fut nommé directeur des Eaux de Bourbonne peu de temps après sa promotion au doctorat. — Le fils de Charles, Claude-Aimé, né à Besançon en 1718, entra dans l'ordre des Jésuites, où il se distingua comme prédicateur. Le père Charles est mort à Besançon en 1769.

(3) Né à Cemboing le 10 mars 1701, mort à Besançon le 15 mai 1782.

(4) Besançon, 1746, in-12°.

(5) Besançon, 1756, in-8°.

(6) 1758, pp. 40-43.

(7) 1738, p. .

tibus (1).) La plupart d'entre elles sont empruntées à la physiologie et à l'étiologie ; beaucoup de sujets appartiennent bien plus à la rhétorique qu'à la médecine ; peu ont un intérêt réellement pratique, il faut s'en prendre bien plus au temps qu'au professeur (2).

Gabriel Lange (3), recteur magnifique en 1753, eut, au début de sa carrière médicale, un malheur dont les conséquences le suivirent jusqu'au bout : il laissa mourir un conseiller au Parlement qu'on l'avait appelé à traiter d'une maladie peu grave en apparence. On l'appela l'*ange exterminateur*. Ce mot cruel l'empêcha toujours d'avoir une clientèle sérieuse ; il se donna tout entier à la science pure et à l'enseignement. Comme le professeur Athalin, Lange a présidé à un grand nombre de thèses. Les sujets de ces thèses sont plus généralement empruntés à la pratique que celles de son collègue, bien qu'on y trouve encore quelques questions extra-médicales et même des questions absurdes à notre époque (4).

Nicolas-François Rougnon (5), après avoir suivi, d'une manière brillante, les cours de la Faculté de Besançon, où il prit ses degrés, fréquenté les leçons des grands maîtres de Paris, où il fut élève de l'Hôtel-Dieu, et exercé, pendant quelque temps, à Noyon, sous les yeux de Richard, son oncle maternel, revint en 1752 à Besançon se faire recevoir docteur et disputer à Lange la chaire devenue vacante par le décès de Charles. Les juges du concours lui préférèrent un

---

(1) Dédiée au patriarche Noé, le premier vigneron. On y célèbre les vertus des vins de Bregille, de Charmarin, de Trois-Châtel, de Chamuse, de Champnardin, des Ecueugney, de Vauxsevin, de Ragot, sur un ton tout aussi lyrique que celles des meilleurs crus de la Bourgogne, de la Champagne et du Médoc ; les vins du Jura et du vallon de la Loue ne sont pas oubliés.

(2) V. note D.

(3) Né à Besançon vers 1715, mort en 1784.

(4) V. la note D.

(5) Né à Morteau en 1727 ; mort à Besançon le 13 juin 1799.

concurrent, dont l'âge et les mérites leur paraissaient mériter leur choix ; mais Rougnon prit sa revanche en 1759 et enleva avec éclat la chaire de Billerey. Les adversaire du jeune professeur (il avait 32 ans !) étaient nombreux et redoutables ; c'étaient les docteurs Andrey, Aubry, Combette, Dard, d'Auxiron, Jeannerod, Romand, Tanchard, Tavernier qui ont tous laissé une grande réputation (1) ! Mais il était déjà d'une étonnante érudition et joignait beaucoup de clarté et de méthode à une élocution facile et brillante. Rougnon a eu, comme professeur et comme médecin, une réputation européenne ; il était en correspondance avec tous les savants de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Astruc, Haller, Lorry, Macquer, Tronchin, étaient ses correspondants ordinaires. Il était membre de l'Académie de Besançon, aux travaux de laquelle il collabora dès 1761. Il a laissé un grand nombre d'écrits (2).

Claude-Joseph France (3), qui succéda en 1783 à Athalin et fut recteur magnifique l'année suivante, était membre de cette Société de médecine de Paris (1776) à laquelle la Faculté fit une si rude guerre(4), et agrégé du Collège royal des médecins de Nancy. Le roi de Pologne le nomma, en 1763, son conseiller médecin ordinaire, après un brillant concours pour l'obtention d'une chaire vacante à la Faculté de Pont-à-Mousson (5). Les juges du concours l'avaient écarté à cause

(1) Voir les sujets de leurs thèses à la note E.

(2) V. la note F.

(3) Né à Besançon le 23 juillet 1737 ; mort le 17 décembre 1802. — Il était fils de Pierre-Denis France et de Denise Chatelain.

(4) L'autorité royale dut s'interposer entre elles par arrêt du Conseil en date du 26 juin 1778.

(5) France avait eu à soutenir les deux thèses suivantes : *An empirici possint, urinarum inspectu, morborum agnoscere causas ? — Quænem sit causa caloris thermalium fontium ?* Lorsqu'il concourut pour la chaire d'Athalin, il eût à faire une leçon *de naturâ et selectu nutritiarum rerum*, et une autre sur l'aphorisme 28, section 2, d'Hippocrate ; à soutenir une thèse théorique *de differentiâ pestis et febrium putridarum nostræ regionis*, et une thèse pratique sur l'aphorisme 18, section 4.

de son âge : il avait à peine vingt-six ans ! France était aussi distingué comme praticien que comme professeur ; mais il a peu écrit et ses doctrines sont connues surtout par les thèses de ses élèves (1). Ces thèses appartiennent, en général, bien plutôt à la physiologie et à l'hygiène qu'à la médecine. France a collaboré, avec Rougnon et les anciens professeurs de l'école de chirurgie, à la restauration de l'enseignement médical à Besançon. On peut le considérer comme le véritable fondateur de la Société de médecine de Besançon, dont il a poursuivi l'idée pendant plus de vingt ans. Il a beaucoup contribué à la propagation de la vaccine dans notre pays, et jamais le service des épidémies n'a eu de chef plus zélé.

Etienne Tourtelle (2) est, sans contredit, la physionomie la plus originale qu'ait présentée notre Faculté. Imagination ardente, esprit brillant et fécond, travailleur infatigable, il se livra, dès le premier jour, à l'étude de la médecine avec une ardeur qui devait abréger sa vie (il mourut à 45 ans). Les biographes ont raconté comment la passion faillit arrêter dans ses débuts sa carrière médicale. Epris d'une jeune personne que son père lui interdit d'épouser, il s'enferma dans un cloître. Mais les sentiments trop violents durent peu ; Tourtelle retrouva, d'ailleurs, sous l'habit de Saint-Dominique, le goût de l'étude avec la paix du cœur, et c'est au temps de sa retraite qu'on doit le plan de son *Histoire philosophique de la médecine* Il sortit du couvent pour aller à Montpellier et à Paris, et rentra quatre ans après dans sa patrie, riche de connaissances et d'observations. Chargé déjà de lauriers académiques, il conquit, en 1788, une des chaires de médecine de l'Université de Besançon. Il y remplaçait Lange. L'éclatante personnalité de ce professeur projeta un dernier rayon sur l'école agonisante (3).

---

(1) V. la note D.
(2) Né à Besançon le 27 février 1756; mort le 10 mai 1801.
(3) V. la note G.

XIII. Pendant que l'enseignement de la médecine descendait lentement cette pente de la décadence, que l'on ne remonte jamais, celui de la chirurgie avait continé à s'élever. Un élément jeune et plein de sève, passionné pour un art jusqu'alors obscur et dédaigné, avait donné à ses progès, déjà si remarquables dans les siècles précédents, une impulsion nouvelle; avec le travail et la science étaient venues la considération et l'influence. Un édit du mois de février 1692, portant création de Chirurgiens royaux jurés, avait réglé l'exercice de la chirurgie, l'examen et la réception des chirurgiens « qui ne sont de la qualité des métiers. » Des lettres patentes du 10 août 1756 ordonnèrent que « les Maîtres en l'art et *science* de chirurgie des villes et des lieux, où ils exercent purement et simplement la chirurgie, sans aucun mélange de profession mécanique et sans faire aucun commerce ou trafic, soit par eux, soit par leurs femmes, seraient réputés exercer un art libéral, et jouiraient, en cette qualité, des honneurs, distinctions et privilèges dont jouissent ceux qui exerçaient les arts libéraux. » Les Chirurgiens étaient dorénavant compris dans le nombre des notables bourgeois, et pouvaient prétendre comme eux aux offices municipaux. Louis XV interdisait de les comprendre à l'avenir sur les rôles des arts et métiers et de les assujettir à la taxe de l'industrie, il les exemptait à tout jamais de la collecte, de la taille, du guet et garde, des corvées et de toutes les autres charges municipales ou publiques, dont étaient exempts, suivant les usages et règlements observés dans chaque province, les autres notables bourgeois. Il permettait en même temps aux Chirurgiens d'avoir un ou plusieurs élèves qui les aidaient dans l'exercice de leur profession; et deux de ces élèves étaient exemptés du tirage à la milice.

XIV. Ces améliorations considérables dans l'état social des Chirurgiens lettrés étaient dues surtout aux efforts qu'ils n'avaient cessé de faire pour réhabiliter leur art, à la noble

émulation qui régnait parmi eux, au développement qu'ils avaient donné à l'enseignement. Maréchal et La Peyronie avaient obtenu du roi, en 1724, l'érection de cinq chaires de Démonstrateurs royaux en chirurgie près du Collège de Saint-Côme. Différentes écoles ne tardèrent pas à se former, à l'imitation de celles de la capitale, dans les villes qui possédaient des Collèges de chirurgiens. Le Collège des maîtres en chirurgie de Besançon obtint la création de la sienne par le crédit du Premier chirurgien du roi, La Martinière. Elle fut instituée par lettres-patentes du 20 juin 1773.

La nouvelle école devait avoir six Professeurs-Démonstrateurs royaux qui se partageraient « les leçons et exercices formant le cours complet des études en cet art... » Les premiers professeurs nommés, sur la présentation de La Martinière (1), furent : Boulanger, Pierre-Jacques Morel, Gras, Vacher, Jussy et Nédey, tous membres du Collège de Besançon. Boulanger et Morel furent chargés du cours des principes, c'est-à-dire de la physiologie et de l'hygiène d'une part, et, de l'autre, de la thérapeutique Chirurgicale ; Gras de celui d'ostéologie et de maladie des os, Vacher de celui d'anatomie, Jussy de celui d'opérations et appareils, Nédey, enfin, de celui d'accouchements. Ces professeurs étaient tous des hommes du plus grand mérite. Boulanger, maître-ès arts ou bachelier en médecine, était Chirurgien-major du fort Griffon. Il était prévôt du Collège de chirurgie en 1784. Pierre-Jacques Morel (2), licencié en médecine, Chirurgien-major des hôpitaux du roi à Besançon, appartenait à une vieille famille de chirurgiens, dont le premier membre connu inventa le garrot pour arrêter les hémorrhagies pendant le siège de Besançon, en 1674. La Faculté de médecine, dont il était le démonstrateur d'anatomie, daigna le recevoir licencié

(1) Les professeurs à venir ne pouvaient être choisis que parmi les chirurgiens « reçus et admis à la maîtrise au dit collège ou agrégés à icelui. »

(2) Né à Voray en 1735 ; mort à Besançon le 3 février 1815.

en 1771. Sa thèse, encore très intéressante à notre époque (1), témoigne d'un grand savoir et d'une expérience précoce. On trouve, dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie* (2), deux observations intéressantes de lui sur des cas d'anciennes douleurs de la tête, consécutives à des coups, guéries par le trépan (3). Claude-Lupicin Gras (4), licencié en médecine, était Chirurgien en chef de l'hospice des Enfants-Trouvés (Saint-Esprit), dans le régime intérieur duquel il a introduit des réformes avantageuses. Nommé, après sa réception à la licence, en 1776, médecin des prisons, il contribua beaucoup à améliorer le sort des détenus. Il a laissé en manuscrit, outre son cours de chirurgie, de nombreuses observations. Charles-Eugène Vacher (5), licencié en médecine, était le fils de Gilles Vacher, Chirurgien consultant des camps et armées du roi, membre correspondant de l'Académie royale de chirurgie et de l'Académie royale des sciences et, comme lui, Chirurgien-major des hôpitaux du roi à Besançon, et le neveu du fameux chirurgien et anatomiste Laurent-François Morand. C'était un praticien de grande distinction, comme son père. Jacques-Philippe Jussy (6), docteur en médecine (7), Lieutenant du Premier chirurgien du roi à Besançon, fut un des propagateurs des procédés de Frère Cosme. Les premières opérations à Besançon furent suivies d'une

(1) Soutenue, le 21 mars 1771, sous les auspices du professeur Lange. Elle a pour titre : *An in hydrocele apertio seroti trigono mucrone vulgò* troiscar *dicto, perficienda ?*

(2) T. I, p. 226, 1787.

(3) La famille de Morel n'a pas abandonné la profession médico-chirurgicale. Son fils Claude-Louis a été reçu docteur en 1808, son petit-fils, Jacques-Charles-Aimé, en 1830; son arrière-petit-fils, Ernest-Louis-Henri, en 1862. — Deux de ses gendres, les docteurs Xavier Verney, d'Ornans, et Jean-Frédéric Meynier, de Dole, ont fait aussi souche de médecins.

(4) Né, en 1738, à Moirans; décédé à Besançon le 17 mars 1805.

(5) Né à Besançon vers 1732; mort en 1788.

(6) Né à Besançon vers 1716; mort le 1er avril 1798.

(7) La thèse, soutenue en 1775, sous les auspices d'Athalin, a pour titre : *De nostalgia.*

polémique très vive avec Gilles Vacher, partisan de l'ancien mode opératoire [1]. Bien que Vacher eût été un de ses maîtres, elle ne nuisit point à Jussy qui n'avait pas eu les premiers terts. On connait de Jussy deux observations imporantes publiées dans le *Journal de médecine* en novembre 1774 et en août 1777, la première sur l'ouverture d'une artère guérie sans ligature, l'autre sur les plaies pénétrantes du bas-ventre. Anatole-François Nédey [2], licencié en médecine, a organisé un enseignement bien négligé jusqu'alors à Besançon comme partout ailleurs. Grâce à lui, chaque village put avoir une sage-femme instruite, et l'on vit disparaître peu à peu les pratiques dangereuses des matrones du temps passé. Nédey est mort du typhus, qu'il avait contracté dans un des hôpitaux militaires dont il était chirurgien en chef. Il a laissé un traité élémentaire de l'art des accouchements [3], qui est décrit avec méthode et clarté. Il faut joindre à ces noms celui d'Antoine Monnot [4], qui a succédé, en 1789, à Vacher dans la chaire d'anatomie. Monnot a été, en 1792, attaché au service des hôpitaux militaires des armées du Rhin, puis rappelé, en 1794, à Besançon pour remplacer Nédey comme professeur d'accouchements. C'est à cette dernière époque qu'il ouvrît, pour les élèves de l'Ecole de dessin, un cours gratuit d'anatomie des formes. Il a fait partie dès sa fondation, en 1807, de l'Ecole secondaire de médecine. Monnot a publié plusieurs opuscules [5].

Les cours de l'Ecole de chirurgie étaient publics et gra-

---

(1) V. le *Mercure de France*, des mois de janvier, de juin et de septembre 1754. Jussy a clos la discussion par sa *Lettre à M. Vacher.... par N. T., maître d'école de Saligny, dans le Bourbonnais*, 1754, in-4° de 5 pages, aujourd'hui introuvable.

(2) Né à Besançon en 1730; mort le 8 août 1794.

(3) *Principes sur l'art des accouchements, par demandes et par réponses*. Besançon, 1793, in-8°.

(4) Né, en 1765, à Besançon; mort le 4 juillet 1820.

(5) V. dans la *Biographie universelle* des frères Michaux, la notice de Ch Weiss sur Ant. Monnot.

tuits. Ils se donnaient dans un local situé derrière l'hospice du Saint-Esprit, aux jours et heures arrêtés par le Collège de chirurgie, qui devait éviter qu'ils se trouvassent en concurrence sur ce point avec ceux de la Faculté, qui ne voulait avoir rien de commun avec lui. Les élèves en chirurgie se faisaient inscrire, pour chaque cours en particulier, dans les quinze premiers jours de sa durée; et les professeurs constataient leur assiduité par des appels aussi fréquents qu'ils le jugeaient nécessaire et délivraient des certificats d'assistance à ceux qui les avaient suivis « avec sagesse et régularité. » Les élèves payaient, pour tous droits, en recevant ces certificats, une somme de 3 livres « pour l'entretien de l'école. » On n'était admis à la maîtrise qu'après un an d'études au minimum, à l'école de Besançon, ou ailleurs sous la direction de maîtres de cette école. et trois ans d'exercice et de pratique dans les hôpitaux ou chez des maîtres en chirurgie. Les examens et actes pour l'obtention du grade de maître étaient au nombre de dix : 1° une tentative ou immatricule ; 2° un premier examen théorique; 3° une épreuve d'ostéologie; 4° une épreuve sur les maladies des os ; 5° une épreuve d'anatomie; 6° une épreuve d'opérations; 7° la pratique de plusieurs saignées; 8° une épreuve sur les maladies chirurgicales; 9° une épreuve sur les médicaments; 10° un deuxième examen théorique. La dernière épreuve qui consistait dans la rédaction, séance tenante de plusieurs rapports médico-légaux « revêtus de toutes les formalités et conditions nécessaires pour leur validité, » pouvait, au choix du candidat, être remplacé par un acte public soutenu, en français ou en latin, sur les points d'une thèse choisie par lui. Le candidat ne pouvait, dans ce dernier cas, revêtir le robe et le bonnet carré que s'il était maître-ès arts. Cet examen ou acte terminé, le nouveau maître prêtait serment entre les mains du lieutenant du Premier chirurgien du roi. Le Doyen de la Faculté assistait à la tentative, aux deux examens théoriques et à la prestation du serment, et occupait la place d'honneur à la droite des examinateurs.

Les professeurs de l'Ecole de chirurgie étaient exempts du logement des gens de guerre et de toutes les autres charges municipales et publiques. Les élèves en cours d'études ou de stage étaient exempts du tirage de la milice. Les maîtres en chirurgie du Collège de Besançon ne pouvaient exercer aucun art illibéral, commerce ou profession étrangère à la chirurgie, pas même la barberie.

XV. On reconnaît, à quelques-unes des dispositions de cet édit, l'influence de la Faculté de médecine représentée, dans les conseils du roi, par son premier médecin. Déjà, après la publication des lettres-patentes du 10 août 1756, la Faculté, jalouse des privilèges accordés aux chirurgiens, et qui les rapprochaient de ses membres, avait obtenu du Parlement de Besançon un arrêt qui réduisait à peu de chose l'exercice de la chirurgie. Heureusement pour les malades cet arrêt ne fut jamais exécuté sérieusement, peut-être même n'était-il pas exécutable? Il interdisait aux chirurgiens de traiter les affections *qui n'étaient pas purement chirurgicales* et leur ordonnait de faire appeler le médecin, *lorsque la maladie n'était pas de leur ressort ou qu'elle était compliquée de fièvre et autres symptômes qui sont du ressort de la médecine!* Il leur ordonnait même d'exécuter les saignées et autres opérations prescrites par la médecine, fût-ce contre leur avis et dût le malade en mourir! Il n'était fait d'exception que pour les chirurgiens de campagne établis loin du médecin. Mais il est juste d'ajouter que, ces accès de mauvaises humeur passés, la Faculté vivait en assez bonne harmonie avec le Collége et qu'elle ne s'associa jamais complétement à l'œuvre malveillante de son aînée et prototype la Faculté de Paris. Elle fit même bon accueil aux membres du Collège qui recherchaient les grades qu'elle conférait , et, lorsque après la suppression des deux établissements, professeurs de médecine et de chirurgie se trouvèrent réunis dans la même école, ils n'en furent pas trop étonné! Leur malheur commun, avant la nouvelle législation, les avait à jamais réunis!

NOTES.

A

LISTE DES PROFESSEURS EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ.

α. — De 1423 à 1570, *lorsque l'université ne possédait qu'une chaire de médecine.*

Jean Collin, Charles Duchamp, Claude Bontechoux, Thomas Froissard, N... Didier (1499), Jean Heberling (1492), François de Montgenet, Jean Bernardini (1523), Jean Morisot, Adam Prévost (1552), Nicolas ou René Perrot, Guillaume de Casenat;

β. — De 1570 à 1620, *après la division en deux de la chaire de médecine :*

Guillaume de Casenat, Corneille Busenius (1570), Pierre de Bergerès, Victor Giselin, Catherin Mairot (1582), Alexandre Puccinelli (1593), Claude de Saint-Mauris (1593), Pierre Froissard, François Bergeret (1606);

γ. — De 1620 à 1793, *après la création de la chaire d'anatomie :*

Claude de Saint-Mauris, François Bergeret, Pierre Verney (1620), Louis-Joachin Camérarius, Jacques Dornet (1621-1637), Pierre Javel (1621-1636), Hugues Junet (1627), Claude Laurent, Samson Roger, Claude Caseau (1650), Etienne Vuillet (1636), Jean Labbey (1637-1669), Jacques Monnot, Pierre Guillot, François Dubois (1676), N... Bidal (1691), Thomas Garinet (1694), Claude Guyot ou Guillot, Luc Garinet (1702), Nicolas Billerey (1707), François Bergeret (1715), François Bouchard, Jean-François Le Fèvre, René Charles, Claude François Athalin (1736), Gabriel Lange (1751), Nicolas-François Rougnon (1759) Claude-Joseph France (1783), Etienne Tourtelle (1788).

B

ŒUVRES MÉDICALES DE JEAN MORISOT.

1° *Hippocratis aphorismorum genuina lectio; eorum fidelis interpretatio, cum Galeni censurâ in eos omnes qui minus erant absoluti; adnotationes in Cornelium Celsum; trium Galeni de diebus decretoriis librorum epitome* (1). — Dans la préface de cet ouvrage, Jean Morisot reproche à Théodore Gaza et à Nicolas Léonicène, le véritable restaurateur de la médecine hippocratique, d'avoir commis une foule d'erreurs dans les éditions qu'ils ont donnés des *Aphorismes* d'Hippocrate;

(1) Bâle, 1547, in-4°.

et il renvoie pour les preuves à un ouvrage intitulé *Horæ succisivæ* depuis longtemps introuvable.

2° *De compredioſâ medendi ratione libri tres.* — On ne possède plus que le titre de cet ouvrage, qu'on trouve dans la *Bibliothèque* de Gessner avec la liste des œuvres littéraires de Morisot (1).

C

ŒUVRES DE RENÉ CHARLES.

1° *Questiones medicæ circà thermas Borbonienses quas... præside nobili, clarissimo, consultissimoque Domino Domino R. Charles... propugnabit D. Antonius Duport, die* 16ª *aprilis* 1721 (2), traduites en français par Charles lui-même sous ce titre : *Dissertations sur les Eaux de Bourbonne* (3). Cet ouvrage est la réunion de six dissertations qui avaient été soutenues sous sa présidence.

2° *Questiones circà acidulas Bussanas quas propugnabit D. Franciscus Jos. Payen,* 1738 (4).

3° *Observations faites par M. Charles, professeur..., sur les cours de ventre et la dyssentrie qui règnent dans quelques endroits de cette province* (5).

4° *Observations sur les différentes espèces de fièvres, et principalement sur les fièvres putrides, malignes et épidémiques, et sur les pleurésies qui ont régné en Franche-Comté depuis quelques années* (6).

5° *Observations sur la maladie contagieuse qui règne en Franche-Comté parmi les bœufs et les vaches* (7)

6° *Quæstiones medicæ circà fontes medicatas Plumbariæ quas... propugnabit D. Claudius Maria Girod, die* 14ª *junii* 1745 (8).

7° *Quæstiones medicæ circà fontes medicatas Plumbariæ quas... propugnabit J. Cl. Morel,* 1746 (9).

On a encore de lui : *Lettres d'un professeur en médecine à l'université de Besançon à un curé de campagne sur la toux et les rhumes épidémiques* (10).

D

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON.

L'affiche qui annonçait la soutenance d'une thèse et le titre de cette

(1) V. dans la *Biographie universelle* des frères MICHAUD, la notice de Ch. WEISS sur Jean Morissot.
(2) Besançon, in-8°.
(3) Besançon, 1749, in-12.
(4) Besançon, in-8°.
(5) Besançon, 1741, in-4°.
(6) Besançon, 1743, in-12.
(7) Besançon, 1744, in-8°.
(8) Besançon, in-8°.
(9) Besançon, in-8°.
(10) Besançon, 1743, in-12.

thèse était rédigée selon une formule à peu près invariable, qui était la suivante :

(*Virgini Deiparæ.*)

THÈSES

medicæ (ou *physiologicæ*, *semeioticæ*, *therapeuticæ*, ou encore *pathologico-semeioticæ*, *physiologico-semeioticæ*) :

An...? ou *De...*

Quas (ou *quarum veritatem*), *Deo duce, et auspice Virgine Deiparâ, ac Præsive Nobili, Clarissimo, Consultissimoque Domino Domino... D. M.* (1), *in Academiâ* (ou *Universitate*) *Bisuntinâ Medicæ Facultatis Professore Regio, tueri conabitur* (ou *tuebitur*, ou souvent *propugnabit*) *Dominus...* A. M. (ou M. B.) M. L. (2), *in publico illius Academiæ* (ou *Universitatis*) *Auditorio, die...* 17... *horâ matutinâ* (ou *pomeridianâ*.

Ad Baccalaureatûs (ou *Licentiatûs*, ou *Doctoratûs*) *lauream in medicinâ consequendam.*

Ex mandato magnifici Domini Domini rectoris.

VESUNTIONE,

Typis..., Universitatis Regiæ Typographi.

La dédicace *Virgini Deiparæ* était assez souvent remplacée par *Sancto... patrono suo colendissimo, Christo resurgenti, Christo Lazarum è sepulcro suscitanti, Christo mortem patienti, Assumptæ virgini*, etc. Les étudiants suisses affectionnaient la dédicace *Deo et patriæ*, ou *Deo optimo maximo, patriæ et amicis*. Nous avons vu que France dédta sa thèse pour l'obtention du grade de licencié à Noé le premier vigneron, *Primo vitis cultori patriarcho Noëmo.*

A cette première dédicace on en joignait souvent une autre à son père, à un protecteur, au corps de médecins dont on faisait ou dont on allait faire partie. Cette dédicace, beaucoup moins succinte, occupait la seconde page souvent en entier.

On peut voir, par les exemples qui suivent, combien les sujets de ces thèses étaient variés et souvent intéressants.

1730. — Fuchs, de Rapperschwill; — Doctorat. — *De usu et abusu venæ sectionis in variis diarrheæ speciebus, in dysenteriâ, tenesmo fluxu hepatico, lienteriâ, coeliacâ passione et lumbricis.* — (*Præside*, J.-Fr. Le Fèvre.)

1738 — Herbling, de Rapperschwill; — Doctorat. — *An pleuritidi et peripneumoniæ sudorifera?...* affirmativè. — *Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

---

(1) *Doctor medicinæ.*

(2) *Artium Magister*, ou *Medicinæ Baccalaureatus*, *Medicinæ Licentiatus*, selon que l'acte avait pour but le baccalauréat, la licence ou le doctorat.

1745. — SIDENIER, de Poligny; — Licence. — *An in primo febris continuæ nascentis exordio emetica tuto sint præscribenda?...* affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1747. — BACCARA, de Colmar; — Baccalauréat. — *De sanguinis circulo.* — (*Præside,* R. Charles.)

1747. — RENTZ, de Colmar; — Licence. — *De dysenteriâ.* — (*Præside,* Cl-Nic. Billerez.)

1748. — PYRAUX, de Besançon; — Doctorat. — *Ultrùm in peste præstantissimum sit remedium Radix Brasiliensis?...* affirmativè. — *Præside.* Cl.-Nic. Billerez.)

1748. — DIEZ, de Brevannes; — Doctorat. — *In priscorum potiùs quàm hodiernorum medicorum sententiis et exemplis sit insistendum?* ... affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1749. — ROUGNON, de Morteau; — Licence. — *An constans detur in medicinâ certitudo?...* affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1751. — STEINMANN, de Krauchenweiss, en Souabe; — Doctorat. — *De salubri venationis effectu.* — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1753. — VACHER, de Besançon, démonstrateur d'anatomie; — Doctorat. — *De religione medici.* — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1753. — COMBETTE, de la Petite-Chaux; — Doctorat. — *An aliqua sit doloris utilitas?...* affirmativè. — (*Præside,* G. Lange.)

1755. — GUYDEVAUX, de Münster; — Baccalauréat. — *An inconcussis stabilitur fundamentis spirituum animalium existentia?...* negativè. — (*Præside,* G. Lange.)

1755. — JOLYOT, de Besançon; — Doctorat. — *An syphilis sit et morbus antiquus et mercurio domanda?...* affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1756. — VACHER, de Besançon; — Baccalauréat. — *An ex moderatâ vini potatione singulare præsidium?...* affirmativè. — *Præside,* G. Lange.)

1757. — TAUCHARD, de Clerval; — Licence. — *An in crassioribus vesicæ calculis lithotomia?...* affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1757. — GIROD, de Mignovillars; — Baccalauréat. — *De signis abcessus pulmonum.* — (*Præside* G. Lange.)

1758. — FRANCE, de Besançon; — Baccalauréat. — *An nata mulier ut in umbrâ parietum domestica tantùm curet negotia?...* negativè. — (*Præside,* G. Lange.)

1759. — SAINT-DENIS, de Nancy; — Licence. — *An in symptomatis è fumo carbonum oriundis venarum jugularium sectio?...* affirmativè. — (*Præside,* G. Lange.)

1759. — RICHARD, de Vesoul; — Licence. — *An ad rheumatismum pracavendum variæ corporis exercitationes?...* affirmativè. — (*Præside,* G. Lange.)

1760. — POCHET, de Ceysérieux-en-Bugey; — Baccalauréat. — *An diversi hominum mores a diversis pendeant temperamentis?...* affirmativè. — (*Præside,* Cl.-Fr. Athalin.)

1761. — Chevidlard, de Lons-le-Saulnier; — Licence. — *An hydropis cura diureticis sit absolvenda?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1761. — Perrin, d'Arbois; — Doctorat. — *An dubiis rebus exstantibus unum tantùm certæ morti detur indicium?...* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1762. — Gabriel, de Fédry; — Doctorat. — *An a læsâ perspiratione rheumatismus?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1765. — Bizot, de Besançon; — Baccalauréat. — *An urbis et agri bizuntinensis aër, aqua et olera sint saluberrima?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1767. — Verney, de Mandeure; — Licence. — *An foliis relaxantibus tutior nephritidis curatio?...* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1767. — Pierre, de Besançon; — Doctorat. — *An pectoris hydropi cantharides?...* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.

1769. — Hoin, de Dijon; — Baccalauréat. — *De vitalitate infantum.* — (*Præside*, G. Lange.)

1771. — Gauffre, de Pontarlier; — Baccalauréat. — *An solo et simplici vitæ regimine absque medicorum et medicamentorum auxilio, ad nestoreos annos vita et sanitas prorogari possint?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1772. — Brevet, de Marnay; — Licence — *An in erysipelate flores sambuci?...* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1773. — Hueber, de Kern, Obwald; — Doctorat. — *De requisitis in medico dotibus.* — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1773. — Widepot, de Lons-le-Saulnier; — Licence. — *An in phthisi pulmonari lac sit insigne remedium prophylacticum?..* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1775. — Munnier, de Vesoul; — Doctorat. — *An vis centrifuga potens in apoplexiâ solvens?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1775. — Méglin, de Soultz; — Baccalauréat. — *Circà sanguinis missionem in acutis.* — (*Præside*, G. Lange.)

1776. — Omlin, de Stanz, Unterwald; — Doctorat. — *An hemorrhoïdibus convenienter fluentibus conveniant adstringentia remedia?...* affirmativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1779. — Derriey, de Dôle; — Licence. — *An in acutis magis conferat natura quàm ars?...* affirmativè. — (*Præside*, Cl.-Fr. Athalin.)

1783. — Lubert, d'Héricourt; — Licence. — *Quænam sit natura, diversitas et selectus nutritiarum rerum?* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1783. — Clavelin, de Lons-le-Saulnier; — Licence. — *An cancer sit extirpandus?...* subnegativè. — (*Præside*, G. Lange.)

1784. — Jovant, de Jussey; — Doctorat. — *De partibus fluidis corporis humani.* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1784. — Kosmann, d'Alsace; — Licence. — *De partibus solidis corporis humani.* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1784. — Loiseau, de Frasne-en-Montagne; — Baccalauréat. — *Quan-*

tùm in avertendis sceleribus prosint medica præcepta ? — (*Præside*, Cl Jos. France.)

1785. — Marchant, de Besançon; — Baccalauréat. — *De fame et siti* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1785. — Maire, de Mouthe; — Licence. — *De metastasibus.* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1785. — Bellegingue, de Besançon; — Doctorat. — *De ortu, naturâ et usu salivæ.* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

1786. — Bolot, de Gy; — Doctorat. — *De digestione alimentorum.* — (*Præside*, Cl.-Jos. France.)

Nous avons donné ailleurs les titres des plus belles thèses de Charles et de Tourtelle.

B

THÈSES DU CONCOURS POUR LES PROFESSEURS EN 1759.

Andrey (Nicolas), de Besançon.

1° *Mechanismus circulationis et nutritionis in fœtu;*

2° *Nævorum maternorum ratio et curatio*

Aubry, de Luxeuil, Conseiller du Roi et Médecin ordinaire.

1° *Secretionis, nutritionis, decrescentiæ ratio;*

2° *Tabis causa, signa et cura.*

D'Auxiron (Noble-Pierre-Claude), de Besançon.

1° *De ratione somni et vigiliæ;*

2° *De causâ somnambulantiæ et curatione.*

Combette (Jean-Antoine), de Mouthe.

1° *Secretionum mechanismus;*

2° *Jeteri causa, signa et curatio.*

Dard (Jacques-Antoine), de Besançon.

1° *Appetitûs et digestionis ratio;*

2° *Famis caninæ et lienteriæ causa, signa et cura.*

Jeannerod (Joseph), de Faverney.

1° *An aër ore ductus subeat cor et causa sit morborum epidemicorum?...* affirmativè;

2° *Causæ morborum epidemicorum.*

Romand (Jean-François), de Besançon.

1° *Sensationum mechanismus;*

2° *Paralysis ratio et cura.*

Rougnon (Nicolas-François), de Morteau.

1° *Mutationum in utroque sexu sub pubertatis annis contingentium ratio;*

2° *Chlorosis causa, signa et cura.*

Tanchard (Charles-Joseph), de Clerval.

1° *Partium corporis sympathia nudi?*

2° *Affectionis hypocondriacæ causa, signa et cura.*

TAVERNIER, de Pontarlier.

1° *De circulationis causâ, legibus emolumentis;*

2° *De febris ratione, ejusque curatione.*

F

ŒUVRES MÉDICALES DE ROUGNON.

1° *Lettres à Lorry* sur les causes de la mort de M. Charles, ancien capitaine de cavalerie (1).

2° *Codex physiologicus* (2), ouvrage qui n'était déjà plus guère au niveau des connaissances du temps lorsqu'il parut.

3° *Considerationes pathologico-semeioticæ de omnibus corporis humani functionibus* (3), ouvrage qui est un commentaire remarquable des principaux aphorismes d'Hippocrate.

4° *Observations sur les divers avantages qu'on peut retirer de la culture de la pomme de terre* (4).

5° *La Médecine préservative et curative, générale ou particulière,* ou *traité d'hygiène et de médecine pratique* (5), son dernier ouvrage qui parut l'année de sa mort. — Ce livre, qui a cependant une certaine valeur, a été bien maltraité par Sprengel qui prétend qu'il ne se recommande ni par la nouveauté des matériaux, ni par l'exécution du plan; qu'il présente, il est vrai, « la diéthétique combinée heureusement à la thérapeutique » et que « Rougnon connaît fort bien tout ce que les anciens ont dit, » mais que « ces avantages contrastent d'une manière singulière avec la légèreté du jugement de l'auteur et l'ignorance complète où il est des découvertes et des opinions des écrivains modernes (6). » La vérité est que Sprengel est ici un Allemand qui juge un Français, et que Rougnon, rivé, comme ses collègues, à la routine de la vieille école, n'a pas tenu assez de compte des progrès que la science avait faits à son époque, bien que, dans ses *Lettres à Lorry*, il paraisse reconnaître les avantages que le médecin peut retirer des autopsies et de l'anatomie pathologique (7).

G

ŒUVRES MÉDICALES DE TOURTELLE.

Parmi les thèses qu'il a inspirées à ses élèves, on remarque surtout : 1° une thèse sur *les trois règnes de la nature*, dans laquelle il fait voir

(1) Besançon, 1768, in-8°.
(2) Besançon, 1776, in-8°.
(3) Besançon, 1786-87. 2 vol. in-4°.
(4) Besançon, 1794, in-8°.
(5) Besançon, 1799, 2 vol. in-8°.
(6) Kurt SPRENGEL, *loc. cit.*, t. VI, p. 503.
(7) Marchant a publié une notice historique sur Rougnon, qu'on trouve dans le *Recueil des mémoires de médecine militaire*, 1re série, t. VII, p. 366. Cette notice a paru d'abord à Besançon en brochure in-8°.

l'inexactitude de cette division, que sa commodité a fait survivre à toutes les attaques; 2° une thèses sur *les eaux minérales*, où l'on trouve l'analyse des sources thermales si multipliées sur les versants des Vosges et du Jura; 3° une thèse sur *l'influence du physique sur le moral*, thème développé plus tard par Cabanis. Les ouvrages qui ont fait sa grande réputation d'écrivain médical, sont : 1° ses *Eléments d'hygiène, ou de l'influence des choses physiques et morales sur l'homme et des moyens de conserver la santé* (1), qui eurent, dès leur apparition, un succès remarquable qui s'est longtemps maintenu. Le terrible Sprengel y « découvre plus d'esprit (que dans la *Macrobiotique* d'Hufeland), des connaissances souvent très délicates, mais, en général, peu de critique (2). » Sprengel est très difficile sous ce dernier rapport, probablement parce qu'il avait la prétention d'y être de première force? — 2° des *Eléments de médecine théorique et pratique* (3). D'après Sprengel, « Etienne Tourtelle n'insista pas moins (que N. T. Gilbert (4)) sur la nécessité de reconnaître l'observation comme le fondement unique de la médecine. Cependant, ses idées manquent ici de précision, et il cite partout des observations d'Hippocrate, même dans des cas où elles ne sauraient décider. Quant à la classification des maladies, elle n'est en aucune manière recommandable (5). » — 3° Des *Eléments de matière médicale*, qui ont été édités par Briot (6). — *Histoire philosophique de la médecine*, depuis son origine jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (7).

---

(1) Strasbourg, 1797, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1802; Paris, 1815 Ces deux éditions sont précédées d'une notice sur l'auteur par BRIOT, un de ses élèves. — Paris, 1822, 2 vol. in-8°. Cette édition est due à Bricheteau qui l'a enrichie de suppléments et de notes. — Le bel ouvrage de Tourtelle a encore été édité à Paris, en 1830, sous le titre d'*Encyclopédie médicale ou nouvelle médecine domestique mise à la portée de tout le monde.* Enfin il a été traduit en espagnol par Dom Luis-Maria MEJIA, Madrid, 1801, 2 vol. in-8°.

(2) Kurt SPRENGEL, *loc. cit.*, t. VI, p. 433,

(3) Strasbourg, 1799, 3 vol. in-8°; — Paris, 1815, 3 vol. in-8°.

(4) *Les théories médicales comparées entre elles et rapprochées de la medecine d'observation*, Paris, an VII, in-8°.

(5) Kurt SPRENGEL, *loc. cit.*, p. 497.

(5) Paris, 1802, in-8°.

(7) Paris, 1804, 2 vol. in-8°.

TABLE

I. — Enseignement de la médecine et de la chirurgie dans les premiers siècles du moyen âge 47
II. — Fondation de l'université de Dole 50
III. — Enseignement de la Faculté de médecine 53
IV. — Gradués et professeurs 57
V. — Troubles dans les études après la mort de Charles-le-Téméraire 62
VI. — Pauvreté de l'université 64
VII. — Professeurs célèbres 66
VIII. — Exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie sous les comtes des maisons de Valois et d'Autriche 69
IX. — Translation de l'université à Besançon 71
X. — Edit de 1707 : réglementation de l'exercice et de l'enseignement de la médecine 73
XI. — Concours pour le professorat 76
XII. — Professeurs de la Faculté de Besançon 78
XIII. — Progrès de la chirurgie 83
XIV. — Création de l'Ecole de chirurgie 83
XV. — Médecins et chirurgiens 88
NOTES. A. — Liste des professeurs en médecine de l'université de Franche-Comté 89
B. — Œuvres de Jean Morisot 89
C. — Œuvres de René Charles 90
D. — Thèses de la Faculté de Besançon 90
E. — Thèses du concours pour le professorat en 1759 94
F. — Œuvres de Rougnon 95
G. — Œuvres de Tourtelle 95
Table 97

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT DE LORAY

Au discours de réception de M. MEYNIER.

MONSIEUR,

Le président de cette compagnie est heureux de pouvoir donner la bienvenue à un confrère qui sait, comme vous, allier à l'exercice d'une profession laborieuse le culte des lettres, et les études qui nous sont chères. Il est plus heureux encore, si ce nouvel associé porte un nom honoré dans notre province, s'il appartient à une famille à laquelle, permettez-moi de le dire, il est attaché par d'anciennes et affectueuses sympathies. Je ne suis pas étonné de vous voir prendre place dans nos rangs, Monsieur. Le guide si sûr, au cœur si droit, à l'esprit si cultivé, qui a dirigé votre jeune âge, a su vous inspirer avec l'amour du travail qui fortifie l'âme, le goût des lettres qui lui prépare de nobles récréations. Quel charme ne deviez-vous pas trouver à recueillir avec lui les légendes qui peuplent nos vallées. Un souvenir populaire est pour nous comme un débris des vieux âges : un nom de lieu défiguré est une énigme qu'on s'opiniâtre à résoudre ! ainsi l'on vit par la pensée au milieu des générations éteintes et l'on remonte jusqu'au berceau de notre civilisation. A ces travaux qui ne sont pour vous qu'une diversion, vous en avez ajouté d'autres, qui ont obtenu, je le sais, les suffrages des meilleurs juges, de ceux qui avaient été vos maîtres. Vous continuerez au milieu de nous, vos studieuses investigations. Vous nous direz, comme vous l'avez fait aujourd'hui, au prix de quels labeurs le patrimoine de nos connaissances a été acquis par les obscurs ouvriers qui ont défriché le champ de la science;

par quels efforts persévérants nos devanciers ont préparé ce progrès, dont nous sommes peut-être trop fiers et dont l'honneur leur appartient pour une si large part; vous enseignerez enfin au temps présent à respecter le passé, s'il veut, à son tour, mériter le respect de l'avenir.

LES MONUMENTS

DE

L'ABBAYE DE ROSIÈRES (JURA)

(2e PARTIE)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 29 mai 1879.)

Des treize églises abbatiales qu'au moment de sa plus grande prospérité l'ordre de Citeaux avait élevées au comté de Bourgogne, deux seules, mutilées et dévastées subsistent : Acey et la Grâce-Dieu. On peut juger, par les dimensions et l'architecture de la première, des proportions majestueuses qu'atteignaient les édifices disparus : Cherlieu, dont le conseil général de la Haute-Saône a consommé la ruine il y a quarante ans (1), Balerne, Bellevaux, Bithaine, la Charité, Lieu-croissant, Clairefontaine, Mont-Sainte-Marie, Theuley, détruits sans excuse comme sans profit à une heure néfaste. Il est inutile de chercher aujourd'hui à retrouver la trace, même à recouvrer les dessins de la plupart de ces églises, c'est à peine si les plans de Cherlieu, de Bithaine, de Mont-Sainte-Marie sont connus de rares érudits. Aussi n'insisterai-je point sur l'importance de la *Description de l'église abbatiale de Rosières* que nous a léguée en 1714 dom Benoît Besançon, et qui nous permet de restituer avec une exactitude relative le plan raisonné d'un bel édifice dont aucune pierre ne reste debout (2).

En attendant qu'une main plus habile l'entreprenne, j'ai

(1) Voir le *Mémoire historique sur Cherlieu*, par Monseigneur Besson, évêque de Nîmes, 1847; p. 92.

(2) Bernard Prost, *Notice sur Rosières*, Poligny, 1870, p. 7.

esquissé à grands traits cette restitution du plan de l'église de Rosières, en suivant scrupuleusement au point de vue des mesures et des proportions les indications de dom Besançon, et en empruntant à nos églises comtoises des XIIe et XIIIe siècles quelques détails architectoniques omis ou écourtés par ce religieux (V. pl. I et II). La *Description* publiée ici pour la première fois servira de *pièces justificatives* à cet essai et permettra d'en contrôler ou d'en rectifier les conclusions.

Conforme par ses traits principaux à la plupart des églises cisterciennes de la filiation de Morimond, l'église de Rosières était orientée : sur son flanc gauche (côté de l'évangile) se voyait le cloître entouré des lieux réguliers, comme à Mont-Sainte-Marie, Cherlieu, Bellevaux, etc. L'édifice se composait d'une nef longue de 53 mètres 70 (161 pieds) dans œuvre, terminée par un chevet rectangulaire, de deux nefs latérales s'arrêtant au transept, d'un transept long de 26 mètres (78 pieds) sur les bras duquel s'ouvraient parallèlement à l'axe de l'église quatre chapelles, deux à droite, deux à gauche. Bâtie, semble-t-il, à deux reprises, l'église de Rosières, consacrée en 1177 par l'archevêque Eberard, appartenait au style de transition entre le roman et le gothique et participait du double caractère qu'on rencontre d'une part à *Saint-Jean* de Besançon, à *Saint-Désiré* de Lons-le-Saunier, à *Notre-Dame* de Courtefontaine, *Notre-Dame* de Lieu-Dieu ; de l'autre à *Saint-Anatoile* de Salins, à *Saint-Pierre* de Luxeuil, etc. Le cintre de la plupart des ouvertures (et en particulier de la grande porte à triple archivolte et à tympan chargé de figures peintes qui, surmontée d'une rose, perçait la façade), le caractère des piliers massifs qui soutenaient les murs de la nef, des arcs doubleaux équarris qui de loin en loin étayaient ses voûtes, semblent d'accord pour attribuer la totalité de la construction partie au XIIe siècle, partie au XIIIe. Faute de renseignements plus complets, nous supposerons, jusqu'à preuve contraire, la forme ogivale aux arcades des bas-côtés, en prenant modèle sur les arcades d'Acey et de Cherlieu, et nous

nous appuierons exclusivement sur les données de dom Besançon pour constater les points suivants.

La grande nef divisée dans sa longueur en onze travées, (5 inégales au delà et y compris le carré du transept, 6 en deçà), était totalement voûtée en croisées d'ogives (ou d'arêtes), mais la hauteur de ses voûtes variant entre 15 et 16 mètres (46 pieds et demi à 48 pieds) pour les huit travées voisines du portail, s'abaissait à 10 mètres 70 (32 pieds) pour les trois travées du presbytère et du sanctuaire, égales comme niveau de voûtes aux quatre travées du transept.

Des quatre chapelles prenant jour sur ce transept, trois étaient voûtées uniformément en berceau, une seule, la première du bras gauche, restaurée en 1600 par la famille Charreton, était couverte d'une croisée d'ogives.

Le clocher rectangulaire mais *barlong* et de faible élévation (31 à 32 mètres, flèche de pierre et croix comprises) était placé sur la quatrième travée de la grande nef à compter du chevet. On n'y parvenait qu'au moyen d'un escalier en viorbe ménagé dans une tourelle située à gauche de la façade principale, et qui par 61 degrés conduisait sur les voûtes de la grande nef, puis dans la cage du beffroi.

Le sanctuaire, élevé de quelques marches (1 pied de haut) au-dessus du niveau général, occupait avec le presbytère les trois premières travées de la nef; les 4e et 5e travées (carré du transept) contenaient, en 1711, les stalles du chœur des religieux ; les six autres travées, isolées ainsi que les bas-côtés de la partie haute de l'église par des balustres, étaient seules accessibles aux fidèles. De cet emplacement, les visiteurs de l'église pouvaient apercevoir le maître-autel, l'ouverture des quatre chapelles du transept : chapelle *Notre-Dame de Compassion*, chapelle des *Charreton* à gauche, chapelle des *Poitiers*, chapelle *Sainte-Barbe*, à droite ; enfin vénérer en deçà ou en delà des balustres, du côté gauche, les autels et les statues de Notre-Dame de Brans, de saint Denis et de saint Renobert.

Outre la grande porte de l'église, trois portes plus petites y donnaient accès : deux à l'extrémité des deux bras du transept, celle de gauche conduisant au dortoir, celle de droite au cimetière des religieux, une troisième dans le bas-côté de gauche ouvrant sur l'une des allées du cloître.

Telle était, en 1714, la physionomie architectonique de l'église abbatiale de Rosières, où l'on admirait un maître-autel et de belles boiseries relativement modernes, quelques rares peintures, nombre de mausolées intéressants épars dans les nefs et les chapelles, enfin plusieurs reliquaires et objets d'orfévrerie dont nous dirons un mot.

Le plus curieux des reliquaires contenus dans la sacristie était certainement un coffret divisé en compartiments intérieurs occupés par autant de reliques distinctes, revêtu au dehors de figures en relief, sur lames de cuivre doré, et d'inscriptions qui rappelaient l'origine grecque de ce trésor, rapporté par les croisés de 1204.

...DOLET CONSTANTINOPOLIS
TANTO NUDATO PRETIO...

(V. n° 6 de la description des reliques.)

Le crâne de *saint Akindinos* (n° 5), l'os du genou de *saint Denis l'Aréopagite* (n° 4), avaient incontestablement la même provenance, et ce n'est pas trop présumer de la générosité des sires de Vadans que de leur attribuer, sous toutes réserves, le pieux larcin de ces reliques au pillage de Constantinople, et leur don à Rosières dont ils étaient les gardiens. Quoi qu'il en soit, ces deux reliques insignes avaient, au XVIe siècle, reçu un asile honorable, la première dans une châsse d'argent couverte en dos d'âne, longue et haute de 7 pouces, large de 4, décorée sur ses quatre faces des figures de Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Simon, saint Jacques le Majeur, saint Jean et saint Barthélemy, placées sous des arcatures saillantes ; la seconde dans

un reliquaire d'argent pédiculé et à six pans, sur lesquels étaient gravés d'une part, entre les sigles S. D., l'image de saint Denis portant sa tête, de l'autre, l'écusson de l'abbé Guillaume de Poligny, auquel l'abbaye devait sa plus riche argenterie. Quand nous aurons cité, comme particularités intéressantes, le culte qu'on rendait à Rosières à Notre-Dame de Brans, protectrice des petits enfants, à saint Renobert, patron du bétail, à saint Hubert, dont les clefs servaient à cautériser, nous arrêterons ici ces courtes observations, qui, prolongées, feraient double emploi avec le texte auquel elles doivent servir de préambule, et dont la lecture ne peut manquer d'intéresser vivement tout amateur de nos antiquités provinciales. Précis comme ils le sont généralement, les détails donnés par dom Besançon peuvent d'ailleurs se passer de tout commentaire; on ne sait vraiment de quoi s'étonner davantage ou de la netteté avec laquelle il détermine le caractère des monuments décrits, ou de la sagacité qui lui en fait discerner l'importance, malgré le mépris que professaient tous ses contemporains, même les plus instruits, pour les œuvres du moyen-âge. Quand, guidé par une affection profonde pour l'antique monastère où il avait vieilli, le bon prieur en écrivait la description, il ne se doutait guère de l'anéantissement prochain et radical des trésors dont il dressait complaisamment la liste. C'est pourtant cette circonstance qui a donné au *Recueil* compilé en 1714 son intérêt capital, et qui nous fournit l'occasion de citer dom Benoît Besançon, de Remoray, comme ayant bien mérité de l'histoire et de l'archéologie comtoises.

DESCRIPTION DES MONUMENTS

DE

L'ABBAYE DE ROSIÈRES (JURA)

(ORDRE DE CITEAUX)

COMPOSÉE EN 1714 PAR FRÈRE PIERRE BENOIT BESANÇON (DE REMORAY)
ANCIEN PRIEUR CLAUSTRAL.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ÉGLISE ET LE TRÉSOR DE L'ABBAYE.

L'église abbatiale de Rosières, parlant en général, est un vaisseau fort beau, spacieux et bien éclairé, et qui est encore en son entier en dedans, les voûtes étant tout entières et de tuf de l'épaisseur d'un bon pied.

L'église a une très belle croisée tant du côté de l'orient que de septentrion et du midi, le corps de la nef de l'église composant le surplus pour faire une croix entière.

L'église a dans toute sa longueur, à prendre dès la maîtresse muraille qui est derrière le grand autel jusques à la grande porte de l'église qui est au couchant, 161 pieds 1/2 dans œuvre, savoir au pied de Roi. Elle a de largeur en tout, y comprenant la largeur des basses voûtes ou collatérales, 7 toises 5 pieds et 3 pouces dans œuvre, savoir 50 pieds et 3 pouces au pied de Roi (qui contient 12 pouces).

La hauteur des voûtes de l'église, sous le clocher, est de 48 pieds moins 2 ou 3 pouces, et la hauteur desdites voûtes proche la grande porte de l'église au couchant n'a que 46 pieds 1/2.

La largeur de l'église suivant la grande voûte d'icelle, sans y comprendre la largeur des deux basses voûtes mais seulement la grande nef, a 3 toises 1/2 dans œuvre, d'un pilier à un autre, savoir 23 pieds (la toise prise pour 7 pieds de Roi).

La largeur des basses voûtes ou des collatéraux, tant du côté du midi que du septentrion, est de 1 toise et 4 pieds 1/2 dans œuvre, c'est-à-dire qu'elle a 11 pieds 1/2. La hauteur des basses voûtes, dès le pavé jusqu'aux voûtes, est de 25 pieds 1/2.

Il y a sept gros et grands piliers pour supporter les voûtes de l'église qui ont d'équarrure 4 pieds 4 pouces et 1 pouce à fleur de terre, et entre chacun il y a une belle et grande fenêtre, tant au bas des petites voûtes collatérales que plus haut sous les grandes voûtes de l'église, ce qui la rend fort claire.

Il y a encore trois grandes fenêtres derrière le grand autel, qui ont

de hauteur chacune 7 pieds et quatre pouces, de largeur 3 pieds, et d'embrasure 4 pieds et 5 pouces. Sur lesdites trois fenêtres, il y en a encore une autre bien grande qui contient 5 ronds, où sont les armes de Messieurs Charreton, peintes sur le verre desdites fenêtres en rond.

Il y a encore une autre fenêtre à côté de l'autel du côté du midi, qui a de hauteur 6 pieds, et elle a de largeur 2 pieds et 7 pouces; elle est en rondeur en haut ainsi que les trois susdites qui sont derrière l'autel.

Les voûtes du sanctuaire ou presbytère ont de hauteur 32 pieds, et depuis le bas du pavé, jusqu'au cordon où commence la naissance de la voûte, il y a 18 pieds 1/2; lesdites voûtes du sanctuaire sont en rond, mais finissant et se terminant un peu en ovale; elles sont du septention au midi, et, au milieu desdites voûtes, il y a une arcade de pierres carrées supportée sur un pilier de pierres rondes qui prend depuis le pavé jusqu'au cordon de la naissance de la voûte.

La pierre du grand autel est fort belle, elle est noire et a plusieurs taches blanches en forme de marbre, elle a de longueur 7 pieds et 5 pouces. La largeur est de 4 pieds moins 1 pouce, son épaisseur est de 5 pouces et un peu plus; la hauteur de l'autel, dès le pavé, est de 3 pieds et 4 pouces. L'autel est fait d'une maçonnerie de pierres de Virginie (vergenne) bien unies, et le secret ou sépulcre des reliques semble avoir été mis dans le derrière de l'autel du côté du levant, entre les deux grandes pierres sur lesquelles est une où repose la grande pierre de l'autel sur laquelle on célèbre, laquelle pierre du secret est un peu plus enfoncée dans le dedans de la maçonnerie que lesdites deux grandes au milieu desquelles elle est.

Sur l'autel il y a un grand et beau tabernacle tout doré, que feu dom Pierre Besançon, abbé régulier de Rosières, fit faire en l'an 1658 et qui a coûté..... Il y a encore deux beaux bustes ou chefs de saints qui sont de tillot (tilleul) tout dorés où l'on tient des reliques, achetés aussi par ledit sieur abbé, et qui ont coûté 110 francs.

Sur le tabernacle, il y a un fort beau retable qui contient la représentation de l'Assomption de N.-D. au ciel; le cadre est fort bien doré, c'est un ouvrage de cette communauté, qui en a fait la dépense, comme encore d'une belle grande croix de la hauteur de 3 pieds et 8 pouces, et de 6 grands chandeliers qui ont de hauteur chacun 2 pieds et 10 pouces, le tout de cuivre doré et bronzé, qui on coûté 300 livres, achetés en 1712.

Dans l'enceinte du sanctuaire, il y a un presbitère qui est très beau et assez proprement travaillé, qui contient trois chaises pour y placer les prêtre, diacre et sous-diacre; il est de bois de chêne.

Dès la maîtresse muraille qui est derrière le grand autel jusqu'audit autel, il y a 4 pieds d'espace.

De la dernière marche au degré du grand autel jusqu'au degré du presbitère où l'on chante le *Venite* à matines, il y a 2 toises et 1 pied qui font 15 pieds. Il n'y a que deux marches ou degrés pour monter à l'autel dès le plan du pavé du sanctuaire, lequel sanctuaire a de largeur 3 toises 1 pied et 5 pouces dans œuvre.

Dès la muraille maîtresse qui est derrière le grand autel jusqu'aux degrés du presbitère où l'on chante le psalme *Venite* à matines, il y a 3 toises et 5 pouces, et dès ledit degré jusqu'au commencement du chœur, il y a 22 pieds.

Le plan ou pavé du sanctuaire est presque tout pavé de grandes laves et pierres épaisses de Virginie, qui sont pierres blanches et qui ont été sciées.

Tout ce que dessus fait l'une des croisées de l'église, savoir celle du levant; et elle se finit et termine par une double grande arcade qui est supportée par deux grands et massifs piliers, et sur ladite arcade est encore élevée une muraille bien haute où il y a encore trois grandes fenêtres qui donnent jour sur le chœur, et la voûte qui est par dessus lesdites trois fenêtres continue tout le long de l'église jusques à la muraille qui fait le frontispice du côté du couchant, à laquelle muraille il y a encore une belle et grande fenêtre en forme de rose pour éclairer du couchant tout le long de l'église.

La longueur de la croisée du septentrion avec celle du midi est de 11 toises et 8 pouces dans œuvre, à prendre d'une maîtresse muraille à une autre, et chacune desdites deux croisées a 4 toises moins 7 pouces ou environ jusqu'à l'entrée du chœur. La largeur de chacune desdites deux croisées est de 3 toises et environ 10 pouces.

Dans les croisées du septentrion et du midi, il y a en chacune deux chapelles à voûtes, dont chacune desdites quatre chapelles a de largeur 11 pieds et 4 pouces dans œuvre, et de profondeur en enfonçure elles ont 14 pieds et 2 pouces dans œuvre. La hauteur d'icelles jusques à la voûte est de 16 pieds et 2 pouces.

A la croisée du midi, il y a en haut deux belles grandes fenêtres et une autre qui est un peu plus haute, qui est au milieu des deux, qui est faite en rond comme un œil de bœuf.

La hauteur des voûtes desdites croisées, dès le plan de terre jusqu'auxdites voûtes, est de 32 pieds de roy, et depuis le bas ou pavé jusqu'au cordon où se commence la naissance des voûtes, il y a 18 pieds 1/2, excepté la hauteur de la croisée du levant qui est plus basse d'environ 1 pied que les deux autres, à cause du pavé du presbitère qui est plus haut. Et depuis qu'on a retiré le chœur pour voir entièrement la croisée du septentrion au midi, il y a, dès les degrés du presbitère jusqu'au chœur, 22 pieds; par ainsi on a retiré le chœur d'environ 13 pieds, n'y ayant auparavant que 8 pieds 8 pouces.

Les voûtes des chapelles des croisées sont faites en rond comme un berceau; elles sont du septentrion au midi, à la réserve de celles de la chapelle de messieurs Charreton qui est comme en forme de bonnet, soutenue par divers cordons qui prennent naissance sur des pierres où sont gravées les armoiries de leurs alliances aux quatre coins de lad. chapelle.

A chacune desdites chapelles et croisées il y a une fenêtre dont la hauteur est de 5 pieds et la largeur est de 1 pied et 9 pouces, sans y comprendre l'embrasure. La fenêtre de la chapelle de MM. Charreton

est d'une autre façon, l'ancienne fenêtre ayant été rompue, quand lesdits messieurs firent faire leurdite chapelle environ l'an 1600.

Les voûtes des croisées du septentrion et du midi sont faites comme celle de la croisée du levant, à la réserve qu'elles sont du levant au couchant.

Le chœur où l'on chante l'office divin est assez beau, y ayant plusieurs pièces de menuiseries et même de sculptures. Il a de longueur 4 toises, 4 pieds et 4 pouces, sçavoir 32 pieds de roi et 4 pouces. La largeur à prendre d'un pilier à un autre (entre lesquels piliers est contenu le chœur) est de 3 toises et deux pieds. La largeur du chœur, depuis les basses formes jusqu'aux autres basses formes exclusivement, est de 1 toise 2 pieds et 9 pouces. Il y a 14 chaires (*stalles*) de chaque côté du chœur en haut, outre les 3 qui sont au dessus de chaque côté en haut.

(*Nota* que présentement il n'y a au dossier du chœur que deux chaises de chaque côté depuis qu'on a retiré ledit chœur, car on l'a élargi et transporté en 1711.)

Au bas chœur il y a 6 chaises ou stalles du côté qu'on se met quand on chante la messe, qui est la partie supérieure du chœur, et il n'y en a que 4 en la partie inférieure du chœur, sçavoir du costé qu'on dit matines; présentement il n'y en a plus dès l'an 1711 que le chœur a été transporté et élargi, lesquelles chaises du bas chœur sont séparées du milieu du chœur par une entrée ou ouverture des formes qu'est pour monter au chœur d'en haut, ladite ouverture ayant de largeur 3 pieds et 10 pouces.

Chaque chaise ou stalle, tant celles qui sont en haut qu'en bas ont de largeur 2 pieds de roi, à la réserve des deux de l'abbé qui ont chacune 2 pieds et 2 pouces.

La largeur de chaque chœur d'en haut, à prendre dès les stalles ou chaises jusques aux formes, est de 2 pieds et 4 pouces.

L'entrée du chœur inférieur qui est entre la place de l'abbé et du prieur a présentement 10 pieds et 3 pouces de largeur.

Le chœur est pavé de briques et il seroit plus à propos qu'il le fut en pierres quarrées comme l'est l'entredeux qui est entre le presbitère et le chœur qui est pavé de pierres grises travaillées à la boucharde et sur laquelle l'humidité ne s'attache pas si fort.

L'entredeux qui est entre la partie inférieure du chœur et les grandes balustres de l'église qui sont entre les deux autels de Notre-Dame et de Saint-Denis et qui se nomme dans l'ordre le *Chœur des infirmes*, a de largeur 13 pieds et 5 pouces. J'ai encore vu de mon temps dans ledit lieu des bancs à pupitre avec le banc pour s'asseoir tant derrière l'autel de Notre-Dame que derrière celui de Saint-Denis, propre pour y mettre les malades et infirmes, mais du depuis on les a ôtés.

Dans les grandes balustres de l'église qui séparent la nef de l'église d'avec la partie supérieure d'icelle jusques à la grande porte de l'église qui est au couchant, il y a en longueur 11 toises 1 pied et 8 pouces, ce qui fait 78 pieds et 8 pouces, lesquels ajoutés à 11 toises 5 pieds et 10

pouces qu'il y a de longueur dès lesdites grandes balustres sur lesquelles est le grand cruciflx, etc., jusques à la maîtresse muraille qui est derrière le grand autel font 82 pieds et 10 pouces, qui ajoutés à 78 pieds et 8 pouces, feront 161 pieds 1/2, ce qui fait toute la longueur de notre église dans œuvre.

Tout le pavé de l'église est de briques carrées comme le chœur, à la réserve que le collatéral du midi, qui correspond à la nef de l'église est en partie pavé de briques carrées et en partie de briques longues.

Il y a 44 fenêtres dans toute l'église.

Le portail de notre église est fort beau, et le tout de pierres de Virginie. Il y a trois gros piliers en rond de côté et d'autre qui le soutiennent, y ayant plusieurs arcades en dessus de rang en rang qui l'ornent et qui le rendent bien joli et agréable à voir.

Sur la porte, qu'une grande pierre traverse en longueur et qui a environ 2 à 3 pieds d'hauteur et qui est supportée par une autre pierre fort haute faisant la séparation des deux portes par où on entre à l'église, il y a en dehors une fort ancienne peinture d'une belle Notre-Dame assise sur un trône, qui tient entre ses bras le petit Jésus ; au côté droit de ladite image, il y a encore la peinture de saint Denis, un des patrons de cette église, qui a encore à son côté droit la peinture et effigie de saint Benoît notre législateur, mais en raccourci. Au côté gauche de Notre-Dame et vers le midi, il y a la peinture du glorieux saint Jean-Baptiste, l'un des patrons de cette église, qui a encore à son côté gauche la peinture et représentation de notre père saint Bernard, mais en raccourci, suivant la taille de la pierre où sont dépeints lesdits saints. Tout ledit frontispice est fait de pierres de Virginie et blanches, la muraille d'icelui a bien environ 4 ou 5 pieds d'épaisseur sur terre.

L'église de Rosières est parfaitement bien orientée et horizontée, le lever du soleil y donnant directement le 21 mars et le 24 septembre aux solstice et équinoxe.

L'église est gauchière, c'est-à-dire que le dortoir est à la gauche de l'église et du côté du septentrion, à la manière de la plupart des églises de Morimond.

Les grandes voûtes de toute la longueur de l'église sont faites comme celles des trois croisées et sont du midi au septentrion, supportées depuis le bas et le plan de la terre par de gros et larges piliers qui ont d'équarrure sur le plan de terre chacun 4 pieds et 1 pouce, et diminuent peu à peu jusques au cordon où la voûte prend sa naissance ; dès lequel cordon il y a des arcades de pierres carrées pour soutenir la voûte, qui sont de distance en distance égales supportées par les grands piliers de l'église.

Il y a deux ronds de côté et d'autre de la grande porte de l'église et dans chacun desdits deux ronds il y a une croix peinte pour marque et témoignage que l'église a été consacrée. Présentement on a bien de la peine à distinguer lesdits ronds et croix à cause qu'ils ont été blanchis quand on a blanchi toute l'église, ledit blanchissage m'ayant empêché de pouvoir reconnaître contre les murailles les autres endroits de

l'église où l'on met ordinairement de semblables ronds en cire pour marque de la consécration des églises. La notre de Rosières a été consacrée en 1223 par Ebrard 60e archevêque de Besançon (1) et la dédicace s'en fait tous les ans en cette église le 9e jour du mois d'octobre, avec octave.

STATUE ET PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME DE BRANS, PROTECTRICE DES PETITS ENFANTS.

Dans notre église il y a la statue d'une belle Notre-Dame qui paraît bien majestueuse et dévote et qui est attachée à un des grands piliers de l'église touchant l'autel de Notre-Dame de Brans, étant ainsi appelée et réclamée d'un temps immémorial par tout notre voisinage qui y vient en grande dévotion pour les petits enfants qui ne font que pleurer, crier toutes les nuits et comme *bramer*, ce qui a donné à cette Notre-Dame le surnom de N.-D. de Brans (2). Les femmes y apportent leurs berceaux avec les petits enfants, ou elles y envoient expressément des personnes sans les petits enfants, y font dire la messe à la fin de laquelle si les petits enfants y sont présents on les vente avec le corporal, c'est-à-dire que le prêtre prend le corporal à la fin de la messe et d'icelui en fait trois signes de croix sur l'enfant en disant à chaque fois : *Per merita sacratissimæ Virginis intemeratæ sanet te Dominus et liberet te ab omnibus insidiis diaboli !* Et après cela il donne à baiser le corporal à l'enfant. Il y en a qui font dire l'évangile de saint Jean : *In principio*, etc. sur l'enfant. De cette pratique et dévotion les gens se trouvent bien satisfaits.

Il y a encore à côté dudit autel de Notre-Dame, vers le septentrion, un autre autel érigé à l'honneur du glorieux saint Denis Aréopagite, martyr, duquel la statue de pierre est aussi contre un des grands piliers de l'église tout joignant ledit autel ; le voisinage y vient très souvent en dévotion non-seulement le jour de la fête de ce saint qui se célèbre le 9 octobre, mais même pendant tout le cours de l'année pour l'invoquer contre les fièvres et autres maladies, mais notamment pour le mal de saint Denis qu'on dit être le *mal caduc*. On y fait dire la messe et ensuite on y offre et donne à baiser la relique de saint Denis, qui est le gros os du genou enchâssé dans un beau reliquaire d'argent. A la fin de la messe on vente le malade s'il y est présent en tenant le corporal sur la tête, en y faisant le signe de la croix par trois fois, disant à chaque fois : *Per merita sancti Dionisii sanet te Dominus*, et on ajoute après à chacune des trois fois : *Super ægros manus imponent et bene habebunt.*

STATUE ET PÈLERINAGE DE SAINT RENOBERT, PROTECTEUR DU BÉTAIL.

Il y a encore un autre autel dans la nef de l'église qui est érigé sous

(1) La date de 1223 est erronée et doit être remplacée par celle de 1177.
(2) Cette interprétation est naïve ; on doit la remplacer par celle-ci : Notre-Dame des seigneurs de Brans.

l'invocation de saint Renobert évêque, dont la statue de bois ou représentation est attachée contre un des grands piliers de l'église, qui suit directement celui auquel est posée l'image de N.-D. de Brans en tirant contre le bas de l'église; le voisinage y vient souvent en dévotion pendant le cours de l'année et notamment le 24 octobre, jour auquel l'église célèbre sa fête. On le réclame et on l'invoque contre la mortalité et maladie des bestiaux. On fait dire la messe et puis on bénit du pain et du sel pour leur en donner de temps en temps.

CLOCHER.

Touchant le clocher de l'église de Rosières il est médiocre, c'est un carré de murailles qui est fondé sur la première arcade de la grande voûte de l'église, savoir perpendiculairement sur l'entre-deux qui est entre le sanctuaire, le presbytère et le chœur. Il est assez bien travaillé ayant de belles fenêtres ou jours de tous côtés; il est élevé en carré de belles pierres par dessus le toit de l'église, comme environ de 9 pieds, et dès le carré il s'élève toujours en amoindrissant de peu à peu en forme d'une figure carrée jusqu'au plus haut point de la cime, laquelle hauteur peut encore avoir par dessus la susdite environ 25 pieds; après cela il y a une belle croix de fer qui est bien ouvragée sur laquelle est le coq. Où finit le carré de pierres de taille dudit clocher ce qui le surmonte ensuite en s'amoindrissant toujours peu à peu en forme d'une figure carrée est tout à fait de tuf, jusques tout à fait en haut qu'une belle pierre bien taillée couvre et sur laquelle est posée et mise la croix de fer. Ledit clocher a bien 33 pieds de hauteur dès le faîte du toit de l'église.

Il y avait avant les guerres de 1636 quatre cloches qui furent prises et enlevées par les ennemis; j'ai encore vu les quatre jougs d'icelles qui faisait conjecturer qu'elles étaient de grosseur assez considérable, présentement (1711) il n'y a que deux cloches au clocher.

Pour aller au clocher, il faut aller tout au bas de l'église où il y a une petite porte à la maîtresse muraille qui regarde le couchant et qui est tout au bas des voûtes collatérales du côté du septentrion. Dès cette porte on entre dans une tour assez étroite et qui est fort bien faite en rond et toute de pierre de Virginie bien polies, aussi bien que toutes les marches des degrés qui sont au nombre de 61; et là ou finissent les degrés il faut monter sur les grandes voûtes de l'église et on va tout le long d'icelles, au bout desquels est bâti et situé le clocher.

Il y a quarante marches de degrés à compter depuis le plus bas jusques aux basses voûtes du côté du septentrion, il y a 51 degrés à compter depuis le plus bas jusqu'en la porte qui est en la tour du clocher pour entrer sur les toits desdites basses voûtes. La longueur des degrés de notre clocher est chacun d'un pied de roi et environ neuf pouces sans y comprendre le rond de la pierre qui monte jusques tout en haut de la tour. Chaque degré est une même pierre avec le rond, et tous les degrés sont de pierre blanche ou de Virginie comme aussi toute la tour. La largeur desdits degrés est d'environ 1 pied au plus

large, ils sont façonnés de cette sorte (modèle des marches d'escaliers en colimaçon) la hauteur desdits degrés est de 7 à 8 pouces chacun.

Le portail et frontispice de l'église est assez beau et considérable tant par les beaux grands piliers qui l'ornent que par le travail qui s'y voit comme il est déjà dit cy-devant.

La porterie nous appartient avec le jardin qui est joignant, à le prendre dès la muraille proche l'église tirant en droite ligne jusqu'à la muraille du champ du Colombier.

Brief estat ou mémoire des Saintes Reliques qui sont et se trouvent présentement en l'abbaye de Rosières, comme encore de l'argenterie qui y est.

RELIQUES.

1° ROBE DE SAINT PIERRE LE MARTYR.

Premièrement il convient de savoir qu'au temps des guerres de 1636 et du grand siège de Dole, nos anciens avaient retiré en ladite ville de Dole les meubles et choses plus précieuses de l'abbaye, entre lesquelles choses retirées en ladite ville, comme une forteresse très considérable fut la robe entière avec le capuchon de saint Pierre le Martyr de l'ordre de saint Dominique, martyrisé entre les villes de Côme et de Milan en Italie, et duquel l'Eglise célèbre la fête le 29 avril.

Le siége de Dole ayant été de longue durée, pendant les grandes chaleurs de l'été la peste se mit fortement en ladite ville, en sorte que pour y remédier il fut ordonné qu'on nettoierait partout, qu'on laverait et qu'on mettrait à l'air les meubles, habits, linges, etc. La robe susdite de saint Pierre le martyr avait été réfugiée à notre séminaire de Dole, elle fut mise à l'air pour la purifier avec plusieurs autres habits de l'église et autres meubles, habits, linges, etc., et du depuis elle s'est trouvée perdue. Notre ancien dom Charles Baud m'a dit à moi-même bien des fois qu'il y avait pour lors un père jacobin à Dole qui fréquentait par ledit séminaire et qu'il avait été accusé de l'avoir prise et emportée à Milan. J'ai été depuis à Milan environ l'an..... où j'ai demeuré quelque temps pour m'informer secrétement de divers jacobins s'ils avaient dans quelqu'un de leurs trois couvents de Milan la robe de saint Pierre martyr de leur ordre, ils m'ont tous répondu qu'ils n'en savaient rien n'en ayant point encore entendu parler, que ledit saint avait été enterré en leur maison et couvent appelé de Saint-Eustorge où j'ai été bien des fois visiter son tombeau qui est magnifique. Je m'en suis informé en particulier et en commun des religieux de ce couvent qui m'ont dit qu'ils croyaient que ledit saint Pierre avait été enterré en leur église avec ses habits ; cependant l'*histoire de la Golluade*, qui est l'histoire du Comté de Bourgogne, fait mention de ladite robe de saint Pierre le martyr qui est et se montre en l'abbaye

de Rosières. (V. le liv. I, chap. XXVII et dernier, p. 57.) Nous avons encore en nos archives de Rosières un joli coffret doublé partout d'un velours rouge avec un parement d'or et d'argent où se mettait ladite robe, que feu M. l'abbé Charreton avait fait faire expressément pour cela. J'ajouterai encore que moi, frère Benoît Besançon, étant jeune profès environ l'an 1657, plusieurs passants d'Arbois et autres lieux m'ont demandé pour leur faire baiser la *Robe de saint Pierre le Martyr*, mais pour lors je n'en avais pas encore connaissance.

2° SAINTE ÉPINE.

Il est encore à savoir qu'en ladite abbaye de Rosières il y avait aussi une *sainte Epine*, de celles de la couronne d'épines dont fut couronné Jésus-Christ. Elle s'est trouvée perdue dès l'an 1668 que les Français assiégèrent et prirent la ville de Dole en laquelle ville nous avons retiré nos meilleurs effets et sanctuaires avant ledit siège chez les Dames d'Ounans (1), après lequel on alla rechercher tout ce que nous y avions retiré, et pour lors on s'aperçut que la *sainte Epine* n'était pas en la place où on la mettait ordinairement. Chacun fut surpris extrêmement, on en fit de grandes recherches mais sérieuses, on en écrivit auxdites Dames d'Ounans, mais point de nouvelles. J'en ai vu pleurer amèrement feu M. notre abbé dom Pierre Besançon, qui ne pouvait se consoler de cette perte si considérable. J'ai vu bien souvent cette sainte épine que j'ai baisée et honorée plusieurs fois. On la tenait toujours dans une petite niche faite expressément et mise en haut de la croix qui est faites de lames et plaques d'argent ornée de filigranes d'argent et qui a double croison comme une croix de *Caravaia*.

3° CROIX EN BOIS LAMÉ A DOUBLE CROISON, ORNÉE DE FILIGRANES, ET DE PIERRERIES, CONTENANT DES RELIQUES DE LA VRAIE CROIX (XV° SIÈCLE). — PIED D'ARGENT ARMORIÉ (1551).

Dans la susdite croix, mentionnée au n° 2 ci-dessus, il y a encore la niche ou la place dans laquelle on tenait et on gardait la susdite épine laquelle niche est environnée d'une couronne d'épines d'argent, faite suivant la figure de la niche. Il y a encore plus bas que ladite niche, une petite croix carrée, d'argent doré et sur laquelle il y a un petit crucifix en relief; dans ladite petite croix il y a du bois de la vraie croix de Notre Seigneur. La susdite croix est de bois en dedans, mais couverte de lames et plaques d'argent ouvragées, avec des fils d'argent posés en filigranes. Il y a sur ladite croix, diverses pierreries jusqu'au nombre d'onze pour l'orner, elles sont de diverses couleurs, mais non pas bien fines; la plus petite, qui est tout en haut de ladite croix, est une turquoise de couleur bleue. Ladite croix est faite en forme de *croix de Caravaia* ayant double croison, elle a de hauteur 7 pouces et de largeur

(1) Abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux transportée d'Ounans (canton de Villers-Farlay (Jura) à Dole en 1595.

elle a un peu plus d'un demi-pouce ; le pied sur lequel elle est soutenue est d'argent, de la hauteur de 5 à 6 pouces, il est rond, partagé ou divisé en un demi-rond qui a de diamètre 5 pouces, sur lequel sont gravées et blasonnées les armoiries de feu M. l'abbé Dom Guillaume de Poligny.

4° RELIQUAIRE DE SAINT DENIS. (1551-1569.)

Il y a encore en l'abbaye de Rosières un beau reliquaire d'argent, de la hauteur d'onze pouces où l'on tient la relique du glorieux saint Denis l'Aréopagite martyr. La partie supérieure dudit reliquaire est faite en six faces, travaillées à jour à la réserve de l'une, qui est une plaque d'argent, sur laquelle est la représentation ou image de saint Denis, en relief, habillée en habits sacerdotaux, tenant sa tête entre ses deux mains, comme sur un livre ; à côté du saint il y a deux lettres gravées d'un côté et d'autre, savoir S. D. Sur ladite partie supérieure il y a un couvert aussi d'argent, façonné en forme de clocher ou toit. Il est à six faces et se finit et termine toujours en diminuant jusqu'à la cime pour y mettre une petite croix qui y manque présentement. Le pied dudit reliquaire est aussi de même argent et façonné en bas en six demi-cercles, ce qui fait un rond. A l'une des faces dudit pied il y a les armoiries de feu M. l'abbé Dom Guillaume de Poligny, qui y sont gravées et blasonnées avec la crosse dessus. Le rond dudit pied dudit reliquaire a cinq pouces de diamètre.

La relique de saint Denis est un os du genou. L'extrémité étant grosse à peu près comme la figure ci à côté (la figure manque), il est enchâssé dans de l'argent en cuivre doré, il est long comme environ de 3 à 4 doigts. Le petit bout dudit os est aussi enchâssé de même comme le gros bout. Sur le gros il y a le portrait en buste d'un homme majestueux, qui tient en sa main droite, comme un bâton ou crosse, à l'entour dudit portrait il y a plusieurs lettres grecques.

5° CHASSE DE SAINT AKINAINOΣ, (COFFRET DU XV°-XVI° SIÈCLE.)

Il y a encore dans ladite abbaye de Rosières un joli coffret d'argent, fait en dos d'âne, orné de fleurs, aussi d'argent sur le faîte. Tout le long il a de hauteur 7 pouces et de largeur 4 pouces et de longueur 7 aux deux flancs. Il y a d'un côté le portrait de Notre Dame, tenant le petit Jésus sur sa main gauche, qui y sont gravés avec plusieurs paysages, de l'autre côté et flanc, il y a le portrait de saint Jean-Baptiste, avec celui d'un agneau qui est devant lui, lequel agneau tient entre ses pieds de devant une grande croix ; il y a encore plusieurs arbres gravés dans le même plan.

Dans le devant d'un des côtés il y a la représentation ou les portraits de trois saints, chacun étant séparé par un petit pilier d'argent, le premier saint est le portrait de saint Pierre l'apôtre, le second saint est celui de saint Paul l'apôtre. Dans ce carré sont gravées les deux marques du même orfèvre et du lieu où cela a été fait. Le troisième saint est le portrait de saint Simon apôtre, tenant une scie à la main gauche.

Dans l'autre face à côté, en long, il y a le portrait ou représentation de saint Jacques le majeur, apôtre, tenant à sa main droite le bourdon ou bâton de voyageur, ce qui est dans le premier carré.

Dans le second carré est gravé le portrait de saint Jean l'évangéliste, tenant à sa gauche un calice, duquel sort un serpent sur lequel il fait un signe de croix.

Dans le troisième carré est le portrait de saint Barthélemy, tenant à sa gauche, un couteau et à la droite un livre.

Dans ledit coffret d'argent il y a plusieurs reliques et entre autres, il y a le crâne de *saint Akindin*, patriarche grecque. Sur ledit crâne il y a une plaque ou lame d'argent, sur laquelle son effigie en portrait est en relief avec les lettres suivantes grecques, O ΑΚΙΝΔΙΝΟΣ (ΑΚΙΝΑΙΝΟΣ en grec *id est, extra periculum vel sine periculo.*) Dans le martyrologe grec que les RR PP. jésuites du collège de Dôle, me firent voir quand je leur portais ledit crâne pour déchiffrer les lettres grecques qui étaient gravées sur ladite lame ou plaque d'argent, nous y trouvâmes *Sanctus Akindinus martyr, vigésimâ die aprilis.*

Ils me dirent encore qu'on en pouvait faire et l'office et la fête « *cranium enim est pars notabilis corporis, pingitur ille sanctus in illa lamina argentea vel aeris deaurati, uti alias depingebantur patriarchæ vel episcopi Graeciae scilicet cum pallio et pluribus crucibus e collo pendente usque ad pectus .. Virisimile est quod illud cranium missum nobis fuerit é Græciâ tempore bellorum crucigerorum* »

6° RELIQUAIRE DE SAINT LAURENT. (1551-1569.)

Il y a encore en ladite abbaye de Rosières un autre reliquaire d'argent de la hauteur presque de celui de saint Denis, dont il est parlé ci-dessus au n° 4. Le pied est façonné en six demi-ronds, et sur lequel sont gravées les mêmes armes, comme celles qui sont sur le reliquaire de saint Denis. Il y a un gros nœud d'argent, au milieu du support dudit reliquaire, lequel est façonné de haut en six faces, qui sont à jour et à chaque face il y a un petit verre. C'est là dedans où sont enfermées plusieurs parcelles d'ossements de saints, sans en savoir les noms, entre lesquels ossements il y a une dent enchassée dans un peu d'argent ou cuivre doré, que la tradition dit être une dent de saint Laurent. Le dessus ou couvercle dudit reliquaire est aussi façonné à six faces et chacune est travaillée en façon d'un couvert de toit de tuiles ou écailles de poisson; il y a une petite boule tout en haut, sur laquelle est une croix dorée, comme l'est aussi ladite boule.

7° COFFRET EN CUIVRE DORÉ, CONTENANT DES RELIQUES RAPPORTÉES DE CONSTANTINOPLE. (XIII° SIÈCLE.)

Il y a encore en l'abbaye de Rosières un reliquaire qui est carré, qui est de bois et tout revêtu de lames de cuivre doré, au bas duquel reliquaire il y a ce qui suit, gravé sur une lame de cuivre doré :

DE CIVITATE GRECIE QUE
DICITUR URBS REGIA
SUMPTE SUNT HEC RELIQUIE
NECNON ET SANCTUARIA
DOLET CONSTANTINOPOLIS
TANTO NUDATO PRETIO
SED ISTE LOCUS NOBILIS
GAUDET DE TANTO PREMIO

Sur ledit reliquaire il y a plusieurs figures de saints, relevées quelque peu en relief, sur des lames de cuivre, dont la première, en haut du flanc ou côté gauche dudit reliquaire a pour écrit : S. DEMETRIUS. La figure qui suit du même côté, a pour écrit : S. COSMAS : la troisième a : S. DAMIANUS ; la quatrième : Sta LUCIA, et la cinquième : S. JOANNES CHRISOSTOMUS.

De l'autre côté, au flanc droit, il est écrit sur la première figure : S. DIONISIUS; sur la suivante : S. LAURENTIUS : sur celle qui suit : S. ANTONIUS et sur la suivante : Sta JUSTINA.

Tout en haut dudit reliquaire, sur le plan le premier écrit est : S. PHILIPPUS; le second : S. BLASIUS, le troisième : S. CHRISTOPHORUS et le quatrième est : S. SANSON.

Nomina sanctorum quorum reliquiæ habentur in dictâ lipsanotecâ cuprâ deauratâ, quæ quidem reliquiæ continentur in 21 quadratis seu firmis separatis.

Au premier rang d'en haut et au premier carré ce sont des reliques de S.....

Au second carré dudit premier rang. *S. Blasii martyris*;

Au troisième : *S. Dionisii areopagitæ ;*

Au quatrième : *S. Joannis Chrisostomi ;*

Au cinquième carré on lit : *S. Philippi ;*

Au premier carré du 2e rang on lit ; *Sanctæ Luciæ samaritanæ ;*

Au second on lit : *S. S. Cosmæ et Damiani et matris eorum;*

Au troisième *Sanctæ Justinæ virginis;*

Au quatrième on lit : *S. Laurentii martyris ;*

Au premier carré du 3e rang on lit : *S. Gregorii ;*

Au deuxième carré on lit : *de cruce sancti Andreæ apostoli ;*

Au troisième carré on lit : *S. Sansonii ;*

Au quatrième carré on lit : *de Ligno domini ;*

Au premier carré du 4e rang on lit : *S. Christophori ;*

Au deuxième carré on lit : *de vestimentis S. Antonii et S. Anastasii et S. Silvestri* :

Au troisième carré : *S. Cypriani episcopi ;*

Au premier carré du 5e rang on lit ; *S. S. Sergii et Bacchi ;*

Au deuxième on lit : *S. Stephani protomartyris et S. Procopii martyris;*

Au troisième : *S. Lucæ evangelistæ;*

Et au quatrième qui est le dernier : *S. Théodori martyris*

Ledit reliquaire a d'équarrure environ 9 pouces de tous flancs, il y a 29 pierres de diverses couleurs, tant grandes que petites, qui sont enchâssées au devant dudit reliquaire avec un crucifix, une Notre Dame et un saint Jean évangeliste, qui sont d'outon (laiton) qui y sont attachés et deux chefs d'ange, qui y sont aussi attachés en haut.

8° RELIQUAIRE D'ARGENT, DONNÉ PAR D. CHARLES BAUD. (XVIII° SIÈCLE.)

Il y a encore à la sacristie de Rosières un autre petit reliquaire d'argent, qui a de hauteur un peu plus de 9 pouces y comprise la Notre Dame qui est en haut dudit reliquaire. Le pied est tout rond, et il a de diamètre 3 pouces et demi. Les armes de feu Dom Charles Baud, ancien religieux et jubilaire de Rosières, y sont gravées; la Notre Dame qui est en haut dudit reliquaire est soutenue sur un cœur, et environnée de rayons d'argent; d'un côté dudit cœur d'argent, est le nom de Jésus, qui est découpé, et de l'autre côté est le nom de Marie, semblablement découpé, Il y a quelques parcelles de reliques dans ledit reliquaire.

9° CHEFS DE SAINTS EN BOIS DORÉ. (1649-1668.)

Il y a encore dans les deux chefs ou bustes dorés, qui sont aux deux côtés du grand autel, quelques reliques contenues dans des petits coffrets qui y sont renfermés.

ARGENTERIE DE LA SACRISTIE (VASES SACRÉS).

10° CALICES. (XVI°-XVII° SIÈCLES.)

Il y a trois calices d'argent à la sacristie, outre un autre à l'ancienne mode qui est une large coupe pouvant contenir environ la quantité de trois ou quatre verres ordinaires; ledit calice ou coupe, a de hauteur, 5 pouces 1/2, elle est dorée partout tant en dedans qu'en dehors, le diamètre de la coupe est de 4 pouces et un peu plus, Le pied est tout.... et un peu travaillé par dessus, il y a une petite croix gravée à un endroit du pied. La patène a de diamètre, 5 pouces, elle est toute dorée, tant en dedans qu'au dehors, elle est un peu ouvragée en dedans.

Le grand calice qu'a fait faire feu M. Besançon, abbé régulier de Rosières, est bien beau et assez pesant ; il a de hauteur, 9 pouces et demi. La coupe a de diamètre 3 pouces et plus, tout le dedans de la coupe est doré, le pied est rond, divisé cependant en six demi-ronds en façon de roses; au montant ou soutien de la coupe, il y a un gros nœud ou rond de milieu qui est doré, le pied l'est aussi en partie, sur lequel il y a une croix gravée, qui est dorée, et à son opposite sont gravées les armes de feu M. Besançon, abbé régulier, qui sont mi-parties avec celles de l'abbaye de Rosières, la crosse seule étant en haut de l'écusson. Il y a encore le milliaire de l'année qu'il fut fait, scavoir 1663, il a coûté 180 francs. La patène du calice est bien pesante, elle a

presque 6 pouces de diamètre, elle n'a que le bord en dedans de doré, au dehors le nom de Jésus, qui est dans un rond et doré.

Il y a un autre moindre calice d'argent, qui a de hauteur un peu plus de 8 pouces, il n'est point doré, sinon toute la coupe de dedans et le bord en dehors; la coupe a de diamètre, 3 pouces, le pied en a un peu plus de 5, la patène est toute dorée en dedans avec le bord en dehors. Sur le pied il y a d'un côté une croix gravée et à son opposite sont gravées mes armes qui sont: *en champ de gueules un sautoir d'or, surmonté en chef d'une étoile d'or et ayant en pointe un croissant montant d'argent;* je fis faire ledit calice de mes épargnes, pendant le temps que j'étais prieur de Rosières, ou je l'ai été pendant environ 10 ans.

Il y a encore un autre petit calice, que feu Dom Charles Baud avait fait faire et qu'on laisse ordinairement à la Grange de la Tournelle, pour s'en servir quand on y va dire la messe à la chapelle de Notre Dame libératrice que ledit feu dom Charles Baud a fait bâtir (n'y en ayant point auparavant), et que feu le Révérend dom Marmet religieux profès de la Charité et mort à Salins, en odeur de sainteté a eu commission de bénir.

11° MONTRANCE. (1676.)

Il y a la remontrance (montrance) pour exposer le Saint Sacrement, laquelle est toute d'argent et qui n'est point dorée, elle a 16 pouces de hauteur. Le soleil avec ses rayons, a 7 pouces 1/2 de diamètre, le pied est en ovale, et a de diamètre en longueur, 7 pouces 1/2. Le soutien est assez bien travaillé et a en bas un gros nœud et un peu plus haut il y en a encore un petit. Sur le pied sont gravées en devant les armes de l'abbaye de Rosières, ornées de la croix et de la mitre, au dedans du pied il y a le milliaire de l'année, que je fis faire à Salins, chez M. Marmet l'orfèvre, savoir en 1676, que j'étais prieur. Le pied de ladite remontrance se remonte en deux par le milieu avec une vis. Le pied a de diamètre en largeur, 5 pouces.

12° ENCENSOIR ET NAVETTE. (1564.)

Il y a encore en ladite sacristie de Rosières, un bien joli encensoir, tout d'argent, il est fort bien travaillé en façon de dôme ou clocher, entouré de six tours d'argent. L'encensoir a 9 pouces de hauteur, la coupe où se met le feu a trois pouces et demi de diamètre, les trois chaînettes de l'encensoir ont chacune de longueur deux pieds et deux pouces jusqu'au petit chapiteau auquel elles sont attachées, le tout étant d'argent. La quatrième chaînette, qui sert pour lever ce qui couvre la coupe de l'encensoir a de longueur 1 pied et 9 pouces, sans y comprendre la boucle d'argent qui la soutient au chapiteau.

La navette de l'encensoir où l'on met l'encens est aussi d'argent, elle est faite en ovale, elle est dorée dans tous les bords et au pied ; elle a de longueur 6 pouces. Les armes blasonnées de M. de Poligny abbé régulier de Rosières, y sont gravées ornées de la seule crosse, avec le milliaire de 1564, il y a dans la navette une petite cuiller d'argent.

13° PYXIDE A PORTER LE SAINT SACREMENT. (XVII° SIÈCLE.)

Il y a encore à la sacristie de Rosières une boîte d'argent qui est toute ronde qui à de diamètre 2 pouces, elle a de hauteur environ 1 pouce 1/2 jusqu'en haut de la croix qui est dessus le couvercle, le tout d'argent; ladite boîte sert pour porter le Saint Sacrement aux malades qui sont hors de la maison; il y a une boucle d'argent qui est attachée au côté de ladite boîte pour y mettre un ruban pour la porter et mettre au col du prêtre, elle n'est point du tout dorée.

14° PYXIDE A SAINTES HUILES.

Il y a encore une autre petite boîte d'argent toute ronde et longue d'environ un peu plus de deux pouces y compris le couvercle ou chapiteau, elle sert pour mettre les onctions ou saintes huiles pour les malades auxquels on donne l'extrême onction; il y a une croix d'argent tout en haut, et en dedans il y a comme une grande épingle d'argent, pour prendre les saintes huiles.

15° LAMPE D'ARGENT. (1691-1692.)

Il y a encore à la sacristie de Rosières une assez belle lampe d'argent, elle a de hauteur environ 7 pouces sans y comprendre le chapiteau, elle est assez bien travaillée par tout le dehors et ornée de fleurs. de roses un peu en relief. A l'entour de ladite lampe il y a trois écussons en trois divers endroits, dont l'un est en ovale et est rempli d'une effigie de Notre Dame portant son fils à sa droite et à sa main gauche une branche de rosier, et à l'entour de cette image on y a gravé: SUM DE ROSERIIS. Dans un autre écusson sont les armes de M. de Betterdie-Lèdre, abbé commendataire de Rosières, ornées d'une couronne avec la crosse et la mitre, ledit sieur abbé de Lèdre, ayant fourni quelque somme médiocre aux religieux pour aider à faire ladite lampe. Les trois chaînes de la lampe sont longues presque de deux pieds, elles sont aussi d'argent comme le cercle où se met la lampe de verre. — *Nota*. Ladite lampe fut volée nuitamment avec le ciboire et une belle nappe d'autel, ornée de dentelles, en l'an 1710 le 23 avril.

16° LAMPE DE LAITON.

Il y a encore une autre belle lampe d'outon et fort grosse qui es tous les jours devant le Saint Sacrement; il y a encore une vieille et ancienne lunette ou soleil où l'on exposait le Très Saint Sacrement à la Fête-Dieu, qui est d'argent où de cuivre doré dont on ne se sert plus.

17° CROIX DE FER A CAUTÉRISER LES MORSURES DE CHIENS ENRAGÉS.

Il y a encore à la sacristie de Rosières deux croix en fer, dont la moindre est longue d'un pied et demi, qui y sont de tout temps et ancienneté sans qu'on en sache l'origine, car depuis plus de cinquante ans que je suis religieux à Rosières, je n'ai pu apprendre ni savoir des

anciens comme on les avait céans. Cependant elles servent par une tradition immémoriale à marquer ceux et celles qui ont été mordus de bêtes enragées, comme chiens, etc.

L'une qui a deux croisons comme *une croix de Caravaja*, sert pour marquer les hommes et femmes mordus desdites bêtes enragées. L'autre, qui n'a qu'un seul croison, sert pour marquer toutes sortes de bêtes qui ont été mordues de chiens enragés ou autres animaux enragés. Et sachez qu'on n'a pas encore entendu dire dans tout le voisinage qu'aucune personne ni animaux mordus de bêtes enragées après avoir été touchés, brûlés et marqués par lesdites croix, soient devenus enragés, mais au contraire ils ont été tous guéris, sains et saufs, par la miséricorde de Dieu et par l'intercession des glorieux saint Denis et saint Hubert.

La manière de marquer soit personnes, soit animaux mordus est telle: On fait chauffer la croix qui a double croison si c'est pour une personne, et si c'est pour une bête on fait chauffer l'autre croix qui n'a qu'un croison, en sorte qu'elle soit toute rouge; après quoi le prêtre qui doit marquer prend une étole, qu'il met à son col sur ses habits propres, prend la croix convenable et en touche et brûle assez légèrement l'endroit où la personne aura été mordue et blessée en quelque part que ce soit (car si c'était en quelque partie honteuse, comme au derrière, la modestie veut qu'on marque telle personne en quelque place et bien écartés ou personne ne le voie). Le prêtre en marquant dit cette petite oraison : *Per merita S. Dionisii et S. Huberti sanet te Dominus*. Pourquoi le patient ou mordu fait son offrande à sa dévotion, et va dire devant l'autel de saint Denis cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* ou autres prières.

Si le prêtre marque des animaux, on leur bande les yeux pour ne pas les effaroucher; il prend la croix simple qui n'a qu'un croison, il la fait bien chauffer et rougir pour en marquer et brûler non seulement le poil de la bête mais même un peu la peau des bêtes mordues en disant l'oraison ci-dessus. Après quoi celui à qui appartiennent les bêtes fait son offrande et dira cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*, à l'honneur des glorieux saint Denis et saint Hubert.

Si des troupeaux de bêtes avaient été mordus tous ou une grande partie, un religieux va à leur village pour marquer leurs bêtes l'une après l'autre, ainsi que je l'ai vu pratiquer céans, et ensuite la communauté ou les échevins donnent en offrande quelque chose pour l'église ou donnent pour dire quelques messes.

18° CROIX ET CHANDELIERS EN CUIVRE DORÉ. (1712.)

Il y a encore en ladite église une belle et grande croix de cuivre si bien poli et lustré qu'on dirait être doré; ladite croix est accompagnée de six beaux chandeliers de même matière, paraissant pareillement dorés et sont bronzés en bien des endroits, qui se démontent en plusieurs places, étant soutenus chacun par des broches de fer. La croix a 3 pieds et 8 pouces de hauteur et les chandeliers ont chacun de hauteur

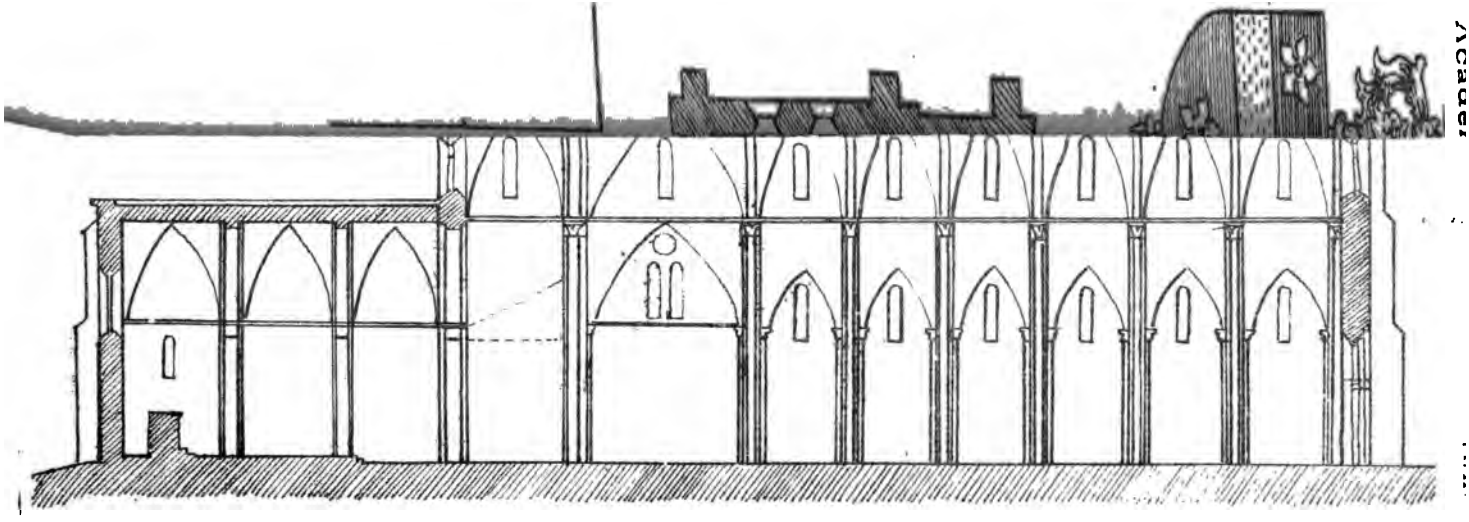

Coupe longitudinale (*restituée*) de l'église abbatiale de Roscères (*Jura*)

2 pieds et environ 10 pouces; ils nous reviennent rendus céans à la somme d'environ 300 fr. monnaie de France y compris les paiements des acquits, voitures, etc., le prix principal étant de 283 livres. Toutes lesquelles sommes ont été prises sur celle de 50 louis d'or délaissés par feu Dom Antoine Ducloz, de Saint Claude, ancien religieux profès de Rosières.

19° CHANDELIERS DE LAITON.

Il y a encore six autres petits chandeliers de laiton, pour mettre sur les petits autels de l'église, qui sont assez bien façonnés et assez beaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES BATIMENTS ET LE MOBILIER DE ROSIÈRES EXTRAITES DES PROCÈS-VERBAUX DE VISITES DE L'ABBAYE. 1568-1773.

1 *Procès-verbal de visite dressé par Pierre-François-Henry, conseiller de S. M. en la Chambre de Justice de Besançon, et Claude-Antoine Reud, procureur général en Bourgogne, en présence de Claude-Antoine Reud, chanoine de Besançon, administrateur de l'abbaye, de dom Pierre-Benoît Besançon, prieur claustral de Rosières, assisté de Jean-Baptiste Guillaumet, procureur d'office en icelle abbaye, d'Etienne Saule, procureur fiscal au bailliage d'Arbois, et de Jean-Simon Galois, bailli de la barone de Vadans. (Le dernier comparaissant pour faire acte de gardienneté au nom du comte de Poitiers, seigneur de Vadans, et en cette qualité* gardiateur (gardien) *de Rosières.*)

(27 décembre 1868.

. . . . . .

.. Puis nous avons visité l'église laquelle s'est trouvée en fort bon état, n'y ayant que quelques lieux où le plâtre est tombé à raison de l'humidité d'icelle.

Les couverts des bâtiments sont de mesme, y manquans seulement quelques thuiles et fiétrières en fort peu d'endrois.

Le quartier abbatial qui est situé entre le vent et le septentrion est en bon état, consistant en une belle salle, trois chambres et un cabinet.

Le quartier entre le septentrion et le couchant composé en bas de la cuisine, du réfectoire, la chambre de la despense et d'une autre où est le fourg sur lesquelles logement sont les greniers de l'abbaye, est aussy en bon estat, sauf que la muraille du côté du vergier bronche beaucoup et est soutenue par trois augives qui pour estre trop petites ne peuvent pas en empescher la cheutte dans quelques années.

Le troisième flanc des bâtimens entre le septentrion et le levant est un bâtiment neuf non encore achevé, y pouvant manquer environ une vingtaine de toises de massonnerie, la couverture et autres choses nécessaires à un bastiment, lequel quartier contiendra huit chambres haultes et pour le dessoubs il servira de réfectoire, cuisine et chapitre.

Et au bout tirant contre l'église sont deux sacristies à voulte aux premiers et second estages lesquelles il convient soutenir par une forte et puissante augive à l'anglerie, d'autant que depuis que l'on a mis bas l'anciain bastiment elles ont prins une *sentue*?, selon qu'il appart par les fentes qui sont ausdites voutes.

L'église faict le carré entre le levant et le midy, et ledit carré est composé d'un cloistre qui est en bon estat.

Entre le quartier abbatial et l'église est l'escurie à voute fort belle et spatieuse, aussy en fort bon estat et bien couverte. . . . . .

RELIQUAIRES.

. . . . . .

Une lunette de cuivre supportée par un pied d'argent où elle se met à vif aux côtés duquel sont deux anges aussy d'argent d'haulteur d'un demy pied chacune, icelles posées sur une base aussi d'argent, de longueur d'environ deux tiers de pied, de largeur d'environ six pouces, et d'hauteur de deux poulces.

Encore un petit reliquiaire d'argent, dans lequel sont encloses diverses reliques de saints et saintes faict en forme d'une petite tourelle, au dessus duquel il y a une petite croix; cedit reliquiaire étant faict, pour estre posé en la place de ladite lunette susescripte, et qui est supportée par deux anges mentionnez en l'article précédent. (Conf. ces deux articles avec l'art. 11 du trésor de Rosières.). . . . . .

Un petit plat d'argent esbresché à un bord de largeur d'environ deux poulces au milieu duquel sont des armes en relief, portant en chef *une rose entre deux estoilles et à la poincte en bas de l'escu trois larmes*. . .

Une croix de bois couverte de lames de cuivre avec un crucifix de cuivre; une autre croix et crucifix de cuivre. . . . . .

Une chasuble de velours rouge, sur laquelle est une civre de toille d'argent, garnie d'un passement moitié or, moitié argent, sur laquelle se trouvent les armes de fut dom Philibert Charreton, abbé de Rosières icelle assortie et accompagnée de deux tuniques estoles et manipules de mesme estoffe et portant de pareilles armes que ladite chasuble...

Une crosse de bois doré. . . . . .

Sur le grand autel il y a un tabernacle de bois doré dans lequel repose le Saint Sacrement et un ciboire d'argent et un crucifix de bois doré.

Aux côtez dudit autel sont deux chefs de bois doré, dans lesquels il y a des reliques, l'un représentant un évêque et l'autre un abbé (n° 9 du trésor.)

. . . . . .

Deux cloches dont l'une pèse environ trois cent et l'autre environ cent livres.

. . . . . .

Dans ladite église entre le maître-autel il y en a huict (chappelles ou autels) quatre auprès du maître-autel, scavoir deux de chaque côté et quattre hors du chœur et contre les piliers de la grande nef, les unes

et les autres sans ornemens que quelques vieux tableaux, sauf que le second près le maître-autel du costé de l'évangile est paré de frise noire avec la croix de taffetas blanc tant pour le dessus que devant d'autel, comme aussi le drap sur la fiétrière au devant de la chapelle avec la bande de frise noire à l'entour d'icelle, où sont les escussons aux armes dudit fut sieur Besançon, dernier abbé dudit Rosières, (mort le 21 décembre 1668)

11 — *Procès verbal de visite dressé par Théophile Doroz conseiller du roi, premier avocat général au parlement de Besançon, Gabriel Bersot, procureur général assistés du greffier Claude-Antoine Labet, après la mort d'Eugène-Ernest de Bette marquis de Leyde abbé de Rosières et de Mont-Sainte-Marie.*

(2 Octobre 1684)

....Au-dessus du grand autel et du tabernacle est un grand tableau représentant l'Assomption Notre Dame dans un rétable doré et azuré

A côté dudit grand autel est une espèce d'architecture de bois blanchie, azurée et chargée de quelques filets et d'or, sur icelle deux chefs de bois doré, l'un représentant un évêque et l'autre un abbé, dans lesquels il y a des reliques.

. . . . . .

111 — *Procès verbal de visite extraordinaire dressé par Antoine Marguier d'Aubonne conseiller au parlement et Claude Théophile Doroz, procureur général, assistés du greffier Etienne Nardin.*

(6 — 14 Novembre 1773.)

...Le sanctuaire est entouré d'une boiserie de bois de chêne enrichi de sculptures et haute d'environ sept pieds et demi ; au dessus de ladite boiserie et sur la droite est un mauvais tableau entouré d'un cadre blanchi et doré représentant saint Bernard avec saint Etienne troisième abbé de Citeaux et plusieurs autres figures. Sur la gauche est l'épitaphe funéraire de messire Benoist Charton, jadis envoyé dans cette province par les anciens souverains et mort à Salins l'an mil six cent, et une lampe de cuivre pour éclairer le Saint Sacrement.

. . . . . .

DES

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. le comte DE SOULTRAIT.

(Séance publique du 20 janvier 1880.)

MONSEIGNEUR, MESSIEURS.

Vous m'avez appelé à l'honneur de siéger au milieu de vous, alors que j'osais à peine poser ma candidature à votre savante compagnie; en comblant ainsi l'un de mes vœux les plus chers, vous avez fait plus que me décorer d'un titre scientifique, vous m'avez donné droit de cité dans votre ville, à laquelle m'attachaient déjà les liens de la reconnaissance pour l'accueil si bienveillant que j'y ai trouvé. Permettez-moi donc, en vous adressant tous mes remerciements, de vous dire que si j'ai été à juste titre fier de vos suffrages, j'en suis peut-être encore plus heureux.

Les statuts de votre académie, Messieurs, imposent à vos élus le dangereux honneur de prendre la parole devant un auditoire d'élite, toujours empressé de se rendre à vos séances, et mon embarras est grand.

Modeste investigateur des annales archéologiques de notre patrie, étranger aux études purement littéraires, je n'ai jamais su que décrire des monuments, des médailles et des sceaux, que fouiller des archives, que réunir des documents, laissant à de plus habiles le soin de mettre en œuvre les matériaux réunis par moi, de résumer en une synthèse brillante les résultats de ma patiente analyse.

J'ai composé ou annoté des dictionnaires, des inventaires d'archives, des répertoires archéologiques, des histoires monétaires de provinces, des livres que l'on consulte peut-être quelquefois, mais qu'on ne lit jamais.

Comment donc me faire écouter ? Comment prétendre captiver l'attention d'un public lettré et instruit, habitué à entendre dans cette enceinte d'éloquents discours, de savantes dissertations, d'intéressants récits, revêtus de toutes les élégances du style.

Si encore, Messieurs, il m'était possible de vous entretenir des monuments de votre pays, de l'art franc-comtois, l'intérêt local du sujet rachéterait peut être la pauvreté de la forme.

Nouveau venu dans cette province, il ne m'a pas encore été permis d'en étudier les antiquités, si parfaitement décrites du reste par nos savants confrères.

Il me fallait donc prendre un sujet général, et alors parler *ex professo;* mais comment songer à vous apprendre quelque chose? Je me suis heureusement souvenu, Messieurs, que la mission des sociétés savantes est non seulement d'instruire, mais encore de répandre le goût de l'instruction, et j'ai résolu d'entretenir votre auditoire des études auxquelles je dois l'honneur d'entrer dans cette compagnie, d'essayer de lui expliquer l'intérêt, l'utilité et le charme de l'archéologie.

Qu'est-ce donc que l'archéologie ?

Cette science, si toutefois on peut donner le nom de science à une patiente investigation qu'un goût pur et une intelligente critique doivent toujours guider, cette science, dis-je, a pour but l'étude et le classement des richesses monumentales et artistiques des temps passés. Elle touche à toutes les branches de l'art, dont elle nous fait connaître et goûter les merveilles à chaque époque de la civilisation. Elle nous aide plus qu'on ne pourrait le croire dans l'étude de l'histoire de chaque période, contribuant puissamment à nous donner une idée juste de ses mœurs, de ses coutumes, de ses croyances, en un mot de sa vie matérielle et intellectuelle.

Elle forme et épure le goût par la connaissance raisonnée de tout ce que les siècles passés nous ont légué de curieux et de beau.

Aucune étude n'est plus féconde en jouissance de l'esprit, plus facile, plus pratique, plus à la portée de tout le monde.

L'archéologie, telle que nous la comprenons aujourd'hui, traitant non seulement de l'antiquité mais du moyen-âge, prit naissance en Angleterre où, dès le XVIe siècle, une société d'antiquaires, on ne disait pas alors archéologues, avait été établie à Londres par les soins de Mathieu Parker, archevêque de Cantorbéry.

Cette tentative réussit peu. Il ne paraît pas que, pendant le siècle suivant, on ait donné une suite à ce premier essai. Il faut arriver au milieu du XVIIIe siècle pour rencontrer, dans les ouvrages de Langley et d'Horace Walpole, de nouvelles velléités de recherches sur les divers styles gothiques.

Pendant ce temps, paraissaient en France les travaux de D. Robert de Montfaucon, de D. Plancher, de D. Lobineau et de plusieurs autres savants bénédictins, où beaucoup de monuments sont dessinés, mais ils le sont d'une manière si peu exacte, qu'on voit combien auteurs et dessinateurs faisaient peu de cas de ces monuments, reproduits surtout comme pièces justificatives.

Montfaucon avait pourtant composé, sur l'architecture du moyen-âge, un traité qui devait servir de complément à ses *Monuments de la monarchie française*.

De quel intérêt serait ce traité, dont le manuscrit fut détruit dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, aux premiers jours de la révolution.

Un peu après Montfaucon, l'abbé Lebeuf émit, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, quelques idées sur les styles architectoniques des églises dont il écrivait l'histoire. Il avait fait, sur cette matière, des recherches et des observations nombreuses qu'il allait publier quand la mort l'enleva à ses travaux.

C'est encore à l'Angleterre que nous devons le seul ouvrage du XVIIIe siècle sur le sujet qui nous occupe : Jacques Bentham, par son importante description de la cathédrale d'Ely, publiée en 1771, montra le vrai chemin aux antiquaires anglais qui, depuis cette époque et surtout à partir du premier quart du XIXe siècle, ont produit de si intéressantes publications sur l'architecture du moyen-âge.

En France, la révolution éclatait, et on ne pensait guère aux monuments que pour les détruire; toutefois un homme dont le nom doit être cher aux savants, aux artistes, Alexandre Lenoir, réunit au musée des Petits-Augustins ce qu'il put sauver des débris de tant d'édifices ruinés.

Cette collection fut très négligée. On ne daignait pas alors accorder la moindre attention aux productions artistiques des dix derniers siècles; les savants ne tenaient aucun compte de ce qui n'était pas antique. On eût renversé, sans le moindre scrupule, une église du XIIIe siècle, pour rechercher un hypocauste ou un fragment de mosaïque.

On ne comprenait pas encore que, si l'étude et l'analyse des arts de l'antiquité peuvent être fort utiles, la logique veut que l'on se préoccupe d'abord de l'art national

Pendant que Lenoir formait son musée, Millin faisait connaître un grand nombre de monuments de tous les temps; mais encore sa sympathie entière était pour l'ère gallo-romaine. L'*Histoire de l'art par les monuments* de Seroux d'Agincourt, dont la publication fut terminée en 1816, après la mort de l'auteur, est réellement le premier ouvrage français où l'on trouve des documents étendus et des vues justes sur les édifices du moyen-âge; mais il faut avouer que ce grand travail, qui d'ailleurs traite surtout des monuments de l'Italie, est rempli d'erreurs.

Il était réservé à notre temps d'étudier sérieusement et de réhabiliter, au point de vue de l'art, les siècles qui ont précédé la Renaissance.

En 1830, M. de Caumont, le véritable fondateur de la science

archéologique dans notre pays, commença à professer à Caen un cours d'antiquités monumentales qui eut le plus grand et le plus légitime succès, et qui fut publié quelques années plus tard.

Ce cours, fruit de longues et consciencieuses recherches faites sur une immense quantité de monuments français de toutes les époques et de toutes les régions, vint donner une classification méthodique à nos antiquités, et des règles certaines pour les étudier. Ce fut la grammaire de cette nouvelle langue, qui devint dès lors plus facile, plus compréhensible, et qui se répandit bien vite dans toute la France.

Des principes sûrs étaient formulés; il ne s'agissait plus que de les appliquer. Tout le monde savant se mit à l'œuvre. Les historiens de la nouvelle école fouillèrent les chartes, les cartulaires, les documents originaux, au lieu de se borner à étudier dans les livres. Les monumentalistes commencèrent à visiter et à décrire, non-seulement les grands édifices des villes, mais encore les modestes églises, les châteaux-forts, les manoirs, toutes les constructions anciennes de nos campagnes, encore si riches dans quelques provinces.

Dès lors furent composées d'intéressantes monographies des principaux monuments et des statistiques monumentales, dont M. de Caumont avait donné le modèle dans son ouvrage si complet, si parfaitement compris, sur le département du Calvados.

Un comité des arts et des monuments, destiné à servir de centre aux études archéologiques et à leur donner une direction, fut institué au ministère de l'Instruction publique par M. Guizot. Des inspecteurs des monuments historiques furent nommés, et les intéressants rapports de MM. Vitet et Mérimée vinrent répandre des idées générales, et puissamment aider à l'étude comparée des styles architectoniques des diverses contrées de notre pays.

C'est vers cette époque de grande ferveur archéologique que furent créés les congrès scientifiques qui, chaque année,

siégeaient et siègent encore dans une des villes de France, où ils attirèrent un grand concours de savants français et étrangers. A M. de Caumont revient l'honneur de cette institution dont les services, quoi qu'on en dise, ont été considérables. L'opinion ne fut pas toujours favorable à ces congrès : ce n'étaient, selon quelques personnes, que des fêtes du savoir peu savant, des récréations de gens, plus ou moins laborieux, qui venaient y discuter des questions dont jamais on ne trouvait la solution. Mais, Messieurs, les congrès eussent-ils eu pour seul but la réunion des hommes occupés des mêmes sciences, que ce résultat eût été excellent à cause des relations, heureuses pour l'avancement des études, qui se nouèrent à cette époque. Mais les congrès rendirent de plus grands services : ils amenèrent une expansion de l'étude, de la science, expansion nécessaire et vivement désirée, bientôt affirmée par l'ouverture de musées archéologiques, par la fondation des nombreuses sociétés savantes qui étudient nos départements à tous les points de vue, et qui leur ont donné une vie intellectuelle dont ils manquaient avant l'heureuse création de ces assemblées annuelles.

La capitale n'a point le monopole des choses de l'esprit. La province doit montrer ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut faire et ce qu'elle fait.

Je ne prétends pas que toutes les sociétés savantes soient des foyers de lumière; je n'affirme pas que tous leurs membres soient des hommes éminents; mais j'ose dire que les travaux faits dans nos modestes académies sont souvent plus sérieusement étudiés et partant plus consciencieux que la plupart des ouvrages composés à Paris.

Pour s'occuper avec fruit de l'histoire et des monuments d'un pays, il faut l'habiter, l'étudier sur place dans tous ses détails. Il faut aimer sa province, s'identifier en quelque sorte avec elle, avec ses monuments, avec ses souvenirs.

Je vous ai présenté, trop longuement peut-être, Messieurs, la marche et le développement des études archéologiques ;

mais ces études ont été l'une des plus grandes jouissances de ma vie et je serais heureux de vous en faire apprécier le puissant attrait.

Laissez-moi vous dire comment ce goût m'est venu.

Il y a malheureusement bien des années, je venais de terminer mes études classiques et je devais habiter une petite ville aussi dénuée que possible de toutes ressources de société. Mes premiers jours de liberté furent tout à la joie de n'avoir plus rien à faire. Cette joie fut de courte durée: je ne tardai pas à m'apercevoir que l'oisiveté ne fait pas le bonheur, et, effrayé de l'inaction et du vide de ma vie nouvelle, j'en vins presque à regretter les travaux forcés du collège. Ma bonne étoile me fit rencontrer un jeune homme de mon âge, destiné à habiter la même petite ville; je me liai avec ce compagnon d'infortune et je lui proposai, comme, dit-on, le faisait Louis XIII à ses favoris, de nous ennuyer ensemble. Il me répondit qu'il ne s'ennuyait jamais parce qu'il s'occupait, et que l'objet de ses occupations était l'archéologie. Aux questions qu'amena cette réponse, il répliqua en me menant visiter la principale église de la ville, édifice assez important du moyen-âge, et en attirant mon attention sur les formes générales et sur l'ornementation de cette église, que je voyais tous les jours et que je n'avais jamais regardée.

Le lendemain, il me conduisit dans un monument plus ancien dont il me démontra les beautés, faisant ressortir les caractères qui le distinguaient de l'édifice visité la veille. Je fis ainsi, sous l'intelligente direction de mon nouvel ami, une série d'excursions monumentales, et je me sentis bien vite pris, pour les productions de l'art de nos pères, d'un vif intérêt qui devint un goût passionné, une puissante distraction, à laquelle j'ai dû, dans une carrière déjà longue, de ne jamais connaître l'ennui.

Le *moi est haïssable*, a dit Pascal, et cependant, Messieurs, je me suis laissé entraîner à vous conter une anecdote toute personnelle. J'ai cru y trouver un argument de plus en

faveur de la thèse que je soutiens devant vous, de l'utilité et du charme du travail pour les gens du monde, de l'heureuse influence qu'un goût d'études, raisonné et suivi, peut exercer sur toute la vie.

Or, Messieurs, quelle étude plus variée que celle de l'archéologie, dont chacun peut choisir l'une des mombreuses branches, selon la nature et le penchant de son esprit, selon le milieu dans lequel il se trouve.

Quelle étude plus facile, plus pratique, plus à la portée de tout le monde que celle de ces choses du temps passé qui restent encore en aussi grand nombre autour de nous.

Jetons un coup d'œil sur ce que pourrait être le programme de cet ensemble d'études.

Il a pour point de départ l'antiquité préhistorique, dont on a, ce me semble, un peu abusé depuis quelques années.

Les fouilles pratiquées dans les lacs de la Suisse et des pays scandinaves, les vestiges de cette civilisation des peuples lacustres, dont les plus curieux sont conservés dans les musées de Stockholm, de Copenhague, de St Germain, de Lausanne, de Zurich, sont évidemment du plus haut intérêt.

Il en est de même de l'exploration de certaines cavernes autrefois habitées, et des découvertes qu'on y a faites; mais j'avoue qu'il m'est difficile d'en dire autant de l'étude minutieuse et comparée, de la classification passablement arbitraire de tous ces silex, plus ou moins taillés de main d'homme, dont on commence à encombrer nos musées; tandis que des spécimens bien choisis, parmi les plus authentiques et les mieux conservés, suffiraient à donner l'idée de ces ustensiles primitifs de peuplades qui vivaient à une époque quelconque, desquels nous ne savons rien et nous ne pourrons jamais rien savoir.

Certes l'hypothèse entre souvent pour beaucoup dans les études sur le temps passé; mais encore faut-il que les suppositions auxquelles on se livre soient appuyées sur quelque commencement de preuves, comme on dit en langage judi-

claire; or, dans le préhistorique, le commencement de preuves manque totalement.

Ce que je me permets de dire des débris préhistoriques, pourrait peut être aussi s'appliquer aux monuments celtiques, dont la Bretagne et quelques provinces de l'est offrent seules, en France, des spécimens très caractérisés, réellement fort curieux. Les antiquaires des premières années de notre siècle se sont plu à ériger en men-hirs, à étendre en dolmens, à arrondir en cromlechs bon nombre de grosses pierres tout à fait indignes d'une aussi flatteuse attribution. Il me souvient de certaines fouilles pratiquées sous un dolmen des environs de Paris, fortement soupçonné d'avoir servi à des sacrifices humains. On découvrit des ossements : plus de doute, on avait sous les yeux les lamentables débris de quelque horrible immolation.

Par malheur, des tessons de bouteille et des bouchons, qui n'avaient rien de celtique, trouvés au milieu des ossements en question, vinrent quelque peu calmer l'émotion des antiquaires désappointés et éloigner toute idée d'un souvenir du culte sanglant de Teutatès.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de jeter du ridicule sur mes confrères les archéologues celtisants ; mais on ne saurait apporter une critique trop sévère dans l'étude des monuments mégalithiques, comme dans celle de toutes ces antiquités d'une époque par trop reculée, afin d'éviter de donner prise aux railleries dont les profanes ne sont que trop portés à nous accabler.

Les monuments de l'époque gallo-romaine sont d'un intérêt beaucoup plus grand au double point de vue de l'art et de l'histoire. Mais, sauf dans le Midi, ils sont rares en France et ne nous ont été, en général, conservés qu'à l'état de ruines bien incomplètes. Besançon fait exception à la règle : la porte Noire est remarquable, et le monde savant a été vivement frappé des belles découvertes dues à plusieurs de nos savants confrères.

Il faut descendre jusqu'aux xe et xie siècles pour trouver, dans notre pays, de nombreux sujets d'étude, permettant de comprendre, de juger l'archéologie nationale, l'archéologie chrétienne.

L'archéologie chrétienne n'a pas supplanté l'archéologie exclusivement antique et païenne, mais elle s'est élevée à ses côtés et c'était justice : la seconde, dont je suis bien loin de contester l'utilité et le profond intérêt, nous entretient de peuples, d'usages, de croyances bien étrangers à notre société ; la première parle bien plus à notre imagination, à notre esprit, à notre cœur, nous reportant à la source de notre civilisation moderne, nous dévoilant nos origines civiles et religieuses, rappelant à la vie un passé qui nous a fait ce que nous sommes. Il y a un charme entraînant à s'occuper des demeures où vivaient nos pères, de ces églises, de ces monastères, témoignages de leur foi vive, de ces châteaux-forts, pleins de glorieux souvenirs, de ces murailles, de ces hôtels-de-ville, de ces beffrois, remparts et symboles des vieilles franchises municipales.

Quel vaste champ embrasse l'étude de ces monuments ! Mais il ne suffit pas de se rendre compte de leur plan, de leurs grandes lignes, de leur aspect; il importe d'en connaître aussi les détails. Il faut s'expliquer leur ornementation, se familiariser avec cette véritable population de statues, de figures diverses qui, sculptées aux portails ou peintes dans les verrières, animent encore certaines cathédrales; il faut aussi déchiffrer les inscriptions, s'expliquer la signification des armoiries et des emblèmes. La flore murale, l'iconographie, la symbolique chrétienne, la paléographie lapidaire, le blason, branches de l'archéologie du Moyen-âge, sont des guides nécessaires dans cette puissante ornementation, si riche, si variée qui décore nos monuments.

Si l'on veut compléter l'examen de ces édifices par l'étude de ce que fut leur mobilier, la recherche devient plus difficile; car si beaucoup de constructions ont résisté à l'action destruc-

tive du temps et des hommes, il n'en a pas été de même des meubles qu'ils renfermaient.

Chaque siècle, dominé par l'empire de la mode et par le goût du changement, a méprisé, détruit ou transformé en objets nouveaux quand il était possible de le faire, le mobilier civil et religieux des âges précédents. Ainsi Suger, au commencement du XIIe siècle, qualifiant de barbares les artistes qui, dans les temps antérieurs, avaient exécuté les plus précieux objets du trésor de son abbaye de Saint-Denis, substituait à leurs œuvres celles des premiers maîtres de son temps; et ceux-ci, quatre siècles plus tard, recevaient à leur tour l'épithète dont le célèbre abbé avait gratifié leurs devanciers. Les objets mobiliers du XVIe siècle, n'ont pas eu un meilleur sort que les meubles gothiques: leur forme généralement si pure, si gracieuse, les ornements si fins et si délicats qui les décoraient, les arabesques spirituellement composées, les figurines dont ils étaient capricieusement enrichis n'ont pas trouvé grâce devant le siècle de Louis XIV, qui traita la Renaissance, comme la Renaissance avait traité le Moyen-âge.

Sous la régence et surtout sous le règne de Louis XV, la noblesse du style, à laquelle visaient les artistes du grand roi, fut taxée de lourdeur, et le mobilier subit une transformation, d'où résultèrent le maniéré poussé à sa dernière limite et la profusion désordonnée des ornements.

L'amour exclusif de l'art antique, déjà en faveur pendant les dernières années du XVIIIe siècle, porta le dernier coup aux productions des âges précédents et devint la règle absolue de l'ornementation pendant le premier quart du XIXe siècle.

Puis la Restauration et les années qui suivirent 1830 virent naître, avec l'école romantique, le goût du gothique tel qu'on le comprenait alors.

Les romans de Walter Scott, les écrits de Chateaubriand, de Marchangy, de Victor Hugo, avaient remis le Moyen-âge en honneur, mais quel Moyen-âge! C'est alors que se pro-

duisit ce style pseudo-gothique, spirituellement nommé par Didron le *style troubadour*, auquel on doit tant de meubles aussi incommodes que grotesques, tant de pendules en forme de cathédrale ou de portail de château.

Nous réléguons maintenant les meubles d'acajou, les châtelaines et les troubadours, qui firent l'ornement des salons de nos pères, dans les greniers, où ils vont remplacer les coffrets en bois sculpté, les meubles peints et dorés qu'on y avait dédaigneusement jetés.

Que l'acajou toutefois ne se désespère pas, son tour reviendra sans doute; car la mode, comme la fortune, est portée sur une roue qui tourne sans cesse.

Le Dictionnaire du mobilier fait connaître l'ameublement du Moyen-âge, mais il y aurait une suite bien intéressante à donner au magnifique ouvrage de Viollet-Le-Duc; et l'histoire du mobilier de la Renaissance et des deux siècles qui l'ont suivie serait pour le moins aussi intéressante que celle des meubles plus anciens.

Du mobilier des églises, des châteaux, des maisons à leurs habitants, la transition est naturelle. On voudra peupler ces édifices par la pensée, et connaître nos ancêtres avec leurs costumes, leurs armes, leurs bijoux, leurs objets usuels, depuis la lourde cotte de maille des chevaliers des croisades jusqu'aux robes à paniers du XVIIIe siècle, depuis l'épée de Charlemagne jusqu'à la canne de Louis XIV, jusqu'à la crosse de Bossuet. Les pierres tombales à effigies gravées, les sceaux, les médailles, les vitraux, les enluminures des manuscrits, les portraits, les gravures, les collections de tout genre nous donnent satisfaction sur cette matière. Mais il faut encore déchiffrer les manuscrits et les légendes des sceaux, et pour cela étudier la paléographie, la numismatique, la sigillographie; puis connaître les livres, ces chers compagnons de la vie intime à toutes les époques, dont les reliures furent souvent des œuvres dignes d'attention.

Et la céramique, l'art du verrier, de l'émailleur; ne sera-

t-on pas désireux d'admirer, avec connaissance de cause, ces fines porcelaines chinoises, françaises et allemandes, ces faïences, ces terres cuites si décoratives, ces admirables verrières et ces émaux dont le Moyen-âge et la Renaissance ornèrent tant d'objets usuels.

Vous vous étonnerez peut-être, Messieurs, de m'entendre rattacher les bibelots à l'archéologie; pourquoi pas? Ce que l'on est convenu d'appeler bibelot est encore souvent un objet d'art, ou tout au moins un objet curieux par son ancienneté ou par l'usage auquel il était destiné.

Aux époques naguère taxées de barbarie, les objets les plus vulgaires portaient souvent l'empreinte d'un sentiment artistique, tout à fait détruit par les progrès de l'industrie, dont on se ferait difficilement une idée sans l'étude que je me permets de vous recommander. Vous dirai-je que des mouchettes, des peignes, des quenouilles de buis ou d'ivoire occupent une place méritée dans les plus riches collections?

Un collectionneur de Lille a garni entièrement son vaste hôtel d'objets anciens; rien n'est plus curieux et plus beau. Dans cette maison, tout est à voir, depuis le riche ameublement des salons jusqu'à la niche du chien; depuis la vaisselle ancienne d'argent, travaillée avec le goût le plus parfait, jusqu'aux casseroles et aux poteries de la cuisine.

Ne rions point des collectionneurs et de leurs collections, Messieurs, quelque bizarres que soient les goûts de certains amateurs. Les collectionneurs ont rendu tant de services aux arts et à l'histoire qu'on peut bien leur passer quelques faiblesses. Puis songez aux charmes de la collection: le désir et la possession ne résument-ils pas à peu près toutes les jouissances de la vie? Le collectionneur désire toujours et possède quelquefois.

Il est temps de terminer ce trop long entretien; mais le sujet est vaste, le champ des études que je prône est immense, et je me suis laissé entraîner à poser comme le programme d'un cours, veuillez me le pardonner.

En résumé, Messieurs, l'archéologie est maintenant forte et vivace ; science d'un intérêt général, elle fournit de nombreux sujets d'étude ; elle permet de visiter avec plus de fruit les musées, les collections qu'elle apprend à regarder ; science utile et pratique, en réintégrant et en étudiant l'art du passé, elle prépare l'art de l'avenir ; elle a donné une vive impulsion à l'architecture ; elle a ressuscité des industries éteintes : la peinture sur verre, l'émaillerie, la sculpture d'ornementation.

Enfin, science noble et patriotique, elle glorifie la mémoire de nos pères, le culte des souvenirs ; elle tire de l'oubli les admirables productions du génie de nos aïeux, prouvant que notre pays, si grand par la gloire des armes, ne le cède à aucun autre dans le pacifique domaine des arts.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT DE LORAY

Au discours de réception de M. DE SOULTRAIT.

Non, Monsieur, vous n'êtes pas un étranger parmi nous! La part que vous avez prise à la renaissance de la science archéologique en France, votre coopération à l'œuvre si nationale de M. de Caumont et à celle du Comité des travaux historiques, vos travaux écoutés à la Sorbonne et couronnés à Marseille vous donnent droit de cité dans cette Académie, comme ils vous avaient ouvert les portes de celle de Lyon. Je crains que vous ne trouviez quelque peu ingrates, dans notre province, ces études que vous affectionnez et auxquelles vous savez prêter tant d'attrait. Les époques celtique et romaine nous ont laissé de nombreux et intéressants débris, mais les reliques du Moyen-âge sont rares sur notre sol. La Franche-Comté, éprouvée par des luttes sanglantes, a vu s'élever alors peu de monuments; et de ces monuments, beaucoup ont été détruits par la savante barbarie du dernier siècle. Leurs vestiges n'ont pas été dédaignés par nos modernes érudits; ils les ont explorés, ils les ont interrogés avec une diligente curiosité. Mais plus d'une pierre a pu leur échapper; plus d'une inscription reste, sans doute, à découvrir ou à illustrer. Vous dites quelque part qu'un travail archéologique ne doit rien négliger, rien omettre des choses du passé. Vous nous aiderez à accomplir cette tâche. Comme un colon industrieux cultive avec prédilection le fonds qu'il vient d'acquérir, vous creuserez notre sol, vous le féconderez, vous l'enrichirez. Vous ferez mieux; vous saurez, comme vous venez de le dire, vous identifier à lui; vous l'aimerez; en un mot, vous serez Franc-Comtois, et pour longtemps, nous l'espérons, Monsieur.

OTHON DE LA ROCHE

CONQUÉRANT D'ATHÈNES

ET SA FAMILLE.

MATÉRIAUX ARCHÉOLOGIQUES INÉDITS.

(1217-1335)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 29 avril 1880.)

On connaît la merveilleuse fortune de ce chevalier comtois qui, simple croisé, suivit à Constantinople le comte Baudouin de Flandre, l'aida à ceindre la couronne impériale et reçut pour prix de ses services la souveraineté d'Athènes. Les *Chroniques de Villehardouin et d'Albéric*, *les Lettres d'Innocent III*, tous les historiens des croisades, ont mentionné la rapide élévation d'Othon de la Roche-sur-l'Ognon en racontant sommairement ses hauts faits et les principaux événements de son règne. Grâce à eux, nous savons qu'après la prise de Constantinople, Othon s'était emparé d'Athènes, de Thèbes, d'Argos qui constituèrent sa principauté; que dès 1205 il se qualifiait de *Mégas-Kyr* ou grand-sire d'Athènes, enfin que pour ne point laisser à ses jeunes enfants (nés d'un mariage contracté en 1308) un fardeau trop lourd à porter, il abandonna vers 1224 les Etats qu'il avait conquis à son neveu Gui I de la Roche pour se retirer, suppose-t-on, en Franche-Comté (1). On ignore la date de sa mort, on sait

---

(1) Le plus récent travail consacré à la généalogie des ducs d'Athènes

seulement qu'elle devança 1234. L'emplacement de sa sépulture reste inconnu, quoique plusieurs érudits aient cru la retrouver dans l'église de Seveux (Haute-Saône) sous la dalle historiée recouvrant la tombe d'Othon de Ray, son fils ou son petit-fils. On l'a cherché vainement aussi dans la vieille église de l'abbaye de Daphni par lui fondée aux portes d'Athènes et peuplée de cisterciens comtois venus de Bellevaux; Buchon et après lui M. Lenormant n'y ont rencontré qu'un sarcophage antique ayant servi de tombeau à l'un de ses successeurs et neveux Gui I (1225-1263), Jean I (1263-1280), Guillaume (1280-1287) et Gui II de la Roche (1287-1308) (1). Malgré le rôle considérable qu'il a joué dans la 4e croisade, malgré les textes nombreux qui éclaircissent les principaux épisodes de sa vie politique en Grèce, aussi bien que ses origines franc-comtoises et le destin de sa lignée, Othon de la Roche attend encore un historien qu'il mérite et que l'érudition provinciale lui donnera quelque jour. La liste de ses ancêtres et de sa descendance, étudiée déjà au XVIIe siècle par Varin d'Audeux, au XVIIIe siècle par Dunod et l'abbé Guillaume, a été reprise et corrigée par plusieurs écrivains modernes (2). Mais cette généalogie embrouillée a besoin de

---

se trouve dans les Tables publiées par M. Ch. Hopf à la suite de ses *Chroniques gréco-romanes*, p. 473; Berlin, Weidmann, 1875. J'en dois la communication à M. Rey, de la Société des antiquaires de France, bien connu du monde savant par ses grandes publications sur la Palestine et la domination française en Orient. Qu'il veuille bien en agréer ici tous mes remerciements.

(1) Voir Buchon, *Recherches et matériaux pour l'histoire de la domination française dans l'empire grec*, 1840, et *Nouvelles recherches historiques sur la Morée*, 1843-44, 2 vol., atlas, pl. 38, n° 32. — Fr. Lenormant, *Le monastère de Daphni sous la domination des princes croisés* (*Revue archéologique*, XXIV, p. 232 et suiv.; 278 et suiv.). Notons en passant qu'un abbé de Daphni, originaire de Fondremand (Haute-Saône), vint mourir à Bellevaux vers le XIVe siècle. On y voyait, dans le chapitre, sa tombe non datée, portant cette inscription : HIC IACET DOMINVS JOANNES DE FONTE ROMANO ABBAS DE DAFFINO CVIVS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

(2) Varin d'Audeux *Nobiliaire manuscrit* (Bibl. publ. de Besançon,

nouveaux éclaircissements et d'une révision critique dont la base nécessaire est le recueil des documents épars qui, semés dans tous les dépôts publics de Paris et de la province, offrent les ressources nécessaires à une monographie définitive.

Aujourd'hui, pour compléter les sources d'informations que devra consulter l'historien du premier dynaste d'Athènes, j'ai jugé utile de grouper dans une première notice quelques monuments archéologiques qui concernent Othon de la Roche et sa famille.

Tout incomplet qu'il soit, ce choix de matériaux contribuera, je le souhaite, à faire connaître quelques membres d'une de nos plus illustres races féodales, et à vulgariser d'intéressants monuments jusqu'à présent inédits.

I. *Sceau d'Othon de la Roche, seigneur d'Athènes*, 1217 (pl. III n° 1).

Les plus vieux armoriaux de Franche-Comté décrivent le blason de la famille des la Roche-sur-l'Ognon. Simples comme toutes les armoiries anciennes, elles étaient : d'*azur*, *équipollé à quatre points d'échiquier d'or* (1). Le sceau du premier des sires d'Athènes, dont nous donnons pour la première fois le dessin d'après l'unique exemplaire conservé aux archives de la Haute-Saône, contient la plus ancienne représentation connue de ce blason historique reproduit par

---

Bibl. Mazarine et Collection Droz des Villars). — Dunod, t. III de l'*Histoire du comté de Bourgogne*, p. 103. — L'abbé Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, I, 63. — Duvernoy, *Nobiliaire manuscrit* (Bibl. publ. de Besançon). — Buchon, *Recherches sur la domination française dans l'empire grec*, 1840. — M. l'abbé Fusenot, curé de Marchaux, *Notes généalogiques sur les sires de la Roche-sur-l'Ognon*, à la suite d'un mémoire manuscrit sur Marchaux, couronné par l'Académie de Besançon en 1876.

(1) Voir notre *Armorial de Franche-Comté*. (*Annuaire du Doubs*, 1877, p. 86, n° 261.)

Gui de la Roche et ses successeurs sur les monnaies ducales frappées à Thèbes (1).

Ce sceau, attaché par des las de soie verte et rouge à une charte de 1217, authentique une donation faite à l'abbaye de Bellevaux par Othon, sire d'Athènes. Par cette charte il concède aux religieux, au jour de l'office annuel qu'ils célébraient pour l'âme de ses ancêtres, un service de poisson à prélever sur les pêcheries de la Roche, de Ray et des domaines d'Humbert, son frère.

De forme ronde, d'un diamètre total d'environ 48 millimètres, ce sceau présente dans le champ, sur un écu à angles arrondis, un équipollé à quatre points d'échiquier papelonnés. (Ce papelonné, supprimé ou remplacé par des hachures sur d'autres sceaux de la maison de la Roche, me paraît une fantaisie du graveur, désireux de distinguer par une enjolivure le métal qui faisait saillie sur l'émail du fond). Autour de lui, entre deux grènetis, devait se lire une légende dont je restitue la teneur au moyen de quatre lettres qui subsistent, du contre-sceau presque intact, enfin du préambule de la charte de 1217 :

✠ S : O [THONIS : DE ROCA : DOMINI : ATHENAR] VM

---

(1) Buchon, et après lui M. de Saulcy, ont reproduit plusieurs de ces monnaies frappées à Thèbes ; le premier, dans ses *Recherches et matériaux*, pl. IV ; le second, dans sa *Numismatique des croisades*, pl. XVII, nos 15-19, et p. 162. Ces oboles portent au droit la figure du temple carolingien avec la légende ✠ DNS. ATHEN., puis, depuis 1260, G. DVX ATENES. Au revers, la croix ou l'écu de la Roche avec la légende TEBES CIVIS ou THEBE CIVIS. — La modification du titre de seigneur d'Athènes en celui de duc d'Athènes, tel que nous le constatons sur les monnaies et dans les textes, a pour origine une concession de saint Louis, si l'on en croit le *Livre de la conqueste*.

..... « Et quant il (Gui I de la Roche) ot un peu pensé si respondi au roy en tel maniere : que puis que à sa corone plaisoit de faire lui grace il le requéroit que de cellui jour en avant, il se deust appeller duc d'Athènes pour ce meisme que son pays estoit duchié et que anciennement s'appeloit le seignor duc d'Athenes. Et li roys, lui octroya de bonne voulenté. » (*Livre de la conqueste*, p. 112-116, édit. Buchon.)

Le contre-sceau, de forme ovale, haut de 31 millimètres, large de 40, se compose d'une gemme antique, de travail grec vraisemblablement et d'une dimension de 18 millimètres sur 24. Cette pierre, d'un très gracieux travail, représente assis et la tête basse, un malheureux chien tourmenté par trois enfants nus, l'un assis sur le dos de la victime, les deux autres à demi penchés vers elle.

La légende comprise entre deux filets est celle-ci :

✱ S OTH[ONIS D]E ROCA

Quoique incomplet, ce spécimen unique du sceau d'Othon de la Roche me paraît précieux à plus d'un titre, et je lui donne volontiers la place d'honneur dans ces notes (1).

Les archives de la Haute-Saône et du Doubs gardent encore un certain nombre de sceaux des diverses branches de la maison de la Roche, au XIIIe-XIVe siècle. En voici la nomenclature et la sommaire description, que complèteront quelques dessins des types les mieux conservés.

---

(1) Voici le texte de la charte à laquelle pend le sceau des sires d'Athènes.

Othon de la Roche, sire d'Athènes, donne à l'abbaye de Bellevaux un droit de pêche annuel dans les pêcheries de la Roche, de Ray et des domaines d'Humbert son frère, durant les quinze jours qui précéderont l'office anniversaire de ses ancêtres.

1217.

Universis presentes litteras inspecturis O. de Rocha dominus Athenarum, Salutem.

Sciant omnes tam presentes quam futuri : quod nos concessimus annuatim domui Bellevallis pisces de piscariis nostris tam de castellania de Rocha quam de illa de Rayl et de terra Humberti fratris mei laude et assensu illius, per quindecim dies ante illum diem qua celebraturi sunt officium pro remedio anime patris mei et matris mee nec non et antecessorum meorum, ut fratres servitium facientes ex eis in refectione sua pitanciam habeant. Actum anno Dominice Incarnationis Me CCe XVIIe.

(Original parchemin, sceau et contre-sceau sur cire blanche pendant à double las de soie verte et rouge. — H. 190. Abbaye de Bellevaux. *Archives de la Haute-Saône.*)

II. *Sceau de GUI de la ROCHE*, 1210.

Faut-il voir dans le *Guido de Rocâ* ou *dominus de Rocâ*, qui fit en 1210 une donation à Bellevaux, le Gui I, neveu du conquérant d'Athènes et son successeur? Quelques vraisemblances l'indiquent, mais on peut hésiter à l'affirmer en trouvant dans les textes contemporains la preuve que deux personnages du nom de Gui, l'un fils, l'autre neveu du sire d'Athènes, ont vécu simultanément dans la première moitié du XIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, le sceau de 1210, que j'emprunte au fonds de l'abbaye de Bellevaux (H. 86), a la physionomie suivante :

Il est rond, mesurait quand il était intact un diamètre de 62 millimètres, au centre il porte un écu équipollé à quatre points d'échiquier, quadrillés et pointillés. De la légende il ne survit qu'un tiers à peine :

✠ SIGILLVM.....IE.

III. *Sceau de Gui, seigneur de la Roche*, 1225.

De Gui, seigneur de la Roche, mari d'Elisabeth de Noyant (1) et frère de Guillaume de la Roche (2), il nous reste un sceau équestre en mauvais état (3).

Son diamètre est de 49 millimètres, il porte, tournée à senestre, la figure d'un chevalier tenant une épée et l'écu de sa famille. Entre deux grènetis est cette légende en partie restituée :

S . GUIDO [NIS . DOMINI . DE . RO] CHA.

---

(1) *Cartulaire de Bellevaux*. Coll. Droz. Bibl. nationale.
(2) H. 183. *Archives de la Haute-Saône*; charte de 1218.
(3) H. 190. *Archives de la Haute-Saône*; charte de 1225

IV. *Sceau et contre-sceau de Jean, seigneur de la Roche, novembre* 1253 *et* 25 *mars* 1271 (pl. III, n° 2).

D'après divers documents, Gui de la Roche aurait laissé au moins deux fils, Othon et Jean (1). Ce dernier, après une longue carrière, dont de nombreux textes jalonnent les étapes, mourut en 1290 et fut enseveli à Bellevaux, dans la chapelle dédiée à Saint-Pierre de Tarentaise (2). Les archives du Doubs possèdent de beaux exemplaires de son sceau, j'ai recouvré son contre-sceau dans celles de la Haute-Saône (3).

Au milieu du sceau, de forme ronde, d'un diamètre de 58 millimètres, se voient les armes de la Roche dont les quatre points d'échiquier sont indiqués par un léger relief. Autour, entre un grènetis et un filet, se lisent ces mots :

✠ SIGILLUM : IOHANNIS : DOMINI : DE : ROCHA.

Le contre-sceau, de 28 millimètres de diamètre, porte l'écu de la Roche, et entre deux grènetis cette légende :

✠ 9TRA . S . I . DNI . DE LA ROCHE.

V. *Sceau de Ponce de Chambornay, février* 1268.

Dès le milieu du XIIe siècle, une branche cadette de la maison de la Roche possédait Chambornay-les-Bellevaux. L'abbé Guillaume en donne la généalogie incomplète en arrêtant son dernier degré à Ponce de Chambornay qui

(1) Fonds Saint-Paul. *Archives du Doubs*; charte de 1245 (Roulans, 38) et de 1242 (Baumotte, 8).

(2) Voir dans GUILLAUME, *Sires de Salins*, I, 68, son épitaphe, reproduite également dans les manuscrits de Palliot et de Bouhier, et dans les *Notices* de Jongelin, LIX, 91.

(3) Trésor des chartes, R. 103 et R. 105. *Archives du Doubs*; chartes de 1253. Bellevaux, H. 156. *Archives de la Haute-Saône*; charte du 25 mars 1271.

vivait en 1259 et partit à cette date pour la Roumanie. Deux documents tirés des archives de Bellevaux nous permettront l'un de compléter cette généalogie en nommant le fils de Ponce de Chambornay, Etienne dit *Cognostable* (connétable) qui vivait en 1287, l'autre d'indiquer le blason de la branche de Chambornay : LA ROCHE *brisé d'un lambel à trois pendants* (1).

Telles sont du moins les armoiries que reproduit le sceau de Ponce, fils de feu Etienne de Chambornay, pendant à une charte de février 1268.

Ce sceau, en forme d'écu haut de 34 millimètres, large de 34 à sa partie supérieure, offre la légende :

✠ S . P[ONC] ET DE CHANBVRNAI.

VI. *Sceau d'Othon de Ray*, 1587.

A côté de la branche mère des sires de la Roche, de la branche des Chambornay, de celle des sires d'Athènes, la descendance directe du conquérant de la Morée forma au XIIIe siècle la branche de Ray. On sait qu'ayant épousé Isabelle de Ray, unique héritière d'une brillante fortune et d'un vieux nom, Othon les transmit l'un et l'autre à une nombreuse lignée qui quitta bientôt le nom de la Roche. Son fils Othon, seigneur de Ray dès 1234, gardait encore en 1242 les armoiries des la Roche, son petit-fils Jean s'appela Jean de Ray et porta ces armes parlantes : *un rai d'escarboucle fleurdelisé* C'est du moins ce qu'affirme l'abbé Guillaume, mais le premier sceau ainsi blasonné qui nous soit parvenu est celui de son arrière-petit-fils Othon de Ray. C'est ce personnage sans doute qui repose dans l'église de Seveux sous une dalle où il est représenté en robe longue, la tête nue coiffée d'un *dorelot*, les épaules recouvertes d'une

(1) Bellevaux, H. 119. (*Archives de la Haute-Saône.*)

chape fourrée d'hermines et sans manches, avec cette épitaphe :

MOLE : SUB : ISTA : *CI* :
PREMITUR : DOMINUS : RAIACI :
OTHO : ROGATE : DEVM :
NE : PREMAT : HOSTIS : EVM.

Un arc trilobé s'élève au-dessus de sa tête, accosté de deux écus malheureusement effacés. C'est cette tombe qu'on a supposé, à tort, être celle du sire d'Athènes, mort vers 1230, alors que le texte de l'inscription, le style de la figure et du costume repoussent cette conjecture et révèlent nettement la fin du XIIIe siècle, époque précise de la mort d'Othon de Ray, favori du comte de Bourgogne (1). La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ayant publié un dessin de cette dalle dans son *Bulletin* de 1862 (p. 88), je me bornerai à décrire le sceau inédit de ce personnage (2).

Il est rond, d'un diamètre de 44 millimètres; au milieu d'un cartouche à huit lobes est un écu contenant un rai fleurdelisé. Autour, cette légende :

✠ S . OTHONIS . DOMINI . DE . RAYACO.

VII. *Orfroi d'aube aux armes de Ray.*— XIIIe siècle (pl. IV).

Dans ses *Menues observations pour servir à l'histoire de Franche-Comté* (3), Jules Chifflet, abbé de Balerne, nous a conservé le dessin d'un orfroi d'aube armorié qu'on montrait il y a 230 ans dans la cathédrale de Saint-Jean de Besançon. Sur cette broderie, au milieu d'une décoration d'architecture, piliers supportant de larges arcades surbaissées et trilobées, sont agenouillés deux personnages aux côtés d'un

(1) *Obiit Otho dominus de Rayl anno MCCXCVIII.* (Nécrologe de l'abbaye de la Charité.)

(2) Trésor des chartes. M. 91. (*Archives du Doubs.*)

(3) Manuscrit de la Bibliothèque publique de Besançon.

autel garni d'une nappe. Celui de gauche, vêtu d'une robe talaire, les épaules couvertes d'un large manteau, la tête chevelue et barbue, tient de la main gauche et par l'anse un vase en forme d'aiguière posé sur l'autel. De la droite, il élève, entre le pouce et l'index, une hostie, tout en regardant le ciel d'où à travers un nuage émerge une main bénissante, emblème caractéristique de Dieu. A mon avis c'est un prêtre qui va donner la sainte communion sous les deux espèces et qui prononce les paroles de la consécration sacramentelle.

Du côté droit, un chevalier tête nue, barbu et chevelu comme le prêtre qui lui fait face, est vêtu d'une cotte presque talaire; il a chaussé l'éperon, ses mains jointes devant sa poitrine soutiennent un pennon à double flamme, devant lui est son écu armorié d'un rai d'escarboucle fleurdelisé, derrière lui apparaît la tête de son coursier à demi caché par une colonne. Ce chevalier, d'après moi, va communier au moment de partir pour une expédition guerrière.

Le style de l'architecture, le costume des personnages indiquent, autant qu'on en peut juger d'après un dessin sommaire, une broderie de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Telle n'était point l'opinion de l'abbé de Balerne qui, classant ce curieux morceau au règne du comte Etienne II de Chalon († en 1241) l'accompagne de cette simple note : *Ceci est tiré d'un orfroy d'une aube qui est en broderie et qui apparemment représente le comte Etienne se professant vouloir estre chanoine de Saint-Jean de Besançon, et il semble estre la prébende de pain et de vin qu'il reçoit* (1).

L'opinion de Chifflet me paraît aussi fautive dans l'attribution des armoiries que dans l'interprétation de la scène symbolique représentée par l'orfroi en question. Si le comte Etienne I, seigneur de Traves et d'Auxonne, sur un sceau de 1173 (antérieur à la constitution des armoiries propre-

(1) Manuscrits CHIFFLET, t. I, p. 170. (*Bibl. publ. de Besançon.*)

ment dites) porte un écu orné de bandes de fer dessinant une double croix en manière de rai d'escarboucle, son fils Etienne II n'a nullement maintenu cette ornementation banale du XIIe siècle sur ses armoiries. Sur tous ses sceaux il a uniformément employé, depuis 1240, *la bande,* qui fut indéfiniment le blason de sa lignée (1). Une seule famille comtoise, durant le XIIIe et le XIVe siècle, a porté un rai fleurdelisé dans ses armoiries, rien de plus naturel en conséquence que de restituer à la maison de Ray l'origine de l'orfroi que la cathédrale de Besançon a perdu avec ses principaux trésors. Je n'irai pas plus loin, bien qu'une identité d'époque m'eût entraîné volontiers à attribuer ce don à Othon de Ray, dont je décrivais tout à l'heure la tombe et le sceau.

VIII. *Tombe de Gauthier de Ray, évêque de Négrepont.* — 21 *septembre* 1313 (pl. V).

Du mariage contracté en 1251 par Jean de la Roche (le premier des sires de Ray qui ait quitté le nom patronymique pour celui de Ray) avec Yolande de Choiseul, fille de Raynier, sire de Traves, étaient nés, au dire de l'abbé Guillaume, cinq enfants, trois fils : Othon de Ray, dont j'ai parlé plusieurs fois, Guillaume, sire d'Argillières et de Rupt, Gauthier, seigneur de Betoncourt-les-Ménétriers (Haute-Saône), surchantre de l'église d'Athènes, et deux filles. Le cadet des fils, Gauthier, voué à la carrière ecclésiastique tandis que ses aînés poursuivaient celle des armes, était en 1282, grâce sans doute au crédit de Gui II, son cousin, duc d'Athènes, surchantre du chapitre cathédral du Parthénon (2). L'influence qui lui avait valu ce degré élevé de

(1) Antérieurement à 1240, le sceau d'Etienne II portait pour blason : *une aigle.* Voir P.-Fr. Chifflet, *Béatrix de Chalon,* p. 35, et planches pp. 101 et 109.

(2) Guillaume, *Sires de Salins,* I, 72.

la hiérarchie séculière le conduisit bientôt à l'épiscopat, et sous le règne de Gautier de Brienne, qui succéda en 1306 à Gui II de la Roche, Gauthier de Ray était, dès 1307 au moins, devenu titulaire de l'évêché de Négrepont, dans le duché d'Athènes. C'est en cette qualité qu'il assista, le 9 février 1319, en compagnie des évêques du Suda et de Tibériade, aux obsèques du comte Othon IV de Bourgogne, célébrées à l'abbaye de Cherlieu (1). Quatre ans plus tard il mourait en Bourgogne, loin de son siège mais non de sa terre natale, le 21 septembre 1313, et trouvait dans le chœur de l'abbaye de Bèze (Côte-d'Or), une sépulture que nos historiens n'ont pas soupçonnée. Sa tombe, qu'on voyait encore presque intacte au siècle dernier et dont fort intelligemment Pierre Palliot de Dijon, puis Gaignières ont recueilli le dessin dans leurs portefeuilles, mérite une mention toute particulière.

Sous une arcade trilobée, sommée de fleurons et de choux, Gauthier de Ray était représenté en costume épiscopal, la tête mitrée, revêtu de l'aube et de la chasuble avec collet et parement en Y, le manipule au bras gauche, et de ses mains gantées, croisées sur sa poitrine, retenant une crosse sous son bras droit. A ses pieds étaient couchés deux lévriers ; à sa droite l'écu des armes de Ray : *un rai d'escarboucle* [*d'or sur champ de gueules*], à sa gauche l'écu de la maison de Choiseul : *une croix cantonnée de dix-huit billettes* [*d'or sur champ d'azur*] rappelaient ses origines. Aux deux coins supérieurs de la tombe, deux anges balançaient des encensoirs. Sur la bordure gravée entre deux filets on lisait la légende suivante, en vers latins rimés, où, pour compléter une rime, le mot français ICI trouvait place, par une bizarrerie littéraire dont nous avons pu constater déjà un exemple dans l'épitaphe du frère de Gauthier, Othon de Ray. (V. pièce VI.)

---

(1) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, I, 139. Inscription de l'abbaye de Cherlieu.

✠ CIVES . ANGELICI .
GALTERO . QUI . JACET . *ICY* .
HE [RE] DI . RAYACI ,
DE [N] T LOCA . PO [N] TIFICI .
NIGRIPONTIS [VITAM . EI .] (1)
CONCLUDUNT . FESTA . MATHEI .
CUJUS . IN . ORE . DEI .
LAUS . FUIT . AC . FIDEI .
ANNO . MILLENO .
TER . CENTENO . DVODENO .
I . SIMUL . ADDE . SCIES .
QUE . SIT . AMARA . DIES .

(*Que les anges, dans le ciel, assurent une place à Gauthier de Ray, évêque de Négrepont, dont la vie fut close le jour de Saint-Mathieu! Il eut toujours à la bouche la louange de Dieu et de la foi. Ajoutez une année à* 1312 *et vous connaîtrez la date amère de son trépas.*)

L'heureuse rencontre de ce dessin dans les portefeuilles de Gagnières, après nous avoir restitué l'image et la biographie d'un personnage de quelque importance pour notre histoire provinciale, aura en outre, pour la chronologie générale deux conséquences utiles à signaler.

Au siècle dernier, les éditeurs de la *Gallia Christiana*, dressant la liste des abbés de Bèze, trouvèrent dans la chronologie mal étudiée des abbés de ce monastère bénédictin une lacune allant de 1305 à 1313 ; or, dans le chœur de Bèze, se voyait intacte la figure majestueuse de Gauthier de Ray, crossé et mitré, que les bénédictins n'hésitèrent point, après une lecture défectueuse ou incomplète de l'épitaphe, à reconnaître pour un des leurs, malgré telle ou telle pièce de son costume, et en particulier les gants qui caractérisaient un évêque et non point un abbé. Qu'on ouvre la *Gallia* (tome 7,

(1) Je propose cette restitution VITAM EI?, qui ne se trouve ni sur le dessin de Gaignières ni dans le texte de la *Gallia*, comme conforme au sens et à la rime.

col. 710, C.) et on y trouvera occupant le n° XXXIV de la série de Bèze, notre évêque de Nègrepont avec cette note : *Galterius de Ray defecit anno* 1313, *sepultus in choro cum hoc epitaphio* (suit l'épitaphe à laquelle manquent les mots caractéristiques HEREDI RAYACI et NIGRIPONTIS.

Inutile de chercher à démontrer que Gauthier, dignitaire du clergé séculier, puis évêque titulaire, n'a pu cumuler avec ses fonctions le titre d'abbé régulier de Bèze. Une vérification minutieuse des archives de cette abbaye, faite à mon intention par un obligeant confrère, a conduit d'ailleurs à ce double résultat, c'est qu'il n'existe nulle mention de Gauthier de Ray sous la qualité d'abbé, ni dans le cartulaire, ni dans les titres de Bèze, et que d'autre part, dans la seule période de 1303 à 1320, la *Gallia Christiana* s'est trompée au moins trois fois pour la seule série des abbés de Bèze (1).

La seconde chronologie rectifiée au moyen de la tombe de Gauthier de Ray est celle des évêques de Nègrepont dans l'*Oriens Christianus* de Michel Le Quien (T. III, col. 843-48). Le Quien indique comme cinquième et dernier évêque de Négrepont, mort en 1313 ou 1314, *Gaucher* ou *Gauthier*, connu par deux lettres du pape Clément V, la première du 12 août 1307, le convoquant au fameux concile de Vienne, la seconde réunissant après son décès l'évêché de Nègrepont

---

(1) Voici les corrections de la liste des abbés de Bèze (*Gallia Christ.*, t. IV, col. 710) telles que nous les devons à l'obligeance de notre éminent confrère et ami, M. Joseph Garnier, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, membre correspondant de cette Académie.

« XXXIII. Hugues de Pressigny, dont les actes inscrits à la *Gallia* s'arrêtent à 1303, se poursuivent au *Cartulaire* (rédigé au XVIIIe siècle) jusqu'en 1305, date d'un accord avec le seigneur de Montbis.

(XXXIV. De Gauthier de Ray, nulle mention.)

XXXIV. Charte du lundi avant la saint Luc 1312 par laquelle *Guillaume*, abbé de Bèze, ratifie l'achat d'une maison à Bèze, faite par les prieur et religieux. Ce Guillaume (remplacé à tort par Gauthier de Ray) ne figure pas dans la *Gallia*.

XXXV. Enfin le *Cartulaire* renferme une charte de l'an 1317 souscrite par l'abbé Jean, lequel apparaît seulement en 1320 dans la *Gallia*. »

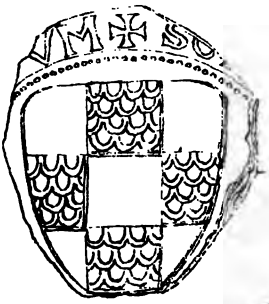

1. Othon de la Roche

Sr d'Athènes 1217

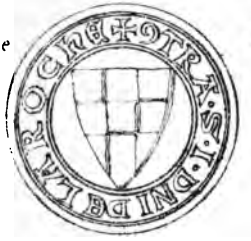

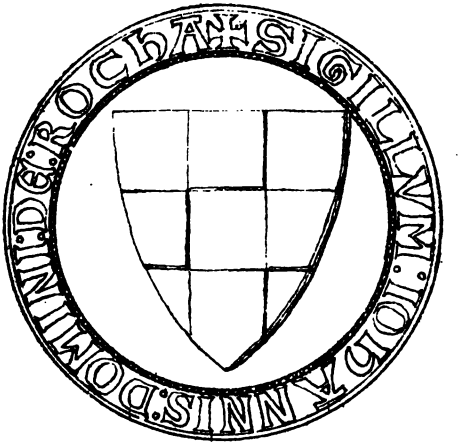

2. Jean Sr de la Roche. 1253 1271.

3. Odet Sr de la Roche 1316.

Sceaux de la maison de la Roche 1217 - 1316.

UNIV. OF

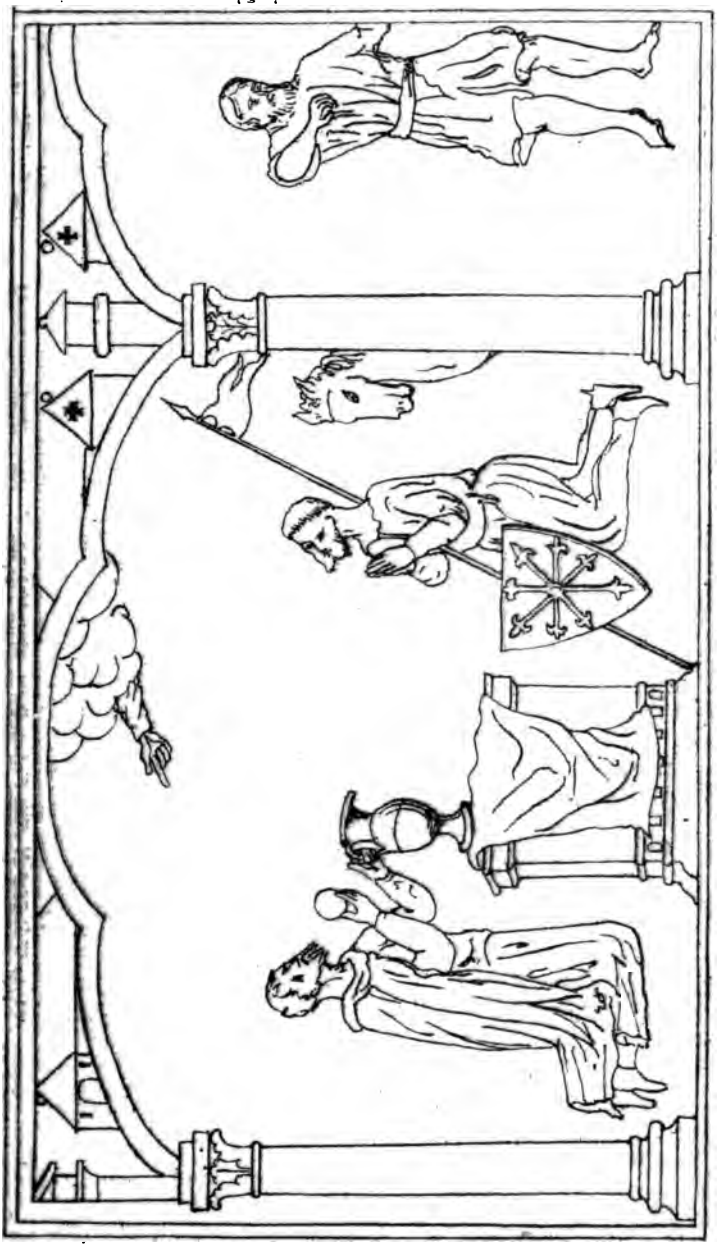

Ordroi d'Aube aux armes de Ray ? (XIIIe S.)

d'après un dessin de Jules Chiffiet (XVIIe S.)

UNIV OF

Tombe de Gauthier de Ray, évêque de Négrepont 1316.

d'après un dessin des portefeuilles Gaignières (XVIIe S.)

UNIV. OF MICH.

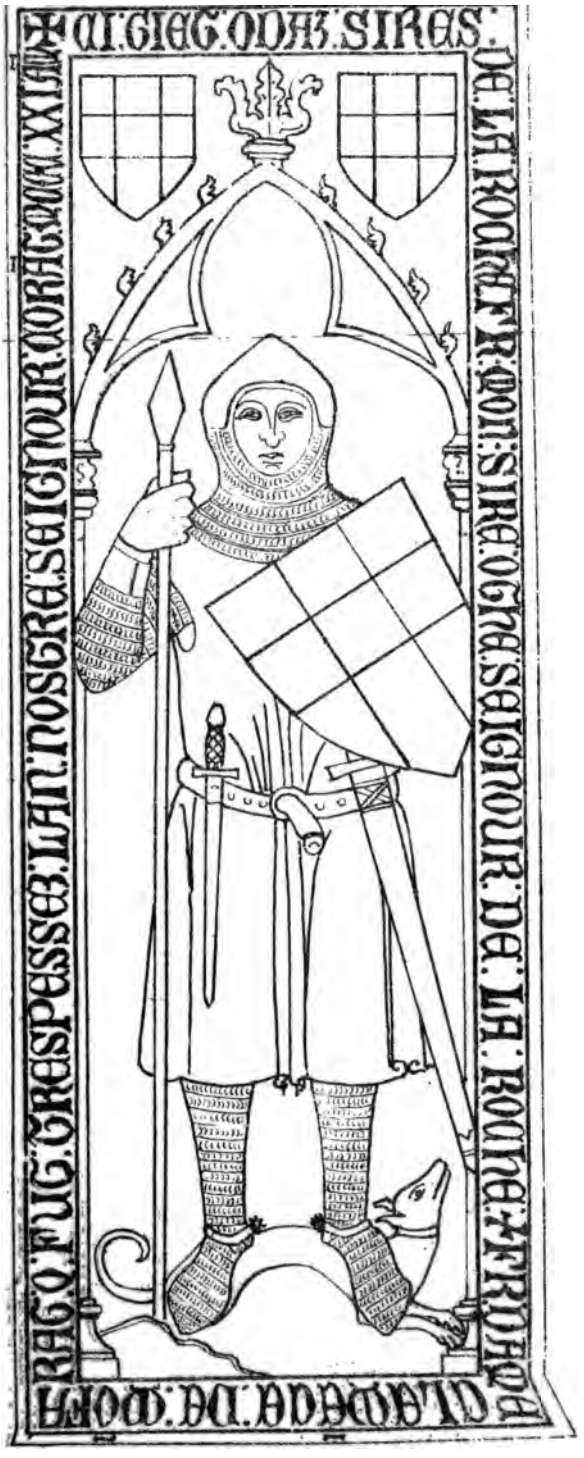
CLAMEVE DE MONTA
RAGO FILIUS GRESPESSEIS LAN NOSTRE SEIGNOUR DOMINI XXIIII
DE LA ROCHE FRIDAE
DE LA ROCHE FRIDAE FILIUS GRA SEIGNOUR DE LA ROCHE
AL GIEG ODAS SIRAS

UNIV. OF MICH.

au patriarchat de Constantinople, en 1314 (1). Avec les données que nous résumons plus haut, on pourra désormais préciser davantage et compléter utilement la liste de l'*Oriens Christianus*.

IX-X-XI. *Sceau d'Odet de la Roche*, 1316 (pl. III, 3) ; *tombe du même*, 1321 (pl. VI) ; *tombe d'Isabelle de Dampierre, sa femme*, 1325.

Si les sires de Ray marquaient leurs sépultures, soit dans les églises de leurs domaines, soit dans leur chapelle funéraire à l'abbaye de la Charité, les seigneurs de la Roche continuaient à confier leurs cendres à l'abbaye de Bellevaux, voisine immédiate de leur manoir. J'ai retrouvé aux abords de Bellevaux, servant de pavé à des granges, maintes tombes de ces derniers. Deux des plus curieuses sont celle d'Odet, septième enfant de Jean de la Roche, dont j'ai décrit les sceaux sous le n° II de cette notice, et celle d'Isabelle de Dampierre-sur-Salon, sa femme. Je donne sous le n° 5 de la

---

(1) *Oriens Christianus*, auct. Mich. Le Quien, t. III, col. 843, 44, 45, 46, 47, 48.

ECCLESIA NEGROPONTENSIS.. EPISCOPI NEGROPONTENSES.

V. Gualcherus *sive* Gualterus.

Gualcherus sive *Gualterus* iste episcopus Nigropontensis, is esse videtur, ad quem, ut ad multos alios præsules, Clemens V suas direxit litteras encyclicas datas Pictavis pridie idus (id est die 12). Augusti anno 3 Christi 1307 ut eos invitaret ad concilium Viennense : *In eodem modo archiepiscopo Atheniensi, et episcopis*, etc. *Mandamus, quatenus vos fratres archiepiscope, et Nigropontensis et Reonnensis episcopi*, etc. *To XI concil. Labb., part.* 2, *col.* 1548. C. Obiit anno 1313 aut 1314. Clemens enim, audita ejus morte, Nigropontensis ecclesiæ administrationem *Nicolao* Patriarchæ Constantinopolitano ritus latini contulit, ut ex ejus redditibus suam posset Patriarchalem sustinere dignitatem : hanc etiam sedem in posterum cum eo patriarchatu voluit conjungi, quandiu Constantinopolis sub schismaticorum Græcorum potestate detineretur. Ita refert Raynaldus ad annum 1314, *num*, XI.

planche III le dessin du sceau d'Odet de la Roche, tel qu'il pend à une charte du 27 septembre 1316 (1).

Il est rond, a 21 millimètres de diamètre. Au milieu est l'écu brisé d'une cotice, autour, entre deux grènetis, se lit :

✠ S DN ODO . D . ROCA.

Plus intéressante que son sceau, la tombe d'Odet le représente la tête couverte d'un heaume ou pot de fer conique, le corps, les jambes et les pieds vêtus complétement de mailles. Par dessus cette chemise de fer, une cotte sans manches descend jusqu'à ses genoux, serrée à la taille par une forte courroie. A cette courroie sont suspendues, du côté gauche, une longue et large épée, à droite, une *miséricorde* analogue comme dimension et comme aspect au sabre d'infanterie, modèle 1830. De sa main droite gantée de cuir, avec poignet de fer, le chevalier tient une courte pique haute de sa stature, de la gauche il porte, légèrement penché, un écu aux armes de la Roche, large et haut comme sa poitrine. Sous ses pieds, chaussés d'éperons à molettes, un lévrier est étendu, sur sa tête s'ouvre un arc trilobé soutenu de deux colonnettes, dont je restitue dans mon esquisse les contours supérieurs (d'après d'autres tombes contemporaines de Bellevaux). Je compléterai en même temps la légende aujourd'hui mutilée qui, composée en belles capitales du XIVe siècle, illustrait la bordure de cette dalle.

[CI : GIET ⁝ ODAZ : SIRES : DE : LA : ROCHE : F] *rère* :
MON ⁝ SIRE : OTHE : SEIGNOUR : DE : LA : ROCHE :
ET : *frère* : DAME : CLE [MENCE : DE : MONTFARRA [*n*] T :
QVI :] FUT : TRESPASSEZ : LAN : NOSTRE : SEI
GNO [UR : CORRANT : M : ˙ CCC : XXI : AMEN]

Analogue à la tombe de son époux, la dalle funéraire qui recouvrait la sépulture d'Isabelle de Dampierre-sur-Salon, se voit encore à présent dans une grange d'Aulx-les-Cromary,

(1) Trésor des chartes, P. 20. (*Archives du Doubs.*)

où je l'ai dessinée en 1873. Debout sous un arceau trilobé, vêtue d'une robe traînante et d'un long manteau plissé et sans ornement, la tête à demi voilée (à présent défigurée), Isabelle tient les mains jointes; au-dessus de l'arcature sont deux écus aux armes de la Roche. Autour de la bordure cette légende :

: CI : GIET : DAMOISELLE : YSEBE : FEME : O [*daz*] : SIRE : DE : LA : ROCHE : Q [*u*] I : FUT : FILLE : MO [*n*] SI : RECHART : SEIGNOUR : DE : DA [*m*] PIERRE : SU : SALO [*n*] : ET : FILLE : DE : LA : SUER : LE : SEIGNOUR : DE : RAY : Q [*u*] I : FUT : TREPASSEE : LA [*n*] : DU : SEIGNOUR : CORRANT : M : CCC : XXXV :

J'arrêterai ici ces notes archéologiques sur les la Roche que j'ai peu d'espoir de compléter davantage. On sait que le dernier mâle de la branche aînée s'éteignit sans postérité, après deux mariages successifs contractés avec Catherine de Brathes et Jeanne de Vaugrenans, mortes en 1338 et 1340. Au milieu du XIVe siècle, son héritière, Marguerite, sa sœur, porta en dot le vieux château de la Roche-sur-l'Ognon, à Aimé de Ville. De la famille des de Ville, le château passa aux de Plaine qui le rebâtirent en 1558, puis aux du Hautois, enfin aux Grammont qui, de 1620 à 1793 le possédèrent sans interruption. Intacte dans ses bâtiments essentiels, la vieille forteresse n'a rien gardé du berceau des ducs d'Athènes. Sa façade à croisées gothiques qui regarde l'Ognon et les plaines ondulées de la Haute-Saône, ses murailles noircies qui doublent la hauteur du promontoire rocailleux sur lequel elles se dressent, gardent un caractère imposant, et celui qui écrira quelque jour la généalogie des la Roche n'aura point à se plaindre d'avoir un cadre indigne du tableau (1).

---

(1) Le château de la Roche a été reproduit en gravures, 1° dans *les Primes d'honneur*, 1876; imprim. nationale. 3 pl. pp. 441, 442, 444; et 2° dans *Besançon et la vallée du Doubs*, 1874; Besançon, 1 pl. *in fine*.

LE

PHILOSOPHE JOUFFROY

D'APRÈS

LA CORRESPONDANCE DE DOUDAN

Par M. HUART

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 27 mai 1880.)

Le nom de M. Doudan était à peine connu, il y a quelques années, en dehors d'un cercle restreint de lettrés et d'amis. Cet écrivain raffiné, ce penseur pénétrant, « cet esprit délicat né sublime, pour me servir des expressions de Sainte-Beuve, né du moins pour tout concevoir et à qui la force seule et la patience d'exécution ont manqué, » avait, en effet, volontairement, obstinément, recherché l'obscurité, et, dédaigneux du vulgaire qui ne l'eût pas compris, réservé tous les trésors de son intelligence pour le milieu d'élite dans lequel il vivait. Ce milieu, il est vrai, c'étaient les de Broglie et les d'Haussonville, MM. de Rémusat, Duchâtel, Villemain, Cousin, Guizot, Saint-Marc-Girardin, Jouffroy, de Sacy, auxquels vinrent s'adjoindre plus tard Montalembert, Cochin, Xavier Marmier et Prévost-Paradol. Ce public-là en valait bien un autre, et, M. Doudan se contentait d'être, dans ce groupe choisi, apprécié et aimé comme il méritait de l'être.

Après sa mort, sa correspondance et ses essais ont été recueillis et publiés par les soins pieux de quelques amis ; on y trouve, bien qu'un peu gâtées par un scepticisme en quelque sorte découragé, des pensées spirituelles, de fines remarques, des paradoxes étincelants, et un je ne sais quoi de doux

et de triste qui donne à l'ensemble de l'œuvre un charme discret et voilé qui en rend la lecture singulièrement attachante (1).

Il est souvent question dans ces volumes d'un de nos plus célèbres compatriotes, le philosophe Jouffroy. C'est, en effet, un des hommes qui a le plus attiré M. Doudan : sa nature avait beaucoup d'affinités avec la sienne, et nul mieux que lui n'a compris ce talent si pur et si élevé. Dans une lettre adressée à madame du Parquet, le 25 juillet 1841, il le dépeint d'un mot : « Il ne m'étonne pas que ce que M. Jouffroy vous a écrit ait de l'éclat et de la tristesse ; il a pour s'élever « deux ailes de même grandeur qui sont la poésie et l'abstraction (2). Rien n'est mieux dit : c'est bien ainsi que Jouffroy nous apparaît, grave, mélancolique, épris de la vérité entrevue toujours fugitive, souffrant de ses efforts impuissants et de ses espérances déçues.

Une lettre du 20 décembre 1836, adressée à M. d'Haussonville contient sur son philosophe favori des aperçus pleins de finesse et des réflexions ingénieuses (3). « Je vois avec plaisir écrit M. Doudan, que vous aimez le livre de M. Jouffroy, et l'auteur à travers le livre. Vous avez toute raison dans votre impression à son égard. La lecture de ces deux volumes donne la clef de tous les grands systèmes. On peut les aborder ensuite directement, et y pénétrer plus avant sans trop de peine et sachant déjà où l'on va. Je conviens aussi que cette analyse détaillée ne laisse pas une idée complète des grandes lignes de ces grands édifices philosophiques. C'est le défaut de l'ana-

---

(1) X. Doudan, *Mélanges* et *Lettres* avec une introduction par M. le comte d'Haussonville, et des *Notices* par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury ; Paris, Calmann-Lévy, 1876, 4 vol. in-8.

(2) « Je dis de même grandeur, ajoute M. Doudan, parce que, quelquefois, dans certains esprits distingués, ces ailes sont de force inégale et le vol est alors peu élevé et peu élégant, et l'on a l'air de faire des cabrioles dans les cieux, mais je dis de M. Jouffroy, *paribus se sustulit alis.* » *Lettre* cvii, corresp. t. I, p. 415.

(3) *Lettre* xxxii, corresp. t. I, p. 204.

lyse elle-même, toujours et partout. Si par une nuit profonde vous alliez vous promener dans les ruines de Thèbes, et qu'à la clarté limpide d'une bougie diaphane vous regardiez de près, pouce après pouce, ces hautes colonnes et ces sphinx de granit qui forment la haie aux abords du temple, une haie silencieuse d'une demi-lieue, et ces grands obélisques, et ces hautes murailles toutes couvertes de figures bizarres ; avec cette bougie, et de la patience, vous verriez tout et rien. L'ensemble de cette ville de géants vous échapperait. Votre mémoire ne pourrait pas reconstruire le tout avec les détails : ce ne serait plus Thèbes qui arrachait des applaudissements aux soldats un peu incultes et un peu farouches du général Bonaparte. Après tout ces grandes constructions philosophiques enserrent peu de vérités nouvelles : ces tours insolentes comme celles de Babel, n'atteindront jamais les vérités qu'elles veulent aller chercher là-haut. J'espère aussi peu que vous, moins que vous, des découvertes de la philosophie. Elle n'en saura jamais beaucoup plus long que le vulgaire sur ce qui importe à savoir. La preuve, c'est que si demain, des hauteurs de ces tours élevées par la logique, descendait quatre à quatre un philosophe pour nous avertir charitablement qu'il y a une autre morale, un autre bien, un autre mal, une demi-douzaine ou point de Dieu, nous lui ririons certainement au nez. Nous verrons plus clairement ce que nous savons avec une certitude confuse, voilà le futur progrès de la philosophie. Mais ceux qui sont morts pour soutenir les principes de la morale commune peuvent être tranquilles, ils ont eu parfaitement raison. »

Le 1er mars 1842, Jouffroy s'éteignait à Paris, à la suite d'une maladie de poitrine qui, depuis quelque temps ne laissait plus d'espoir. Dès le lendemain M. Doudan écrivait à madame la baronne de Staël (1) : «Vous avez été affligée, j'en suis certain, de la mort de M. Jouffroy. Il a succombé hier à

(1) *Lettre* XXXII ; corresp. t. III, p. 96.

une maladie de poitrine qui n'a pris que depuis deux mois un caractère alarmant. Il avait beaucoup d'esprit, beaucoup de talent et des qualités morales d'un ordre très élevé. Il avait médité paisiblement toute sa vie sur toutes les grandes questions dont il a peut-être à présent la solution. Tout ce que ses livres expriment d'incertitudes et de convictions, produit, en les relisant à présent, un effet singulier. Il laisse deux petits enfants et quelque petite fortune pour achever de les élever. M. de Broglie l'avait vu, il y a une quinzaine de jours, déjà bien affaibli, mais non point d'intelligence. Parler le fatiguait, il pensait tristement, tandis qu'il voyait s'écouler ses derniers jours. Il voyait avec une fermeté simple et mélancolique qu'il n'y avait plus de remède à son mal. En se réveillant, le jour même de sa mort, il se trouvait mieux que tous les autres jours, et puis tout s'est dénoué tout-à-coup et ce qu'il a pensé et écrit dans ce monde deviendra un sujet de méditation et de doute pour ceux qui vont venir et qui souffriront, s'inquiéteront et mourront comme lui. Le fil de la pensée s'est brisé dans ses mains; un autre va le renouer pour le voir se briser à son tour. Il a regardé bien des fois du haut de ses pauvres montagnes les Alpes et les lacs; il a cherché le mystère que murmure toute cette nature. Un autre viendra peut-être à la même place essayer le même effort inutile. ..... M. Guizot disait hier soir que M. Jouffroy était loin de penser que son état de santé fût si grave; qu'il l'avait entretenu il y a huit jours, de ses chances à la prochaine élection et causé de la question de savoir s'il valait mieux pour lui être nommé pair que de rester député; mais cela ne prouve pas grand chose sur le sentiment qu'il avait habituellement. Quand il vient le moindre souffle de bien-être, on se reprend involontairement à la vie pour une heure ou deux, et puis on ne tarde pas à entendre de nouveau siffler le vent qui emporte à l'autre rive. »

(5 mars) « C'est aujourd'hui que l'on fait les funérailles de M. Jouffroy, Albert (M. de Broglie) y est allé avec son père.

lyse ell[illegible] suis retenu par un grand mal
vous [illegible] porté dans le Jura. Je conçois qu'il
la c[illegible] à cette poussière de Paris. Secrè-
pr[illegible] pas fâché d'être à sa place et d'aller dormir
f[illegible] Il avait beaucoup mieux à faire que moi
[illegible] pense à se mettre sur les rangs pour remplacer
M. Jouffroy dans le Doubs ; mais on ne doit savoir que pen-
ser de ces électeurs. Pour M. Jouffroy c'étaient ses amis, ses
camarades qui avaient fait avec lui l'école buissonnière dans
les montagnes. C'était un grand esprit, qui faisait honneur
à ces vallées sauvages et qui avait été un petit paysan avec-
eux. Il était fort libre d'avoir devant eux telle ou telle opinion
politique. Ce sera tout autre chose pour un étranger. M*** n'a
pas été dans sa jeunesse avec eux à la veillée et n'a pas cheminé
avec eux par les grands hivers dans les petits sentiers de la
montagne, pendant que les loups se promenaient alentour.
M. Jouffroy était-là, à la Chambre des députés, au nom des
sentiments les plus poétiques du monde. Les gens de la mon-
tagne aimaient à voir à la Chambre une intelligence supé-
rieure qui avait grandi sous leurs sapins, dans ces petits
hameaux. Il s'était promené dans toutes ces habitations ; il
avait causé avec eux auprès de leurs ruches d'abeilles ; il les
avait quelquefois entretenus, avec sa simplicité élégante, de
ce qu'il savait de Dieu, du monde, de l'avenir. Je me souviens
de lui avoir entendu raconter ses conversations avec ses com-
patriotes, dont les uns étaient spiritualistes, les autres vrai-
ment mystiques, les autres stoïciens, quelques-uns penchant
à toute incrédulité, tous confusément et suivant la pente na-
turelle de leur caractère. Il leur disait, à son tour, ce qu'il
pensait d'utile et de consolant sur les secrets du monde, et
tout cela au milieu de tous les accidents familiers de la vie,
le soir quand on filait le chanvre, le matin quand les vaches
sortaient des étables, avec un berger qu'il rencontrait à midi
sous l'ombre des rochers. Et voilà que son cercueil revient

au petit cimetière du village. A son arrivée, on entendra la cloche de l'église; on viendra par tous les sentiers; puis tout rentrera dans le silence et l'on montrera de temps en temps aux voyageurs que le hasard amènera là la pierre d'un philosophe qui avait beaucoup de renommée à Paris, et sur la colline, la maison de son père. »

(7 mars.) « Je vous disais que le cercueil de M. Jouffroy serait reporté dans les montagnes, mais on a renoncé à ce projet. Qu'avez-vous dit du discours de M. Villemain ? Il est bien ce me semble. Il y en a eu un de M. Cousin, mais je ne l'ai point vu. Tout le monde était très triste à cette triste solennité. C'était une créature aimable et sauvage (1) qui n'avait pas les instincts de la société. Le monde est assez bienveillant pour ces caractères. Personne ne les trouve sur son chemin. Ils ne disputent rien à personne. »

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai pensé que ces pages pleines d'une pénétrante tristesse, que cette sorte de journal écrit au lendemain et sous la vive impression de la mort de Jouffroy ne seraient pas lus sans intérêt, et il m'a semblé qu'il ne serait pas inutile de recueillir ici, sur celui qui a jeté sur notre province un si durable éclat, la pensée intime d'un juge tel que M. Doudan.

---

(1) Dans une autre lettre, M. Doudan revient sur cette appréciation du caractère fier et un peu sauvage de M. Jouffroy. A propos du salon de 1841, il s'exprime ainsi : « Ce petit sauvage qui a tué une corneille doit plaire à M. Jouffroy. On devrait rencontrer de ces figures-là dans les montagnes autour de Besançon, mais je n'y ai jamais vu, sauf M. Jouffroy, que des visages très civilisés. Ils ont l'air de penser beaucoup plus au prix du seigle qu'au vent qui souffle sur les hauteurs et à l'aigle qui s'en va vers les Alpes par dessus les lacs qui réfléchissent son vol silencieux. » (*Lettre* à Mme du Parquet du 25 mai 1841. Corresp., *Lettre* XCVI, t. I, p. 386.)

LE SIÉGE DE NOZEROY

EN 1639

Par M. le marquis TERRIER DE LORAY

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 16 mars 1880.)

« Après la prise de Pontarlier, dit Girardot de Beauchemin, Guëbriant marcha contre Nozeroy, prit la ville qui estoit foible, puis le chasteau à composition et s'establit dans ladite place. » Nous ne trouvons dans cet auteur, ni dans les relations contemporaines aucuns détails sur le siège de cette ville dont la possession rendait le duc de Weimar maître de la plus grande partie du Jura comtois. Une tradition recueillie par les historiens modernes dit seulement que les châteaux de Cicon, des Uziers et de Nozeroy furent énergiquement défendus, tandis que celui de Joux, susceptible d'une longue résistance, fut rendu après quelques jours d'investissement.

Le document suivant supplée au silence des auteurs en ce qui concerne Nozeroy. C'est le récit détaillé des opérations du siège rédigé vraisemblablement par le commandant de la place et destiné peut-être à être mis sous les yeux du gouverneur de la province. Il est d'une écriture contemporaine fort effacée en plusieurs endroits, et paraît n'avoir pas été publié jusqu'à présent.

Nous ne croyons pas devoir faire précéder d'autres observations la lecture de ce document. Toutefois, comme il paraît, dès le début, associer à la défense de la place les bourgeois de la ville, nous ferons remarquer que la population de Nozeroy recensée, en 1614, à 133 familles qui devaient com-

prendre environ 750 personnes, avait subi, dès l'année 1639, à raison de la peste, des événements de la guerre et des émigrations une diminution sensible.

Le commandant n'y compte, à cette époque, que quarante bourgeois valides ; mais la plupart appartenaient, sans doute, à cette classe intermédiaire qui peuplait les petites villes de notre province, classe qui n'était nullement étrangère au métier des armes, comme le prouvent les nombreuses lettres de noblesse obtenues pour faits de guerre, dans les XVIe et XVIIe siècles. Plus de deux cents familles durent à cette origine honorable la notoriété dont elles jouirent et que plusieurs ont conservée, et le petit bourg de Nozeroy en peut compter une dizaine environ.

Récit véritable de ce qui s'est passé durant le siége de Nozeroy.

Le vingt-cinquième de janvier de l'an 1630, le duc de Weimar ayant prin les villes de Pontarlier et Bourg-de-la-Fontaine, envoya sommer la ville de Nozeroy par un trompette du comte de Nassau au quel fut respondu, le lendemain vingt-sixième par le sieur de Montrichard commandant dans la ditte ville de la part de Sa Majesté, accompagné d'environ quarante bourgeois valides qui y étaient restés : qu'il ne pouvait reconnaître autre Seigneur que le Roi, lequel était assez puissant monarque pour les bien maintenir, et que partant il ne devait attendre que de la poudre et du plomb.

Le même jour fut envoyé environ sur les trois heures après midi un autre trompette, lequel invita lesdits commandants et bourgeois à implorer plutôt la clémence dudit duc que de souffrir la violence de ses armes. Auquel il fut répondu de même façon qu'au premier.

En même temps la cavalerie de l'ennemi commandée par ledit comte investissait déjà la ville et s'advançait un bataillon d'infanterie, lequel attaqua le faubourg à la barrière duquel il fut fait quelque résistance qui donna le temps de brûler ledit faubourg comme il fut quasi en un instant, sauf une maison, la plus voisine de la porte, appartenant au chanoine Chaudevos, de la quelle on avait seulement abattu le sommet. La même nuit, le dit ennemi fit une plate-forme sur la ditte maison, sur la quelle il pointa deuz petites pièces de canon qui portaient huict livres de balles : et cependant, le peu de soldats et de bourgeois ne dormait pas, fixant et observant tout incessament.

Le vingt-septième du dit mois, le dit canon commençant à jouer

contre la courtine qui touche les..... du sieur Du Pasqui[er] à la quelle il y avait..... qui d'abord on la vit donner quelqu'étonnement. Neanmoins le sieur de Montrichard allant de poste en poste les rassura si fort qu'ils prinrent nouvelle résolution de se bien défendre. Sauf environ cinq ou six cents paysants [refugiés]..... les quels le dit sieur ne put jamais obliger à prendre les armes pour se mettre en défense, sinon, environ soixante ou quatre vingt. Le dit ennemi voyant que le dit canon ne fesait pas beaucoup d'effet, il commença une mine du côté..... proche une vieille tour détachée du rempart, nommée la tour de Linold, à la quelle il avait prins poste, gardée de cent soldats qui favorisaient leurs mineurs.

Cependant deux petites pièces qui étaient sur le ravelin de la porte de l'horloge tiraient souvent contre celles du dit ennemi qui furent rendues inutiles, ayant été demontées par la dexterité du sieur Chaillet qui servaient de lieutenant au capitaine des bourgeois. Le 28e il ne se passa rien de mémorable sinon de fréquentes escarmouches, et environ les 11 heures de nuit, la sentinelle la plus proche du rempart du chateau du côté du vent découvrit l'ennemi, lequel à la faveur de l'obscurité se venait saisir d'une maison toute voisine appelée la Grange du Parc. De quoi estant adverty, le sieur de Montrichard commanda promptement au fils du grangier d'y mettre le feu, quoiqu'elle lui appartint, du moins en jouissance, ce qu'il fit avec une si grande diligence que le dit ennemy entrant d'un côté, il trouva la ditte maison toute embrasée. Il fut contraint de se retirer avec perte de plusieurs des siens qui furent tués des remparts. Le 29e, 30e et 31e se passaient avec de fatiguantes escarmouches dans les quelles l'ennemy perdait toujours quantité des siens. Et cependant le dit commandant faisait partir messagiers sur messagiers à Son Altesse de Lorraine qu'ils instruisaient de ce qui se passait et lui demandant des secours, ce qu'il pensait faire par l'envoi du sieur capitaine de Maizeaux avec cent fantassins, les quels furent rencontrés par ledit comte de Nassau qui les tailla en pièces et print le dit capitaine prisonnier et un..... avec luy.

C'est, en effet, à cette date qu'il faut placer une lettre du commandant de Nozeroy que nous trouvons aux Archives du Doubs dans la correspondance du parlement. Elle était adressée au sieur Duprel, maître de camp, qui tenait ses quartiers du côté de Salins et de Sainte Anne. Duprel appartenait à une famille bourgeoise de Salins et fut récompensé de la belle conduite qu'il tint pendant la guerre par des lettres de chevalerie qui lui furent délivrées en 1656.

Voici cette lettre:

Monsieur, voicy le quatrième messager qui a esté attrapé ainsi l'en-

nemy nous tient bouclé. Je hazarde encor cestuy cy pour aller a vous, auquel adiousterez foy du rapport qu'il vous ferat de nostre estat. Il est important de le faire passer promptement auprès de son excellence que n'ozant rien confier à l'escript il luy fasse rapport de tout comm il ferat très bien. Sur ce je suis vostre très humble serviteur.

de Montrichard a Nozeroy le 1er février 1639.

Copie du billet envoyé par le sieur de Montrichard à son Excellence :

Monseigneur adioustez foy s'il vous plaist a ce que vous dira de ma part ce porteur estant à Nozeroy le 1er février 1639.

Montrichard.

Le secours demandé par le commandant de Nozeroy ne vint point, et le journal du siége continue.

Les mineurs travaillaient toujours et ceux de laditte ville à la contremine par l'avis d'un maître architecte nommé maître Richard. Le second jour de février le dit commandant tint un petit conseil avec le sieur lieutenant Colin et les autres officiers, dans le quel il fut proposé de faire sortie sur l'ennemy qui gardait le dit poste de la tour de Linold. Ce qui fut résolu et exécuté en plein midi à la faveur des courtines de la ditte ville et du chateau du côté de la poterne. Ce qu'on eut fait plustôt, à une heure devant le jour, n'eût été pour éviter le désordre que peut apporter la nuit parmi des gens non pratiques. Cinquante tant bourgeois, soldats et paysans furent commandés et y allèrent si courageusement, que d'abord ils dépossédèrent..... des ennemis, qui déjà avaient laché le pied de l'autre côté. Mais l'allarme étant donnée par tous les quartiers du dit ennemy et la cavalerie à cheval, la grand'garde d'infanterie qui était logée dans les granges du sieur de Paqui[er], écartée un peu du dit faubourg, vint au nombre de deux cents commandés par le sieur de Pessé le quel y fut blessé d'une mousquetade à la jambe gauche, ce qui obligea les dits de la sortie à se retirer sans avoir perdu aucun homme ains plus de quarante de l'ennemi entre lesquels était le sergent qui commandait au dit poste. Le dit ennemi faisait avancer deux canons de batteries portant 24 livres de balles les quels arrivant.....

.....

Les dits canons étant arrivés, le comte de Guébriant en donna avis au dit sieur de Montrichard et lui manda que c'était bien d'autres pièces que les premières, et que s'il en doutait, qu'il envoyât quelqu'un de sa part pour les voir. Mais il lui fut respondu qu'il ne les voulait voir que par les effets.

Cependant les assiégés étaient toujours en doute de la mine, quoique le dit architecte les assurât qu'elle était bien contre-minée et cependant

commencait à travailler dans la cour des cordeliers pour s'y retrancher à tout événement. Le dit de Montrichard voulut voir pour la troisième fois l'ouvrage de la contre-mine et parla aux mineurs qui ne travaillaient plus, et lui dirent qu'ils..... Mais il n'eut pas sitôt regagné les château que la mine joua et emporta la ditte tour qui faisait le rempart de la ville, par la brêche de la quelle l'ennemi entra, n'y ayant trouvé que peu de résistance à cause qu'une partie des paysans qui y étaient enfermés l'abandonnèrent. Toute la tourbe des paysans non armés s'amassa avec une telle confusion dans la basse-cour dudit chateau avec leurs femmes et enfants, que le dit commandant qui était sorti usqu'à la demi-lune, l'épée à la main pour faire tête jusqu'à ce que es bourgeois et soldats fussent entrés dans le donjon faillit d'être étouffé et precipité sous le pont-levis comme furent plusieurs, tant hommes que femmes. La grande confusion un peu passée, tous les bourgeois et paysans furent retenus dans ledit château sous l'espoir qu'ils donnaient de s'y bien défendre. Mais étant intimidés de n'avoir point de quartier s'ils n'en sortaient, ils voulurent tous quitter et le firent par effet, et s'allèrent rendre à discrétion, y ayant suspension d'armes de côté et d'autre jusqu'après la sortie de tous ces gens-là qui laissèrent seulement cent hommes de reste, soldats et cavaliers démontés auxquels on avait donné des armes. Ce qu'étant fait, ledit comte de Guébriant fit sommer de nouveau le dit château au quel fut fait réponse par le dit commandant qu'il voulait voir les effets des susdites pièces. Les quelles furent braquées et pointées sur la porte de la ditte basse-cour, et le quatrième du dit mois de février, elles firent brêche, ouverte dans la poterne par une fenêtre fort basse en un lieu non escarpé après quoi fut envoyé un tambour de l'ennemi, demandant parlementer et offrant telle composition, la plus honorable qu'on pourrait faire à soldats d'honneur, puisque les dits Bourgeois et paysans les avaient abandonnés. Sur quoi furent assemblés le peu d'officiers qui restaient, après l'avis desquels il fut conclu, que n'ayant que 50 soldats, moitié de cent, pour soutenir la brêche, et le reste dans les murs du côté de Châtel-Vilain, lesquels n'étaient hors d'escalade, on devait accepter la composition de sortir vie sauve, armes et bagages, et d'être rendus en toute assurance dans la ville de Besançon selon qu'ils constent par la ditte composition. Ce qui ne fut executé, car à la sortie, au bas du faubourg, à la vue du dit Guebriant marechal de camp, les dits commandant et soldats furent pillés. Le sieur docteur Pilein qui avait passé pour secrétaire et valet de chambre du dit commandant tué, et tout le bagage perdu. Le sieur lieutenant Colin mis en pourpoint(?) après tout le reste des soldats qu'il avait amenés avec lui eurent pris parti avec le dit ennemi, moitié volontairement moitié par force.

DEUX ÉPOQUES MÉDICALES

A BESANÇON

ÉTUDE SUR LA MORTALITÉ DE LA POPULATION CIVILE

EN 1814-1815 ET 1870-1871

PAR

M. le docteur DRUHEN aîné

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 16 mars 1880)

« Pourquoi nos assemblées, auxquelles incombe l'obligation de connaître nos charges publiques pour nous les alléger, pourquoi ne s'enquièrent-elles jamais ou presque jamais, de la plus douloureuse, comme de la plus onéreuse de ces charges, celle que nous imposent chaque année tant de morts prématurées? »

Il faut que « nos législateurs n'hésitent plus à s'engager dans la voie ouverte par un des plus grands législateurs de l'antiquité, et, avec Moïse, à considérer l'hygiène publique et la conservation de la vie humaine comme un des sujets les plus élevés qui s'impose à leur mandat, afin d'alléger autant qu'il est possible le douloureux tribut payé à la mort prématurée. »

Pour atteindre ce but il y a un moyen qui « les renferme tous; c'est une bonne statistique des vivants et des décès qu'ils fournissent (1). »

---

(1) Bertillon : article Mortalité, de l'Encyclopédie des sciences médicales, t. IX, p. 726 et 727.

ÉTUDE

SUR

LA MORTALITÉ PARMI LA POPULATION CIVILE DE LA FRANCHE-COMTÉ PENDANT LA DERNIÈRE INVASION ALLEMANDE

Tous ceux qui, avant l'avénement du second Empire, ont lu notre histoire contemporaine, consolaient leur patriotisme attristé par les désastres de la campagne de Russie, en pensant que la France serait pour longtemps, sinon pour toujours, préservée d'une pareille guerre et des autres fléaux qui en sont les inséparables satellites.

Je me berçais aussi de cette espérance au commencement de mes études médicales, en lisant le discours qu'un de mes maîtres avait prononcé en 1815, à la rentrée de l'école de médecine de Besançon, sur les épidémies dont cette ville avait été le théâtre en 1813-1814. A cette époque, les revers qui accablaient la France et l'invasion de son territoire par les armées coalisées, avaient accumulé des malades et des blessés de tout genre dans notre ville, qui allait bientôt subir un blocus.

Dans un récit simple et véridique, le professeur Vertel faisait le tableau des privations, des souffrances et des maladies qui avaient conduit dans nos hôpitaux des milliers de soldats, tristes débris de nos armées que la victoire avait abandonnés. Malgré ces douloureux souvenirs, je me sentais pénétré de confiance dans l'œuvre grandissante de la civilisation et dans la sagesse des gouvernements, et j'attendais,

pour notre pays, cet avenir heureux que le développement incessant des sciences, de l'hygiène, c'est-à-dire le règne de la paix, semblait lui assurer.

Depuis cette époque, des événements funestes se sont succédé et, dans sa marche rapide, le temps a emporté nos illusions avec lui. Un gouvernement qui, cependant, se disait pacifique, après avoir imposé à la France les énormes sacrifices de toute nature que lui ont coûté les guerres de Crimée, du Mexique, d'Italie, sans parler des autres, a fini son règne en précipitant le pays dans un abîme dont nous n'avons peut-être pas encore sondé la profondeur.

Est-ce à dire que le progrès soit un mythe et que les peuples aient vécu et continuent à vivre dans une immobilité absolue? Assurément non, et il faudrait avoir l'esprit mal fait pour nier les résultats inattendus, je pourrais dire les miracles accomplis par les sciences, notamment la chimie, la mécanique et par la vapeur et l'électricité qui en sont les plus dociles instruments.

Reconnaissons-le donc; de grands progrès sont réalisés, mais ce qui est acquis autorise-t-il à dire que tout s'améliore? Ce n'est pas l'avis de tout le monde. « Au milieu de tant de progrès matériels, intellectuels, le sens moral a baissé, disait Michelet (1). » Que l'on partage ou non cette opinion du célèbre historien, on peut affirmer que, dans le mouvement civilisateur si vanté de nos jours, il y a un sentiment qui n'a rien gagné jusqu'ici, c'est le respect de la vie humaine.

Aussi, voyez : tandis que les médecins consacrent leur intelligence et leurs efforts à répandre les notions de l'hygiène, à lutter contre la maladie et la mort sous toutes les formes, les gouvernements des nations les plus civilisées du monde en sont venus à maintenir la partie la plus virile des peuples sous les armes, à en priver l'agriculture et l'industrie, à perfectionner l'art de la destruction et à construire ces engins

(1) Michelet : *De l'amour*, 1859, pp. 2 et 3.

formidables qui n'ont d'égal que les efforts auxquels on se livre, pour en inventer de plus terribles encore.

Dire ce que cette indifférence, disons plus, ce mépris de la vie humaine a coûté, est une entreprise qui a été faite par des économistes et des statisticiens. Chez nous, les économistes ont supputé les sommes énormes que la France a sacrifiées sans profit dans ces guerres téméraires et, il faut bien en convenir, quelquefois injustes.

Mais pour mon compte j'accepte le vieux proverbe : « plaie d'argent n'est pas mortelle » et, me renfermant dans mon rôle de médecin hygiéniste, je me propose dans ce travail, de demander à la statistique quelle a été, en Franche-Comté, la mortalité dans la population civile, pendant et immédiatement après l'invasion allemande de 1870-71, et j'en rechercherai les causes avec tout le soin qu'un pareil sujet comporte.

I

On se plaint de la dépopulation de la France ou, du moins, de l'accroissement lent et tardif de sa population. Assurément les causes en sont multiples et je serais mal venu à les soulever ici, à propos de la question spéciale que j'ai prise pour sujet d'étude. Mais il me sera permis d'en signaler une qui ne sera contestée par personne : c'est le nombre des victimes immolées aux desseins ambitieux des deux Empires français. On ne saura jamais combien de vies d'homme les guerres de Napoléon Ier ont coûtées à la France; mais, d'après des calculs modérés, sous le règne de son neveu Napoléon III, 200,000 français ont péri sur les champs de bataille de la Crimée (1), de l'Italie, de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique.

(1) Suivant M. le professeur Béhier, dans une conférence sur les maladies à redouter, pendant le siège de Paris, il y eut 95,605 morts en Crimée. Haussener estime nos pertes à 107,000 Français dans cette même campagne. Qui dira le nombre des victimes en Italie, au Mexique, etc., etc.?

Je regrette de ne pouvoir y ajouter le chiffre, inconnu jusqu'ici, des pertes éprouvées par nos armées pendant la guerre de 1870, cette guerre néfaste qui, dès le début des hostilités et dans trois jours de combats seulement, à Rézonville, à Gravelotte et à Saint-Privat, fit dans les deux armées belligérantes 64,000 victimes dont près de 30,000 étaient françaises (1).

Aux pertes éprouvées par l'armée dans le cours de cette guerre et que nous connaîtrons peut-être un jour, il faudra ajouter celles que ce fléau déplorable a occasionnées parmi les populations civiles envahies par l'ennemi. Personne, que je sache, n'a songé à compter les décès de cette catégorie que l'invasion de 1814 a laissés derrière elle, et j'ignore si la statistique en a été dressée dans quelques provinces occupées par l'armée allemande pendant la dernière invasion.

Ce travail, je l'ai entrepris pour les trois départements de la Franche-Comté et, grâce à l'appui des préfets qui les administraient en 1872 (2), je suis en mesure de présenter un résultat qu'on peut considérer comme exact.

Le *Journal officiel* du 7 janvier 1873 contient un rapport du ministre de l'Intérieur au président de la République, exposant les résultats du dénombrement de la France en 1872. Il résulte de ce document, qu'en 5 ans, c'est-à-dire de 1867 à 1873, la population de la Franche-Comté a perdu 32,282 habitants (3). Connaissant l'attachement des Francs-Comtois

---

(1) *Blocus de Metz*, par le Dr Grellois, médecin en chef de l'armée de Metz.

(2) MM. de Sandrans pour le Doubs, de Bardonnet pour la Haute-Saône, et Paul Dumarest pour le Jura.

(3)

Départements.	Population en 1872.	Population en 1866.	Diminution.
Doubs.....	291.251	298.072	6.821
Jura.....	287.634	298.477	10.843
Haute-Saône..	303.088	317.706	14.618
		Total....	32.282

au pays natal, personne n'admettra, je suppose, que cette perte vient de l'émigration de nos départements vers les colonies ou seulement vers d'autres régions de la France. Y a-t-il eu, du moins, avant la guerre, des épidémies meurtrières comme celles du choléra qui, de 1849 à 1855, avait maltraité si cruellement plusieurs cantons du Jura et de la Haute-Saône ? Pas davantage.

C'est donc la guerre qui doit répondre, pour une certaine part, de cette dépopulation signalée par les recensements officiels. Il serait sans doute intéressant de connaître, par département, le nombre de ces jeunes hommes, arrachés aux travaux de l'usine et de l'agriculture, qui ont expié loin de leurs familles, dans des combats meurtriers ou dans des ambulances malsaines, le crime des auteurs de cette lutte insensée; mais je suis incompétent pour un pareil travail et je me borne à rechercher, ainsi que je l'ai dit, les deuils qu'elle a laissés dans la population civile de notre province.

Pour atteindre ce but, j'ai adressé en 1872, aux 1,805 communes des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône une circulaire présentant aux maires une série de questions simples, claires, précises, portant sur la mortalité d'un certain nombre d'années y compris l'année terrible, sur le passage et le séjour des troupes des deux nations engagées dans la lutte, sur l'installation des ambulances, sur la nature et la durée des maladies qui ont régné et, enfin, sur les batailles, les combats et autres conflits sanglants dont les communes avaient pu être le théâtre.

Presque toutes les communes répondirent à mon appel, mais quelques-unes le firent si mal que leur réponse équivaut au silence. On en jugera par quelques citations. Selon quelques maires, la mortalité a présenté une petite, une grande moyenne ou une moyenne ordinaire ; ceux-ci déclaraient que la mortalité a été bonne, très bonne, excellente même. Ceux-là, peu habitués sans doute à être interrogés sur les questions qui intéressent la vie de l'homme, me renseignaient

sur la santé et les maladies des animaux domestiques dont il n'était pas question dans mon programme; plusieurs, enfin, parlaient des récoltes et fournissaient, à cet égard, des appréciations variées. Mais ces lacunes, je les ai comblées en ce qui concerne du moins la mortalité, au moyen des archives conservées aux greffes des tribunaux, de sorte que les résultats qui vont suivre offrent, sous ce rapport, toutes les garanties désirables d'une parfaite exactitude.

Avant la guerre Franco-Allemande, la mortalité moyenne annuelle était, dans la population civile de Franche-Comté, pendant les cinq années qui l'ont précédée, c'est-à-dire de 1865 à 1870 :

Pour le département du Doubs de.....	7.799
— — du Jura de.....	7.656
— — de la Haute-Saône.....	7.184
soit, en totalité, pour les trois départements.....	22.639

c'est-à-dire 25 par mille habitants, en prenant pour base la population du recensement de 1866.

En 1871, c'est-à-dire pendant et immédiatement après l'invasion allemande, la mortalité a été :

Pour le département du Doubs de.....	12.892
— — du Jura de.....	12.474
— — de la Haute-Saône de.....	12.909
soit, en totalité, pour les trois départements, de....	38.275

c'est-à-dire 42 par mille habitants, en prenant la même base que précédemment.

La différence entre les deux époques est de 15,636 décès, soit une augmentation de 17 par mille qui incombe, sans contestation possible, à la charge de la guerre et de l'invasion.

Ce chiffre est loin, sans doute, de représenter le déficit que j'ai signalé dans la population d'après les documents officiels; mais on remarquera que, dans mes calculs, je n'ai pu comprendre les décès fournis par les mobiles et les mobilisés, parce qu'ils sont confondus avec ceux de l'armée active et que, tout en faisant à la guerre une large part dans la dépopula-

tion de notre province, il serait inexact de refuser aux causes générales de cette dépopulation, dans les temps réguliers, la responsabilité qui leur revient.

En pénétrant dans les détails, la statistique révèle des faits intéressants. Je n'étonnerai personne en annonçant que c'est dans les départements où le poids de l'invasion a pesé davantage, où les passages et les séjours de troupes ont été les plus fréquents et les plus prolongés, où les batailles, les combats, les collisions sanglantes ont été le plus souvent répétés, où les ambulances ont été le plus multipliées, que la mortalité parmi la population civile a atteint la plus grande proportion.

En voici la preuve. Le département de la Haute-Saône a été le premier envahi par l'ennemi. 486 communes sur 583 accusent des passages de troupes; 390 des séjours plus ou moins prolongés, 93 communes ont eu des ambulances et 48 d'entre elles ont été le théâtre de batailles et d'engagements plus ou moins importants. L'augmentation de la mortalité y a été de 18 par mille.

Celui du Jura a été moins traversé et beaucoup moins et plus tardivement occupé puisque 346 communes seulement sur 584 accusent des passages de troupes, 238 des séjours, une quarantaine seulement ont eu des ambulances et 8 communes, particulièrement celles de Dôle et de Salins, ont été le théâtre de conflits sanglants. Cependant la mortalité y a encore subi une augmentation de 16 par mille, résultat sans doute de la solidarité qui pesait sur des populations si souvent en rapport avec celles du Doubs et, pour une partie du moins, avec les armées belligérantes.

Le département du Doubs a été aussi, de bonne heure, occupé par des troupes françaises et allemandes, et il a été en contact avec elles jusqu'après le traité de paix. Sur 638 communes qui le composent, 525 accusent des passages de troupes, 329 des séjours plus ou moins prolongés, 56 combats et engagements plus ou moins meurtriers s'y sont livrés, et 160 ambulances y ont été ouvertes.

La ville de Besançon en avait, à elle seule, une trentaine, sans compter plus de 40 maisons particulières qui donnaient asile à quelques malades isolés, ainsi que de nombreuses baraques improvisées établies aux casernes Saint-Paul, et de la Visitation, dans la cour du Lycée, à Saint-Ferjeux, à Saint-Claude et aux Chaprais où l'on pouvait abriter, sur de la paille, 2,600 malades plus ou moins gravement atteints. Depuis leur ouverture, 19 octobre 1870 jusqu'au 19 avril 1871, jour de leur clôture, ces différents services ont reçu 20,157 malades et 2,554 y ont succombé. Malgré ces conditions si fâcheuses, l'augmentation de la mortalité n'a été, dans ce département du Doubs, que de 15 par mille, chiffre par conséquent inférieur à celui des départements voisins.

Ce fait, eu égard à la situation exceptionnellement grave que je viens d'exposer, s'explique, selon moi, par les émigrations nombreuses que le voisinage de la Suisse rendait faciles pour les habitants des cantons limitrophes et particulièrement pour ceux de Besançon dont la population s'était ainsi très notablement réduite.

Ville de guerre de premier ordre, cette capitale de la Franche-Comté a été deux fois investie et sérieusement menacée d'un siège (1), et la crainte du bombardement, des incendies et des privations inséparables d'un blocus, avait dirigé un grand nombre de familles dans le canton de Neuchatel et dans le pays de Vaud qui leur offraient toute sécurité.

On peut juger de diverses manières ces émigrations qui se produisent également dans toutes les villes envahies par les grandes épidémies telles que le choléra : comme médecin, je les approuve et je les conseille. Elles préviennent l'encombrement, elles soustraient aux foyers infectieux les personnes les plus impressionnables, elles diminuent les inconvénients

(1) Le 22 octobre 1870, jour de la bataille de Cussey, et à la retraite de l'armée de l'Est commandée par le général Bourbaki, janvier 1871.

résultant d'un nombre excessif de malades et permettent aux médecins et à leurs auxiliaires de se consacrer plus utilement à ceux qui sont retenus par le devoir, par les nécessités du travail quotidien. Enfin, elles diminuent les consommateurs, ce qui n'est pas à dédaigner dans les villes assiégées.

Ainsi, dans le département du Doubs, plus faible augmentation proportionnelle de la mortalité dans la population civile, dépopulation moins prononcée (1), émigration multipliée pendant la période la plus critique des événements, voilà trois faits qui se complètent et s'éclairent d'une manière remarquable, et il n'était pas indifférent de les rapprocher ici.

L'intérêt de cette étude sera plus sensible encore si nous comparons entre eux certains cantons, sous le rapport de la mortalité : d'un côté, ceux du Jura, les plus éloignés des routes stratégiques suivies par les Allemands, soit pour se rendre à Lyon, l'un de leurs objectifs principaux, soit pour couper la retraite à l'armée de l'Est, tels que ceux d'Arinthod, des Bouchoux, d'Orgelet, de Saint-Amour, de Saint-Claude, de Saint-Julien, de Moirans, de Morez, qui sont restés jusqu'à la fin isolés de la lutte et de l'occupation ; de l'autre côté, les cantons du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs où se sont livrés des combats sanglants, tels que ceux de Dôle, Salins, Héricourt, Villersexel, l'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Levier, Pontarlier.

Considérés dans leur ensemble, les huit cantons de la première catégorie donnaient, avant la guerre, 24 décès (2) par mille habitants. Ce chiffre s'est élevé à 34 (3) pendant l'année 1871 : soit une augmentation de près de 10 par mille. Les cantons de la deuxième catégorie, c'est-à-dire les cantons occupés militairement, donnaient, avant la guerre, 23 décès par

(1) Voir la note sur le recensement, page 171.
(2) Chiffre réel 24,49.
(3) Id. 34,24.

mille habitants (1) ; ce chiffre s'est élevé à 45 pendant l'année 1871 (2) : soit une augmentation de 22 par mille.

Mais en analysant chaque canton en particulier, j'ai reconnu que dans les cantons d'Arinthod, de Saint-Julien et de Moirans, situés à l'extrémité sud du département du Jura et loin des routes stratégiques et des chemins de fer, l'augmentation de la mortalité n'a été que de 1 par mille dans le premier, de 6 et de 7 par mille dans les autres, tandis que, dans le canton d'Héricourt, cette augmentation a été de 30 par mille, dans celui de Villersexel elle a été de 23, dans celui de Levier de 33, dans celui de l'Isle sur-le-Doubs de 24, dans celui de Pontarlier de 21 par mille. Les combats acharnés livrés sur les territoires de ces cantons, l'affluence et la permanence des troupes qui les ont occupés, justifient complétement cette différence.

Il y a cependant un canton non occupé qui offre un contraste frappant avec les autres cantons également non occupés du Jura ; c'est celui de Saint-Amour où, malgré ce privilège, l'augmentation de la mortalité a été de 26 par mille. J'en ai recherché l'explication, mais mes démarches sont restées infructueuses. Il me reste du moins les conjectures. Le chef-lieu de ce canton (Saint-Amour) est situé sur la ligne du chemin de fer de Besançon à Lyon par Bourg, et, dans les notes qui le concernent, on signale un passage de troupes d'une certaine importance. Il est dès lors très probable que quelques soldats malades y ont été déposés chez des habitants, leur nombre étant insuffisant pour y ouvrir une ambulance, que quelques traînards s'y sont attardés et que les uns et les autres auront ainsi constitué le noyau d'un foyer infectieux. En effet, deux épidémies y ont régné, une de variole et une de fièvre typhoïde et la mortalité qui, en temps régulier, y était de 65 par année, s'y est élevée à 126 en 1871.

---

(1) Chiffre réel 23,56.
(2) Id. 45,20.

Ce que nous savons de l'étiologie générale des maladies reçoit de cette étude une confirmation éclatante. On ne discute plus l'influence des causes morales et matérielles sur le développement des maladies individuelles. Ici nous les voyons réunies frappant des populations tout entières et produisant, par des moyens d'une intensité évidente et terrible, des effets aussi funestes que ceux qui résultent des agents producteurs du choléra, de la fièvre jaune et de la peste du Levant.

En pouvait-il être autrement ? Au point de vue des causes morales, comment des enfants, des femmes surtout à l'époque cataméniale, ou enceintes, ou nourrices, comment des vieillards affaiblis par l'âge ou les infirmités auraient-ils pu, sans en subir de redoutables commotions, entendre à leur proximité le bruit des fusillades et du canon, être eux-mêmes l'objectif des insultes et des violences de toute sorte, par lesquels nos ennemis ont préludé à l'invasion d'un grand nombre de localités même parmi les plus inoffensives, être témoins du pillage, de l'incendie, quelquefois de l'assassinat de gens pacifiques ?

Pour les personnes qui ne seraient point suffisamment édifiées sur cette dernière accusation, je conseillerai la lecture de l'ouvrage de M. Mignard : *De l'invasion allemande dans la province de Bourgogne et de Franche-Comté*, et je recommanderai plus particulièrement les pages 37, 82, 83, 149, 150, 153, 172, 173, 174, 251, 248. Voici un fait qui semble appartenir aux époques les plus barbares de l'antiquité et qui s'est passé dans l'ambulance d'Hauteville, village de la Côte-d'Or.

« Les insignes de la Convention de Genève désignaient ostensiblement cet asile sacré, et deux pavillons *ambulanciers* y flottaient l'un au premier étage et l'autre à la toiture ; tout le personnel de l'ambulance était sans armes et muni de brassards. Quoi qu'il en fût, les Poméraniens y firent violemment irruption, et, en un instant, ce refuge inviolable pour toutes les nations, excepté une, devint un lieu de carnage. Au moment même où le médecin-major Morin posait un premier

appareil sur un blessé, il fut assommé à coups de crosses de fusil, en même temps que l'atteignait mortellement la balle du revolver d'un sous-officier; il fut lardé de coups de baïonnette contre la boîte d'horloge appuyée à l'une des parois de la chambre. L'aide-major Millot, qui avait d'abord été blessé d'un coup de feu dans cette même chambre, fut traîné hors de la porte, et là, sur le seuil de la maison, son cadavre criblé de blessures, fut bientôt couvert de neige. Quatre infirmiers roulèrent sur le plancher, tous grièvement atteints et laissés pour morts. La maison, a dit un témoin de cette atroce violation du droit des gens, semblait crouler sous les détonations des armes. *Ambulance! Ambulance!* y criait-on de toutes parts, et cette vaine protestation des victimes se mêlait à leurs derniers gémissements. Un cinquième infirmier, qui était parvenu à se blottir dans une alcôve et sous un lit de cette fatale demeure, échappa au massacre et put en révéler les affreuses péripéties, signalées d'ailleurs par une déclaration authentique (1)... »

A ces causes morales sont venues se joindre, en beaucoup d'endroits, les causes matérielles les plus graves, s'exerçant sur tout le monde sans aucune distinction d'âge, de sexe, de position sociale: je veux parler de la faim, du froid, de la privation du sommeil et du domicile, de l'encombrement et, enfin, comme conséquence de tant de circonstances néfastes, de la génération, de la multiplication et de la propagation des germes morbides.

L'énumération de ces causes n'a rien d'exagéré: un coup d'œil rapide sur les conditions si contraires à l'hygiène créées par l'invasion montrera et leur réalité et leur importance.

L'ennemi, en pénétrant dans une localité, s'emparait par voie de réquisition, ou autrement, des provisions alimentaires dont il avait besoin et livrait ainsi les populations à un régime restreint et le plus souvent insuffisant par sa qualité et

(1) Mignard, ouvrage cité, pp. 172-173.

par sa quantité. D'un autre côté, l'invasion allemande s'est faite en Franche-Comté dans la mauvaise saison, le séjour des troupes s'est prolongé pendant une partie de l'hiver, et celui de 1870-71 a été exceptionnellement rigoureux. Il va sans dire que le combustible, comme tout le reste, devenait la propriété du plus fort. Voilà pour la faim et le froid.

Lorsque les détachements ennemis entraient dans un village pendant la nuit, ils frappaient, à coups de crosse de fusil, les portes et les fenêtres, réveillaient les habitants et les forçaient à livrer leurs lits aux envahisseurs. Privés des pièces principales de leur domicile, les paysans se groupaient dans les plus étroites et, dans cet entassement exceptionnel, dans ces alertes répétées la nuit comme le jour, dans ce mouvement incessant des soldats, le sommeil devenait rare et ne reposait pas.

Les pathologistes admettent une *malaria fébrigène*, c'est la malaria des campagnes insalubres, une *malaria urbana*, c'est celle des grandes villes où l'air, au milieu des populations agglomérées, est surchargé d'acide carbonique et de matière organique azotée. Ici nous trouvons tous les éléments d'une malaria que nous pourrions appeler *malaria bellica* et qui a pour agent le miasme humain compliqué des diverses circonstances que je viens de rappeler.

Qu'il soit engendré par l'encombrement et la malpropreté des envahisseurs, qu'il le soit par la misère et par les conditions anti-hygiéniques au milieu desquelles sont forcés de vivre les indigènes envahis, qu'il soit constitué par des organismes inférieurs, microphytes, microzoaires, par des sporules, par des bactéridies, etc., qu'il soit solide, qu'il soit gazeux : on pourra discuter la nature de l'agent morbigène et attendre longtemps encore l'unité d'opinion sur ce point; mais tout le monde admet ses effets et, en attendant mieux, l'expression de miasme humain suffit pour en résumer les causes.

Ajoutons enfin que, dans plusieurs localités, le miasme humain se compliquait d'émanations putrides, résultant de la décomposition des animaux, enfouis à la hâte, victimes de maladies épizootiques, particulièrement de la peste bovine. Il y a des villages où les animaux ainsi enlevés se comptaient par centaines.

Il me reste à rechercher maintenant quelles formes ces causes ont empruntées à la pathologie pour aboutir au funeste résultat que j'ai fait connaître.

II

La maladie s'attaque à l'homme et le détruit par des procédés bien différents. Pendant l'invasion allemande, ces procédés ont été aussi bornés que possible Dans le département du Doubs, la fièvre typhoïde a sévi dans 66 communes, la dyssenterie et les affections catarrhales des intestins dans 48, la scarlatine dans 5; on y a observé, mais exceptionnellement, quelques cas de rougeole, de charbon, d'érysipèle, d'ictère; les bronchites, surtout les capillaires, les pneumonies, les pleurésies y ont été très fréquentes, sans être épidémiques, mais elles étaient dominées par un élément typhique d'une gravité exceptionnelle. Toutefois aucune de ces maladies n'a atteint la proportion et la gravité de la variole. 302 communes en ont été atteintes et, dans 8 d'entre elles, la maladie a pris la forme de la variole noire ou hémorrhagique.

Dans la Haute-Saône, la fièvre typhoïde a sévi dans 39 communes, la dyssenterie dans 24. Quelques-unes d'entre elles ont présenté, comme nous l'avons constaté dans le Doubs, quelques cas de rougeole, de croup et les affections des voies respiratoires, à forme typhique, n'y ont pas été rares. Enfin 155 communes ont été affligées par la variole et, dans 3 d'entre elles, elle affectait la forme hémorrhagique.

Dans le Jura, la fièvre typhoïde a sévi dans 29 communes, la dyssenterie dans 9, les affections diphtéritiques dans 6, enfin on y a observé quelques cas de scarlatine, de suette, de bronchites et de pneumonies adynamiques, mais, comme dans le Doubs et la Haute-Saône, c'est la variole qui a partout dominé la scène morbide. Elle s'est montrée dans 201 communes et dans 9 d'entre elles elle était hémorrhagique (1).

La dyssenterie et surtout la variole et la fièvre thyphoïde ont régné épidémiquement et leur durée a varié de quelques semaines à un an et plus.

Le nombre, la durée et la persévérance des épidémies de fièvres typhoïdes et de variole, l'étendue des territoires envahis par elles donnent à l'état sanitaire de cette époque un caractère particulier qui mérite l'attention : je m'y arrêterai quelques instants.

La fièvre thyphoïde s'est répandue dans 134 communes de la Franche-Comté et c'est la forme adynamique primitive qui paraît avoir dominé partout. Je crois bien inutile d'en présenter ici le tableau symptomatique : sa ressemblance avec la plupart des autres épidémies de ce genre ôte tout intérêt à la description que j'en pourrais faire. Mais il est une question de pathologie qu'il est naturel de soulever à ce propos.

A l'époque du blocus de Besançon, que je rappelais au début de ce travail, c'était déjà une maladie typhique qui régnait dans notre ville et dans les ambulances qui accompagnaient les armées impériales. Vertel la désigne sous le nom de typhus.

A priori, je me suis demandé s'il ne s'agissait pas à ces deux époques de la même maladie indiquée sous deux noms différents. En effet, l'étiologie présente, dans les deux cas, une

---

(1) J'ai négligé quelques individualités morbides en trop petit nombre pour occuper une place dans ce tableau, qui ne pouvait embrasser dans son cadre que les maladies d'une grande importance.

analogie frappante. Voici comment mon vénéré maître s'exprime sous ce rapport : « La maladie dominante était le typhus, ou fièvre des armées, fièvre des hôpitaux, fièvre des prisons. Si elle ne nous eût pas été apportée, elle se fût nécessairement développée spontanément parmi des hommes exténués de privations, tombant de fatigues, peu vêtus dans une saison rigoureuse, sans moyens de propreté.., rongés de chagrins, irrités de l'abus de leur courage autant qu'effrayés de l'inutilité de leurs efforts et qui, poursuivis par un ennemi implacable, entravés par mille obstacles dans leur retraite, venaient chercher un refuge et prendre un moment de repos dans les hôpitaux de l'intérieur (1). »

Ne dirait-on pas que cette page a été écrite au printemps de l'année 1871 et qu'elle a été inspirée par la retraite de l'armée de l'Est, cherchant à se frayer un passage par Besançon et les montagnes du Jura, pour gagner le midi de la France ?

En voici une autre écrite 55 ans plus tard par un témoin de nos récents désastres qui tenait de sa situation officielle une compétence exceptionnelle.

A propos des opérations militaires dans les départements de l'Est, M. Henri Béjanin, l'auteur du rapport encore inédit sur les opérations du comité central de secours aux blessés de Besançon, s'exprime ainsi :

« L'inclémence du temps, la fatigue et les privations engendrèrent bientôt la pneumonie et la variole ; beaucoup d'hommes furent atteints de congélation ; il en resta dans tous les villages, le long des chemins.

» Pendant que le gros de l'armée s'avançait sur Villersexel, les hôpitaux et ambulances de Besançon se remplissaient de malades. Mais après les combats meurtriers de Villersexel, d'Arcey, d'Héricourt et de Montbéliard, les blessés arrivèrent de toutes les directions : alors l'encombrement commença.

---

(1) Vertel, discours cité, p. 4.

Les trains venant de Clerval amenaient, avec les blessés, une effroyable quantité de malades...

» Ce fut bien autre chose encore lorsque cette armée opéra, à la débandade, son mouvement de retraite sur Besançon. Alors nous assistâmes à des scènes d'une indescriptible confusion. Les malades, les blessés pénétrant en ville par toutes les portes, errant dans les rues et cherchant partout un asile, s'introduisant dans nos bureaux et s'y couchant sur la dalle, dans l'impossibilité d'aller plus loin, s'entassant pêle-mêle dans les baraques, n'ayant la force ni de se plaindre ni de réclamer des soins, résignés devant l'impuissance officielle et trouvant le repos et la fin des souffrances dans la mort; les bronchites, les fièvres, la dyssenterie, la variole décimant cette armée démoralisée et en déroute; beaucoup d'hommes, sans livret ni numéro matricule, expirant avant qu'il fût possible d'enregistrer leurs noms et de constater leur identité.

» Situation sans précédents, qui ne se reproduira sans doute jamais, dont aucun récit, quelque dramatique qu'il puisse être, ne rendra les scènes lugubres, et dont les témoins ont gardé le souvenir comme d'un rêve désordonné. »

La ressemblance que je viens de signaler, quant aux circonstances étiologiques des deux épidémies de 1813-14 et de 1870-71, n'est plus aussi apparente quand on en étudie les symptômes. En 1814, Vertel notait l'étal catarrhal des yeux et de la gorge au début de la maladie, tel que P. Franck l'avait lui-même signalé. Il parle d'hémorrhagies par différentes voies, de pétéchies, d'éruption miliaires, de sueurs survenant soit dans le cours, soit au déclin de la maladie; il signale sa marche rapide, quelquefois foudroyante par l'intensité des symptômes cérébraux et il insiste sur le caractère éminemment contagieux, rendu évident par la mort de plusieurs religieuses hospitalières et de la charité, de plusieurs médecins et chirurgiens tant civils que militaires, de quelques ecclésiastiques qui avaient contracté le typhus par un séjour prolongé et, pour ainsi dire, permanent dans les salles

des malades. L'auteur ne fait pas connaître le nombre des victimes dont quelques unes étaient déjà avancées en âge; mais dans le relevé que j'en ai fait à l'état civil, j'ai compté 10 médecins et chirurgiens, 16 religieuses, 7 ecclésiastiques et 3 infirmiers. L'une de ces victimes, médecin civil chargé d'un service de 500 malades à l'hôpital de la Visitation et qui devait succomber sur ce nouveau champ de bataille, quelques semaines plus tard, racontait qu'au sortir de sa visite, il avait la vue trouble, la tête vertigineuse et qu'il se soutenait péniblement sur ses jambes.

En 1871, nous avions affaire à la fièvre typhoïde avec ses caractères classiques les plus habituels sous le rapport des symptômes, de la date de leur apparition, de leur évolution et de la marche générale de la maladie. Les suffusions sanguines de l'enveloppe cutanée, les exanthèmes morbilliformes, les pétéchies y étaient rares et loin de constituer un signe pathognomonique. La contagion était moins évidente et nous n'avons perdu ni médecins, ni religieuses. Un religieux capucin qui dirigeait une des ambulances de Besançon, deux Frères de la Doctrine chrétienne et le cocher d'une ambulance volante sont les seules victimes de la fièvre typhoïde, dans le personnel des services sanitaires de cette ville.

On peut admettre une différence dans la forme de ces deux états morbides typhiques, mais si l'on considère l'identité parfaite des causes aux deux époques médicales que j'ai cru devoir rapprocher ici : l'encombrement, les privations de tout genre, la tristesse et le découragement profond qui s'étaient emparé de nos populations et de nos soldats; si l'on tient compte, dans l'un et l'autre cas, de la sidération des forces, des troubles cérébraux et abdominaux, de l'altération du sang, etc., n'est-on pas autorisé à croire, avec quelques médecins distingués, à l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde?

J'ai dit précédemmennt que les épidémies de fièvre typhoïde et de variole ont duré de quelques semaines à un an.

Pour ce qui concerne la variole, on pourrait se demander si la maladie ne s'est pas prolongée davantage. Toujours est-il qu'elle a sévi en France et particulièrement en Franche-Comté en 1877 et durant l'hiver de 1878 (1); il est vraisemblable d'admettre qu'elle se rattache aux épidémies que la guerre de 1870 a déchaînées sur nous. Dans cette hypothèse le virus, momentanément dissimulé, aurait repris une nouvelle activité sous des influences que les recherches contemporaines sont loin d'avoir toujours mises en lumière.

Quoi qu'il en soit, 658 communes de Franche-Comté ont été en proie à la variole, pendant l'invasion allemande et il n'est pas douteux que, si parmi les varioleux, un certain nombre n'avaient jamais été vaccinés, beaucoup d'autres au contraire, l'avaient été avec succès et que quelques uns même subissaient, pour la seconde fois, les atteintes d'une éruption variolique.

En présence d'un chiffre aussi élevé, une réflexion s'impose à l'esprit et, quelque pénible qu'elle puisse être, il faut bien la consigner ici. La pratique de la vaccine se fait en général d'une manière défectueuse et insuffisante.

Les preuves sont faciles à donner. J'en trouve une dans le rapprochement que j'ai déjà fait des deux époques médicales à Besançon de 1813-14 et de 1870-71. Dans l'ouvrage déjà cité, Vertel, après avoir parlé longuement du typhus, ajoute : « Sans doute toutes les affections n'ont pas été des fièvres nerveuses putrides, mais je dois me taire sur celles qui sont uniquement propres à la saison » *Propres à la saison!* Et plus loin, il ajoute : « L'ouverture des portes de la ville (Besançon) après le blocus donna bientôt l'entrée de l'hôpital à un grand nombre de malheureux de la campagne dont les uns étaient affectés de fièvres nerveuses, les autres de fièvres gastriques ou de fièvres muqueuses avec ou sans complication d'adynamie... » Mais il ne parle nulle part de la variole dans le cours

(1) La ville de Bésançon a perdu pour sa part 200 varioleux.

de son mémoire qui porte également sur les malades militaires et sur les malades civils ; il y déplore la perte des médecins et des religieuses enlevés par le typhus, mais le nom de la variole n'est pas même prononcé.

A ce témoignage j'en ajoute un autre qui est d'un grand poids dans la question ; il est tiré d'un ouvrage publié en 1831 sous le nom d'*Histoire impartiale de la vaccine* et son auteur, médecin à Besançon, le docteur Barrey (1), y donne un tableau statistique très bien conçu de l'état civil et de la mortalité en cette ville, pendant les 28 années qui ont précédé la vaccine et pendant les vingt huit années qui ont suivi son introduction en Franche-Comté. Or Barrey estime que sur une population de 27,000 habitants dont se composait alors la ville de Besançon, il n'y a eu après 12 années de vaccination, en 1813, que 61 malades atteints de petite vérole et 16 décès dus à la même cause, et, en 1814, que 40 malades et 11 décès attribués à cette fièvre éruptive.

Ainsi point ou peu de variole soit parmi les malheureux débris de nos armées venus des bords du Rhin, soit parmi les militaires que l'encombrement et d'autres causes frappaient de typhus dans les casernes et dans les cantonnements de notre ville; peu de variole soit dans les familles, soit dans les services hospitaliers : que faut-il en conclure? Serait-il

(1) Barrey exerçait la médecine à Besançon depuis 1795, et c'est lui qui y a introduit, ainsi qu'en Franche-Comté, la vaccine au mois de mai 1801. C'était un médecin d'une intelligence plus qu'ordinaire, d'une constitution vigoureuse, d'une grande activité physique qui ne redoutait ni le travail, ni la fatigue et que les obstacles ne rebutaient jamais. Quoique peu encouragé par les administrations, il pénétrait dans les écoles et dans les familles; il parcourait les villages, rassemblait les paysans au son du tambour et, dans des discours où la note comique trouvait quelquefois sa place, il prêchait partout la propagation du nouveau bienfait. D'un caractère agréable, il plaisait à ses confrères qui facilitaient ses études en lui communiquant leurs observations, quand elles s'y rapportaient. C'est ainsi qu'il a pu donner des résultats qui méritent entière confiance. Son *Histoire impartiale de la vaccine* a été couronnée par l'Académie du département de l'Eure en 1830.

téméraire de penser que la vaccine qui jouissait alors de tout le prestige de la nouveauté et qui, pratiquée depuis une douzaine d'années, avait pu faire ses preuves, était généralement appliquée et surveillée suivant les règles établies par les maîtres, c'est-à-dire dans les meilleures conditions? Cette manière de voir n'est, d'ailleurs, pas exclusive de l'ignorance dont nous devons nous accuser relativement aux causes des maladies épidémiques, de ces causes qu'Hippocrate exprimait si bien par le *quid divinum*.

Si, de cette époque nous reportons encore une fois nos regards sur celle non moins néfaste de 1870-71, nous voyons, au contraire, la variole s'imposer, pour ainsi dire, partout et y exercer ses rigueurs avec une sévérité dont le retentissement finit à peine. J'ai dit que 658 communes en Franche-Comté lui avaient payé un lourd tribut; mais quelle a été sa proportion par rapport aux autres maladies épidémiques, fièvre typhoïde, dyssenterie, c'est ce qu'il m'est impossible d'établir, même approximativement. Les documents officiels et même officieux gardent un silence absolu a cet égard, et la statistique publiée par les soins du ministère de la guerre sur le mouvement des hôpitaux militaires pendant la guerre n'a pas encore paru (1). A Besançon, cette proportion a été considérable car si quelques ambulances n'ont reçu que 4, 6, 8 ou 10 varioleux pour cent, il en est quelques autres, telle que celle des Frères de la Doctrine chrétienne, à Saint-Claude, banlieue de la ville, qui en comptaient plus de 75 pour cent. Je dois ajouter que sur 22 membres du comité de secours aux blessés qui tombèrent malades pendant l'exercice de ce

(1) Il est vraiment pénible de constater combien la France est en retard sur d'autres pays sous le rapport des travaux statistiques. Tandis que l'état-major général prussien a fait connaître, depuis longtemps déjà, ses pertes pendant la guerre de 1870-71, que la Russie a déjà publié les siennes pendant la campagne dernière, l'administration française, « cette administration que l'Europe nous envie » (style impérial), continue à garder le silence.

comité, douze furent atteints d'affections varioliques et que l'un d'eux, Frère de la Doctrine chrétienne, fut enlevé par une variole noire.

La vaccine telle qu'elle se pratique aujourd'hui est encore défectueuse par ce qu'elle n'est pas suffisamment surveillée et que faute d'un examen rigoureux au temps voulu, des boutons de fausse vaccine sont portés au compte de la vraie vaccine et deviennent ainsi cause d'une sécurité qui n'est pas seulement dangereuse pour la personne mal vaccinée mais qui sera un jour un foyer funeste à sa famille, à son village, à son quartier, au pays tout entier. J'en trouve encore une preuve dans un fait qui a été observé par plusieurs médecins aussi bien que par moi dans l'épidémie de variole dont la ville de Besançon vient d'être le théâtre (1). Parmi les différentes classes de la population, les filles domestiques ont été atteintes dans des proportions remarquées. Or elles viennent presque toutes de la campagne où la contre-visite, c'est-à-dire la surveillance des enfants vaccinés est difficile, souvent nulle, pour des raisons faciles à comprendre (2).

La vaccine est insuffisante à un autre point de vue : les revaccinations sont rares, elles constituent l'exception dans la population civile urbaine, mais surtout rurale, et c'est le contraire qui devrait être la règle, ainsi que le prouve, une fois de plus, un fait qui ne sera pas déplacé dans ce travail.

Pendant la dernière épidémie de Besançon, des revaccinations générales ayant été pratiquées dans la plupart des communautés, lycées, collèges, pensionnats, couvents, la variole n'y pénètra pas. Mais un couvent ayant négligé cette sage pratique, on y compta une trentaine de malades (3).

---

(1) Hiver de 1878.

(2) Les médecins cantonaux chargés de la vaccine reçoivent, en Franche-Comté, un traitement, j'allais dire un gage dérisoire. Cela se fait peut-être ainsi un peu partout.

(3) Lors des vaccinations pratiquées au collège Saint-François-Xa-

Les revaccinations sont donc indispensables et il est bien à désirer que la voix si autorisée de l'Académie de médecine se fasse entendre, pour en vulgariser la pratique. Isolément, les médecins n'ont qu'une faible influence sur les administrations et sur les grands pouvoirs de l'Etat, composés en grande partie d'avocats, c'est-à-dire d'hommes incompétents. Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour nous dispenser de répandre les vérités que l'expérience a consacrées en matière d'hygiène publique et, pour atteindre ce but, nous devons nous répéter souvent et longtemps. A ce point de vue, ne cessons de demander aux commissions administratives des hôpitaux, en attendant une loi qui les y oblige, l'isolement des varioleux (1), d'exciter les familles à recourir aux revaccinations *même et surtout en temps d'épidémie*, contrairement à un préjugé qui l'interdit, et à continuer autour des convalescents les mesures sanitaires propres à empêcher la contagion.

Pourquoi ne prendrait-on pas contre une maladie épidémique redevenue, depuis quelques années, très fréquente et très meurtrière en Europe, des moyens prophylactiques qui seraient au moins aussi justifiés que les mesures quarantainaires opposées à l'invasion de la peste, de la fièvre jaune et du choléra? Le danger est pressant : *caveant consules!*

En bornant mes recherches à l'époque de l'invasion allemande, je ne prétends pas que l'influence néfaste de ce fléau se soit arrêtée là. J'affirme, au contraire, qu'elle a de beau-

---

vier, un professeur ne se fit pas revacciner. Il eut au printemps suivant une variole confluente.

(1) Cet isolement n'existait pas encore dans tous les services de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon pendant l'hiver de 1878-79. Une fille de service, venue du village pour consulter le médecin au sujet d'une maladie de l'abdomen, attendit la fin de sa visite dans une salle commune où se trouvait un ou plusieurs cas de variole. Rentrée chez elle elle fut prise de variole à son tour et en mourut; sa sœur, venue d'un village voisin pour la soigner, en mourut aussi, et quelques autres cas parurent ensuite dans cette localité.

coup dépassé cette limite, qu'elle s'exerce encore, qu'elle s'exercera longtemps dans les localités qui en ont soutenu le poids. On ne pourra jamais calculer le nombre des enfants frappés dans le sein de leur mère et qui, par le fait des émotions qui ont traversé la grossesse ou qui ont troublé l'allaitement, ont apporté en naissant des germes de maladies, des maladies déjà réalisées, des infirmités de nature à compromettre un jour leur existence ou à leur imposer un tribut plus ou moins onéreux, de souffrances ou d'infériorité physique ou intellectuelle. Que de santés florissantes ont sombré depuis cette fatale époque et sont déjà parvenues ou parviendront par des voies détournées, maladies du système nerveux, altérations du sang, tuberculose, à une mort prématurée!

Ma tâche est finie, mais je la croirais incomplète si je n'y ajoutais une réflexion qui en renferme, en quelque sorte, la conclusion et la moralité. Serait-il vrai, ainsi que l'affirment quelques penseurs, que la guerre est un mal nécessaire, une dîme sanglante à laquelle l'humanité soit fatalement condamnée sans appel? A cette doctrine si désolante, d'autres opposent la conviction que la guerre pourra disparaître un jour, comme la famine et la plupart des pestes qui ont reculé devant le génie de la civilisation chrétienne et qu'on ne rencontre plus que dans les contrées où celle-ci n'a point encore pénétré.

Hélas! Nous ne le voyons que trop par les événements contemporains, il y a dans l'homme des aptitudes innées ou des dispositions éventuelles qui s'opposeront toujours à cette concorde parfaite et à cette pacification générale des peuples qui exigeraient leur perfection; mais il est permis d'espérer, sans tomber dans l'utopie, que le moment viendra où les guerres, à force d'être meurtrières, deviendront plus rares et se localiseront dans des espaces relativement restreints.

Pour atteindre ce but, laissons aux économistes dire ce que coûtent les armements formidables; mais nous, médecins, racontons au pays ce que les guerres lui ont sacrifié d'existences précieuses et rappelons aux familles tous les deuils qu'elles lui ont inutilement infligés. Ne redoutons pas l'exubérance de la population : l'air, le soleil et la terre ne manqueront jamais à personne et, à défaut des champs de carnage où là poussent l'ambition des princes et leur politique décevante, la jeunesse trouvera partout et toujours un but d'activité honorable et fécond.

Et quand cette époque bienheureuse sera réalisée, les amis de la paix cesseront d'être des rêveurs et des utopistes, et les législateurs de tous les pays pourront inscrire au frontispice de leurs constitutions cette belle pensée d'un grand poëte contemporain : « la paix est la vertu de la civilisation, la guerre en est le crime (1). »

---

(1) V. Hugo : *Discours à propos du centenaire de Voltaire.*

UN
POÈME FRANC-COMTOIS INÉDIT
DU XIIIe SIÈCLE
D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NEUCHATEL

Par M. Jules GAUTHIER
SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 16 février 1880.)

L'histoire littéraire de la Franche-Comté aux XIIIe et XIVe siècles est d'une brièveté désespérante. Dans cette province déjà si française de tendances et de langage, quoique soumise à des influences étrangères, la pauvreté du sol, le caractère des habitants âpre et rude comme leurs montagnes, l'absence d'une capitale et d'une cour, mais par dessus tout le tumulte de guerres incessantes se prêtaient mal à l'éclosion d'un courant littéraire et au développement d'une culture intellectuelle. Il fallut, pour les y susciter, l'annexion préparée et accomplie par Philippe-le-Bel, consolidée par les bienfaits d'une comtesse de Bourgogne devenue reine de France, enfin, comme conséquence, le mélange intime dans les armées et les écoles des Franc-Comtois et de leurs conquérants. Mais toutes ces influences déterminèrent plus de vocations dans le métier de la politique et des armes, que dans celui des lettres, et les quelques poètes qui, au XIVe siècle, signèrent leurs écrits d'un nom comtois, n'ont laissé ni une réputation, ni des œuvres de premier ordre. Modestes rimeurs qui traduisaient péniblement en vers des auteurs latins (1), ils n'avaient à leur service pour produire des

(1) Jean Priorat, de Besançon, traducteur de Végèce; Renaud de Louens, de Poligny, traducteur de Boëce, etc.

œuvres originales, ni l'imagination ardente et souple du Midi, ni le souffle inspiré et vigoureux de certains poëtes du Nord. L'extrême rareté de leurs ouvrages constituant surtout leur genre de mérite, c'est à ce titre que je pourrai présenter comme une trouvaille un poëme inédit du XIIIe siècle auquel j'ai cru reconnaître les caractères d'une origine française.

I

La bibliothèque cantonale de Neuchatel (Suisse) possède un curieux recueil de fabliaux compilés par une main du XIVe siècle (*in fine*) non pour un riche amateur, car il est écrit sur papier, sans la moindre enluminure, mais vraisemblablement pour quelque jongleur ambulant des régions voisines du Jura. Œuvres d'auteurs divers et de valeur inégale, toutes anonymes, les 53 pièces copiées dans ce manuscrit, qui ne représentent pas moins de 27,000 vers octosyllabiques, accusent nettement par leur contexture et leur langage la seconde moitié du XIIIe siècle ou la première moitié du XIVe, c'est-à-dire l'âge d'or des fabliaux dans la littérature romane. Peu connu en France, le manuscrit de Neuchatel n'a jusqu'ici été utilisé que par des savants neuchatelois ou allemands, MM. Matile et Keller, qui en ont édité quelques textes, plusieurs des pièces qu'on y rencontre figurent il est vrai dans nos collections françaises, mais elles y ont été introduites d'après des sources différentes (1). En somme, plus de

(1) Le manuscrit de Neuchâtel est un in-4°, papier écrit sur deux colonnes et ne comprenant pas moins de 372 fragments. Des 53 pièces qu'il contient, citons comme publiées déjà la pièce n° 2 : *D'un hermite qui amoit une sarrazine par l'enhortement de l'ennemy* (publié par Ad. Keller, Stuttgard, 1840) ; la pièce 7, *D'un jardinier qui donnoit la moitié de son gaing por Dieu, lequel sa femme fist retraire* (publié par Matile, *Revue suisse*, 1843). Les pièces 8, 16, 28, 44 ont été publiées par Méon, mais d'après d'autres manuscrits, ainsi que la pièce sur la *Légende de sainte Léocade* de Gautier de Coincy, éditée par M. P. Meyer. (*Recueil d'anciens textes*, IIe partie.)

40 fabliaux ou contes pieux de ce recueil, dont quelques uns charmants comme sujet et comme forme, sont encore inédits; tel est le cas du petit poème qui sera l'objet de cette notice, et auquel j'ai hâte d'arriver.

Il occupe avec le 9e rang, les pages 59 à 76 du manuscrit de Neuchatel; c'est un conte pieux dont le titre peu explicite, on en conviendra tout à l'heure, est celui-ci : *Des III chanoines qui s'en alèrent estre hermites en III diverses régions.*

En voici le thème que j'accompagnerai des citations indispensables, soit pour faire apprécier la langue du poëte, soit pour servir de base aux conclusions de cette étude.

Le poëme débute par un prologue où l'auteur pour donner plus de crédit à son œuvre, annonce modestement que l'invention du sujet n'est point son fait, mais qu'il l'a tiré du latin pour le *translater en roman.* Après ce préambule le récit commence.

Il y avait une fois en Egypte dix clercs, tous gentilshommes, qui desservaient un riche bénéfice. Trois d'entre-eux étaient liés par l'intimité la plus complète, l'un s'appelait Félix, l'autre Boniface, le troisième (dans l'intérêt de la rime) se nommait Dieudonné Belleface. Ils vivaient noblement, chassaient ou chevauchaient sans relâche quand un incident vint les divertir d'une existence aussi mondaine.

I jour dez après [le] maingier
Alèrent tuit III gibescier
Il I semistère passèrent
Au passer en la mort pensèrent
Entr'eux dirent leur oroison
Que pour les morz dire devonz
Qui passe parmy cymistiere
Si doit sa paternostre dire
Pour touz ceulz qui trespassez sont.

Cette méditation accidentelle sur un cimetière et sur la mort produit un tel effet sur nos chanoines qu'après une longue réflexion (qui dura deux lieues !) et une courte conférence, ils se décident à abandonner le monde et à se faire

ermites pour expier leurs péchés. L'aîné, Félix se prononce le premier dans ce sens, Boniface déclare qu'il mourra dans les ruines de Jérusalem, Dieudonné veut se retirer à Antioche chez les ermites de *la Noire-Montagne*. Aussitôt les trois amis entrent dans une blanche abbaye, quittent leurs riches vêtements, se font raser la tête, se disent un dernier adieu et se dispersent en se donnant rendez-vous dans l'éternité.

Après ce premier tableau, la scène se déplace, la voici maintenant en Franche-Comté

Cy endroit des deux vous lairay
Et de Monsieur Félix diray
Que d'errer out grant cusançon
Tant qu'il vint jusqu'à Besançon
Laz fu maigres et escharnez
Nuz piez et ses draps despeciez
Hault tonduz et la barbe grant,
Si que les genz et li enfanz
Amont et aval le huchoient,
Car entr'eulz comme foulz l'avoient.

Tenu pour fou par les Bisontins, au milieu desquels il vit désormais, indifférent à la plupart, raillé des sots, apprécié des sages, Félix trouva hors des murs de Besançon une pauvre chapelle dont il fit sa demeure :

De la Mère Dieu douce sainte
Yqui out une image peinte.

Là, aux pieds de la Madone, couché sur la terre nue, l'ermite reposait la nuit.

Sur ces entrefaites, un événement dramatique met en émoi la cité. Un chevalier à bannière, excommunié pour ses méfaits, tue le chapelain qui lui notifiait sa sentence ; frappé de la main de Dieu, l'assassin tombe gravement malade ; mais, touché de remords, il fait mander l'archevêque à son chevet, reconnaît sa faute et promet, s'il survit, d'en faire brève pénitence. Le chevalier guérit et sur l'ordre du prélat

témoin de sa promesse, part pour Rome et va demander au Saint-Père de lui octroyer son pardon. Prévenu par une voix d'en haut, le pape envoie le pèlerin à Jérusalem auprès de l'ermite Boniface. On devine aisément le reste, Boniface à son tour prévenu renvoie le pénitent à Antioche près de son ami Dieudonné qui lui-même l'adresse à Besançon à son compagnon Félix. Le pèlerin comtois se prête à tous ces renvois non sans maugréer quelquefois contre une pénitence si rude, et reprend enfin le chemin de sa patrie.

Cilz qui son paiiz convoita
De bien errer tant esploita
Qu'aïnz III mois vint à Besançon
Il n'oblia pas sa liçon
. . . . . .
A Besançon ala cerchant
Et de rue en rue quérant
. . . . . .
Tant quist qu'un enfenz l'ensoingna.

Déconcerté à l'aspect d'un fou qu'on lui montre assis dans un carrefour, il hésite à l'aborder, mais l'ermite scrutant sa pensée, l'accoste et lui dit quelques mots. Etonné, le chevalier le suit, l'observe et durant la nuit, caché derrière un pilier de la chapelle qui lui servait de cellule, voit avec stupeur les anges entourer et vénérer ce fou, non, ce saint qui sommeille. Dès lors il n'hésite plus à lui confesser son crime et à en solliciter l'absolution. « Revenez demain, » dit Félix, qui se met aussitôt en prières et adresse à la Vierge une gracieuse oraison.

Ave Vierge pucelle
En qui la flour portaz
Et par ce saint déport
Paix en terre apourtaz.
Ave cui Gabriel
Apourta le message
. . . . . .
I petit de vostre amitié
Vierge saintisme nous monstrez
. . . . . .

La dame du Ciel apparut
Plus blanche que flor de lix
Par son nom appela Félix.

« Tu m'as toujours servi et aimé, dit-elle à l'ermite, je veux exaucer ta prière. Demain tu conduiras le chevalier coupable sur la tombe de sa victime, tu la ressusciteras, et c'est elle-même qui viendra absoudre son meurtrier. » Après quelques conseils personnels sur la conduite spirituelle que doit tenir l'ermite, la Vierge, avant de disparaître dans un rayon lumineux, termine par quelques mots sur les désordres présents de l'humanité.

Les laiz qui en enfer se lassent
Qui pour le monde avoir Dieu lassent
Tous les clerches et les prélaz
Que le monde tient en ses laz
Car à mal faire trop s'abandonnent
Ensic mauvais exemple donnent.

Félix et le chevalier témoin invisible de cette apparition en restent longtemps éblouis et ravis. Le jour suivant, l'ermite, exécutant les ordres de Notre-Dame, conduit le chevalier sur la fosse du chapelain.

A ung des chiez de la cité
Out I moustier d'antiquité
Fondé en l'onneur Saint Lorent
Touz fu ly moustier plains de genz
Et touz ly paiis il venoit
Car la feste du saint estoit.
Cilz prebstres occiz léans just
Cilz qui resusciter le dust
Et ly aultrez qui le menoit
Vinrent sur la fosse tout droit.

En présence d'une foule compacte l'ermite évoque le chapelain ; celui-ci sort du tombeau, absout et bénit son meurtrier, lui pardonne et croisant de nouveau ses mains sur sa poitrine disparaît dans la fosse qui se referme. Un tel miracle émeut la cité qui accourt tout entière. . . . .

La cité fu toute esmehue
Quant la nouvelle fu sceue
Et grans et petiz y corrurent
Quatre à quatre s'entrebatoient
Sy comme d'aler se hastoient.

Pour se soustraire aux ovations d'un triomphe, Félix n'a d'autre remède que d'aller immédiatement cacher ses derniers jours dans les cloîtres de Cîteaux. Quand la mort vint l'y chercher, il retrouva à la porte du paradis ses compagnons d'Antioche et de Jérusalem, fidèles au rendez-vous donné naguère en Egypte; tous trois, couronnés par Dieu en récompense de leurs privations volontaires, entrèrent glorieux dans l'éternité.

Ainsi finit, après une courte conclusion morale, le *Conte des trois chanoines qui se firent ermites.*

Cette pièce, qui ne compte pas moins de 1,114 vers octosyllabiques, farcie d'une manière un peu exagérée de maximes morales empruntées tantôt à l'Evangile, tantôt à la Sagesse des nations, n'est ni supérieure ni inégale comme niveau littéraire, je n'ose dire comme souffle poétique, à la moyenne des contes pieux que la littérature du moyen-âge produisit en si grande abondance. Elle appartient d'après l'autorité de maîtres éminents, derrière laquelle j'abriterai mon incompétence, au cycle fameux des légendes pieuses rimées, connues sous le nom de *Vie des Pères* et tirées de récits grecs ou latins d'une haute antiquité (1). La déclaration de notre rimeur que nous relevions dans le préambule

... Tant que du latin soit hosté
Et en roman soit translaté.

est donc parfaitement correcte. Quant à la source latine du

(1) Voici l'origine de ce grand recueil de légendes qui, primitivement composé de quarante-deux récits dont le nôtre fait partie, modifié et agrandi par diverses retouches, fut rédigé en vers au XIIIe siècle.

... D'abord écrits en grec, peut-être aussi en copte ou dans d'autres langues orientales, ces récits furent traduits en latin à des époques

récit, dont le cadre ancien a été remanié, rajeuni, refait sans doute de toute pièce, peut-être avec adaptation d'une légende locale, je l'ai vainement cherchée dans les *Vitæ Patrum* recueillies et publiées par le savant jésuite Rosweyde (1). Quand l'étude des *Vitæ Patrum* sera complétée, d'après les manuscrits nombreux et variés dont la collation est encore à faire, on pourra retrouver le récit original d'où sort le conte *des Trois chanoines.*

Ce sera le moment d'en établir et publier un texte critique en utilisant les nombreuses versions qui en subsistent (une quinzaine mentionnées dans Wolter, *der Judenknabe,* 13.) éparses dans toutes les bibliothèques d'Europe.

Constatons toutefois dès maintenant l'existence d'une version différente de la nôtre, en quatrains alexandrins monorimes, publiée par Jubinal (*Contes* I, 266) et mentionnons

---

diverses, mais en général, à ce qu'il semble, antérieurement au huitième siècle. Les originaux grecs ou autres sont en grande partie perdus; les manuscrits latins des *Vitæ Patrum* qui diffèrent beaucoup entre eux n'ont pas encore été soumis à une étude comparative et critique; en sorte qu'il est très difficile de savoir à quelle époque remontent et quand ont été mises en latin les histoires qu'ils contiennent et que souvent tels ou tels d'entre eux contiennent seuls... (*L'Ange et l'Ermite,* lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres par M. Gaston Paris, 12 novembre 1880.)

La table des contes pieux qui composent les *Vies des Pères* et l'indication des manuscrits qui les contiennent ont été publiés par Walter, *der Judenknabe*, 13. Le professeur Tobler, *Jarbuch für romanische literatur.* vii (1866), 425-26, signale notre conte d'après deux manuscrits, celui de Neuchâtel qu'il a connu, et celui de M. Steiger-Mai, de Seedorf, canton de Berne. On trouve encore ce conte au f° 100 du manuscrit français 1807 de la Bibliothèque nationale. Nous devons à l'obligeance de deux éminents confrères, M. Gaston Paris, de l'Institut, et M. P. Meyer, professeur au Collège de France, ces utiles indications bibliographiques et d'autres encore qui nous ont été précieuses pour la rédaction de cette note. Qu'ils veulent bien agréer ici tous nos remerciements.

(1) De vita et verbis seniorum libri X; historiam eremiticam complectens opera Herib. Rosweydii. *Antuerp.* ex offic. Plantiniana, 1615, in-fol.

cette particularité, c'est que dans un des manuscrits analysés par le professeur Tobler de Berlin (1), la résidence des trois ermites est placée dans les capitales des trois grands patriarchats d'Orient : *Jérusalem, Antioche et Alexandrie.* Or dans notre manuscrit de Neuchatel à côté de Jérusalem et d'Antioche, Besançon (qui remplace Alexandrie) devient le centre de l'action en même temps que la résidence de l'ermite Félix. Ce fait prouve deux choses, l'une que le récit latin primitif ne contenait point le nom de Besançon, l'autre que le versificateur anonyme, auteur de la version de Neuchatel, était certainement un Franc-Comtois, probablement même un Bisontin, jaloux de mettre sa patrie au même rang que Jérusalem et qu'Antioche. A côté de cette première et sérieuse vraisemblance, d'autres détails topiques confirment notre opinion. L'énoncé exact de l'existence d'un archevêque à Besançon, l'approximation des distances qui séparaient cette ville de Rome ou de la Palestine, enfin et surtout la mention d'une antique chapelle dédiée à saint Laurent et dont la fête constituait une solennité exceptionnelle, sont autant de circonstances précises qui ne devaient, surtout la dernière, être familières qu'à un bisontin (2). Il n'est pas

(1) Tobler, *Jahrbuch für romanische literatur*, Berlin, VII (1867), p. 525. (Manuscrit de M. Steiger-Mai.)

(2) La fondation de cette église, d'après nos légendaires, était due à l'évêque saint Léonce et remontait au Ve siècle. — ... *Novam præterea ecclesiam* Laurentio *martyri construxisse non longe a ponte civitatis.* (Vesontio, pars II, 97.) Pierre Damien en fait mention dans l'une de ses lettres adressée à l'archevêque Hugues le Grand, comme d'une église reconstruite par ce prélat : *Duas alias noviter canonicas uno simul eodemque tempore construis... alteram vero cum ecclesia, si rite teneo*, sancti Laurentii. (Vesontio, II, 212.) Enfin par un lectionnaire de l'église Sainte-Madeleine dont J.-J. Chifflet nous a donné des extraits, dont l'abbé Fleury nous a transmis la copie (conservée dans les manuscrits de la Bibliothèque publique de Besançon), nous savons qu'en 1239, le lendemain de Noël : *Quidquid erat a monasterio Sancti Laurentii*, usque *ad Dubium combustum fuit igne*. (Vesontio, II, 214.) Il ne survécut de cette ruine qu'une petite chapelle rattachée à l'église Saint-Pierre et où se célébrait annuellement une fête solennelle dont Chifflet

jusqu'à l'épisode du chevalier voleur des dîmes d'une église, tuant le chapelain qui l'excommunie pour ses méfaits, qui ne soit un trait conforme aux usages franc-comtois du XIIIe siècle, sans être, je le reconnais volontiers, particulier à notre province.

Des considérations philologiques ne font que confirmer davantage une proposition déjà si plausible. La langue de notre poème plus ou moins altérée par un copiste inconscient ne répugne nullement à notre thèse. Elle présente en effet les caractères essentiels du dialecte de l'Ile de France tel que l'employaient dans la langue littéraire ou dans celle des affaires les Franc-Comtois ou les Bourguignons contemporains de saint Louis ou de Philippe le Bel.

Si mes conclusions sont admises, le *Conte des III chanoines*, grâce au manuscrit de Neuchatel, aura retrouvé déjà deux choses ; une patrie, la Franche-Comté, une date, la seconde moitié du XIIIe siècle.

II

J'aurais voulu aller plus loin et essayer de soulever le mystère qui dérobe le nom de l'auteur du *Conte des III chanoines*, mais toute affirmative sur ce point serait trop imprudente pour que je produise, à d'autre titre que celui de simple rapprochement, les indications suivantes.

Parmi les auteurs comtois du XIIIe siècle, dont je déplorais tout à l'heure le petit nombre, il en est un dont un de nos excellents compatriotes et confrères M. Ulysse Robert a révélé tout récemment l'origine, c'est Jean Priorat de Besan-

---

nous a gardé le détail : *Nunc certe in exiguum sacellum redacta est in foro frumentario constitutum, in quod quotannis in vigilia B. Laurentii dens unus ejusdem invictissimi martyris a capellanis Sancti Petri (in quorum ecclesia servatur) deferri solet, cum supplicatione et precibus publicis : postridie vero, qui dies est sancto Laurentio sacer, a vesperis ad sanctum Petrum reportari.* (Vesontio, II, 214.)

çon (1). Traducteur de Végèce à la fin du XIIIe siècle, Priorat a pris soin de spécifier sa patrie en tête de son poème.

Cil qui per rime le délivre
Cest Prioraz de Besançon
Qui ne le dit por cusançon
De vous ne raimbre ne l'atraire.
. . . . . .

Plus loin il ajoute :

.. Et Prioraz de Besançon
Après lui ot la cusançon
De la parole en rime metre.

Or, parmi les extraits du *Conte des III chanoines*, il en est un, le suivant, qu'on peut utilement rapprocher des deux passages de Priorat.

... De Monsieur Felix diray
Que d'errer ot grant cusançon
Tant qu'il vint jusqu'à Besançon.

N'y a-t-il là qu'une simple coïncidence due à la richesse de rimes qui se rejoignent sous deux plumes différentes, y trouverions-nous au contraire la trace de cette habitude d'esprit qui dans les écrits d'un même auteur réunit machinalement les mêmes consonnances? J'avoue que cette circonstance a éveillé mon attention, en l'attirant simultanément sur la réflexion suivante.

L'étude de M. Robert sur Jean Priorat a été complétée par M. Castan, qui y a joint des détails inédits sur le poète et sa famille. Grâce à ce second travail, on connaît à présent la maison paternelle du traducteur de Végèce (2). Située dans la Grande-Rue de Besançon, elle n'était séparée que par un étroit espace, la traversée du pont de Battant, de la chapelle de Saint-Laurent dont il est question dans le conte de

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXV (1874), 204.
(2) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXVI (1875), 124.

Neuchatel. Enfant, Priorat l'apercevait du seuil de sa demeure, et chaque jour, pour fréquenter l'église ou les écoles de Sainte-Madeleine, sa paroisse, il passait plusieurs fois devant ses portiques. Si l'on attribuait à Priorat le poème de Neuchatel, l'introduction dans le récit de la chapelle Saint-Laurent parfaitement inconnue de tout autre qu'un Bisontin, mais mêlée d'une façon intime aux souvenirs d'enfance du poète, s'expliquerait sans difficulté.

Je n'insisterai pas sur ce double rapprochement, car le seul but de cette notice, en faisant connaître le *Conte des III chanoines*, était d'ajouter une page, sinon à la biographie, du moins à la bibliographie de nos poètes franc-comtois.

UN
PARLEMENT DE DAMES
AU XIIIe SIÈCLE

Par M. le marquis TERRIER DE LORAY
PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

Le litige qui divise les deux moitiés du genre humain est toujours ouvert : le droit d'édicter des lois et d'exercer le gouvernement des sociétés doit-il être réservé à l'homme, ou bien doit-il être partagé avec le sexe qui supporte une part si généreuse des charges communes ? Tel est le problème qui s'est présenté plus d'une fois à l'examen des théoriciens et qui semble n'être pas encore résolu aujourd'hui. Il vous serait difficile, sans sortir des sages limites que vous vous imposez, d'introduire dans cette enceinte studieuse les controverses que suscite une si grave question. Mais s'il ne vous est pas permis de vous présenter dans ce débat comme juges, il vous appartiendrait, du moins, d'y apporter le témoignage précieux de l'histoire. Peut-être nous apprendrait-elle que le partage des droits qui forment parmi nous l'apanage exclusif de l'homme ne doit pas être regardé comme une chose nouvelle dans les sociétés civilisées, et que ces privilèges dont on prétend les investir aujourd'hui, les femmes les ont exercés à d'autres époques, non sans quelque honneur pour elles et sans quelque avantage pour les nations où une telle ingérence était acceptée.

C'est dans les contrées de l'Orient, sur cette terre de Morée conquise par les armes de nos aïeux bourguignons, et où ils transportèrent en quelque sorte leur première patrie, que je

voudrais aujourd'hui chercher un argument à invoquer dans cette cause. Par une heureuse fortune, cette héroïque entreprise a trouvé un historien, ou plutôt un poète, qui, sous le simple titre de *Livre de la conquête* nous en a transmis le récit dans un chant voué trop longtemps à un injuste oubli ; glorieuse épopée, sorte d'Iliade comtoise que nous ne pouvons lire, ce me semble, sans sentir s'éveiller en nous toutes les émotions de notre patriotisme. C'est là que, suivis des humbles croisés qui échangeaient pour l'épée le soc de la charrue, et de leurs vassaux devenus leurs compagnons, on voit apparaître et ce Guillaume de Champlitte, le premier héros de la conquête, qu'on pouvait bien encore appeler le *Champenois,* mais qui était né sur notre terre de Franche-Comté, dans ce château de Champlitte où son père exclu de l'héritage paternel était venu se réfugier ; et Othon de la Roche devenu le grand sire d'Athènes et près d'eux, tous ces chevaliers dont les noms nous sont familiers Gautier de Montbéliard, Eudes et Richard de Dampierre, Aymon et Guy de Pesmes qui, au dire de la chronique, formaient le cortège du Champenois. Sans doute dans ce premier essai d'un rythme nouveau, dans cet art qui semble bégayer encore, dans ce vers dur et chargé de termes gaulois imposés par la conquête, les hellénistes ont peine à reconnaître la langue d'Homère et les accents de la lyre antique. Je ne sais si je me fais illusion ; il me semble toutefois que dans ces récits d'exploits qu'on pourrait croire fabuleux, dans l'expression des grandes pensées et des nobles sentiments qui les ont inspirés, le narrateur sait souvent prendre son essor et élever son vol jusqu'aux sublimes régions de la vraie poésie.

Ecoutons son début : « Si vous avez souci de connaître les exploits des héros, si vous aimez à vous instruire et à recueillir la mémoire des hauts faits, lisez ceci, et, si vous êtes illétré, asseyez-vous à mes côtés et écoutez-moi. Cet homme extraordinaire, ce célèbre guerrier qui avait conçu le projet de se rendre au tombeau du Christ avec ses nobles compagnons

avait, en mourant, laissé deux frères (1). Comme deux fleurs sorties de la même tige, ces frères se ressemblaient aussi bien par les traits du visage que par la grâce de la personne. Le plus jeune avait cependant plus de génie et de pénétration. Ils décidèrent que l'aîné demeurerait en Champagne, et que Guillaume, le second, passerait avec ses hommes en Morée pour y conquérir des terres et des villes dont il ferait un héritage de famille. Alors l'aîné lui donnant tout l'argent qu'il avait en réserve, lui dit : Cher frère, puisque je demeure ici, prends l'argent de notre trésor, tout ce que nous avons en commun, et pars avec mes vœux et ceux de nos proches ; j'espère en la bonté de Dieu pour le succès de ton entreprise. » Ces adieux si touchants, cette scène si vivante, bien que fictive dans laquelle on voit retracer jusqu'aux traits de la physionomie du héros comtois, ne sont pas le fait d'un simple chroniqueur, d'une sorte de Cuvelier oriental ; je sens un poète dont le récit n'exige pas de moi une foi absolue, mais réussit à me charmer et m'entraîne à la suite de ce héros qui est le nôtre, et dont il me fait aimer le courage et la noble ardeur.

« Lorsque l'hiver fut passé, lorsque avec le mois de mai renaquit la saison nouvelle où les rossignols commencent leurs concerts, et que toute chose, dans la nature, se réjouit et se pare, le prince Guillaume rassemblant ses troupes, traversa la mer de Lépante. » Tel est le début de la partie du poème que je voudrais lire avec vous, et disons-le, pour n'y plus revenir, il m'est difficile de voir dans ce tableau, le style d'un pâle et froid chroniqueur. Mais quel était ce prince Guillaume et qu'elle était cette expédition à laquelle le conviait le retour du printemps ?

Nous sommes en l'an 1259. Depuis un demi-siècle la con-

---

(1) Il y a ici une erreur qui est reproduite dans la version française ; Eudes et Guillaume de Champlitte étaient non les frères, mais les petits-cousins de Thibaut de Champagne.

quête de la Morée est accomplie. Aux combats des premiers jours, aux sièges de villes et de châteaux, aux luttes victorieuses où le nombre des ennemis n'était pas compté, a succédé sur la terre hellénique une ère de tranquillité, de concorde, et, on peut le dire, de prospérité. La nation grecque, aussi bien les habitants indociles des campagnes que les citadins ammolis par le régime impérial, a accepté le joug des conquérants et vit en paix, sinon en sympathie sincère avec ses nouveaux dominateurs. La Grèce était devenue une France nouvelle et, dans les châteaux élevés sur les ruines d'Argos et de Sparte, les joutes et les tournois, les jeux et les gais passe-temps, les costumes et le langage offraient aux conquérants une image toujours présente de la mère-patrie. Le temps n'était plus où le chevalier-poète Rambaud exprimait, au milieu des triomphes des Francs, ses mélancoliques regrets : « Nous avons fait des empereurs, des rois et des ducs ; je vois le marquis honoré ainsi que le Champenois ; jamais certes nulles gens n'obtinrent tant d'honneurs et de terres... Mais à quoi me sert d'avoir ici grandes terres et grand avoir ? Si ma puissance s'est accrue, le chagrin s'est accru aussi, puisque je suis éloigné de ma dame, et je sais que plus ne me viendra joie..... » Quelques alliances conseillées par la politique ont contribué à rapprocher les deux peuples. Aux Champenois ont succédé les Villehardouin et Guillaume, le troisième d'entre-eux a pris pour femme la fille du grec Michel Comnène, despote d'Arta. Ce mariage, qui semblait être pour la principauté un gage de paix, devint la source de longues calamités.

En 1259, le despote jugea les circonstances favorables pour annexer à son domaine quelques uns des territoires de l'ancien Empire recouvrés par les Paléologues. Il invoqua, dans ce but, l'alliance du prince de Morée. Il s'agissait de courir à de nouvelles aventures, de faire la guerre à l'ennemi des Latins, de répondre à l'appel d'un prince auquel il était uni par des liens de famille étroits ; Guillaume n'hésita pas. Au mois de mars tous ses vassaux et arrière-vassaux convoqués

par un ban, traversaient à sa suite le golfe de Lépante. Il ne restait à la garde des châteaux que les dames des chevaliers et des châtelains et c'est à elles qu'était confiée la mission de maintenir la paix dans la principauté aussi longtemps que durerait une expédition qu'on se flattait de rendre aussi courte que fructueuse.

L'armée du despote, accrue de la chevalerie franque, s'avança sans obstacles jusqu'aux confins de la Macédoine. Là, les alliés apprirent l'approche des troupes impériales qui venaient près d'Achris leur disputer la possession de ces belles provinces. Les Francs s'en réjouirent. N'étaient-ils pas accoutumés à compter par des victoires tous les combats qu'ils livraient aux Grecs? Mais ceux-ci avaient appelé à leur aide des soldats de toutes les nations, Bulgares, Allemands, Hongrois, Cumans, Turcs même, et, dans leur camp qui renfermait jusqu'à vingt-sept batailles, en entendait, dit le poète, parler toutes les langues. De plus. cette armée était commandée par le sébastocrator, Jean Paléologue, capitaine qui joignait à une grande expérience de la guerre tout le génie artificieux de ceux de sa nation. En effet, malgré la supériorité immense de ses forces, c'est à la ruse qu'il eut recours pour vaincre ses ennemis. Il dépêcha au despote un de ses affidés qui par de faux rapports, lui fit envisager sa défaite comme certaine, le séduisit par ses promesses, réveilla chez lui le sentiment de la fierté nationale et de la jalousie contre les Francs, et le détermina enfin à renoncer à une lutte soi-disant fratricide. Comnène, cependant, aurait voulu éviter l'apparence d'une trahison vis-à-vis d'alliés dont le désespoir pouvait être redoutable. Il appela à un conseil Villehardouin avec les principaux d'entre les Francs et, après avoir obtenu d'eux le serment du secret le plus inviolable, il leur révéla son projet de fuite fondé, disait-il, sur une invincible nécessité ; il les invita à le suivre en abandonnant à la merci de l'ennemi les hommes de pied et le menu peuple, pendant qu'ils seraient livrés au sommeil ; puis il les ren-

voya dans leur camp saisis de surprise et de stupeur.

Le prince Guillaume avait paru se résigner à adopter le dessein du despote. Mais son neveu Geoffroy de Bruyères avait d'autres pensées. La honte de fuir en présence de l'ennemi, et, plus encore, celle d'abandonner ses soldats remplissait son cœur de la plus amère douleur. Ce même peuple, ces vassaux, ces fils de laboureurs, qu'il avait amenés de si loin, qui l'avaient fidèlement servi et aidé, qui comptaient sur la protection de son épée, il ne pouvait consentir à les livrer, sans tenter un effort, à la mort ou à la servitude. Mais un serment le liait ; il avait juré de ne révéler à personne le secret du despote. Comment faire connaître à ce peuple le sort qui lui est réservé ? Il roulait dans son esprit, dit le poète, comment il pourrait secourir les siens et échapper au crime de les avoir sacrifiés injustement. Sa grande pitié lui inspire un artifice; ce qu'il ne peut dire à nul homme il le dira à un objet inanimé et, frappant son pavillon de sa lance : O mon pavillon, s'écrie-t-il, toi qui m'as couvert et protégé, ajoute foi à mes paroles, car je t'aime trop pour te laisser exposé au danger. Voilà qu'il a été décidé que nous, les chefs, nous fuirions du camp dès ce soir et que nous abandonnerions le menu peuple à tout le péril : je te conjure, ô mon pavillon chéri, de croire à mes paroles ; fais donc en sorte d'échapper au sort qui te menace. »

A ces mots prononcés devant ses servants et ses vassaux, le trouble s'empare des esprits ; le désordre se met dans le camp, Guillaume accourt et reproche à Geoffroy la violation de son serment. Un débat s'engage entre les deux chevaliers; « Je n'ai commis aucune faute, s'écrie Geoffroy ; mais je tiens pour des lâches ceux qui ont donné le conseil de fuir et de livrer le peuple. Celui qui est revêtu de la chevalerie doit savoir combattre, et non fuir. » Le prince se rend au langage de l'honneur,; il est convenu que le menu peuple se mettra en sûreté et que les seigneurs attendront de pied ferme l'attaque de l'ennemi.

Aux premiers rayons de la lune, les Grecs, bien qu'instruits de la résolution de leurs alliés, exécutent leur retraite. Les uns reprennent le chemin de l'Etolie ; d'autres, plus perfides, se tiennent à distance pour revenir accabler les Francs pendant la lutte qui se prépare. « O conduite criminelle du despote, s'écrie le poète, qui avait attiré le prince Guillaume et la fleur des nobles hommes de la Morée où ils jouissaient du repos, pour venir à son aide ! Et voilà qu'il les livre à ses ennemis et s'enfuit avec la malédiction de Dieu ! Gardez-vous de prêter jamais l'oreille à aucun serment d'un Grec ; il forme avec vous les liens les plus sacrés d'une feinte amitié et de la famille ; craignez alors ; il a le dessein secret de vous perdre (1). »

Le lendemain, les chevaliers francs, au nombre de quatre cents combattants, engagent le combat. Leur choc renverse les premières lignes de l'armée ennemie ; mais après une lutte dont le poète nous décrit les coups terribles et qui semble appartenir aux âges héroïques, pressés par des flots toujours renouvelés d'adversaires, attaqués traîtreusement par ceux qui, la veille, se disaient leurs alliés, ils tombent les uns après les autres sur leurs bannières renversées. Pas un n'avait songé à prendre la fuite. Tous étaient morts ou faits prisonniers. Quant au menu peuple, aux varlets, aux servants, ils avaient pu s'échapper et regagner la Morée où ils apportèrent la nouvelle du désastre. Néanmoins, beaucoup d'entre-eux périrent en chemin par les embûches des Grecs.

La chevalerie de la Morée était anéantie. C'en était fait, ce semble, de la domination française dans les contrées de l'Attique et du Péloponèse. Des femmes sans défense enfermées dans quelques châteaux sauraient-elles protéger contre une armée victorieuse ces provinces à peine soumises ? Pa-

---

(1) Cette imprécation, comme tous les détails qui précèdent, appartient seulement au poète, et la version française n'en donne qu'une courte et froide analyse.

léologue se flattait qu'au seul bruit de ses armes les populations se soulèveraient d'elles-même et rejetteraient en Occident, ces dominatrices plus habituées à manier le fuseau que la lance. Il n'en fut rien cependant. A son approche les châtelaines surent maintenir avec fermeté un empire qu'elles avaient fait aimer, sans doute, par la douceur de leur gouvernement. Nulle émotion, nul esprit de sédition ne se manifesta parmi les peuples et le général grec, abandonnant l'espoir d'une rapide conquête s'éloigna pour aller jouir sous les yeux de l'empereur du triomphe facile qu'il avait obtenu.

Cet état de choses se prolongea pendant trois années. Les conditions mises par Paléologue à la liberté de Guillaume et des chevaliers francs étaient telles qu'elles équivalaient à la perte totale de la principauté. Tous refusaient de s'y soumettre. Plutôt mourir dans les chaînes, disaient-ils, que de livrer à nos ennemis ces belles seigneuries conquises par la valeur de nos pères. Enfin, en 1261, l'empereur grec devenu maître de Constantinople se montra plus traitable. Il consentit à rendre la liberté à Guillaume et à ses compagnons moyennant la cession de trois forteresses de la Morée et la reconnaissance de sa suzeraineté. Les conditions étaient rigoureuses, car la remise des places désignées livrait aux empereurs les clefs de la principauté. On y souscrivit cependant dans l'espérance d'un retour futur de la fortune. Une seule chose restait à obtenir; c'était de faire accepter la convention par la princesse de Morée et par les dames des seigneurs qui avaient le gouvernement de la principauté et sans le consentement desquelles on ne pouvait en disposer.

Pour délibérer sur cette importante affaire, elles se réunirent dans la ville de Nichi, l'ancienne Tégès, située non loin d'Argos, dans la plaine du Péloponèse. Toutes les dames y parurent ayant avec elles seulement deux chevaliers que leur âge avait retenus en Morée, lors de la campagne de Pélagonie, Pierre de Vaux, dit le Vieux, peut-être un Bourguignon, et le chancelier Léonard de Vérules. Geoffroy de

Bruyères avait été député par les chevaliers captifs pour défendre leur cause devant ce parlement féminin. Le conseil téméraire qu'il avait fait prévaloir à Achris avait causé le malheur des Francs ; mais on n'oubliait pas qu'il avait en même temps préservé la nation du déshonneur, et Geoffroy, en rentrant sur la terre de Morée, fut accueilli comme un héros. Cependant tout y était bien changé d'aspect. Aux fêtes, aux divertissements, aux joutes joyeuses avait succédé une morne tristesse. Les manoirs silencieux ne retentissaient plus des chants des trouvères ; mais les cœurs gardaient leur courage et nourrissaient l'espoir d'un meilleur avenir, parce que l'honneur de la chevalerie était sauf.

Geoffroy n'était pas venu seul. Il arrivait accompagné d'un chevalier qui n'a pas encore figuré dans ce récit, mais dont le nom n'est sans doute pas ignoré de vous C'était Guy de la Roche, le grand sire d'Athènes. Guy n'avait pas combattu à Achris. Vaincu quelques années auparavant, dans un différent avec le prince de Morée, il avait dû consentir à aller en France se soumettre à l'arbitrage du roi Louis IX. Geoffroy le rencontra à son retour et lui fit connaître les conditions mises à la libération des captifs. Guy en fut vivement ému ; il voyait dans l'abandon des places cédées la perte prochaine de la principauté. Bien qu'étant le compagnon et l'ami de Geoffroy, auquel il avait fait épouser sa sœur, il le suivit à Nichi pour plaider contre lui la cause qu'il croyait être celle du peuple franc en Orient. Mais une pensée lui était à charge : le conseil qu'il donnait devait avoir pour effet, s'il était suivi, de prolonger la captivité de Guillaume ; ne l'attribuerait-on pas au ressentiment qu'il avait dû conserver de sa défaite, à la rancune qui l'animait contre le prince dont il avait dû subir la loi ? Guy de la Roche, par des paroles habiles autant que généreuses, s'appliqua à effacer l'impression que sa conduite passée pouvait avoir laissée dans l'esprit des châtelaines. « Tous ceux de la principauté, grands et petits, leur dit-il, connaissent nos dé-

bats avec Monseigneur le prince, et comment j'ai refusé de devenir son homme-lige pour un pays qui était mon héritage; mais, revenu de mon erreur, je me suis soumis à l'expiation qu'il a lui-même ordonnée. Quelqu'un ici pourrait donc croire que je garde rancune à mon seigneur à cause de ce qui s'est passé entre nous : celui-là se tromperait et ma bouche ne dira que la vérité. S'il ne s'agit pour le délivrer que de tenir prison en sa place, je suis prêt, qu'il dispose de mon corps ; s'il faut de l'argent pour sa rançon, je mettrai en gage mon patrimoine tout entier. Mais gardez-vous, dames qui m'écoutez, de céder les places, car si l'Empereur les possédait, bientôt, s'affranchissant de son serment, il enverrait des troupes nombreuses pour nous chasser de cette terre et nous dépouiller de nos biens. » Ainsi parla Guy de la Roche. Geoffroy de Bruyères, ému de ce discours, prit la parole à son tour : « Madame, dit-il, en s'adressant à la princesse, toutes les raisons que le grand sire (c'est ainsi qu'on appelait le seigneur d'Athènes) vient de faire valoir, nous les avons mûrement pesées et examinées pendant les loisirs de notre longue captivité ; mais faudra-t-il que votre époux, que ceux de toutes les dames ici présentes consument le reste de leurs jours dans une dure prison, plutôt que de remettre des places que le prince a conquises ou édifiées lui-même et qui lui appartiennent sans partage ? » Puis il retraça les souffrances endurées par les chevaliers francs pendant trois années passées dans les fers, les dangers qui menaçaient les peuples séparés de leurs seigneurs, l'affront qui résulterait pour ceux-ci du refus fait par les dames de souscrire aux conditions acceptées par leurs époux ; enfin le sort qui les attendait s'ils restaient dans les mains de leurs ennemis. Il ne pourrait jamais, disait-il, leur porter la nouvelle d'un si cruel arrêt. Son adversaire ne se tint pas pour vaincu par ce pathétique plaidoyer. Il voulut répliquer et égayer même son discours d'une plaisanterie peu délicate, ce semble. De quoi étaient donc menacés les seigneurs captifs ? Si l'Empereur les gar-

dait en son pouvoir, pense-t-on qu'il les mangerait au sel ? N'en doutez pas, il aimera mieux recevoir une bonne somme d'argent que de les tenir éternellement sous sa garde. Mais, dussent-ils périr, il convenait à des soldats du Christ d'imiter le Christ et de se sacrifier pour le salut du peuple. Il vaut mieux qu'un homme meure que d'en voir périr des milliers pour sa cause. En parlant ainsi, mesdames, je tiens le langage de la vérité et j'obéis à ma conscience. Quant à vous, faites ce que vous commande la vôtre. »

Malgré la chaleur de ses paroles, le sire de la Roche succomba devant le parlement des dames. Les inquiétudes ressenties depuis trois années, les ennuis de l'isolement, l'espérance du prochain retour de leurs époux et de leurs fils, tous ces sentiments plaidaient contre lui. La convention qui devait mettre fin à une pénible absence fut votée, sans doute, d'une voix unanime. A défaut d'autres otages, deux dames, la fille de Jean de Neuilly, maréchal de la principauté, et la sœur de Calderon, plus tard grand connétable, furent envoyées à Constantinople en garantie de l'exécution du traité. Ainsi se terminèrent ces importantes assises dans lesquelles les dames françaises eurent à prononcer sur le sort de leur nouvelle patrie. La principauté de Morée eut sans doute à souffrir des suites de la décision prise ; cependant elle vit encore des jours prospères, et la domination franque put s'y soutenir près d'un demi-siècle après le renversement de l'empire grec par les fils de Mahomet. Quoi qu'il en soit, il m'est difficile, je l'avoue, de ne pas regarder comme un véritable poète celui qui nous a dépeint ces grandes scènes, qui nous a légué cette glorieuse épopée où nous voyons figurer au premier plan des héros dont les noms nous sont bien connus et que nous pouvons regarder comme nous appartenant de si près ; et en me rappelant que, selon nos vieux annalistes, les Francs auraient eu les Troyens pour aïeux, je me demande s'il n'est pas permis de voir dans cette conquête de la Morée comme une revanche de la ruine d'Ilion, et dans

le poème qui la célèbre, une réponse aux chants de triomphe de l'ancienne Grèce. Plus heureux que les vengeurs de Ménélas, nous avons de cette héroïque entreprise, de ce passage vers les rivages du Levant, recueilli des dépouilles et des richesses qui nous sont restées, et la science, et la philosophie, et ces grands monuments du génie humain que la Grèce semblait s'être réservés et qui, entre nos mains, ont porté des fruits abondants. J'ose dire, toutefois, que nous avons su payer noblement aux vaincus ce légitime partage des trésors de l'intelligence et qu'en recevant de nous, à leur tour, le modèle des qualités familières à notre race et le courage et le sentiment de l'honneur et le culte de la bonne foi, ils n'ont point eu à envier les heureux larcins que nous leur avons faits. J'ajoute qu'ils n'auraient eu qu'à s'applaudir de leur défaite si, dans ces contrées de l'Orient disputées à la servitude sans pouvoir en être affranchies, la compagne de l'homme avait su, grâce à notre exemple, obtenir la salutaire influence que la chevalerie lui avait reconnue et que les mœurs de nos pères lui avaient assurée. Et parmi les utopies qui se produisent ou se réveillent au milieu de nous, plût à Dieu que nulle ne fût plus menaçante que celle qui tendrait à lui rendre la place que lui accordait une société trop dédaignée peut-être et à jamais disparue.

NOTE CRITIQUE SUR LE LIVRE DE LA CONQUÊTE.

On a dit que le *Livre de la conquête*, qui contient environ huit mille trois cents vers de la forme dite *politique*, généralement employée par les poètes grecs depuis l'époque des Paléologues, ne serait que la traduction d'une chronique de Morée, retrouvée assez récemment, écrite dans l'idiome français du XIVe siècle, et qui aurait été revêtue par un ingénieux versificateur des couleurs et des formes de la poésie hellénique. Cette opinion qui tendrait à enlever au *Livre de la conquête* une grande partie de sa valeur et presque toute son originalité, est celle qu'a exprimée M. Buchon lorsqu'il a publié la *Chronique française*, en 1845, et nous ne croyons pas qu'il l'ait abandonnée depuis lors. C'est donc avec quelque hésitation que nous osons émettre une opinion différente, bien qu'elle nous paraisse reposer sur des preuves très fortes dont le lecteur restera juge.

1° La *Chronique française* est beaucoup moins développée que le texte grec. Le *Prologue du poème* renferme à peu près trois fois la matière du *Prologue français*. Il contient un grand nombre de détails et de circonstances totalement omis dans la *Chronique* et qui auraient difficilement été introduits par un simple traducteur écrivant plus d'un siècle après les événements. (V. *Prologue*, v. 451; *Chronique*, p. 11. — *Prol.*, v. 547; *Chron.*, p. 13. — *Prol.*, v. 1092; *Chron.*, p. 22.)

2° Le *Prologue français* commence par ces paroles : « Pour ce que aucunes gens sont moult négligent et lor annye de ouir une longue estoire ordonément faite et devisée, et ayment anchois que on leur conte en briès paroles, si vous diray mon compte, non pas ainsi com je trovay *par escript*, mais au plus brief que je porrai. » Par une rare exception, ces lignes ne sont pas traduites du grec, Elles appartiennent à l'auteur français en propre. Celui-ci se serait donc borné à abréger un récit existant, déjà mis *par écrit*. M. Buchon suppose qu'il fait allusion à une relation plus ancienne dans laquelle l'auteur grec aurait puisé les détails qu'on ne trouve pas dans le français. Cette relation serait aujourd'hui perdue, car les deux auteurs, dont les récits sont calqués l'un sur l'autre, s'écartent également de l'histoire véritable pour suivre une légende qui leur est propre. Il paraît plus naturel de croire que l'*estoire ordonément faite*, abrégée par l'auteur français, n'est autre chose que l'ouvrage grec que nous possédons et qui semble être resté beaucoup plus vulgaire que la traduction.

3° Le poète s'exprime toujours comme un auteur original qui ne suit aucun guide et parle toujours à la première personne du singulier : je vous dirai..., je vais vous raconter... En plusieurs endroits il appelle le *Livre de la conquête, mon livre* (v. 11, 1852), et ces endroits sont traduits par le chroniqueur : *Come le conte la vous devisé en ceste livre* (p. 38), ou bien, *Com vous avez oy...* (p. 102). *Se taist li contes du duc d'Athènes et vous dira comment...* (p. 273), *si taist li contes de parler dou princ Guillerim* (p. 199). Arrivé, au contraire, à la partie du récit qui forme la continuation du poème, et qui lui appartient en propre, l'auteur français donne à son langage une autre forme : Après ce que je vous conte... (p. 335); Ainsi que je vous conte... (p. 359); Icelluy temps que je vous conte... (id.). Le seul endroit de la première partie où l'auteur emploie cette forme de langage est la phrase du début citée plus haut, laquelle n'est pas traduite du grec.

4° Plusieurs des noms français de personnes et de lieux employés dans la *Chronique* supposent une forme grecque souvent fort arbitraire, qui est précisément celle que l'on rencontre dans le *Livre de la conquête*. Guillaume de Champlitte qui, dans les documents contemporains, et notamment dans Villehardouin, est constamment appelé G. de Chanlitte, devient sous la plume du chroniqueur G. de Saluces, et de Salins dans un autre endroit, ce qui a fait croire à M. Buchon qu'il aurait été seigneur de Salins et en aurait porté le nom. Rien n'autorise cette conjecture. Mais le nom qui lui est donné par l'auteur français s'explique par celui sous lequel il est désigné dans le texte grec : Γ. ντε Σαλουθε, forme hellénique du mot Chan-litte, dont l'incorrection n'est pas plus sensible que celle de beaucoup d'autres noms, surtout si l'on remarque que le son de la voyelle *i* est souvent rendu par la diphtongue ου, par exemple, dans *Charpigny*, écrit Τζερμπουνη; Guillaume, écrit Γουλιελμος, etc. Dans aucun document du temps nous ne trouvons le nom de la Trémouille écrit *Tremolay* : c'est ainsi toutefois qu'on le rencontre dans la *Chronique*, et cette forme s'explique par celle de Τρεμολα qui est employée dans le texte grec.

Il est dit dans le *Livre de la conquête* que l'empereur Baudoin II en passant en Occident après la chute de l'empire latin, laissa en Morée plusieurs de ceux qui l'accompagnaient. Le *Livre* en donne les noms et désigne Vilain d'Aunoy « qui reçut en fief l'Arcadie, » puis, un peu plus loin, deux autres chevaliers du même nom. Le chroniqueur, en donnant d'une manière très sommaire la même énumération, ne reconnait pas l'identité des noms et indique *ceaux d'Alni* et *ceaux d'Agny*, parce qu'il les trouve deux fois dans le texte grec. Ce nom toutefois ne devait pas lui être inconnu, et il le donne plusieurs fois d'une manière plus correcte (Anoée) dans la suite de sa *Chronique*.

L'auteur grec ayant à écrire le nom de La Palisse le rend d'une manière assez défectueuse par Πλαθι et Μπλαθοι. Le traducteur, loin de le rectifier, s'éloigne encore bien plus de la forme véritable et appelle Planchy ce chevalier dont le nom devait néanmoins acquérir plus tard quelque célébrité dans la Morée.

Le poète qui, dans son *Prologue*, indique sous le nom de Λατζα (v. 225, 251) et Λαντζα une « grande ville » où Geoffroy de Villehardouin serait allé trouver le marquis de Montferrat pour le solliciter de prendre le commandement de l'armée des croisés. Qu'il s'agisse de Milan — comme le croit M. Buchon, — de Saluces ou de Plaisance — cette dernière ville est nommée dans le récit de Villehardouin, — il est certain que le nom de la localité a été singulièrement défiguré dans le texte grec. On s'expliquerait difficilement qu'un auteur français, écrivant au XIVe siècle, employât une forme aussi défectueuse s'il n'avait sous les yeux un texte qui l'y déterminât. C'est ce qu'on trouve dans la *Chronique* où la ville dont il s'agit est appelée *Lans*. Ajoutons que l'auteur grec donne ce nom bien avant d'avoir pu le rencontrer dans la *Chronique française* où il ne paraît qu'une seule fois, lorsqu'il est parlé du départ des envoyés français, circonstance dont on aurait lieu de s'étonner si le poème eût été, comme on l'affirme, traduit de la *Chronique*.

Nous signalerons, pour terminer, un erreur qui nous paraît démontrer d'une manière plus sensible encore le travail de seconde main opéré par le chroniqueur. Le *Livre de la conquête* rapporte que Guillaume de Champlitte, étant devant Corinthe, reçut la soumission des habitants de la contrée voisine et particulièrement des villes de Demola et d'Agion-Oros. Le chroniqueur, auquel cette dernière ville est inconnue, écrit Argos, sans s'apercevoir qu'à la page suivante il doit parler longuement de l'expédition dirigée contre la ville d'Argos. Agion-Oros est une bourgade située à peu de distance de Corinthe, qui existait au moyen-âge, qui compte encore aujourd'hui quatre-vingts familles, et qui ne peut, à aucun titre, être confondue avec la cité beaucoup plus importante qui servit de résidence aux Atrides.

5° Le *Livre de la conquête*, après le départ du Champenois, fait l'énumération des grands fiefs distribués aux conquérants et, dans le document grec, cette énumération est complète. Le chroniqueur français en la reproduisant omet plusieurs fiefs, tant militaires qu'ecclésiastiques. Cette omission s'explique aisément chez un traducteur qui tend à abréger ; l'on aurait, au contraire, peine à comprendre que l'auteur grec ait tenu à compléter des détails de ce genre qu'il n'avait pas sous les yeux et qui se prêtaient difficilement à la forme poétique qu'il avait adoptée. Après le dénombrement des grands fiefs, le poème ajoute : Il distribua aussi aux simples chevaliers et aux sergents des fiefs isolés *qui sont inscrits sur le registre* (ρηζεστρο) et que nous ne mentionnons pas pour abréger. La *Chronique* porte : *De quoy li livres ne fait mencion cy endroit*. Ces deux phrases qui semblent contradictoires s'accordent au contraire parfaitement. Le texte grec parle de registre officiel et public qui, comme le *dooms day normand*, devait contenir et contenait l'énumération de tous les fiefs distribués. Le chroniqueur n'a sous les yeux que le texte grec qui se tait sur le partage fait aux sergents, et il dit : *de quoy li livres ne fait mencion*.

6° L'opinion qui donne au texte français la priorité sur l'ouvrage

grec se fonde principalement sur ce que la *Chronique française* contient une partie assez importante qu'on ne trouve pas dans le poème et qui forme une continuation s'étendant sur douze années environ. Cette continuation a paru à M. Buchon ne faire, avec ce qui précède, qu'un même ouvrage écrit dans le même style et avec les mêmes allures et par conséquent original dans toutes ses parties. Cet argument, bien qu'ayant une assez grande force, ne nous semble pas suffisant pour détruire ceux que nous avons exposés en faveur de l'opinion contraire. On conçoit que le clerc quelque peu lettré qui, à l'instigation sans doute de quelque personnage notable, reproduit une chronique écrite depuis un certain nombre d'années, ait pu chercher à compléter le récit qu'il avait sous les yeux par une addition qui devait avoir pour ses contemporains un intérêt véritable. Il nous semble, de plus, qu'on peut, entre les deux parties de l'ouvrage, découvrir quelques nuances qui en décèlent l'origine différente. Nous avons signalé déjà la différence de langage du chroniqueur lorsqu'il vient à parler de son œuvre propre, où il emploie dès lors la première personne du singulier : *je vous dis, je vous conte*... On peut remarquer aussi que dans la première partie, sauf une ou deux exceptions, le terme de franc, ou français, qui rend le grec φραγκοι, est toujours employé pour désigner les Occidentaux; dans la continuation, au contraire, ils sont désignés exclusivement par le terme de *Latins*. L'exemple s'en rencontre à chaque page.

7° Les accusations passionnées, les invectives même contre les Grecs se rencontrent fréquemment sous la plume de l'auteur du *Livre de la conquête*. Le chroniqueur, bien qu'appartenant lui aussi à la race franque les atténue sensiblement, les supprime même quelquefois, et il n'en est enfin nulle trace dans la partie de la *Chronique* qui est son œuvre propre. L'animosité des Francs contre les Grecs était très vive à l'époque qui suivit la chute de l'empire latin; elle fut entretenue par diverses circonstances pendant le règne de Michel Paléologue et du vieil Andronic, et il est à croire que l'auteur du *Livre* en subit l'influence. Après la chute du vieil Andronic, lorsque son petit-fils eut contracté deux alliances avec des princesses d'Occident, dont la seconde était de la maison de Savoie, et que l'espérance d'un accord entre les deux églises était générale, les haines s'amortirent sensiblement et nous verrions, dans le silence du chroniqueur à l'égard des Grecs, un indice de la date plus récente où il écrivait. A la fin de son travail, l'auteur grec, en parlant du mariage de Florent de Hainaut, déplore hautement les conditions qui y furent mises et qui préparèrent à la Morée des malheurs dont il se trouve le témoin. Le souvenir de ces évènements s'effaça plus tard; le chroniqueur écrivait même sous la domination des princes qui avaient tiré profit de ces conditions mises au mariage de Mahaut et il n'hésite pas à supprimer les douloureuses prévisions qui figurent dans l'œuvre de son devancier.

8° M. Buchon croit voir un preuve de l'originalité de la *Chronique* dans l'emploi des appellations franques de certaines places construites par les conquérants et qui avaient reçu d'eux des noms français, tels

que Beau-fort, Beau-regard, Cler-mont, auxquels l'auteur grec conserve leurs noms helléniques. Cette circonstance ne nous semble avoir rien de concluant. Les auteurs des deux livres paraissent tous deux habiter la Morée et en connaître à peu près la géographie, et il paraît naturel que chacun d'eux ait appliqué aux localités désignées dans son récit les noms de l'idiome dont il se servait.

En résumé, la *Chronique française* porte une date; le prologue, du moins, a été écrit entre les années 1333 et 1346. (V. *Préface*, XXI. M. Buchon lui-même, dans sa notice sur la *Chronique de Morée*, émet l'opinion que le texte grec remonte à une époque antérieure — celle de 1325 à 1330 — Aux raisons qu'il donne, on pourrait ajouter peut-être que l'auteur parle, non sans doute des conquérants de la Morée, mais de ceux qui les ont connus, de manière à faire croire qu'il a pu converser avec eux. (V. 22.) Ces raisons qui nous semblent avoir conservé toute leur force, doivent faire nécessairement regarder le poème grec comme antérieur à la *Chronique française* qui en serait la traduction. De là vient que le texte grec s'est rencontré dans trois des bibliothèques de l'Europe et a servi de thème à la chronique dite de Dorothée, tandis que la *Chronique*, écrite en langue vulgaire, n'a été jusqu'ici trouvée qu'une seule fois, dans des circonstances de nature à faire croire qu'elle n'était pas, dans le principe, considérée comme un ouvrage original.

S'il m'était permis d'ajouter quelque chose à cette trop longue discussion, je dirais que je ne saurais entièrement partager l'opinion émise par M. Buchon, en ce qui concerne l'authenticité des faits contenus dans le *Livre de la conquête*. Il me semble que dans cet ouvrage, la légende a beaucoup plus de part que l'histoire, et les faits qu'il rapporte, partout où on peut les contrôler par des récits et des documents vraiment authentiques, ne se présentent plus que très défigurés, quelquefois même entièrement controuvés. Tels sont ceux qui se réfèrent et à la conquête de Constantinople, et à la venue du Champenois, et au mariage de Geoffroy de Villehardouin, et à la campagne de Pélagonie, et, croyons-nous, au voyage du prétendu Robert de Champlitte. En se rapprochant de l'époque où l'auteur écrivait, ils prennent, sans doute, un caractère de certitude moins contestable; nous croyons néanmoins qu'il ne faut accorder à cet ouvrage, sous le rapport historique, qu'une confiance très médiocre; et que par là même, et par le soin que l'auteur a pris de consacrer le souvenir de légendes douteuses, le *Livre de la conquête* conserve ce caractère de poème que nous y avons cherché et qui lui donne, en ce qui nous concerne, un intérêt très particulier.

LE CARDINAL MATHIEU

CLERC DE PROCUREUR

Par Mgr BESSON, évêque de Nîmes

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

On lisait il y a une vingtaine d'années, l'anecdote suivante dans un journal :

« J'ai débuté par être clerc de procureur chez Me Peytel, avoué à la Cour de Paris. Nous étions trois, mais tous les trois plus préoccupés d'autre chose que des dossiers de l'étude. Le patron, soupçonnant quelque anguille sous roche, imagina d'ouvrir les pupitres de ses trois clercs. Il trouva dans le mien un vaudeville, dans un autre un roman, dans le troisième un sermon. Le lendemain il nous dit d'un ton moitié sérieux moitié railleur. « Messieurs, je doute que vous deveniez jamais de grands clercs et je ne veux pas contrarier votre vocation. Mais tant que vous serez dans mon étude, j'entends que vous en remplissiez les devoirs. L'automne prochain vous irez où vous voudrez ; vous, sur les planches, vous, chez le libraire, et vous, Mathieu, au séminaire. » Me Peytel avait dit vrai. Mais de ses trois clercs, ni le vaudevilliste, ni le romancier ne parvinrent à se faire un nom. Mathieu seul fit fortune. C'est aujourd'hui le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Ce fut plutôt la fortune de notre église et de notre province. Que Me Peytel ait trouvé un sermon dans le pupitre de son clerc, c'est fort possible ; qu'il lui ait prédit sa destinée, on peut le croire encore. Mais qu'il l'ait congédié de

son étude, ici l'anecdote cesse d'être vraisemblable. Adrien Mathieu, reçu avocat en 1817, avait toute la confiance de son patron et s'acquittait sur ses ordres des missions les plus délicates. Il était dans sa destinée d'être rompu aux affaires du siècle avant d'entreprendre les affaires de Dieu. Son esprit vif et pénétrant, son application au travail, ses habitudes morales et chrétiennes, le rendaient propre à certaines choses qui demandent, dans un jeune homme, autant de savoir-faire que de science, et d'esprit de conciliation que de politesse.

Me Peytel lui proposa en novembre 1817, trois mois après sa licence, d'aller, en qualité de mandataire du marquis de Montmorency, négocier des arrangements dans le département des Landes, Cette mission devait flatter sa jeunesse; mais Adrien avait perdu son père pendant le cours de ses études de droit, et, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa majorité, un conseil de famille avait provoqué et obtenu son émancipation. Cette circonstance le rendait plus nécessaire encore à sa mère, devenue veuve, pour liquider le cabinet d'affaires qui avait été, jusque-là, presque l'unique ressource de la famille. Sa mère eut le courage de se passer de lui et l'engagea à accepter les offres du marquis de Montmorency. Madame Mathieu sut en cela, comme en tout le reste, s'oublier elle-même et ne voir que les intérêts et l'avenir de son fils. Dieu, qui voyait plus loin qu'elle et de plus haut, inclina doucement vers l'obéissance le cœur du jeune homme. Il s'agissait d'intérêts plus sacrés que ceux de la fortune des Montmorency et d'un avenir plus brillant que ne pouvait le rêver le cœur d'une mère. C'était une vocation épiscopale qui allait se décider dans ce voyage à l'insu des hommes, instruments involontaires de la miséricorde divine. En se reportant à ces débuts de sa vie, le cardinal bénissait Dieu et le remerciait de lui avoir fait surmonter toutes les répugnances qu'il éprouvait pour ce voyage lointain. Il écrivait le 14 janvier 1865 :

« Ma mère a été, dans les desseins de Dieu, la cause de

tout ce qui m'est survenu dans ma vie d'agréable et de glorieux. A vingt ans, elle m'obligea d'accepter des fonctions qui m'éloignaient d'elle. Je m'y refusais, elle l'emporta et je me félicite encore de l'avoir écoutée. Ces fonctions très difficiles devinrent l'origine de ma vocation ecclésiastique. Quand je devins prêtre, je me berçais de l'idée de me réunir à ma mère et à ma sœur. Mais l'évêque d'Evreux me demanda à l'archevêque de Paris. J'étais fort peiné, je résistais, mes supérieurs me pressaient beaucoup. J'allai trouver ma mère et je lui exposai la chose. Elle me répondit que quand j'étais entré au séminaire, elle m'avait offert et laissé à Dieu et que je ne devais plus faire attention à elle. Notre séparation dura six ans. Rappelé à Paris par Mgr de Quélen, devenu chanoine et vicaire général, je me réunis à ma mère et à ma sœur et ne les ai plus quittées. Elles m'ont accompagné à Langres et à Besançon, et je veille aujourd'hui sur leur tombeau. »

Le voyage des Landes qu'entreprenait Adrien Mathieu sur l'ordre de sa mère, à la fin de 1817, était bien fait pour éprouver les sentiments d'un jeune homme qui n'a jamais jusque-là quitté sa famille ; mais les affaires dont il avait reçu la charge effrayaient encore bien plus son inexpérience. Il devait régler avec un régisseur, avec des débiteurs, avec des fermiers, les intérêts jusque-là fort compromis du marquis de Montmorency, retrouver des sommes considérables, et reprendre possession de plusieurs domaines dont cette noble famille avait perdu la jouissance pendant la Révolution. Les droits du marquis étaient certains ; mais les détenteurs avaient administré les biens et il fallait, pour démêler ces intérêts divers, autant de sagacité que de justice, et pour les satisfaire, autant de politesse que d'habileté et de raison. Me Peytel, qui avait indiqué le jeune Mathieu au choix du marquis de Montmorency, fut pleinement justifié par la conduite de son clerc et la réussite de l'entreprise.

Les détails de l'entreprise sont aujourd'hui sans intérêt ;

mais il est resté des lettres fort curieuses sur le pays, sur les habitants, sur les impressions de voyage d'Adrien Mathieu. Ces lettres révèlent, avec une naïveté charmante et parfois un peu malicieuse, tout l'esprit et tout le cœur du jeune homme. On y verra le parisien transplanté loin de sa chère capitale, l'enfant à qui tout n'est rien, parce qu'il est loin de sa mère. Des portraits finement tracés, des descriptions pittoresques, des réflexions d'une maturité précoce et d'une profonde justesse, font pressentir jusqu'où ce clerc de procureur aurait pu pousser l'art d'écrire, s'il avait eu le temps de le cultiver.

A peine arrivé dans les Landes, Adrien rend compte de son voyage. Voici sa première lettre. Elle est adressée à son oncle, M. Montalan, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur.

« Oh! la vilaine chose que de perdre de vue le clocher de sa paroisse, surtout quand on voyage dans les Landes. Mais au bout du compte je ne dois pas tant faire le difficile, puisque je demeure ravi de la beauté du paysage, surtout en songeant à la description qu'on m'en a faite.

» Parti de Bordeaux le mardi matin à dix heures, j'avais reçu l'assurance d'arriver le lendemain de bonne heure à Tartas. Mais les postillons sont si diligents et les chemins si beaux que je n'y parvins que le soir, à sept heures, la nuit déjà close. Où trouver Mademoiselle d'Urgons? J'étais fort embarrassé; mais un agréable porte-falot, comptant bien avoir affaire à un cœur reconnaissant, me proposa de m'y conduire, et j'acceptai son offre.

» Sur l'une des rives de la Midouze qui baigne les délicieux coteaux de Tartas, s'élève un groupe de maisons divisé en rameaux par des avenues magnifiques, quoique inégales. A l'extrémité d'une de ces rues raboteuses s'élève un château gothique, dont la teinte noire recommande l'antiquité. Mon guide frappe à une porte basse et me faisant rapidement glisser sur un pavé luisant, me conduit à une chambre

aussi vaste que la grand'salle du palais. Un feu pétillant, nourri par deux ou trois gros arbres, jetés en travers, me permit d'apercevoir la divinité du lieu, assise devant un écran et maniant la quenouille avec une grâce digne des temps chevaleresques. Mademoiselle d'Urgons est douée d'une taille de cinq pieds huit pouces. Elle porte, sur un corps essentiellement maigre, une tête qui fut charmante) ornée de deux beaux yeux qui n'ont d'autre défaut que de lui refuser leur service. Les années ont marqué sur ses traits leur passage soixante-dix fois renouvelé, et si sa main sèche et aride eût tiré pendant la nuit les rideaux du guerrier Odin, il eût tremblé de frayeur.

» Un spectacle aussi ravissant me coupa la parole. Mais l'air de bienveillance de Mademoiselle d'Urgons ayant peu à peu ranimé mes esprits, je lui déclinai, du mieux qu'il me fut possible, les motifs de mon voyage. « Je suis au fait, s'écria-t-elle, mais je vais faire appeler mon frère qui vous parlera de tout cela mieux que moi. » Nouvelle attente, nouvelle surprise, nouveau tableau !

» Le frère de Mademoiselle d'Urgons entre dans la salle. C'est un évêque d'une figure prévenante, d'un air simple et bon, mais d'une tournure grave et réfléchie. Il m'invite à monter chez lui, me fait asseoir, et après m'avoir prévenu qu'il était très sourd, il m'explique en gros les affaires de M. de Montmorency.

» Ce sont des recouvrements importants à opérer dans le pays, mais à l'occasion desquels s'élèvent de graves difficultés. Après avoir conféré quelque temps avec Monseigneur, nous convînmes que je resterais à Tartas jusqu'à l'arrivée du marquis. On l'attend revenant de Madrid où il est allé voir son frère l'ambassadeur de France. Jusque-là, je n'ai rien autre chose à faire qu'à bien manger, boire et dormir.

» Je suis hébergé chez Monseigneur, qui est bien la plus forte tête que j'aie jamais entendu raisonner sur les affaires.

Il est fort instruit et fort aimable, quoiqu'il ait tous les dehors d'un ours mal léché. Il porte des boucles de fer, des bas de laine, une perruque rousse, une casquette désappointée, un véritable habit de pendu qui montre la corde de toutes parts. Il n'est distingué extérieurement que par sa croix d'or. Mais écoutez-le un moment, examinez sa conduite, vous y trouvez tant de foi et de piété, tant de naturel et d'aplomb, tant d'expérience et si peu d'affectation, que vous le quittez pénétré d'estime et d'admiration pour lui.

» Pendant que je causais avec lui, sa sœur, qui m'avait demandé si je voulais souper, mettait toute la cuisine en mouvement et me faisait servir un repas où il y avait à manger pour quinze.

» Je suis logé chez un voisin, parce qu'il n'y a pas d'appartement en état de me recevoir. Mais tous les jours arrive, à 7 heures 1/2 précises, ma tasse de chocolat d'Espagne, à midi le dîner à trois services et le souper de même. Tartas est bien l'endroit où l'on mange le mieux, et je ne m'étonne plus que ce soit le pays où l'on engraisse le mieux les oies. »

Le prélat dont Adrien Mathieu se trouvait l'hôte était Mgr Henri de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope *in partibus*. Issu d'une famille illustre de la Provence, il fut, jeuneencore, chanoine de Metz en 1780, grand archidiacre en 1784, évêque d'Orope et auxiliaire de Metz en 1788. Cette haute et rapide fortune était due à la bienveillance du cardinal de Montmorency-Laval, qui, après avoir occupé avec éclat les sièges d'Orléans et de Condom, portait sur celui de Metz la pourpre cardinalice et le titre de grand aumônier de France. L'évêque d'Orope demeura cher aux Messins par ses vertus épiscopales ; et la part qu'il prit à l'administration du diocèse, pendant les absences fréquentes du cardinal de Montmorency, mit en relief son esprit droit et ferme, sa charité compatissante, sa bienveillance envers tout le monde, mêlée d'une grande modestie et de quelques

traits d'originalité. Après avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il suivit Mgr de Montmorency dans l'exil. Il partageait tous ses sentiments comme il avait partagé toutes ses disgrâces. Le cardinal fut un des trente-sept prélats qui firent, après la signature du concordat, des observations au pape Pie VII et qui refusèrent leur démission. Son auxiliaire signa cette pièce et compta ainsi parmi les évêques anticoncordataires. Le cardinal de Montmorency mourut à Altona, en 1808, après avoir fait acte de soumission au Saint-Siège. Mgr d'Urgons fut plus lent à obéir. Retiré dans les Landes, au milieu des domaines des Montmorency, il abrita sa vieillesse sous la protection de ce grand nom. Vivant de peu, s'enfermant dans la pratique fervente des devoirs de son état, sans relation avec le monde, il était de ces hommes dont le courage touche à l'entêtement, mais qui, malgré les illusions passagères de leur esprit, gardent un noble cœur ouvert à tous les sentiments généreux et prêt à tous les sacrifices. Il reconnut sincèrement ses torts et mourut en communion avec le Saint-Siège au mois d'octobre 1819. Il bénissait le ciel d'avoir rencontré Adrien Mathieu pour lui révéler sa vocation et préparer à l'Eglise un prêtre qui lui ferait beaucoup d'honneur. Quelle n'eût pas été sa joie, s'il l'avait vu sous la mitre et sous la pourpre ?

Mais le jour où Adrien Mathieu rencontre pour la première fois l'évêque d'Orope, le jeune parisien ne se doute guère encore de l'importance que cette rencontre aura pour lui. Le marquis de Montmorency arrive ; Adrien est agréé comme homme d'affaires et sa physionomie intelligente le fait valoir tout d'abord. Il figure avec avantage dans les sociétés du pays. Le marquis de Montmorency qui voit et reçoit beaucoup de monde au château de Poyanne, conduit Adrien dans les châteaux du voisinage et lui fait passer un hiver agréable pour un clerc de procureur qui n'a connu que Paris. Le regret de la patrie absente perce dans toutes

les lettres du jeune parisien avec une légère pointe d'ironie, tantôt contre les sites, tantôt contre les mœurs et les usages. Ajoutons qu'il se met parfois plaisamment en scène, et que, s'il se moque un peu des autres, il ne laisse pas de se railler lui-même. Tantôt il se représente grelottant de froid au sortir d'un bal, tantôt, cavalier novice, essuyant, pour comble de disgrâce, la pluie et les orages. Telle est, entre autres, la lettre suivante, pleine d'aventures et de gaieté :

« Vous saurez que M. de Montmorency était attendu à Saint-Sever, espèce de colombier perché sur une montagne. Poyanne est séparé de cette ville par une distance de six lieues. Faire tout ce trajet à cheval, pour un novice en équitation, c'eût été un peu trop fort. Il fallait se loger à moitié route. Je tombe dans un castel, ci-devant jeune, aujourd'hui délabré, où je rencontre une dame de province qui, parée comme une châsse, nous attendait au coin du feu, depuis six bonnes heures au moins. Présenté à cette Diane de Gascogne, je crois de mon devoir de lui tourner un compliment. De politesse en politesse, de prévenances en prévenances, les mots enchanté, charmé, obligé, respect, estime, vénération, reconnaissance, se croisent et s'embrouillent si bien qu'elle ne m'entendait plus et que je ne l'entendais guère; lorsqu'un domestique en grande livrée vint annoncer que l'on est servi, Souper froid, funeste indice de la fraîcheur du lendemain.

» A peine le jour commence à poindre, que M. de Montmorency demande les chevaux. Le cœur me saignait; je m'étais aperçu la veille que je m'asseyais sur des roses mêlées d'épines. Enfin je me résigne et je monte ma Rossinante. Déjà nous avions dépassé le vieux château de Cauna quand la pluie redouble de violence et sert de fouet à l'animal. Au lieu de trotter un trot marchand, il se met en gaieté, et voulant faire le grand seigneur, suit à la piste mes conducteurs qui fendaient les nues. Je commence à perdre l'équilibre; mon pied ballotte dans l'étrier, mon cou, mon chapeau, tout

est inondé, et cependant je courais toujours sans pouvoir me rétablir sur mon trône. Une lieue s'écoule et je ne suis rassuré qu'en débarquant à l'Hôtel de Ville.

» Ce n'est que le prélude. Il faut remonter à cheval et venir souper à trois lieues de là, le vent au nez, la pluie battante. Rien de plus aimable que mes hôtes, trop aimables et trop prévenants en vérité. Par égard pour mes mérites on m'héberge dans une vaste chambre qui avait servi de bibliothèque et où les pommes s'étalaient sur le plancher, comme les livres sur les rayons; de sorte que la poussière des bouquins mêlée à l'odeur des fruits me prit à la gorge et manqua de m'étouffer.

» Au sortir de cette bibliothèque parfumée, il me faut regagner Tartas par des chemins affreux. A peine hors de la porte, les ondées recommencent, le vent emporte mon manteau, l'eau coule sur la selle, dans mes bottes, dans mes poches, dans mes manches. Un fouet garni d'une peau verte déteignait dans ma main et formait le long de mon bras un ruisseau de teinturier. Enfin j'arrive à Tartas, dans un si piteux état, que le bon évêque ne put s'empêcher de crier en me voyant : « Pauvre ami ! Quel noviciat ! » je ne lui répondis qu'en secouant ma chevelure, et Monseigneur fut aspergé comme si on lui eût séché une salade au nez. Satisfait de cette preuve de modestie, il me conduisit dans sa chambre, auprès d'un bon feu, et me fit changer à la fois de costume et d'humeur, de sorte que toute cette triste histoire a fini fort gaiement. »

Cependant les distractions mondaines n'empêchent pas Adrien Mathieu, de s'appliquer à sa besogne et d'y réussir à merveille. Il propose des accommodements, passe des transactions, recouvre des sommes importantes et, dans les cas les plus difficiles, soumet à son patron, Me Peytel, les conclusions qu'il a prises. On l'approuve, on le remercie, on se oue de son habileté et de sa politesse. Il triomphe modestement, se bornant à dire : « J'ai tâché de concilier la dou-

ceur et le liant qu'il faut dans les affaires avec la rigidité que je devais y apporter comme conseil. » Toutes ses lettres se terminent par des souhaits ardents pour un prompt retour. Il écrit à son oncle : « Quand serai-je à Paris pour me chauffer les os et les jambes rue Saint-Denis, 97 ? Paris et ses ruisseaux valent mieux que toute la Gascogne escortée de son ail et de ses jambons. Cette cuisine d'hérétiques emploie simultanément le jus et le sucre et vous administre des ragoûts monstrueux. Au surplus, je n'en maigris pas, car on m'accuse ici de grossir à vue d'œil, ce qui est probablement cause que je me tiens très bien à cheval, sur une maudite selle fabriquée par tous les diables pour l'affliction de ma pauvre humanité. »

Ce retour tant désiré se fit attendre plus longtemps que ne le croyait le bouillant parisien. A mesure que son séjour se prolonge, son imagination se calme, la réflexion prend le dessus, et plus il s'enfonce dans les affaires, plus il les traite avec prudence et maturité. Il tire de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il entend des conclusions pratiques dont il se servira toute sa vie, prenant la mesure des hommes et des choses, profitant de tout et s'initiant aux moindres détails d'une administration ennuyeuse et compliquée. Est-ce un jeune homme de vingt ans qui écrirait communément la lettre suivante, si pleine d'enseignements pour tous les âges et toutes les positions sociales ?

« Mes espérances de retour à Paris, pour le mois d'avril, sont entièrement évanouies ; mais à quelque chose malheur est bon, et je ne suis pas fâché de prendre une teinture de comptabilité. Cette science, qui n'est pas bien relevée, a l'avantage de mettre de l'ordre dans l'esprit, d'habituer à une scrupuleuse exactitude et de réveiller l'activité et la vigilance intérieure. Elle a eu pour moi un autre avantage. Pour vérifier les comptes sur place, j'ai dû visiter les domaines de M. de Montmorency. Partout l'œil du maître est indispensable, mais surtout à la campagne. Ensuite, les

métayers reçoivent avec plaisir la visite d'un Monsieur, surtout lorsqu'en gardant son rang on se conduit partout envers eux avec l'affabilité convenable. Ils s'accoutument à une surveillance qui les fixe au travail, et quelques encouragements donnés de vive voix ne gâtent rien à l'affaire.

» Je fais en outre ici un cours bien précieux ; c'est un cours de prudence approfondie. J'ai tant de ménagements à garder, de précautions à prendre pour prévenir les froissements et tenir la balance droite, que mon esprit se porte naturellement à réfléchir, à peser, à prévoir. Jusqu'ici j'ai assez bien conduit ma petite barque, et voici le plan que j'ai adopté dans mes rapports journaliers avec les personnes qui pensent autrement que moi. La différence est si sensible que, si l'on se heurtait l'un contre l'autre, on se casserait le cou. Mais j'ai remarqué que dans toutes les opinions des hommes, à moins qu'ils ne soient fous, il y a toujours quelque côté juste sur lequel ils s'efforcent d'appuyer leur système. Si le principe est faux, la conduite est quelquefois loyale et sincère. Ou bien ils tirent d'un principe vrai une fausse conséquence. Or tout homme a dans l'esprit, un sentiment inné de la justice. Lorsque tout son système est attaqué et que l'adversaire enveloppe tout dans une même malédiction, l'idée qu'une pensée juste ne trouve pas plus de faveur que les autres l'irrite et lui fait prendre en haine le contradicteur. Cette marche est bien naturelle à l'amour-propre qui veut être loué et approuvé, si ce n'est sur tous les points, au moins sur un seul. Je pars de là pour dire qu'avec un sincère amour de ce qui est vrai et équitable on démêle les principes évidents des conséquences erronées. Tout en avouant que l'adversaire est bien fondé à soutenir tel point, on découvre le faible de tel autre, de sorte qu'il se fait comme une compensation dans l'orgueil de l'homme. Pour peu que les précautions oratoires ne manquent pas, le plaisir de remporter la victoire à une des ailes fait oublier la disgrâce d'être battu au centre et à l'autre extrémité ; car

l'imagination est un mauvais général qui se contente de quelques succès et se console par là d'avoir perdu la bataille.

» C'est en suivant cette marche que je me suis fait beaucoup d'amis. Les amis sont un des ressorts les plus puissants que l'ont ait à faire jouer dans les affaires de ce monde. Je pense que les intérêts de M. de Montmorency s'accommoderont mieux de cette marche que de toute autre ; car, après tout, je ne dois pas oublier les témoignages de confiance qu'ils me donnent tous les jours.

» Mais ce malheureux Paris me trotte par la tête, et je voudrais que la Gascogne vînt s'y fondre jusqu'à y perdre son nom. La métamorphose serait aussi merveilleuse que celles d'Ovide, et je m'en accommoderais si bien que je finirais par y croire. »

A ces réflexions si judicieuses, terminées par le refrain de la patrie absente, Adrien mêle parfois des pensées plus hautes qui révèlent une âme profondément chrétienne. Il dit d'un de ses amis qui se livre à l'étude des sciences : « Puisse-t-il reconnaître qu'il n'y a point de science sans religion ni religion sans pratique. » Le ton devient plus pieux encore et s'élève jusqu'à l'éloquence quand il déplore une perte de famille. Il écrit à son grand-père : « Dans l'étonnement de ma peine, je n'ai pas trouvé de meilleur remède que de la déposer aux pieds de cette croix adorable qui s'élève, aux yeux de tous les chrétiens, comme un signe de salut, de paix et de consolation. Les pensées humaines sont froides comme le marbre, faibles comme notre corps, bornées comme nos vues. Mais en appelant la religion à mon secours, j'ai entendu l'apôtre saint Paul s'écrier qu'un chrétien ne doit pas éprouver la même douleur que les impies et les indifférents, mais espérer de se réunir bientôt dans une meilleure vie aux amis qu'il pleure. »

Le jeune homme se prêche lui-même, déclarant qu'il a fait des réflexions sérieuses et importantes pour lui :

« Puisque la vie est si peu de chose, pourquoi tant s'y attacher? D'un moment à l'autre il faut m'attendre à paraître devant Dieu. Rien ne doit me paraître difficile pour me rendre mon juge favorable. Humble aveu de nos fautes, détestation des erreurs passées, bonne volonté pour l'avenir, crainte de Dieu et confiance en lui, voilà les instructions que nous donne la mort avec son invisible éloquence ; voilà les instructions qu'elle m'a données et dont je dois profiter, puisque, malgré ma jeunesse, je puis être frappé à tout moment, et qu'à tout moment il faut être prêt.

» Au lieu de m'attrister, ces idées ont produit dans mon esprit le même effet qu'une pluie douce qui rafraîchit la terre altérée. La religion en me montrant dans le lointain la bienheureuse patrie après laquelle je soupire et où je dois entrer par la mort, adoucit, par l'espérance du bonheur, la crainte et les angoisses de la séparation.

» Malgré les réflexions, la nature souffre et gémit. Ce sont précisément ces afflictions, ces soupirs que la religion sanctifie et couronne. Allons, me dis-je, cher bon papa, du courage. Dieu me prévient, il m'exhorte par ces grands coups de la Providence. Il ne veut pas m'accabler, je le sais, mais me sauver par le plus cruel de tous les avis.

» Je relève alors mes regards abattus et je les fixe de nouveau sur la croix. Ce n'est pas en vain que le divin sauveur a souffert pour nous, ce n'est pas en vain que nous souffririons pour l'amour de lui. Comme un cœur blessé au vif aime à s'approcher du côté de Jésus-Christ pour lui présenter ses plaies et le prier de les guérir, non pas seulement pour ce monde, mais plus encore pour l'autre! La terre passe, Dieu demeure. Les affections de la terre passent avec nous; Dieu doit être notre unique et éternel amour. »

On voit par cette lettre comment l'âme du jeune homme s'affermit dans la foi et s'éclaire par la piété. Elle est évidemment déjà gagnée à l'Eglise, puisqu'elle en goûte les

consolations les plus mystiques et qu'elle essaie de les faire goûter autour de lui pour adoucir les pertes de la nature. Ce ton si différent de celui des lettres précédentes atteste un travail intérieur qui tient l'âme attachée à Dieu par la prière et la méditation. La lettre est datée des fêtes de Pâques. C'est le temps où Adrien s'est laissé singulièrement toucher par le mystère de la croix. L'impression qu'il en a ressentie passe naturellement de son âme dans sa plume. Il parle, il écrit de l'abondance du cœur.

Outre le profit qu'il tirait pour sa perfection spirituelle des épreuves de la nature humaine et de la méditation des mystères chrétiens, il commençait à prendre le monde en dégoût à cause de l'esprit de chicane et de justice dont il le voyait animé. C'est l'aveu qu'il a fait bien souvent en parlant de cette époque de sa vie. Avec cette perspicacité profonde et cette spirituelle finesse qui le distinguaient, il avait vu clair dans le cœur des hommes et dans les affaires d'ici-bas. La justice blessée, la bonne foi devenue si rare, l'intérêt qui domine tout et auquel on sacrifie tout le reste, les pièges que les hommes se tendent les uns aux autres pour satisfaire leur cupidité, l'amour-propre à peine capable de contrebalancer cette passion odieuse et une passion plus détestable encore se parant des triomphes de la vanité et des dépouilles de l'avarice, c'était donc là le monde, même dans le milieu honnête et chrétien où il pouvait vivre : Quelle perspective pour un grand cœur !

Adrien Mathieu en conçut une aversion et un dégoût pour un métier qui le rapprochait de la chicane plutôt que de la justice. L'évêque d'Orope, qui l'observait, ne tarda pas à recevoir ses confidences. En homme habile, il les attendit plutôt qu'il ne les provoqua, et laissa la grâce agir au lieu de la devancer. Ce furent d'abord des réflexions générales sur la malice des hommes et du siècle. Adrien Mathieu s'étonnait que la Restauration n'eût pas restauré les consciences. L'évêque, plus expérimenté, lui fit comprendre

que la Révolution, comprimée dans la politique, agiterait l'homme tant qu'il y aurait un homme ici-bas, et que, pour tuer le vieil homme, il fallait autre chose qu'une exacte police, de bons gendarmes et un gouvernement légitime. Il lui montra l'Eglise seule capable de satisfaire ici-bas sa soif de l'honnêteté et de la justice. Il l'engagea à prier, à réfléchir, à recevoir les sacrements avec une piété encore plus soutenue. « Dieu, disait-il, vous retient au delà de votre attente. Profitez de cette grâce pour juger le peu qu'est la vie et pour choisir une carrière qui vous assure, en ce monde et en l'autre, plus de bonheur que vous n'en voyez parmi les hommes. » Il ajoutait : « ma carrière ecclésiastique a été fort troublée. Eh bien ! je ne voudrais pas en avoir choisi une autre. Et montrant sa croix pastorale, voilà, disait-il, mon refuge et mon espérance. »

Il nous reste encore une lettre d'Adrien Mathieu. Elle est datée du 20 juin 1817. C'est une pittoresque description de la mer de Gascogne et un cri de retour à Paris.

« Ce n'est pas, dit-il, dans le dessein de me rapatrier que je me suis rapproché de la brûlante Espagne, mais pour me promener, pour voir la mer, pour admirer les Pyrénées. Recruté à Poyanne par un charmant jeune homme qui allait visiter sa famille, je me suis laissé faire la douce violence d'abandonner pour quelques jours mon noble château.

» Je me mis en route par une chaleur caniculaire et, ce jour-là, nous fîmes sept lieues de Gascogne ou 14 lieues de Paris, pour aller coucher à Sainte-Marie près du port de Lanne. Le lendemain, après quatre heures de route, je découvris en plein la chaîne magnifique des Pyrénées et la jolie campagne où me conduisait mon guide. Je fus parfaitement accueilli par sa mère, sa sœur et son frère, jeune homme fort recommandable et qui est juge de paix à Saint-Esprit.

» Ce matin il a voulu me conduire lui-même sur le bord

de la mer. J'en suis encore tout stupéfait d'admiration et je voudrais vous communiquer un peu de mon enthousiasme en vous décrivant le tableau qui m'a ravi.

» Au nord de Bayonne commence un vaste quai dont les bras encaissent l'Adour qui va se jeter dans l'Océan. Ce quai se prolonge à droite et à gauche, pendant une demi-lieue. Il est assis sur des pilotis en bois de pin, chargé de pierres fortes et de graviers très gros. Au dessus de cette base s'élève un énorme parapet, tout en pierre de Bidache parfaitement travaillée. Au bout de ce quai, achevé sous Louis XV, on aperçoit la mer. Je ne saurais vous rendre l'imposant spectacle que présente à l'œil cette immense étendue d'eau. Sa surface était calme et unie. Quelques vagues, de distance en distance, rompaient la monotonie de la plaine et venaient se briser à mes pieds, comme une belle glace que l'on aurait précipitée devant moi et qui se serait repliée sur elle-même, en réfléchissant les rayons du soleil dans ses mille débris. Les Pyrénées, à ma gauche, semblaient une grande vague suspendue et pétrifiée dans les airs; leur couleur saumâtre prêtait à l'illusion. Mes yeux parcouraient aussi une partie des côtes d'Espagne et, les perdant à l'horizon, venaient promptement se heurter contre un rocher presque à pic, surmonté de cinq tourelles dentelées et appelées, pour cette raison, le pic des cinq couronnes. Ces cinq couronnes, emblème des cinq royaumes qui forment l'Espagne moderne, sont à la frontière du pays. Malheur au conquérant qui voudrait encore y toucher !

» En revenant de la mer, je m'écriais: Quelle beauté ! quelle splendeur ! Mais une voix plus forte que l'admiration me répondait au fond du cœur : « Non, tout cela ne vaut pas la rue Jean Tison. La plus petite rue de Paris, la halle même est préférable à toutes ces beautés qu'il faut aller chercher au fond de la France, Ah ! comme je voudrais bientôt revoir cette bonne capitale, après laquelle je soupire tant. Encore trois mois et je suis sûr de monter en diligence.

On ne me refusera pas la satisfaction d'aller embrasser maman et mes tantes l'automne prochain. »

Que se passa-t-il dans ces trois mois ! On le devine assez. Adrien acheva de s'éclairer sur les vanités du monde par sa propre expérience, et l'évêque d'Orope acheva de lui persuader qu'il était fait pour le sacerdoce. Il monta en diligence au jour marqué, mais pensif et recueilli, le chapelet à la main. L'impétueux et spirituel parisien, transformé par la grâce, allait revoir sa chère capitale, mais c'était pour s'enfermer au séminaire. Ce n'est plus le clerc de procureur qui mêle quelque ébauche de sermon aux dossiers de Me Peytel ; c'est le disciple de Mgr d'Urgons, évêque d'Orope, qui aspire humblement au sacerdoce, sans se douter qu'il signera pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie des lettres d'un autre ton et d'un autre style que celles qu'il a datées des Landes, par ces mots bien connus de la France et de l'Eglise : *Césaire, cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.*

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE 1880

PAR M. VERNIS

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

MESSIEURS,

Le sujet proposé par l'Académie pour le concours d'économie politique était ainsi défini :

« Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, » leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir » au point de vue industriel. »

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur cette question si intéressante par elle-même, si intimement liée, en ce moment, à la situation sociale et politique de la France et à l'avenir du monde moderne.

Le champ était vaste mais difficile, il faut le reconnaître; ne soyons pas surpris s'il ne s'est rencontré qu'un seul concurrent assez hardi pour essayer de le parcourir et d'en mesurer l'étendue.

Le plan général de l'étude à faire se dessinait de lui-même en deux grandes divisions: l'histoire des associations, c'est-à-dire le passé, et l'avenir si redoutable par ses obscurités profondes et par les surprises qu'il ménage aux conceptions les plus sages, en apparence, de la science et de la raison.

L'auteur du mémoire a traité largement la première partie de la question.

Son travail est divisé en cinq chapitres ayant pour titres :

L'organisation du travail avant 1789 ;
La Révolution ;
La Doctrine ou le but ;
Les applications ou la constitution ;
La situation ou les résultats.

Ce dernier chapitre expose en outre comme déduction les vues de l'auteur sur la solution du problème.

Le chapitre Ier définit à grands traits, sous le titre général de *l'organisation du travail avant 1789,* la petite industrie, les corporations, l'apprenti, le compagnon, le maître, le juré, la confrérie.

Il fait ressortir les liens familiers et affectueux qui unissaient les membres de la corporation, le sentiment fraternel et chrétien qui présidait à toutes leurs relations. Abordant ensuite l'histoire de la grande industrie, il rappelle sa naissance, ses développements sous Colbert, l'intervention modeste encore des machines qui laisse au travail en famille une large part, sous la protection d'un patronage énergique et bienveillant et sous l'inspiration constante de l'esprit chrétien.

Dans le second chapitre intitulé : *la Révolution*, l'auteur rappelle d'abord la suppression des corporations par un édit du 12 mars 1776, leur rétablissement momentané sur les réclamations du parlement, l'hostilité de Turgot, l'opinion de Siéyès qui considère les corporations comme un danger pour l'ordre public et enfin leur suppression définitive par la loi du 17 juin 1791.

Dès lors, les liens de solidarité entre patrons et ouvriers sont brisés, au nom d'une égalité chimérique, l'antagonisme commence.

Exploité par le patron, l'ouvrier renoue secrètement avec ses compagnons d'état les liens rompus par la loi et, dans ces conciliabules illicites, où se préparent les grèves et les

mouvements tumultueux, il est la proie et l'instrument de la politique.

Dans quelques pages consacrées à l'étude de l'Internationale, l'auteur rappelle comment, à la faveur de cette situation, elle naquit à Londres en 1847, dans les réunions provoquées par Karl Max et Engel, comment Napoléon III favorisa son développement, sans intention, en envoyant en 1862 des délégués ouvriers à l'exposition anglaise.

En 1864, l'association dresse des statuts ; en 1866 elle les consacre solennellement à Genève, et, plus tard, à Lausanne, à Bruxelles, à Bâle, à La Haye, les assemblées de l'Internationale n'ont cessé d'attester les progrès de sa puissance, à peine entravés un instant par l'année terrible de 1870. C'est à La Haye que Karl Max, au nom de l'Internationale, déclare la guerre à l'organisation sociale du vieux monde en faisant appel à la force et à la révolution universelle.

Le troisième chapitre : *La Doctrine ou le but*, nous montre dans les camps opposés, socialistes et catholiques, l'idée de l'association triomphante avec une tendance marquée au retour vers les formes de l'ancienne solidarité.

En Angleterre les *Trades-unions* sont fondées, sans grands succès, pour triompher de la coalition des patrons ; en France naissent les chambres syndicales.

L'auteur fait ressortir, à cette occasion, l'erreur profonde qui masque aux yeux des patrons et des ouvriers, l'étroite solidarité des intérêts du travail et du capital.

Les ouvriers socialistes poursuivent la destruction du capital sans lequel il n'y a pas de travail et la plupart des patrons, retranchés dans leur citadelle, ne songent qu'à la défense de leurs intérêts, au lieu de chercher à réconcilier le travail avec le capital qui en est le fruit et la récompense.

L'auteur conclut en faisant ressortir l'inanité de la solution socialiste qui aboutit forcément à la ruine commune.

En opposition avec la solution socialiste qui ne résou rien, s'élève la société chrétienne fondée sur la collaboratio

confiante et sur une bienveillance mutuelle. L'économie chrétienne entend concilier l'autorité avec la liberté, en appliquant à la question ouvrière les principes féconds du patronage et de l'association.

Dans le chapitre quatrième : *Les applications ou la constitution*, l'auteur passe en revue les sociétés de consommation anglaises, les banques populaires allemandes et les sociétés coopératives françaises, première expression des tendances modernes de l'esprit d'association.

Il étudie ensuite les conseils des prud'hommes en insistant sur la nécessité de les établir par corps d'état, afin de mettre leur compétence hors de pair. Il signale, en France et en Allemagne, une tendance très accentuée à donner aux conseils des prud'hommes, composés de patrons et d'ouvriers, une juridiction étendue sur le règlement des salaires, des heures de travail et sur toutes les questions qui intéressent directement les travailleurs. L'auteur, après avoir indiqué la forme adoptée et le but poursuivi par les associations ouvrières en France, en Angleterre, en Allemagne, en Norvège, en Suède, s'attache spécialement à l'institution des chambres mixtes composées de patrons et d'ouvriers ; il signale les services qu'elles ont rendus et ceux qu'elles pouvaient rendre ; mais la loi ne reconnaît pas leur existence et dès lors toute sanction manque à leurs décisions dont l'exécution est subordonnée à la bonne volonté des associés.

Cette situation favorise les efforts des chefs de la révolution sociale, qui cherchent à transformer les associations syndicales en sociétés politiques en vue de la guerre sociale et n'y réussissent que trop souvent.

Cette étude des associations ouvrières se termine par les associations professionnelles formées librement par les patrons et les ouvriers, avec le concours de membres honoraires, sous l'inspiration de l'idée religieuse, en France, en Bavière, en Autriche, en Belgique, dans des conditions qui rappellent les anciennes corporations.

De ce mouvement d'association est né le congrès catholique, trait d'union entre les sociétés de nationalités différentes, centre de discussions de leurs œuvres et de leurs intérêts.

Le cinquième et dernier chapitre : *La situation et les résultats,* est consacré à l'étude des résultats obtenus soit par les socialistes, soit par les catholiques.

L'auteur constate, d'après les organes de publicité qui appartiennent aux premiers, que le mécontentement, le malaise, les menaces et la haine n'ont point diminué. Les résultats obtenus se résument dans une surexcitation croissante qui rend de plus en plus imminente l'explosion de la guerre sociale.

Il oppose à cette situation troublée, stérile, menaçante, l'œuvre pacificatrice, féconde, rassurante due à l'impulsion de l'idée chrétienne, associant étroitement le progrès moral au progrès matériel, le droit au devoir, la liberté au respect des lois, l'intérêt personnel à l'amour de l'humanité, l'égalité devant Dieu et devant la loi à l'honneur mérité par les services rendus à la société et à la patrie.

Les cercles ouvriers catholiques, les sociétés de secours mutuels, les associations professionnelles et les corporations chrétiennes, tels sont les instruments que l'auteur préconise pour arriver à la solution vraie de la question sociale. C'est là sa conclusion qu'il résume en reproduisant l'épigraphe de son mémoire :

Vincit concordia fratrum.

L'étude dont je viens de vous rendre compte à grands traits se recommande par une conviction profonde, par des recherches judicieuses et étendues, par un style simple et clair, par des citations empruntées aux auteurs les plus compétents.

Peut-être même les citations sont-elles trop multipliées, trop étendues ; elles laissent trop peu de place aux développements personnels de l'auteur.

Les conclusions un peu brusques affirmées sans discussion assez approfondie, sans preuves suffisantes pour conjurer le doute, paraissent malheureusement difficiles à concilier avec les tendances actuelles si hostiles à toute croyance et à toute espèce de religion. On souhaite avec l'auteur que l'avenir consacre ses espérances, mais on tremble qu'une telle solution, qui semblerait aujourd'hui merveilleuse, manque à l'avenir comme au présent.

Sous ce rapport, le mémoire a paru incomplet à la commission ; elle n'a pas cru devoir proposer l'allocation du prix tout entier ; elle est d'avis d'accorder à l'auteur une mention honorable et une somme de deux cents francs.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport, attribue la moitié du prix Veil-Picard, soit une somme de 200 fr. au mémoire ayant pour devise :

Vincit concordia fratrum.

L'auteur du mémoire couronné est M. Joseph de Sainte-Agathe, de Besançon, avocat, élève de l'Ecole des chartes.

L'ORIGINE

DES

ARMOIRIES DE L'ÉGLISE DE BESANÇON

ÉTUDE SUR QUELQUES SCEAUX INÉDITS DES XIIe-XIVe SIÈCLES

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 16 mars 1880 (1).)

Depuis une trentaine d'années à peine, l'étude des sceaux a conquis une large place dans l'archéologie du moyen-âge; l'intérêt qu'on témoigne à ces modestes et frêles monuments, le succès d'importants ouvrages consacrés à les décrire, se justifie pleinement, soit par les ressources inépuisables que leur imagerie fournit aux recherches d'art, soit par les précieuses données que l'histoire politique ou littéraire emprunte à leurs emblèmes ou à leurs inscriptions. Plus indépendants dans leur dimension, leur décoration, leurs symboles, leurs légendes que les types monétaires avec lesquels ils ont pourtant une étroite connexité d'origine et de facture, les types des sceaux sont plus souvent que les monnaies, l'expression d'une pensée originale et

(1) Lecture faite au congrès de la Sorbonne, section d'archéologie, le 26 mars 1880.

(2) Citons notamment les publications suivantes : De Laborde et Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, 3 vol. in-4°, 1863 ; Demay, *Inventaire des sceaux de Flandres*, 1873 : *Inventaire des sceaux d'Artois*, 1877 ; *Histoire du costume d'après les sceaux*, 1880 ; L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des Bouches-du Rhône*, 1860.

personnelle; ils présentent plus souvent aussi, un certain reflet des événements, même des passions d'une région ou d'une époque. A ce titre, leur rôle grandit et s'élève. Ils deviennent pour l'histoire, et surtout pour l'histoire locale, d'indispensables auxiliaires, des témoins dont la moindre disposition doit être recueillie et analysée.

C'est cette pensée qui m'engage à publier la série entièrement inédite des sceaux dont l'église métropolitaine de Besançon usa, du commencement du XIIe siècle aux premières années du XIVe, en rapprochant leurs emblèmes et leurs types des monnaies émises par ses prélats, durant la même période.

Cet examen parallèle me permettra tout à la fois d'esquisser et d'éclaircir sur quelques points une curieuse période de l'histoire de cette Eglise, et de retrouver l'origine première des armoiries vraiment historiques que porte encore aujourd'hui le Chapitre de Besançon.

I

Au temps des Carolingiens, l'Eglise de Besançon, qu'un illustre chapitre devait un jour personnifier, était caractérisée déjà par deux principaux sanctuaires. L'un, mère église de la province, dédié à saint Jean l'Évangeliste et situé près d'un arc de triomphe romain, logeait dans ses cloîtres l'archevêque et les clercs avec lesquels il menait une vie commune; l'autre voué à saint Etienne, bâti sur l'acropole de la cité avec les ruines d'un temple, abritait depuis le Ve siècle une relique insigne, le bras du premier martyr, dont les miracles attiraient sans cesse sur la montagne un nombreux concours de pèlerins. Grâce à cette vénération, à cette popularité exceptionnelle, le premier martyr s'était insensiblement substitué à l'apôtre comme patron officiel de la cité et du diocèse. Aussi quand du gré

de Charles-le-Chauve les archevêques relevèrent le droit de battre monnaie, pratiqué à Besançon dès l'époque mérovingienne, ils n'hésitèrent pas à inscrire sur leurs deniers d'argent, au revers du monogramme impérial, le nom de leur nouveau protecteur : S. STEPHANI MONETA (1). Si la basilique de Saint-Jean gardait, dans son baptistère, dans son siège épiscopal, dans sa liturgie, dans sa tradition, des preuves incontestables de la primauté ecclésiastique dont elle jouissait encore, l'église Saint-Etienne, sa rivale heureuse, devenue par le fait d'une relique privilégiée presque une seconde cathédrale, lui disputa dès lors le premier rang.

Après les ténèbres et les calamités du xe siècle, le xie siècle fut pour notre métropole une ère de renaissance et de prospérité. Un grand homme, l'archevêque Hugues de Salins, eut assez de génie, de pouvoir et de persévérance pour relever les ruines du passé, rétablir, créer ou doter de nombreux chapitres ou monastères, restaurer et agrandir en même temps l'autorité temporelle et spirituelle de son siège. Il n'oublia dans ses largesses, ni sa cathédrale, ni l'église du premier martyr, qu'il pensait associer d'une façon presque égale à la splendeur et à l'autorité du titre métropolitain (2). *Saint-Jean*, dont il reconnut expressément la primauté et auprès duquel il passa sa vie dans un modeste cloître, lui doit de nombreux ornements et de riches revenus, les reliques des saints Ferréol et Ferjeux, apôtres de la cité, enfin, quand la monnaie de Besançon fut rétablie, le tiers des produits de ce droit régalien. Mais, sorti du clergé qui desservait *Saint-Etienne*, Hugues ne put se défendre envers

---

(1) Plantet et Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, (1855), pp. 24 et 25, pl. II, fig. 13 et 14.

(2) Voir, pour tous ces détails déjà connus, Duvernoy, *Régestes de Hugues Ier*, 1847. (*Bulletin de l'Acad. de Besançon*, août.) — Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, I (nouvelle édition), p. 255 et suivantes.

cette église d'une prédilection particulière et d'un respect filial que traduisirent sans cesse ses paroles comme ses bienfaits. Non content d'avoir achevé la nouvelle basilique entreprise par son prédécesseur, il y rétablit un chapitre de 50 membres qu'il dota de son patrimoine, voulant assurer la solennité de l'office divin dans un sanctuaire qu'il appelait volontiers, la tête de son archevêché, *totius archipræsulatus caput* (1). Des deux ossements du premier martyr que l'on vénérait dans l'oratoire primitif, l'un avait été inséré dans le massif du maître-autel que le pape Léon IX consacra en 1050, tandis que l'autre, enchâssé dans un magnifique reliquaire en forme de bras bénissant, restait exposé à la vénération des fidèles. Quand Hugues le Grand rétablit un atelier monétaire, ce fut ce reliquaire, cette main bénissante, emblème d'une invisible et puissante protection, qu'il donna comme caractéristique au revers des espèces émises en son nom (2). Mais le choix d'un pareil insigne pouvait blesser la légitime susceptibilité de la mère-église de Saint-Jean. Hugues le comprit et, retranchant son propre nom sur sa monnaie, le remplaça par un emblème qui devait, à ses yeux, personnifier le chapitre cathédral de Saint-Jean, constater son droit aux profits de la monnaie, enfin caractériser son patron. Cet emblème, imité du fronton du temple de la monnaie tournoise et du monnayage épiscopal des bords du Rhin (3), mais à coup sûr emprunté à la topographie du Vesontio antique, était un arc de triomphe transformé en tour féodale et qui avait quitté son vieux nom de Porte-de-Mars

---

(1) Voir une lettre-charte du 13 août 1036 dans laquelle le prélat emploie cette expression. Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, I, 95. — Le P. P.-Fr. Chiflet, *Histoire de Tournus*, 354-56

(2) Voir les divers types de monnaies estevenantes des xie et xiiie siècles dont nous ne publions (pl. VII, n°s 3 et 4) que les deux principaux revers, dans Plantet et Jeannez, *Essai sur les monnaies*, pl.

(3) V. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, atlas, pl. XIX, n°s 33, 34 et 35.

pour le vocable populaire de Porte-Noire. On représenta cette porte surmontée d'un pavillon et d'une croix sur les deniers bisontins, et pour que nul ne pût se méprendre sur son interprétation, on l'entoura de cette légende PORTA NIGRA. Pour dégager nettement la triple signification qu'Hugues voulait donner à ce symbole, il faut savoir d'abord que la Porte-Noire appartenait à la basilique de Saint-Jean et lui servait de portique, ensuite que l'atelier monétaire s'élevait au voisinage de l'arc et sur la terre du chapitre. Enfin on peut admettre que cette représentation d'une *porte romaine* avait le mérite de rappeler, par son origine et par sa forme, la fameuse *Porte Latine* illustrée par le martyre de saint Jean l'Evangeliste, patron de la vieille cathédrale.

Moins apprécié parce qu'il était moins compris du vulgaire, ce second attribut n'eut pas l'heureuse chance de s'imposer longtemps à la monnaie des archevêques, tandis que le bras de saint Etienne, reproduit indéfiniment sur leur monnayage du XIe au XIIIe siècle, lui fit donner partout et bientôt le nom caractéristique de *monnaie estevenante*, à l'exclusion de tout autre. Ce fait, quoique secondaire, ne contribua pas médiocrement à enfler l'orgueil des chanoines de Saint-Etienne et peut-être à faire naître chez eux la secrète pensée de supplanter un jour le chapitre de Saint-Jean, en enlevant à son église son titre de métropole et le siège archiépiscopal.

II

En vertu de cette loi fatale qui n'admet pas un équilibre durable entre deux institutions dont le champ, le but, les

---

(1) Voir ce revers pl. VII, n° 4.

(2) L'église Saint-Etienne, rebâtie par Gauthier, achevée par Hugues le Grand, fut consacrée par le pape Léon IX en octobre 1050. Le comte Rainaud I y trouva sa sépulture en 1057, le comte Guillaume en 1087.

moyens d'action sont les mêmes, l'existence parallèle de deux chapitres, égaux en puissance, presque égaux comme degré hiérarchique, ne pouvait se prolonger longtemps sans des rivalités désastreuses. Hugues Ier, qui avait conçu et réalisé temporairement cet équilibre, emporta dans la tombe, en 1067, et l'illusion de sa durée et le secret de la puissance absolue qui pouvait seule la maintenir. Sous ses successeurs immédiats, la rivalité des deux cathédrales, d'abord à l'état latent, finit par éclater au grand jour dans les premières années du XIIe siècle. Tout avait favorisé jusque là l'ambition des chanoines de Saint-Etienne, leur nombre, leur fortune égale au moins à celle des chanoines de Saint-Jean, l'influence considérable qu'ils exerçaient sur la cité et le diocèse et particulièrement sur les grands barons, à commencer par les comtes de Bourgogne dont leur parvis était devenu le cimetière. Il ne manquait plus, pour donner une consécration officielle à leurs prétentions, que le rang de métropole qu'il s'agissait d'enlever par force ou par ruse au chapitre de Saint-Jean.

Ce fut sous l'épiscopat de Guillaume d'Arguel, qu'aidés peut-être de la connivence ou tout au moins de la neutralité du prélat, ils tentèrent l'entreprise. Se disant dépossédés par un incendie de leur basilique de tous les titres pouvant justifier ses droits, ils prétendirent que le siège archiépiscopal de Besançon, qui lui appartenait de toute ancienneté, n'avait été transporté qu'à titre provisoire dans l'église de Saint-Jean. L'invention était grossière, un mensonge aussi manifeste ne pouvait tromper que des étrangers. Aussi un concile provincial présidé à Tournus par un Franc-Comtois, Guy de Bourgogne, commis par le Saint-Siège, à juger le différent, n'hésita pas à déclarer mal fondées les prétentions de Saint-Etienne et à proclamer les droits imprescriptibles du chapitre de Saint-Jean. Mais les ressources d'une diplomatie sans pudeur, mises au service d'une cause qui semblait désespérée, devaient triompher de la décision du concile

de Tournus. Obtenir du légat, par d'insidieuses promesses, la suspension de sa sentence, le dénoncer en même temps à l'empereur d'Allemagne comme fauteur d'attentats à ses privilèges, au pape, comme violateur de sa mission de juge, fut l'œuvre de quelques mois pour les émissaires de Saint-Etienne, aidés il est vrai par d'heureuses complicités politiques qu'ils surent habilement exploiter. Bientôt, en 1115 et 1116, un diplôme impérial appelant au secours du chapitre de Saint-Etienne toute la noblesse de Bourgogne, pour lutter contre les attaques de *ce Guy de Vienne, cet ennemi de la paix et de la concorde*, et une bulle de Pascal II adjugeant sur de faux témoignages la maternité à cette église, couronnaient le succès d'une campagne déloyale et consacraient la plus criante des injustices (1).

Au lendemain de sa victoire, le chapitre de Saint-Etienne s'empressa d'en consigner le souvenir dans un monument orgueilleux, qui, seul aujourd'hui, nous reste comme le curieux témoignage d'une grandeur éphémère. Innovateur en même temps que restaurateur, Hugues Ier avait introduit quatre-vingts ans plus tôt l'usage des sceaux dans le diocèse de Besançon. Les bénédictins ont signalé le sceau de ce prélat (1036) comme le plus ancien sceau d'évêque connu en France (2). J'en ai découvert et publié récemment un second type de 1041, où affirmant sa juridiction effective sur ses suffragants, Hugues se qualifiait de *Bisontiensis metropolitanus* (3). Les sceaux d'Hugues le Grand, ceux qui furent

---

(1) Voir le récit détaillé de ces évènemeuts et les textes qui les établissent dans le P. Fr. Chifflet, *Histoire de Tournus*, Pr., 372 et suiv.; l'abbé Richard, *Histoire du diocèse de Besançon*, I. 306 et suiv.; Ed. Clerc; *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, I (nouv. édit.), 317 et suiv.; U. Robert, *Calixte II et les chanoines de Besançon* (*Annales franc-comtoises*, VI (1866), 283).

(2) Voir *Revue archéologique*, t. XII, 275 : *Note sur le sceau d'Hugues Ier*, par M. Castan.

(3) Voir ce sceau que j'ai publié dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1879, p. 87 et pl. I.

personnels à ses successeurs, enfin les types monétaires des prélats inspirèrent l'idée et les détails du premier sceau de corporation dont nous ayons l'exemple en Franche-Comté, celui que fit graver en 1116 le chapitre de Saint-Etienne désireux de célébrer son triomphe. Ce sceau rond, du diamètre exceptionnel de 72 millimètres, représentait en grand détail le fameux reliquaire du premier martyr dont nous avons déjà parlé. Le bras vêtu de plis horizontaux très étroits, soutenu d'une base ornée de cabochons, cerclé à intervalles réguliers de trois larges bracelets ornés de perles et de pierres précieuses, se terminait par une main qui, deux doigts ployés, bénissait à la romaine. Autour du bras, séparées par un large intervalle, se voyaient deux légendes concentriques, l'une, la plus voisine de la relique qu'elle ceignait d'une sorte d'auréole, portait ces mots en lettres onciales : BRACHIUM STI STEPHANI, formule fréquente sur la monnaie estevenante : la seconde, gravée au voisinage du rebord en capitales romaines, était conçue en ces termes, dont nous restituons partie : SIGILLUM BISUNTINE METROPOLIS, *sceau de la métropole de Besançon* (1).

Ce sceau rond et plaqué, dont l'unique empreinte est apposée à une charte de 1136 des archives de la Haute-Saône, offre une étroite ressemblance de type, de légende, de caractère avec les sceaux des archevêques Ponce et Guillaume d'Arguel (2). Son style, aussi bien que les circonstances historiques qui déterminèrent sa création, sont d'accord pour en fixer la date à l'année 1116, époque où parut la bulle de Pascal II qui enlevait le titre de métropole à la mère-église de Saint-Jean.

---

(1) Voir n° 1, pl. VII et Pièces justificatives II, le texte de la charte de 1136 à laquelle ce sceau est apposé.

(2) Voir ces sceaux publiés dans mon *Inventaire des sceaux d'archevêques*. (*Bulletin de l'Académie*, 1878, p. 129-130 et pl. II et III.)

A la provocation hautaine du sceau métropolitain de leurs vainqueurs, les chanoines de l'église dépossédée ne tardèrent pas à répondre. Vaincus, mais ne désespérant pas d'une prompte revanche, ils firent graver de leur côté un sceau qui réservait leur droit et affirmait leurs espérances, le tout dans une forme énergique, mais assez respectueuse pour braver sans danger la décision pontificale.

Plus modeste dans ses dimensions que le type vraiment monumental de Saint-Etienne, le sceau adopté par leurs adversaires portait comme emblème l'aigle éployée, tenant dans ses serres un codex ouvert, attribut que le symbolisme chrétien donnait dès longtemps au plus célèbre des évangélistes. La légende qui entourait cette figure, réponse vigoureuse aux prétentions rivales et au préjugé populaire qui admettait, à Besançon, la supériorité du premier martyr sur l'évangéliste, était d'un laconisme et d'une netteté remarquables : SIGILLUM JOANNIS DILECTI DOMINI. *Sceau de Jean le préféré du Seigneur* (1) ! Confiant dans son bon droit et dans la sollicitude d'un protecteur méconnu, le chapitre de Saint-Jean n'attendait pas vainement une justice que Guy de Bourgogne, devenu pape sous le nom de Calixte II, ne devait pas tarder à lui rendre pleine et entière. Quand Guillaume d'Arguel, découragé par l'anarchie que les discordes religieuses avaient répandue dans son diocèse, résigna, en 1117, son titre et ses fonctions d'archevêque, il fut remplacé par un homme énergique et résolu, Ansérie. Celui-ci se hâta de provoquer auprès du Saint-Siège une révision des procédures scandaleuses qui avaient, en 1116, dépouillé la mère-église du diocèse. Calixte II se souvenait d'ailleurs du concile de Tournus, et bientôt, après une enquête qui mit au jour la vérité tout entière, flétrissant énergiquement les faux témoignages et les manœuvres hon-

(1) N° 2, pl. VII.

laires, elles restèrent immuables comme l'union des deux chapitres, mais les artistes successifs qui les traduisirent en modifièrent peu à peu les détails, suivant les traditions des divers styles. C'est ainsi qu'au XIIIe siècle un semblant de modelé avait adouci la raideur des types primitifs, donné à la pose de l'aigle évangélique plus de naturel, remplacé dans ses serres le livre ouvert de 1116 par un *volumen ou rotulus* sur lequel, à partir de 1278, on inscrivit ces mots : Sanctus JOHANNES (1). Enfin deux cents ans plus tard, ce *rotulus* prit la forme gracieuse d'une banderole contournée que l'aigle tenait à la fois du bec et des serres (2). Le reliquaire du bras de saint Etienne, plusieurs fois renouvelé dans le cours des âges, subit également dans sa représentation les fantaisies de la mode. Quand les figures symboliques devinrent de véritables emblèmes héraldiques soumis à la loi des couleurs, le blason capitulaire fut défini en ces termes, que l'armorial d'Hozier a mutilés : *d'azur à l'aigle de saint Jean, nimbé d'or et passant à dextre, tenant un écriteau avec ces mots en lettres de sable : S. JOHANNES. accompagné à senestre d'un bras de saint Etienne, bénissant et vêtu d'or, mis en pal* (3). Telles furent du XIIIe siècle à nos jours les insignes de l'Eglise de Besançon, dont les origines sont vieilles aujourd'hui de près de huit siècles, et qui peuvent lutter d'ancienneté avec les symboles de nos plus célèbres cathédrales.

---

(1) Pl. VIII, n° 4 : Sceau du doyen Eudes de Neuchatel, 1278. (*Arch. du Doubs*, fonds du chapitre métropolitain.)

(2) Le sceau où se remarque pour la première fois ce détail date du XVe siècle. Il est rond, le 28 millim., porte à dextre l'aigle, à senestre le bras, et comme légende : S . IOHANNES . EUVANGELISTA . ET . STEPHANUS (Arch. du Doubs, fonds de l'Intendance.)

(3) Dunod, *Histoire de l'Eglise*, I, 82. — *Armorial général de France de d'Hozier* (*Franche-Comté*), publié par H. Bouchot, 1875, p. 31.

II

Malgré leur fusion dans les armoiries du chapitre métrolitain, les symboles particuliers aux deux églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne, survécurent à la réunion de 1253 pour marquer les objets propres à chacune des cathédrales, les sceaux des fabriques, des chapelains ou des marguilliers. Le bras de saint Etienne surtout, qui continuait à figurer seul sur les monnaies, garda le plus longtemps sa personnalité distincte. Du xve au xviie siècle, on l'employa notamment comme filigrane exclusif du papier fabriqué dans les moulins du chapitre, et l'on possède de curieuses procédures intentées à un papetier de 1458 qui, dans ses filigranes, s'était permis de substituer à cet insigne capitulaire les armoiries hostiles de la commune de Besançon (1). Répandu à profusion par la monnaie estevenante, ce type du bras du premier martyr fut du reste imité de bonne heure et emprunté comme symbole par diverses corporations religieuses de la région.

Citons en particulier le chapitre de Langres qui, copiant le sceau métropolitain de Saint-Etienne, fit représenter le bras de saint Mammès son patron, avec cette double légende: BRACHIUM BEATI MAMETIS et SIGILLUM CAPITULI LINGONENSIS; l'abbaye de Lure, qui figura dans ses armoiries le reliquaire du bras de saint Desle son protecteur (3). Mentionnons encore comme inspirées des types

(1) *Acta capitularia*, archives du Doubs; délib. des 19 avril 1458 et 3 septembre 1460.

(2) Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives nationales*, II, n° 7187, p. 592.

(3) Les archives de la Haute-Saône conservent plusieurs empreintes d'un sceau elliptique de l'abbaye de Lure, de 60 mill. sur 38, représentant sous un dais d'architecture gothique la dextre de saint Desle dans un reliquaire d'orfévrerie, en forme de bras bénissant. (*Ce bras bénis*

estevenants, quoique doublées d'un jeu de mot qui en faisait des armes parlantes, la main étendue et ouverte que l'abbaye, puis la ville de Baume-les-Dames et la ville de Pesmes, toutes deux franc-comtoises, prirent en commémoraison du nom latin PALMA, que l'une portait, que l'autre prétendit porter (1). Cette main étendue du blason de Pesmes, donna lieu, au XVIe siècle, à un dicton populaire que rapporte un vieux chroniqueur. Pour exprimer élégamment le fait de donner un soufflet, les beaux esprits comtois disaient, parait-il : *coucher en champ de gueules les armoiries de Pesmes* (2).

Disons encore un mot d'un autre emblème qui survécut deux siècles à la constitution des armoiries de l'Eglise de Besançon, pour la représenter en certaines circonstances. On se souvient peut-être de cette figure de Porte-Noire introduite dans la monnaie d'Hugues le Grand, comme image de l'église métropolitaine. Cette figure oubliée, disparue des monnaies dès avant le XIIIe siècle, fut ressuscitée dans les premiers jours du siècle suivant, pour représenter dans les sceaux la puissance archiépiscopale dévolue au doyen du chapitre de Besançon durant la vacance du siège. Outre le sens symbolique local de cet emblème, le vieil arc romain transformé en tour féodale exprimant parfaitement l'idée du pouvoir temporel qui rehaussait si utilement l'autorité spirituelle de l'Eglise, l'amour-propre du chapitre avait tout intérêt à le faire ressortir. Aussi de 1301 à 1456 la Porte-

---

sant d'argent sur champ d'azur constitua, dès le XVIe siècle, les armoiries de l'abbaye de Lure.) (Fonds de Lure, H. 664.)

(1) Le vieux sceau de l'abbaye de Baume représente, dès le XIIe siècle, une main étendue tournée du côté de la paume. L'*Armorial général* de 1696 lui donne pour armoiries, *de gueules à la dextre apaumée d'argent.* Les sceaux anciens de la ville de Pesmes portent un emblème identique, blasonné différemment : *d'azur à la dextre apaumée d'argent.*

(2) GOLLUT, *Mémoires de la République séquanaise* (nouv. édit.) col. 112. -- Voir sur le type et la main bénissante la note inscrite sous le n° 1 des Pièces justificatives.

Noire, accompagnée soit des initiales, soit des armoiries des doyens et entourée de la légende SIGILLUM CURIE BISUNTINE SEDE VACANTE suppléa-t-elle comme symbole officiel du siège les emblèmes capitulaires (1). Mais au xve siècle le rôle militaire de Porte-Noire avait cessé, son étage supérieur transformé en prison n'abritait plus que des chanoines punis de quelque peine disciplinaire ; sa signification, malignement interprétée par le populaire, avait changé comme son emploi. Sa présence sur les sceaux constituait donc une anomalie dangereuse, que les chanoines s'empressèrent de faire disparaître en remplaçant désormais l'emblème suranné de Porte-Noire, sur les types de la vacance du siège comme sur les autres, par l'écusson à l'aigle de saint Jean et au bras de saint Etienne.

J'arrêterai ici ces observations déjà trop longues que la richesse sigillographique de la Franche-Comté m'eût permis de prolonger davantage sans sortir de l'examen des monuments propres à l'Eglise de Besançon (2). Mais dans cette modeste étude d'histoire et d'archéologie locale, je crois avoir atteint le double but que je me proposais, l'un d'expliquer et de préciser l'origine tout à la fois monétaire et sigillaire des armoiries du grand chapitre bisontin, l'autre de faire connaître deux types curieux de sceaux capitulaires des plus anciens, sinon les plus anciens qu'ait publiés la sigillographie française (3).

Les archives du Doubs ont l'orgueil de posséder le doyen des sceaux d'évêque que l'on connaisse, celui d'Hugues Ier ; si mes conclusions sont exactes, un second dépôt franc-com-

---

(1) Pl. VIII. n°s 7 et 8. — Le dernier sceau où figure ce type est du 19 avril 1437. (*Chap. métrop.*, v° Charcenne.)

(2) J'espère, dans une prochaine étude, compléter ce travail par un *Inventaire raisonné des sceaux du chapitre de Besançon, de ses dignitaires et de ses suppôts du* XIIe *au* XVIIIe *siècle.*

(3) Voir DOUET D'ARCQ, *Inventaire des sceaux des Archives nationales*, série des Chapitres, t. II, n°s 1086-7357.

tois, celui des archives de la Haute-Saône, pourra se flatter désormais de posséder les plus vieux sceaux de chapitre que l'on ait signalés en France.

NOTE SUR LA MAIN BÉNISSANTE DANS L'ICONOGRAPHIE DU MOYEN AGE.

Quand, au mois de mars 1880, je lus à la Sorbonne le travail qui précède, trois maîtres éminents, MM. Quicherat, vice-président de la section d'archéologie, Benjamin Fillon et Anatole de Barthélemy me firent l'honneur de discuter quelques-uns des arguments de ma thèse. L'interprétation donnée à la main bénissante, que, sur les sceaux comme sur les monnaies de Besançon, je prétendais être la représentation du bras de saint Etienne, avait soulevé leurs critiques; après l'exposé de mes preuves et l'examen des types sigillographiques et monétaires que je produisais, je fus heureux d'obtenir l'adhésion complète de mes bienveillants contradicteurs. Sur le conseil et les indications que me donna M. A. de Barthélemy, j'ai étudié depuis, parallèlement à mes types franc-comtois, les monuments numismatiques et sigillaires du moyen âge qui représentent la main ou la main bénissante, et je résumerai dans cette note les observations et les conclusions que cette étude m'a suggérées.

Les auteurs qui ont traité le vaste sujet de la *Symbolique chrétienne* n'ont pas manqué de faire ressortir, dans toutes les branches de l'iconographie du moyen âge, le rôle important rempli par la main ou la main bénissante, qui intervient dans une foule de bas-reliefs, de peintures ou de sceaux, comme une manifestation sensible de l'action mystérieuse et toute puissante de Dieu. Emergeant d'un nuage dans la partie haute de la scène, soit au moment de la consécration pendant les Saints Mystères, soit au moment d'une vision d'un saint personnage, soit pendant le supplice d'un martyr auquel cette main divine va ouvrir les portes du ciel (1), elle est le ressort moteur, si l'on me permet cette expression, qui

---

(1) *Video cœlos apertos...* (Act. S. Stephani.)

explique et justifie les prodiges et les mystères de la foi. Ce rôle de la main bénissante est prouvé par un si grand nombre de monuments (1) et de textes, que les archéologues les plus autorisés ont affirmé comme absolu le sens symbolique que nous venons d'énoncer et ont déclaré la main qui bénit caractéristique de la présence ou de la protection divine, soit qu'elle se manifestât dans une action, soit qu'elle parût isolée, nimbée ou non, dans le champ d'une médaille, d'un sceau ou d'un blason (2).

Cette définition, vraie dans la plupart des cas, me semble exagérée comme formule générale. L'examen des principales monnaies et des sceaux les plus importants où est gravé le symbole qui nous occupe, combiné avec les conclusions du travail qui précède, permettra, je crois, de dégager une distinction nécessaire entre deux catégories de mains ou de bras bénissants, représentant, suivant les circonstances et les époques, deux symboles et deux idées parfaitement distincts.

D'après Lelewel (3), la main paraît pour la première fois dans la numismatique du moyen âge sur les monnaies du pape Benoît III (855-858) qui représentent au droit une tête byzantine avec la légende S. P. (Sanctus Petrus) et BENEDICTVS P., au revers une *dextre* levée accostée des lettres RO (*Roma*) et entourée de la légende impériale LVDOVVI-

---

(1) Sans quitter la Franche-Comté, nous citerons le tombeau du duc Garnier (XIe siècle) conservé autrefois à l'abbaye de Baume (J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, p. 64; Dunod, *Hist. du Comté*, t. p. 153.); le parement d'aube du XIIIe siècle que nous publions dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, pl. VI; les sceaux d'Etienne, archidiacre de Salins, 1237 (*fonds de Mont-Sainte-Marie*); d'Huon, doyen de Rougemont, 1250 (*Bellevaux*); d'Helwis de Joinville, vicomtesse de Vesoul, 1301 (*Trésor des Chartes*).

(2) Le P. Cahier, *Caractéristique des saints*, I, 212-217; — de Caumont *Abécédaire d'archéologie* (architecture religieuse), 1868, p. 252; — G., Demay, *Le costume d'après les sceaux*, 1880, 308-313, etc.

(3) *Numismatique du moyen âge*, 1835, 3 vol. in-8 et atlas.

CVS MP (1). La dextre continue à être représentée sur les monnaies pontificales de Jean XIII (965-972) (2), puis brusquement, un monétaire anglais Alnstan l'introduit dans les monnaies du roi anglo-saxon Edward le Martyr (975-978). Mais la main, au lieu d'être droite, les doigts en haut, est posée en sens inverse, émergeant d'un nuage, entourée des mots ALNSTAN MO (3). Sur les pièces d'Ethelred, successeur d'Edward (978-990), la dextre est reproduite cantonnée d'un α et d'un ω avec la légende EALNSTAN MOLVND. Le roi de Bohême Boleslas II (962-999) copia servilement les types d'Ethelred, que d'autres ateliers monétaires d'Allemagne ne tardèrent pas à emprunter à leur tour (4). Le sens attribué à ce symbole dans tous les types que je viens d'énumérer n'est point douteux, car plusieurs légendes de monnaies contemporaines se chargent de l'éclaircir. DEXTERA DEI, lit-on sur une monnaie de Bohême (1012-1037) (5); DEI MANNUS II sur la monnaie d'Annon, évêque de Cologne (1056-1074) (6); DEXTRA DEI REX et DEI DEXTRA BENEDICTVS (type d'Orléans) sur des monnaies de Philippe Ier, roi de France (1060-1108) (7); enfin DEXTERA DOM*ini* EXALTAVIT ME, sur des monnaies de Tancrède, roi des Deux-Siciles (1189-1194) (8).

Mais à côté de ces types, où sans contredit la main symbolise l'intervention directe de la divinité, se placent dès le commencement du XIe siècle d'autres types (émis par le métropolitain et les suffragants de Trèves) dont l'interprétation prête à controverse. A Trèves, le revers des deniers de l'ar-

---

(1) V. Leblanc, *Monnaies de France*, II, 106 et Muratori, t. XII; — Lelewel, part. I, 119.

(2) Lelewel, I, 124.

(3) Lelewel, Atlas, fig. pl. XI, 10, texte, part. II, 43.

(4) Lelewel, II, 44, 105-108; III, 175.

(5-6) Lelewel, III, 187.

(7) Ib., I, 160.

(8) Ib., III, 22.

chevêque Eberard (1047-1068) porte une main droite tenant les clefs du ciel avec la légende S. PETRVS (1); le revers des deniers frappés par Udon, successeur d'Eberard (1068-1078), présente deux mains (celle de Dieu qui donne, celle de Pierre qui reçoit (2)) tenant les clefs, avec cette légende P. SCTVS PETRVS BE*nedicat*. Cette dernière figure et surtout cette légende sont caractéristiques. La bénédiction n'est-elle pas demandée, non plus directement à Dieu, mais à son apôtre, à saint Pierre; la main de la Providence divine n'est-elle pas suppléée déjà plus qu'à moitié par la main du prince des apôtres, protecteur de la cité de Trèves? Dans cette voie, la monnaie de Besançon inspirée directement comme facture par les espèces de Trèves (son ancienne métropole) et de Cologne, cités sœurs relevant comme elle du sceptre impérial (3), franchit presque en même temps un pas plus décisif. Nous avons vu Hugues Ier (1031-1067), autour de la main bénissante qui deux doigts ployés sort de la manche d'une dalmatique, inscrire les mots B. STEPHANI dont l'interprétation ne peut rester douteuse, puisque d'une part le sigle B de la monnaie est traduit *in extenso* par BRACHIVM dans le sceau de saint Etienne, puisque de l'autre un légendaire contemporain du prélat écrit à sa louange : *Monetam brachii protomartyris Stephani insigniverat* (4). Du reste, l'archevêque Hugues ne fait qu'accentuer une tendance déjà très marquée

(1-2) Ib., III, 196.

(3) Le type d'Hugues Ier qui porte au droit une croix cantonnée des lettres H, V, G, O semble copié sur les deniers d'Hermann (1039) et d'Annon (1056), évêques de Cologne, et ceux d'Adalbéron, archevêque de Trèves (1049), qui portaient la croix cantonnée des mots HERIMANNVS ANNO et OTTO (Conf. Plantet, *Essai sur les monnaies de Franche-Comté*, pl. III, n° 1, avec Lelewel, III, 187, pl. XIX, n° 10). Le type d'Hugues à la *Porte-Noire* (V. notre pl. VII, n° 4) semble inspiré directement des portes surmontées d'une croix qu'on distingue sur les monnaies de Cologne au XIe siècle (Conf. avec Lelewel, pl XIX, nos 33, 34 et 35).

(4) *Lég. de saint Agapite. Lectionnaire du chapitre de Besançon*, XIIe siècle (Autref. bibl. Droz, auj. Bibl. nationale).

de son temps et dans les régions qu'il fréquentait davantage. Partout déjà les monnaies reproduisent entre la croix qui les marque presque toutes le nom, quelquefois l'image ou l'emblême du saint protecteur dont la cité, le comté, le royaume possède les reliques ou vénère particulièrement la mémoire (1). La Bohême se réclame de saint Wenceslas représenté *bénissant* sur les monnaies postérieures à Boleslas II (2), Trèves de saint Pierre (1016), Utrecht de saint Martin (1027), Metz de saint Etienne (1048), Verdun de la Vierge (1046), etc. C'est du reste l'époque où la piété des prélats et la générosité des fidèles se plaisent à enchâsser dans l'or, l'argent ou le bronze les reliques des saints; celle où les reliquaires, les *chefs*, les *dextres* de métal plus ou moins précieux se multiplient dans les trésors des moindres églises, les dextres ou les bras surtout, car le moindre fragment de corps saint devient prétexte à la confection d'un *ostensoir* de cette sorte servant à bénir les fidèles. (Du XIe au XVIIIe siècle, il ne fut en Franche-Comté aucune église notable qui n'eût au moins un (souvent même plusieurs) bras-reliquaire à exposer les jours de fête ou à promener dans les processions solennelles.) Nous avons vu dans la partie principale de ce travail le rôle du reliquaire de saint Etienne et sa reproduction indéfinie dans les monnaies, puis les sceaux, enfin le blason du chapitre de Besançon. Le type monétaire qu'il avait inspiré, consacré par un long emploi et une fabrication assez importante, fut imité plus ou moins consciencieusement aux XIIe-XIIIe siècles par maint atelier laïque ou ecclésiastique. Sa signification propre était comprise et reproduite à Meaux, à Toul dont les églises vénéraient saint Etienne comme patron (4), à Belley,

(1) Lelewel, III, 17.
(2) Ib., pl. XXII, 5, 6, 7.
(3) Ib., *passim*.
(4) A Meaux sous l'évêque Gaucher, 1085-1102 (Lelewel, pl. VIII, 12); à Toul (1252-1271), pl. XIX, 20; à Metz (1179-1224), pl. XIX, 14; en Bourbonnais (1108-1170), pl. IX, 7.

UNIV. OF MICH.

LES SCÉAUX PRIMITIFS DE L'ÉGLISE DE BESANÇON.

Sceau métropolitain du chapitre St-Etienne de Besançon.
(1136).

Monnaie estevenante,
revers au bras de St Etienne
(XIe Siècle).

Monnaie estevenante
Revers à la Porte - Noire
(XIe Siècle).

Sceau du Chapitre métropolitain de Besançon.
(Diam. 0m 11)

Sceau du doyen du chapitre durant la vacance du siège archiépiscopal.
Type de l'abbé Noire.

C... doyen du Chapitre
(1301).

Henri de Vaucourtenay doyen
(1512).

UNIV. OF WICH.

évêché suffragant de Besançon. Les espèces émises en Bourbonnais par le roi de France Louis VI ou Louis VII, bien que conformes au type estevenant, se rattachent au contraire à la formule DEXTERA DEI des monnaies de Philippe Ier.

L'interprétation donnée à Besançon au type de la main bénissante s'affirme et se vulgarise davantage sur les sceaux que sur les monnaies. Au type si remarquable du sceau capitulaire de Langres, BRACHIVM BI MAMETIS, on peut ajouter toute une série de sceaux ecclésiastiques où la main reproduit une relique locale et symbolise un saint protecteur. Citons Lure dont l'abbaye fameuse glorifie sur ses sceaux le bras de saint Desle (1); Metz dont le chapitre a fait graver sur son sceau la main de saint Paul dans un nimbe cantonné de perles avec ces mots MANVS DOCTORIS GENTIVM (2) et introduira plus tard ce bras dans ses armoiries (3); Toul qui représente dans son contre-sceau le bras de saint Gengoul : DESTERA SANCTI GENGVLPHI (4); la maladrerie de Saint-Denis qui porte pour symbole le bras du saint évêque (5); l'hôpital de Saint-Jean de Manosque qui comme emblême parlant (MANVS) prend le bras de son saint patron : S. HOSP. SANCT. IOH. MANVASCE (6). Mais ces exemples sont suffisamment concluants pour me dispenser de les multiplier davantage. De cette double série numismatique et sigillographique passée rapidement en revue se déduisent, d'après nous, les conclusions suivantes :

1° Jusqu'au XIe siècle, la main bénissante ou non, dans quelque position qu'elle se trouve, représente sur les monuments chrétiens l'intervention, la manifestation divine;

---

(1) V. la note 3 de la page 258 de cette étude.

(2) Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des archives de l'Empire*. n° 7226.

(3) Ib., n° 7229.

(4) Ib., n° 7336.

(5) G. Demay, *Le costume d'après les sceaux*, 309, p. 398.

(6) L. Blancard, *Sceaux des Bouches-du-Rhône*, 1860 : sceaux en plomb de 1216-1267, pl. IV, nos 4 et 5.

2° A partir de cette époque, elle prend fréquemment une acception différente et devient, dans un grand nombre de monuments, caractéristique de la protection spéciale de quelque saint patron, intermédiaire auprès de Dieu ;

3° Les premiers monuments où ce sens nouveau s'affirme sans conteste sont le type de la monnaie estevenante d'Hugues Ier (1031-1067) et le sceau du chapitre de Besançon (1116); le premier saint au profit duquel cette dérogation du symbolisme intervient est saint Etienne, le premier martyr si populaire au moyen âge (1).

4° Pour distinguer dans les monuments la main divine de la main d'un saint, on remarquera, d'une part que la main divine, sortant d'un nuage, descend d'en haut les doigts (ployés (2) ou non (3)) tournés vers la terre (4); de l'autre que le bras d'un saint, toujours les doigts ployés, mis en pal et le poignet vêtu des plis d'une aube ou de la manche d'une dalmatique, est toujours tourné vers le ciel dont il appelle les bénédictions.

---

(1) Voir dans les sigillographies épiscopales ou capitulaires une foule de représentations du martyre de saint Etienne sur les sceaux et contre-sceaux des XIIIe et XIVe siècles.

(2) *Benedicat dextera Christi...*

(3) *Largitor munerum.*

(4) Exceptons la représentation de la main bénissante du Christ appliquée sur une croix telle qu'elle est figurée sur les patènes d'anciens calices ou sur certains types monétaires de Trèves et de Toul (XIe-XIIe siècles).

STANCES A DON QUICHOTTE

Par M. Jules SAUZAY

MEMBRE HONORAIRE.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

O toi qu'on livre à la risée
Des grands et des petits enfants,
Toi dont la vertu méprisée
Trouble nos vices triomphants,
Contre la foule ingrate et sotte,
Qui donc prendra parti pour toi ?
O mon pauvre vieux don Quichotte,
Fussé-je seul, ce sera moi.

Que la tourbe des âmes viles
Prodigue son encens douteux
A tous les flibustiers habiles,
A tous les attentats heureux ;
Ta grande âme, naïve et bonne,
Qui n'a connu que les revers,
Aura du moins l'humble couronne
De mes regrets et de mes vers.

A ta défense je me voue
Avec orgueil, avec amour.
Jamais pourtant, je te l'avoue,
Tu ne fus moins au goût du jour.
Jamais ton port chevaleresque,
Brillant sur ton coursier poussif,
N'a dû paraitre plus grotesque
Que dans ce siècle positif.

Que tu nous sembles donc comique,
Lorsqu'on te voit, à la beauté
Offrant ton culte platonique,
L'ériger en divinité,
Traiter en princesses royales
Des servantes... Nous qui traitons
Nos beautés les plus idéales
En véritables Margotons !

Que tu nous parais ridicule
Avec tes deux grands bras armés
Par une tendresse crédule
Pour les prétendus opprimés !
Mieux instruit par l'expérience
Que le plus faible a toujours tort,
Aujourd'hui chacun, même en France,
Se met du côté du plus fort.

Ta fureur de rendre service,
Tes dévouements toujours payés
Par quelque infernale malice
Nous ont surtout bien égayés.
Pour les vertus sans bénéfices
On n'est plus assez ingénu ;
Et l'on sait des grands sacrifices
Tirer un plus grand revenu.

Ta pauvre tête hallucinée,
Voyant tout sous des traits brillants,
Prenait Margot pour Dulcinée
Et les moulins, pour des géants.
Mais au temps sceptique où nous sommes,
Nous finissons, bien plus souvent,
Par ne voir, dans nos plus grands hommes,
Que de simples moulins à vent.

Eh bien, malgré tout, je t'envie
Tes charmantes illusions,
Cette erreur qui nous est ravie
Et qui dorait jusqu'aux haillons.
Je maudis presque la lumière
Qui, pour nous mieux désabuser,
En réduisant tout en poussière,
Nous réduit à tout mépriser.

Au milieu de la foule active
Où chacun, sans tendre la main
A ceux qui vont à la dérive,
Poursuit âprement son chemin,
J'aimerais, dans l'immense plaine,
Te voir sur ton vieux palefroi,
Recherchant si quelque âme en peine
N'a pas encor besoin de toi.

Ah ! ta bonté douce et touchante
Rencontrerait plus d'un blessé
Sur cette route si brillante
Où tous nos progrès ont passé.
Tu relèverais les victimes
Qu'ont faites avec peu d'honneur
Une douzaine de régimes
Qui n'ont pas fait notre bonheur.

Ta triste mais noble figure
Reposerait un peu nos yeux
Des traits grimés de l'imposture,
Des airs grossiers de nos faux dieux.
Ta courtoisie au sexe aimable
Ferait oublier volontiers
La tabagie inséparable
De nos modernes chevaliers.

Ne jalouse point la finesse
De notre esprit épilogueur,
Ni cette soi-disant sagesse
Qui n'a su que changer d'erreur.
Ta vaillance candide et pure,
Ton extravagante bonté,
Font bien plus d'honneur, je t'assure,
A notre pauvre humanité.

Il manque au monde quelque chose
De doux, de mâle et d'élevé,
Depuis que ton grand cœur repose
Dans l'Eden qu'il avait rêvé.
Nous avons gardé Rossinante,
Sancho, son âne et ses discours.
Maritorne est encor servante ;
Toi seul es perdu pour toujours.

C'est un vrai crime dont j'accuse
L'illustre et trop charmant conteur
Qui, sans prétexte et sans excuse,
S'est fait ton fol exécuteur.
Avec toi, l'antique héroïsme
Sous ses sarcasmes a péri,
Et, toujours en goût d'ostracisme,
Jamais le peuple n'a tant ri.

Dors sans souci de ta vengeance ;
Le temps a trop su s'en charger,
Et bientôt d'une autre démence
Naissait un bien autre danger.
On aime jusqu'à ta sottise,
En voyant celle où nous tombons ;
Car nous sommes, quoiqu'on en dise,
Bien plus fous, sans être aussi bons.

LE BONHEUR DE N'ÊTRE RIEN

Par le Même.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

Les hommes consument leur vie
A la poursuite du bonheur :
Pour ce qu'ils n'ont pas, pleins d'envie;
Pour ce qu'ils ont, pleins de frayeur.
Le Ciel, sans effort et sans peine,
M'a fait trouver un meilleur bien.
Je ne crains pas qu'on me le prenne,
C'est le bonheur de n'être rien.

Quand, pour devenir quelque chose,
Je vois tout ce qu'il faut souffrir;
A combien d'affronts l'on s'expose ;
Comme il faut ramper et courir,
Être constamment sous les armes,
Ne faire fi d'aucun moyen,
Je découvre de nouveaux charmes
Dans le bonheur de n'être rien.

Quand je vois tous les gens en place
Se plaindre, à l'envi, de leur sort,
Des chefs dont la voix les tracasse,
Des rivaux qui leur font du tort,
Du public, qu'ils peuvent maudire,
Mais qui surtout le leur rend bien,
Je goûte, en voyant leur martyre,
Tout le bonheur de n'être rien.

Mais c'est encor pis, quand l'orage
Règne dans le gouvernement.
On voit alors un vrai carnage
De gens en place, à tout moment.
Tantôt à Dieu, tantôt au diable,
On veut qu'ils servent de soutien.
Tout leur devient un cas pendable.
Ah! quel bonheur de n'être rien!

Enfin l'âge de la retraite
Vient mettre un terme à leurs tracas.
Ils s'en étaient fait une fête;
Mais quels cris, lorsqu'ils sont à bas!
Qu'ils ont de peine à redescendre
Au rang de simple citoyen!
Leur deuil me rend encor plus tendre
Mon vieux bonheur de n'être rien,

On nous contait, en notre enfance,
Que, faute d'un stock d'avocats,
Certain peuple, dans l'impuissance
De recruter ses magistrats,
Installait par force au prétoire
Quelque honnête rentier païen,
Moins jaloux d'honneurs ou de gloire
Que du bonheur de n'être rien,

Mainte réclame électorale
Se plaint de semblables combats,
Où la volonté générale
Fait violence aux candidats.
Malgré leur plainte si touchante
Et l'exemple du monde ancien,
Je n'ai pas peur que l'on attente
A mon bonheur de n'être rien.

Aujourd'hui le mérite abonde
Et, moins timide qu'autrefois,
Il ne craint plus le moins du monde
De courir après les emplois.
On voit la France si meurtrie !
Chacun veut être son gardien
Et sacrifie à la patrie
Jusqu'au bonheur... de n'être rien.

NOTICE

SUR

RICHARD-BAUDIN

Par M. Charles THURIET

MEMBRE CORRESPONDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis ?
(HORACE)

MESSIEURS,

Les modernes ont reconnu, comme les anciens, qu'il est utile de parler des morts, surtout lorsqu'ils nous ont légué de beaux ouvrages à méditer et de bons exemples à suivre. Je voudrais, en me conformant à une sage coutume de cette Compagnie, essayer de remettre sous vos yeux l'abrégé de la vie d'un poète, qui a su mériter vos plus glorieuses récompenses, et qui vous appartient par ses premiers succès, comme il appartient par la naissance à la province franc-comtoise.

François Richard-Baudin, maître ès-Jeux Floraux, membre des académies de Besançon, Reims et Toulouse, naquit à Gray (Haute-Saône), le 10 février 1813.

Il descendait d'une illustre famille écossaise, les Gordon O'Neil, venus en France à la suite du roi Jacques II, au XVIIe siècle. C'est à cette prétention, justifiée par l'état civil de sa grand'mère paternelle (1), que notre compatriote fait allusion dans une de ses meilleures poésies, intitulée *Les Highlands*, chant d'exil d'un Gordon (2). Tout en rappelant

(1) Marie-Anne O'Neil, épouse de Jean-Richard. (Registres de l'état civil de la commune d'Autun.)

(2) *Poésies* de Richard-Baudin, p. 171.

avec une noble fierté qu'il est fils d'un de ces preux dont le cri de guerre était *Dieu, l'Ecosse et Stuart!*, il avoue humblement qu'il a perdu sa couronne de comte; et mon dessein est de faire voir qu'il a su la remplacer par une autre plus belle, par l'auréole qui entoure le front du poète.

François Richard avait sept ans à peine, lorsqu'il perdit son père (1). Celui-ci, qui faisait un petit négoce à Autun, ne laissa pas de fortune à sa veuve et à ses enfants (2). Ils eurent même à souffrir d'une position qu'Horace a définie par ce triste mot : *Res angusta domi.*

Cette mort prématurée de son père, les embarras d'affaires domestiques où il s'est trouvé de bonne heure et une santé toujours débile, lui firent contracter cette habitude de la tristesse qui prédispose quelquefois à la poésie, et qui explique ce vers écrit par lui à l'âge de 20 ans :

« *Dès le berceau le malheur fut mon maître* (3). »

Cependant il avait un oncle maternel, l'abbé François Baudin, curé de Montarlot-les-Champlitte, chez lequel il passa quelques heureux instants de sa jeunesse. Il avait conservé de douces impressions et de chers souvenirs de cette époque de sa vie, comme on peut le remarquer dans plusieurs passages de ses écrits et notamment dans une jolie épître au docteur Billot de Vesoul, où, parlant de Montarlot, qu'il croit revoir par l'imagination, cette puissante évocatrice si habile à colorer les moindres choses des reflets de son prisme enchanté, il s'écrie :

» O champs de Montarlot, mon doux nid protecteur,
» Asile où j'ai grandi sans craindre l'oiseleur,
» Colline que revêt l'herbe fine et fleurie,

---

(1) Gaspard-François-Marie Richard, décédé à Autun le 18 février 1820.

(2) Notre poète avait deux sœurs. A l'une d'elles il a dédié son ode sur Gray. (*Poésies*, p. 27.)

(3) *Poésies*, p. 167.

» Saules échevelés qui bordez la prairie,
» Riants vallons, témoins de mes premiers ébats..
» Voilà le vieux clocher où se plaît la colombe,
» Image de l'amour qui rit près de la tombe;
» L'église où, jeune enfant, du prophète des pleurs
» J'ai tant de fois redit les sublimes douleurs;
» L'école que j'aimais et l'obscur presbytère
» Où, prêtre en cheveux blancs et doucement austère,
» Mon oncle confiait à mon cœur vierge encor
» Ces germes de vertu dont j'ai fait mon trésor (1). »

Il avait encore un oncle maternel, le capitaine Baudin, auquel il a dédié son ode *A un capitaine de la vieille garde* (2). Cet oncle lui légua par testament une partie de sa fortune, qui était d'ailleurs peu considérable.

Notre jeune poète avait conservé, comme tous les hommes bien nés, un culte pour la mémoire de sa mère (3). C'est elle qu'il a certainement voulu peindre dans ces beaux vers du *Songe d'un enfant*, tiré des œuvres poétiques de saint Grégoire de Naziance :

» Je comptais, faible enfant, cette heure de la vie,
» Où l'esprit, sous la main qui sait le façonner,
» Reçoit, souple et pareil à la cire amollie,
» L'empreinte qu'on veut lui donner.

» Ma mère avec amour cultivait mon jeune âge;
» Sa bouche m'instruisait aux plus douces vertus;
» Elle formait mon cœur; mon cœur offre l'image
» De cette sainte qui n'est plus (4). »

François Richard, qui dut joindre à son nom celui de Baudin appartenant à sa mère, pour éviter une confusion avec d'autres enfants de son âge, fit toutes ses études au collège de Gray, sous la direction d'un homme de mérite, M. l'abbé Lalanne.

Jamais élève n'a parlé d'un maître avec plus de respect,

(1) *Poésies*, p. 339.
(2) Id., p. 117.
(3) Anne-Françoise Baudin, décédée à Gray le 22 juin 1836.
(4) *Poésies*, p. 91.

jamais maître ne s'est souvenu d'un élève avec plus de plaisir. M. l'abbé Lalanne fit la réputation du collège de Gray; il devait faire, trente ans après, celle du collège Stanislas, qui, depuis cette époque, dispute le premier rang dans les concours aux meilleurs lycées de Paris. Le jeune Richard-Baudin n'était pas ce que l'on peut appeler un écolier modèle, régulier, attentif et discret, mais c'était le plus charmant des paresseux, et malgré cette paresse rêveuse, indice quelquefois d'un talent qui se cherche, c'était le plus brillant élève du collège de Gray.

Chaque année, on voyait cet enfant revenir de la distribution des prix tout chargé de couronnes; il était frêle comme un roseau, d'une pâleur et d'une maigreur extrêmes; quoiqu'il fût assez bien pris dans sa petite taille, il n'avait pour ainsi dire ni os ni chair; son profil, taillé avec finesse, ressortait très distinctement du cadre de ses cheveux noirs, et la vivacité de son esprit étincelait dans ses yeux (même sous le verre des lunettes qu'il dut porter de bonne heure pour cause de myopie).

La facilité extraordinaire avec laquelle, dans les classes supérieures, il faisait ses devoirs d'écolier lui procurait des heures de loisir qu'il consacrait à des études de son goût, et surtout à la culture de la poésie française, art difficile où les succès n'appartiennent qu'au petit nombre des élus, à ceux qui ont réellement l'étincelle du génie, le *mens divinior*. La poésie n'est, en effet, qu'un genre d'éloquence plus sublime, que l'on ne saurait enseigner à tous, parce que, comme l'observe l'abbé Fleury, « *il est bien plus important qu'il n'y ait point de méchants poètes qu'il n'est nécessaire qu'il y ait des poètes* (1). » Mais celui qui a reçu du ciel « l'influence secrète, » celui qui est né poète, n'a pas besoin

« Qu'une savante main sur la corde sonore
» Dirige dans ses jeux sa main novice encore;

(1) *Traité du choix et de la méthode des études.*

» L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel :
» Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente,
» L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante,
» L'abeille à composer son miel (1). »

Richard-Baudin acheva fort jeune ses études, bien qu'elles eussent été interrompues par plusieurs maladies graves et retardées par cette névrose incurable qui lui présageait toute une vie de souffrances.

A peine sorti du collège et reçu bachelier, il vint soumettre à l'examen de M. Pérennès un recueil manuscrit de poésies qu'il avait composées au milieu de ses travaux classiques, et dans lesquelles, au dire de l'éminent doyen, poète lui-même, se révélait un talent peu ordinaire, soutenu par des pensées et des sentiments irréprochables.

Richard-Baudin se fixa d'abord à Besançon, où il fut employé par M. Weiss, avec plusieurs autres jeunes gens (2), au dépouillement et à la classification des *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*. Il était en même temps maître d'étude suppléant au collège royal; mais il réussit peu dans cet ingrat métier, où il ne faut pas être myope. Ses élèves lui faisaient journellement toute sorte de malices. On raconte encore au lycée, entre autres espièglerie dont il fut victime, qu'un jour, suppléant la classe de septième, ses élèves avaient trouvé moyen de lui couper, sans qu'il s'en aperçût, tous les boutons de sa redingote.

Ce serait une erreur de croire d'après cette anecdote, d'ailleurs un peu triviale et peut-être trop vulgaire pour être racontée dans une notice académique, que Richard-Baudin fût incapable de tenir sa classe. Il se faisait, au contraire,

---

(1) Lamartine. *Le Poète mourant.*

(2) Entre autres Louis Marmier auquel Richard-Baudin a dédié une de ses épîtres. Après avoir débuté ensemble à Besançon, s'être suivis à Baume et ensuite à Vesoul comme professeurs, ces deux amis se sont retrouvés plus tard à Dijon, où ils sont morts tous deux à quelques mois de distance. Louis Marmier, frère de M. X. Marmier, était inspecteur de l'Académie de Dijon.

beaucoup aimer et beaucoup respecter de ses élèves ; il avait pour tous une sollicitude vraiment paternelle, et il corrigeait les devoirs très minutieusement.

Il disait avoir, un certain jour, saisi un gros cahier de dessins à la plume entre les mains d'un élève qui lui répondit, au moment où il allait le punir : « *Monsieur, c'est plus fort que moi; il faut que je dessine.* » Cet élève est devenu un des peintres les plus célèbres de notre siècle. Richard-Baudin prétendait, peut-être avec raison, avoir deviné dans cette réponse et les grandes aptitudes et le caractère indomptable de Gustave Courbet.

Pendant ce temps-là, Richard-Baudin prépara son examen de licence ès-lettres et se fit recevoir.

Ce fut pour lui l'âge des rêves de gloire et des plus douces illusions de la jeunesse. Il l'avoue lui-même dans son épître à Louis Marmier.

« Alors dans Besançon, amis ou plutôt frères,
Nous avions des loisirs et des heures prospères :
Sous les ailes de Weiss un instant abrités,
Nous trouvions que la vie a de joyeux côtés (1). »
Et que, léger d'argent, on peut chanter et rire.
Du doux Anacréon, moi, j'essayais la lyre ;
Je confiais aux vers les secrets de mon cœur.
Une muse plus grave occupait ton ardeur.

Les deux amis étaient légers d'argent, mais ils savaient être pauvres, et si, dans leurs loisirs studieux, l'un cultivait avec bonheur la muse grave de la philosophie, l'autre faisait sa cour, avec non moins de succès, à la muse d'Horace et d'Anacréon.

Loin de Paris et de son souffle délétère, qui, disait-il, fane la poésie, au fond de sa chère province, de cette province qui a su rester fidèle aux sages disciplines, Richard-Baudin, comme poète, s'était développé et avait mûri en silence. Il

(1) *Poésies*, p. 367.

avait su s'appliquer à lui-même ce conseil qu'il nous donnait dans de si beaux vers :

« Etudions Corneille et méditons Molière ;
Que Racine nous forme à son style enchanteur ;
Imitons pour créer (1). »

Le 24 août 1836, dans cette même enceinte, à l'une de vos séances publiques, à laquelle assistait Joseph Droz de l'Académie française, on lut de Richard-Baudin une pièce de vers dans laquelle il exprimait, par de charmantes images, le profit que l'écrivain peut trouver à vivre au pays natal et à y jouir, sous les yeux de tout ce qu'il chérit, d'une gloire pure et paisible (2). Cette pièce débute par trois strophes si jolies que je ne connais vraiment rien de plus gracieux dans notre littérature. Vous ne me blâmerez pas, j'en suis certain, de les redire aujourd'hui :

« Tant que l'humble ruisseau, sans quitter la prairie,
Caresse mollement une rive fleurie,
Il conserve ses flots, et sa gloire, et son nom ;
La vierge aux yeux d'azur se mire dans son onde,
Et pare, en souriant, sa chevelure blonde
Des fleurs qu'elle enlève au gazon.

Ses bords tout parfumés sont pleins de poésie,
Digence, Albunea, Vaucluse ou Blandusie,
Au poète qui l'aime il inspire des vers,
Et l'ami de Messène, Horace, gai convive,
Rafraîchit le Calès dans son eau fugitive
Qui court sous les peupliers verts.

Mais si, las de rouler sous un toit de feuillage,
Il veut, fleuve superbe, agrandir son rivage,
Et dans la vaste mer précipiter ses eaux,
Le ruisseau perd son nom ; dans l'immense étendue
C'est un des mille flots, c'est la vague inconnue
Qui se courbe sous les vaisseaux (3). »

---

(1) *Poésies*, p. 15.
(2) *Bulletin de l'Académie de Besançon* du 24 août 1836, Discours de M. le président.
(3) *Poésies*, p. 9.

Joseph Droz, cet écrivain d'un goût si sévère, jugea favorablement cet essai du jeune poète, et voulut lui témoigner l'intérêt qu'il prenait à son avenir en s'employant pour lui faire donner la chaire de seconde au collège de Lure (1).

Sa carrière ne tarda pas à être traversée par une de ces dures épreuves où le cœur, après avoir cruellement souffert, semble se refermer pour jamais à toutes les illusions de la vie. C'est alors que, sans compter assez peut-être sur la mobilité et l'inconstance de ses impressions de poète, Richard-Baudin se persuada, ou se laissa persuader, qu'il avait une vocation pour l'état ecclésiastique, et partit pour Paris, où il entra au séminaire de Saint-Sulpice.

Il n'y resta pas longtemps avant de reconnaître que, malgré sa foi très vive et sa piété très sincère, Dieu ne le destinait pas aux fonctions sacerdotales. Sa santé, du reste, dont les variations avaient si souvent contrarié ses goûts studieux, ne s'améliorait pas, bien qu'il fût traité comme l'enfant gâté de la maison et chéri de tous.

Pendant le temps que Richard-Baudin passa au séminaire de Saint-Sulpice, Mgr Athanase Tuttinghi, archevêque de Tripoli en Syrie, vint à Paris pour y solliciter du gouvernement et de la charité privée les fonds nécessaires pour la construction de quelques églises et de quelques monastères dans son diocèse. Ce prélat eut occasion de voir notre compatriote, dont le talent poétique lui avait été signalé. Il lui témoigna une affection toute singulière et lui proposa même de le conduire en Syrie, promettant de se l'attacher comme un futur coadjuteur. Un jour que Mgr Tuttinghi allait rendre visite à Lamartine, afin de l'intéresser à son entreprise, Richard-Baudin lui remit une pièce de vers qu'il n'osa signer et dans laquelle il adressait à l'illustre auteur du *Voyage en*

(1) Il y a dans le *Recueil des Poésies* de Richard-Baudin, une pièce adressée à Joseph Droz et datée de 1836, dans laquelle il lui exprime sa gratitude (p. 143).

Orient des félicitations et des vœux au nom de l'archevêque de Tripoli (1).

Lamartine lut avec intérêt les strophes de Richard-Baudin, et, séance tenante, il improvisa à l'adresse de leur auteur inconnu les vers suivants qu'il remit à Mgr Tuttinghi avec une généreuse offrande :

« Ah! béni soit celui dont l'amitié discrète,
Me prodigue ses vœux sans oser se nommer ;
Et que ces vœux touchants qu'il adresse au poète
Retombent sur son front comme des fleurs qu'on jette
Retombent pour nous embaumer (2). »

A quelque temps de là, Richard-Baudin, toujours maladif et de plus en plus incertain au sujet de sa vocation, abandonna les études théologiques. Il les quitta avec un profond regret et avec des convictions religieuses que rien ne put jamais ébranler. Il revint en Franche-Comté, où il retrouva de vrais amis qui comprirent les motifs sérieux de sa sortie de Saint-Sulpice et qui ne songèrent point à lui en faire un grief.

Bientôt il fut nommé professeur de rhétorique et de philosophie au collège de Baume, où il rencontra dans une famille honorable et chrétienne (3) l'épouse que le ciel lui avait destinée et qui devait le rendre père d'une belle et nombreuse postérité.

La date de cette alliance, 10 août 1842, inaugure pour Richard-Baudin une ère de succès brillants et rapides dans les concours de plusieurs académies. En effet, Messieurs, quelques jours après son mariage, vous le couronniez une pre-

---

(1) Nous possédons une copie de cette pièce inédite, de la main même de Richard-Baudin. Elle a cinq strophes de huit vers et se termine ainsi :

« Que le cèdre au Liban, du roi de nos poètes
Murmure le nom immortel ! »

(2) Cette strophe à un anonyme est imprimée dans les *Œuvres complètes* de Lamartine.

(3) Dans la famille de Mgr Besson, évêque de Nîmes.

mière fois pour son fragment épique sur le *Siége de Dole* (1).

L'année suivante, il obtint un lys d'argent au concours des Jeux-Floraux de Toulouse, pour une charmante épître sur *La Métromanie* (2).

Vous lui accordez un nouveau prix en 1844 pour son ode sur les *Gloires militaires de la Franche-Comté* (3).

En 1845 (4), il obtient encore aux Jeux-Floraux un souci d'argent pour son *épître à un mainteneur*, dans laquelle il rapproche et compare deux idées : celle contenue dans ce vers de La Fontaine :

« Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde. »

et celle exprimée par cette fameuse parole de Salomon : *Nil sub sole novi!* Après avoir développé dans de fort bons vers cette thèse qu'en littérature il n'y a rien de nouveau que le style, ce qui n'est point un paradoxe,

« Il conclut : Tout est vieux, tout peut être nouveau,
» Selon la main qui prend la lyre ou le pinceau (5). »

En 1847, il cueille encore une primevère dans la corbeille de Clémence Isaure, pour sa fable intitulée *Le Renard député* (6), fine critique de toutes les intrigues qui se font, se sont faites et se feront, tant qu'il y aura sur terre des luttes électorales.

Couronné régulièrement tous les deux ans à Toulouse, alors même qu'il envoyât chaque année plusieurs pièces au concours, il s'abstint en 1848. On s'en aperçut, paraît-il, et M. de Panat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux-

---

(1) *Poésies*, p. 391.
(2) Id., p. 287.
(3) Id., p. 221.
(4) Au commencement de la même année, Richard-Baudin a publié à Baume, chez Victor Simon, *Marie notre modèle*, nouveau mois de Marie, in-18, qui a eu plusieurs éditions.
(5) *Poésies*, p. 295.
(6) Id., p. 401.

Floraux, prononça ces paroles dans son rapport sur le concours de 1848 : « *Pourquoi se taisent-ils, ces poètes aimés que nous étions heureux de couronner.* » L'année suivante, Richard-Baudin, prenant cette phrase pour épigraphe, envoie au concours une épître dédiée à M. de Panat lui-même, sur la *Mission actuelle du poète* (1), dans laquelle il dit qu'il n'a pas déserté les poétiques jeux d'Isaure ; que, pour le poète, c'est l'heure ou jamais de chanter de sublimes cantiques, d'élever la voix pour raffermir les cœurs et sauver la liberté opprimée par la licence.

L'Académie de Toulouse ne s'émut pas à ce cri d'alarme ; mais elle couronna la fable du *Chien griffon devenu grand vizir* (2), présentée par notre compatriote au même concours et démontrant dans un récit que La Fontaine aurait écouté, que tels hommes qui, en temps de république et de régime égalitaire, proscrivent parchemins et blasons, se font avec empressement gloire d'être barons, comtes ou marquis quand l'empire ou la royauté succède à la république.

Dans le courant de cette même année 1849, Richard-Baudin fit une véritable moisson de couronnes académiques. Indépendamment de son succès à Toulouse, il obtint un prix consistant en un rameau d'argent à l'Académie de Béziers pour son ode intitulée *Résolution d'après Synésius* (3), et vous le couronnez vous-mêmes pour un dithyrambe sur la *Mort d'un martyr*, Mgr Affre, archevêque de Paris, tué sur les barricades de juin 1848 (4).

Vous aviez mis au concours pour l'année 1850 cette importante question de philosophie morale : *Des causes qui ont altéré l'esprit de famille, et des meilleurs moyens de le rétablir.* Richard-Baudin fut un des sept concurrents qui traitèrent la

---

(1) *Poésies*, p. 305.
(2) *Poésies*, p. 305.
(3) *Poésies*, p. 185.
(4) *Poésies*, p. 129.

question. Vous avez couronné son mémoire en disant : « Il y a dans ce travail tant de solidité et de doctrine, tant de verve et de feu, tant de conviction et de sentiment, tant de pages d'une éloquence et d'une vérité frappantes, que la critique laisse tomber ses armes pour prendre la couronne et la poser sur le front du vainqueur. »

Le même jour, 24 août 1850, Richard-Baudin, professeur de rhétorique au collège de Dole, était inscrit au nombre de vos associés correspondants.

Il était à Dole depuis plusieurs années, relativement heureux. Il y avait trouvé des amis dignes de lui ; il y avait surtout rencontré le spirituel et charmant auteur d'*Iseult* et du *Château de Frédéric Barberousse*, ce Léon Dusillet dont il vantait, comme vous, Messieurs, le beau talent, l'esprit vif et enjoué.

En 1851, Richard-Baudin sollicita et obtint un congé de convalescence qu'il vint passer à Baume, où il séjourna trois ans. Il y composa une ode sous ce titre *1852*, imprimée en tête de son recueil de poésies. Cette ode a remporté l'amaranthe d'or à Toulouse, après quoi les mainteneurs lui décernèrent un titre que n'ont pas dédaigné nos plus grands poètes, le titre de *maître ès-Jeux-Floraux*. La liste des maîtres ès-Jeux-Floraux était assez courte. On en comptait à peine huit, Victor Hugo en tête, et après lui deux poètes comtois couronnés et nommés maîtres ès-jeux dans la même séance, Viancin et Richard-Baudin.

En ce temps-là, j'eus l'heureuse fortune de faire la connaissance intime de ce *maître du gai savoir*, et de vivre une année entière dans sa familiarité. Chaque jour j'allais le voir à une heure convenue, et bientôt nous partions, quelque temps qu'il fît, pour la promenade d'où nous ne revenions guere avant le coucher du soleil, rapportant souvent d'énormes gerbes d'ancolies, de myosotis, de marguerites ou d'autres fleurs. « Les malades aiment les fleurs, disait-il, en ajoutant : *Qui amat flores, amat et dolores.* » Quelle agréable

école que cette école buissonnière avec un causeur tel que Richard-Baudin ! Combien de choses il m'enseigna dans ces longues conversations par monts et par vaux ! Véritable péripatéticien, il dissertait continuellement sur une foule de sujets. Philosophie, histoire, littérature, il traitait *ex professo*, avec une clarté et une verve sans pareilles, les questions les plus curieuses et les plus intéressantes. Ces conférences familières, qui duraient quelquefois deux heures sur le même sujet, étaient très instructives et de beaucoup plus profitables que maintes lectures d'apparat, préparées bien plutôt pour amuser un cercle de gens oisifs que pour éclairer les esprits et élever les cœurs. Je ne vivrai pas assez pour dire combien je dois à cet excellent homme qui daigna m'honorer du titre d'élève et d'ami.

Pendant l'été de 1852, il composa, quoique toujours souffrant, d'assez nombreuses pièces. Il fit d'abord un discours en vers pour célébrer la première période séculaire de votre Académie (1). Cette pièce, qui ne contient pas moins de 240 alexandrins, il l'a faite entièrement de mémoire ; il me l'a récitée plusieurs fois d'un bout à l'autre avant d'en jeter un seul mot sur le papier, et il ne m'a permis de prendre la plume pour l'écrire sous sa dictée qu'après avoir fait, dans sa tête, toutes les ratures et toutes les corrections qu'il voulait y apporter. Une telle puissance d'application est prodigieuse ; elle est toujours l'indice d'un vigoureux esprit, d'un esprit doué d'une grande faculté méditative.

A quelques jours d'intervalle, Richard-Baudin fit, presque de la même façon, une épître plus longue encore, que je suis heureux de pouvoir relire quelquefois dans votre *Bulletin* du 27 janvier 1853. Elle a pour titre *Les vieilles filles*. Une demoiselle, femme d'esprit et de talent, l'avait en quelque sorte mis au défi de traiter ce sujet avec convenance et de faire de la vieille fille un sérieux éloge. Notre poète s'acquitta de cette

(1) *Bulletin* du 24 août 1852.

tâche à merveille, et sa pièce à la louange des vieilles filles vaut infiniment mieux que les couplets railleurs qu'il fit ensuite sur *la Quarantaine*, lesquels ont paru en 1866, sans nom d'auteur, dans un journal de Besançon.

Vers la même époque, la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Baume préparait une loterie au profit des pauvres. Richard-Baudin qui, pour coopérer à cette œuvre ne pouvait ni tricoter une paire de chaussettes ni broder un col au plumetis, voulut cependant offrir un lot de sa façon. Il acheta donc une simple pipe de terre au bureau de tabac et la présenta aux organisateurs avec une jolie chanson composée et écrite de sa main pour la circonstance et intitulée *la Philosophie de la pipe*. Cette pièce est restée complétement inédite jusqu'à ce jour. Elle mérite peut-être mieux que cet oubli. Vous allez en juger.

Qu'un autre cherche la sagesse
Dans les livres de nos docteurs.
Je ne perdrai point ma jeunesse
A lire un tas de vains auteurs.
J'en saurai plus qu'eux, je parie,
Sans me fatiguer le cerveau :
Pour maître de philosophie
J'ai ma pipe au brûlant fourneau.

Quand d'un air indolent je fume,
Je deviens un vrai Salomon.
Le fin tabac qui se consume
M'offre une éloquente leçon.
Fumée et cendre que la vie!
Rien ne reste que le tombeau.
Pour maître de philosophie
J'ai ma pipe au brûlant fourneau.

Sans que mon cœur se prenne au piège,
J'admire en riant la beauté,
Son pied mignon, son teint de neige,
Son regard tendre et velouté.
De la femme la plus jolie,
Le temps jaloux fane la peau.
Pour maître de philosophie
J'ai ma pipe au brûlant fourneau.

L'ambition est un sot rêve,
Plus sot que le rêve d'amour.
L'un culbute, l'autre s'élève
Pour bientôt tomber à son tour.
L'acteur maladroit porte envie
A qui se tient sur le cordeau.
Pour maître de philosophie
J'ai ma pipe au brûlant fourneau.

La chenille en vain se transforme
En un papillon radieux,
Le plus éclatant uniforme
N'éblouira jamais mes yeux.
Je sais où va la broderie,
Où vont grands cordons et chapeau.
Pour maître de philosophie
J'ai ma pipe au brûlant fourneau.

Honneurs, puissance et renommée,
Jeux du sort, que me voulez-vous?
Montez, flots brillants de fumée,
Vous n'aveuglerez que des fous.
Toujours finit la comédie,
Toujours retombe le rideau.
Pour maître de philosophie,
J'ai ma pipe au brûlant fourneau (1).

Je ne vous parlerai point, Messieurs, d'une foule d'autres pièces qu'il faisait presque journellement et en se jouant sur des sujets divers et dans des genres tout à fait différents, pour joindre en quelque sorte des exemples aux préceptes de composition qu'il voulait bien me donner, et dont je m'accuse très humblement d'avoir si mal profité.

C'est alors que parurent, avec une préface de M. Pérennès, les *Poésies de Richard-Baudin* (2). Elles ont eu tout le succès

(1) Chaque couplet de cette chanson était agrémenté d'une vignette, œuvre de Mlle Eléonore d'Esnans, inspiratrice de la pièce sur les *Vieilles filles*. — Il n'est peut-être pas inutile d'observer que Richard-Baudin n'était point du tout fumeur et qu'il prenait seulement du tabac en poudre.

(2) Un volume format Charpentier, papier satiné, orné des portraits du maréchal Moncey et de Mgr Affre, archevêque de Paris. A Besançon,

qu'elles pouvaient obtenir en province. Elles ont mérité les éloges des connaisseurs et l'accueil des honnêtes gens. Redisons-le à la louange de l'auteur, ces poésies n'ont d'autre but que de rappeler des vérités essentielles, de convoquer tous les partis à la concorde, de ramener l'homme à la pensée salutaire de ses immortelles destinées. « A côté de pièces où semble briller comme un reflet de la lumière biblique, a dit un de ses appréciateurs, il en est d'autres d'un ton moins élevé, où le poète, mêlant de gracieuses images à des affections douces, chante les paysages et les souvenirs de sa terre natale, se livre à des émotions tendres ou pieuses et fait un retour mélancolique sur les espérances évanouies de sa jeunesse (1). » Je pourrais citer comme exemple en ce genre cette belle élégie intitulée *Souvenirs* (2), que certains critiques regardent comme le chef-d'œuvre de Richard-Baudin et qui se termine par ces vers :

« Vous ne me verrez plus errer sous votre ombrage,
» Peupliers prolongés comme un double rideau,
» A cette heure où la lune, à travers le feuillage,
» Glisse un pâle rayon qui tremble au bord de l'eau;
» Vous ne me rendrez pas ces beaux songes de gloire,
» Ces entretiens d'amour où le cœur parle au cœur,
» Et ces mille serments qu'il est si doux de croire
» Quand ils promettent le bonheur. »

La seconde partie du recueil des *Poésies de Richard-Baudin*, qui contient ses épîtres, est peut-être celle où se révèle le mieux le commerce intime de notre poète avec son maître Horace. Comme lui, avec esprit, grâce et abandon, il cause avec ses amis de ce que son cœur désire, de ce qu'il regrette,

---

chez Valluet. On annonça en même temps, du même auteur, le *Livre des prières*, nouvelles heures instructives et choisies. Ce livre, qui est fort beau, a été publié chez le même éditeur, mais on le connait à peine il mériterait d'être répandu partout.

(1) M. J.-B. Pérennès.

(2) *Poésies*, p. 73.

de ce qu'il rêve et aussi de ce qu'il pense de la poésie et des poètes.

On voudrait que le groupe de fables qui termine le volume fût plus considérable ; car ces fables sont fort jolies et réunissent toutes les qualités que l'on vante chez les maîtres du genre.

Pendant l'hiver de 1852 à 1853, Richard-Baudin songeait à se préparer au doctorat ès-lettres. Il avait choisi pour sujet de sa thèse française : *Saint Avitus, archevêque de Vienne, sa vie, son influence et ses œuvres*. Une pareille tâche était au-dessus, non pas de ses forces intellectuelles, mais de ses forces physiques, considérablement atténuées par sa longue et incurable maladie. Aussi le 19 décembre 1852, il écrivait à quelqu'un : « Je m'ennuie beaucoup, mon travail me fatigue horriblement, et je suis fort triste. Le latin de saint Avitus est très difficile à traduire. Je n'y vois guère que du feu. Je me suis chargé là d'une besogne bien rude, et je ne sais si j'en viendrai à bout à mon honneur. Je ferai ce que je pourrai ; mais le résultat me paraît fort douteux. Le mauvais goût et le latin corrompu du ve siècle sont un terrible obstacle. »

Il avait pris pour sujet de sa thèse latine le dogme de l'*Immortalité de l'âme chez les Hébreux*.

Il se découragea sur certaines critiques de détail qui lui furent faites sur ces thèses, renonça à son projet et partit pour Cahors où il venait d'être nommé professeur de *sixième* au lycée.

Il était peu fait pour les classes de grammaire où l'Université le relégua, tandis qu'il avait de rares aptitudes pour professer la rhétorique. Aussi ne tarda-t-il pas à prendre ses fonctions en dégoût. Cependant il écrivait de Cahors à la date du 4 octobre 1854.

« J'aime Cahors, et, si je me portais bien, je ne voudrais pas en sortir. Les paysages sont de toute beauté ; ce sont de charmantes plaines, des collines plus charmantes encore,

toutes couvertes de vignes, de figuiers, d'amandiers et d'autres arbres à fruits. Ce sont des *Bouts-du-Monde* ravissants; c'est un ciel d'un bleu dont rien n'approche dans notre brumeuse Franche-Comté; ce sont des sites variés et des curiosités naturelles à chaque pas..... Dans la ville même, que de choses à voir : la cathédrale avec ses trois coupoles si hardies, son orgue si curieusement travaillé, son chœur et ses vitres qui font l'effet d'une dentelle de pierre; la barrière qui ferme le chœur, en marbre rouge, surmontée d'une grille superbe; les cloîtres dont chaque sculpture vaut son pesant d'or. Si nous avions à Besançon cette belle église gothique, richement décorée comme Saint-Jean, elle ferait l'admiration universelle. A Cahors, elle est pauvre et dépenaillée. C'est une ruine; c'est Cléopâtre en haillons. Vingt fois déjà j'ai vu ce beau pont gothique et fortifié du XIIIe siècle, avec les trois tours qui le surmontent, et j'aime toujours à le revoir, tant il est hardi, tant il me rend vivante l'histoire du moyen-âge. J'ai vu la tour de Jean XXII, le pape né à Cahors, avec ses vitres lancéolées, la maison d'Henri IV qui arrête les visiteurs pendant des heures entières, et tout ce vieux quartier des Badernes dont les maisons, qui datent des Romains, des Goths et des Arabes, offrent l'histoire intime de trois peuples différents. Le vieux Cahors est un musée, un musée inestimable..... Dans des maisons particulières, j'ai vu des meubles qui ont sept ou huit cents ans, des collections de tableaux du plus grand prix, depuis les premiers essais de la peinture sur émail jusqu'à nos jours, des poteries de Bernard de Palissy, et même..... les pantouffles d'Abd-el-Kader enfant. »

Ce fragment de lettre nous montre Richard-Baudin dans ses bons moments, dans ces instants de souffrances moins vives où il composait avec une facilité toujours merveilleuse des chansonnettes et des poèmes entiers dans l'idiome populaire de cette partie de la France. D'autres fois ses lettres étaient bien différentes, il s'y montrait triste, abattu, décou-

ragé; on eût dit que tout espoir l'avait abandonné; et, faisant allusion à son état de faiblesse extrême, il écrivait que c'en était fait de lui et qu'il n'était déjà plus que l'ombre d'une ombre.

Loin de la Franche-Comté qu'il aimait tant, il lui semblait être en exil, même sous le beau ciel du Quercy. Il ne cessait de solliciter son *rapatriement*, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Enfin il est nommé professeur de cinquième au lycée de Dijon. Dijon, c'est presque la Franche-Comté, c'est la Bourgogne. Il s'y rend avec bonheur; mais à quelques années de là, presque aveugle et mourant, il est mis à la retraite.

Ses dernières œuvres consistent en quelques sonnets au Christ et à la Vierge et dans *Le dernier chant de l'aveugle* qui a paru en 1866 dans les *Annales franc-comtoises*.

Il s'éteignit le 8 janvier 1870 (1), dans sa cinquante-septième année. Sa mort, comme sa vie, fut celle d'un chrétien. C'était de plus un homme d'esprit, un homme de cœur, un vrai poète.

Presque immédiatement après la mort de Richard-Baudin, deux années de silence vous furent imposées à la suite des malheurs inouis qui ont frappé la patrie. C'est pourquoi, ni en 1872, lors de la reprise de vos séances publiques, ni depuis dans aucun de vos *Bulletins*, je n'ai trouvé l'expression de ces regrets que vous accordez toujours si généreusement même à ceux qui ont pris la plus modeste part dans vos travaux. Aussi, Messieurs, ai-je cru pouvoir, en vous apportant

---

(1) On peut dire, à propos de cette date, que la fin si prématurée de notre compatriote pour sa famille et pour ses amis, semble avoir été pour lui-même un bienfait de la Providence. Il ne vit pas, en effet, les désastres de cette terrible guerre, où la France fut si profondément humiliée et si cruellement mutilée; il ne sut pas que l'un de ses fils, blessé trois fois à la bataille de Wœrth, fut fait prisonnier et conduit en captivité. Dieu épargna de tels chagrins au cœur d'un Français et d'un père que de longues souffrances avaient déjà fait mûr pour le ciel.

l'humble tribut de ma reconnaissance, vous raconter la vie de celui des vôtres qui fut mon meilleur maître et mon meilleur ami, et auquel je suis certainement redevable d'une faveur inespérée, celle de me trouver en ce jour assis au milieu de vous.

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

DE THORAISE

(DOUBS)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 25 novembre 1880.)

Depuis qu'un chemin de fer direct rattache Besançon aux montagnes de Salins et aux plaines de la Bresse, il est peu de personnes, chez nous, qui n'aient entrevu le site pittoresque dans lequel est placé, sur un promontoire de la rive gauche du Doubs, le petit village de Thoraise. Son château féodal, dominant une roche escarpée baignée par la rivière, servait au moyen âge de défense aux gués et passages, côte à côte avec les forteresses de Torpes, Montferrand et Avanne, couvrant ainsi du côté sud les abords de Besançon. Malgré des restaurations maladroites que son possesseur actuel, artiste distingué, fera, nous l'espérons, disparaître, le vieux manoir qui a eu pour maîtres les Thoraise, les Chalon, les d'Achey, les Iselin de Lanans, garde une physionomie originale qu'il doit plus encore à son heureuse situation qu'au style ou aux proportions modestes de ses constructions du XVIe siècle. Le territoire de Thoraise forme une presqu'île de forme triangulaire, on pourrait presque dire une île, car depuis l'établissement du canal du Rhône au Rhin, la base de ce triangle est tranchée par la dérivation en grande partie souterraine de la *Percée*. Sur la plate-forme rocheuse qui sert de noyau à la presqu'île et se lie par une pente douce à la montagne de *Notre-Dame du Mont*, s'élève le village : soixante maisons à peine, groupées entre la tour du château et la

flèche de l'église, perdues au milieu de vignes et de vergers. La construction d'usines nombreuses, la création du canal, le surhaussement des écluses ont supprimé les gués du Doubs, et jusqu'à nos jours Thoraise n'a connu d'autre moyen de communication avec la rive droite que deux bacs, procédé primitif et précaire en temps de crue. Aussi tout récemment, en 1878, le Conseil général a-t-il donné pleine satisfaction aux intérêts de Thoraise et du canton de Boussières en votant l'érection d'un pont de pierre à cinq arches, que le service vicinal achève presque en face du château. Pour rattacher le pont au village, un remblai considérable était nécessaire; on pratiqua dans ce but une *chambre d'emprunt* à quelques centaines de mètres du pont, sur le flanc sud de la presqu'île. Exécutés sous l'habile direction de M. Métin, agent voyer d'arrondissement, ces travaux devaient profiter accidentellement à l'archéologie. L'extraction de 20.000 mètres cubes de déblais amenait en effet dès les premiers creusages (juillet 1880) la découverte de plusieurs sépultures avec vases en terre et en verre, bracelets, etc. Je dus à l'obligeance de M. Métin (1) d'être prévenu aussitôt de cette trouvaille et de recevoir en dépôt les objets recueillis par les ouvriers. Un instant j'ai pu croire, d'après la forme des poteries analogues à certains types exhumés des tombes burgondes de Charnay (Côte-d'Or), à leur origine barbare; mais bientôt, quand, les découvertes se multipliant, le groupe des objets s'accrut de spécimens variés, quand, dans plusieurs

(1) J'offre ici tous mes meilleurs remerciements à M. Métin pour la complaisance extrême qu'il a mise, pendant toute la durée des fouilles, à me tenir au courant de leurs résultats, et à me faciliter les moyens d'opérer moi-même, à diverses reprises, plusieurs creusages. Je dois également à sa complaisance le croquis du plan de Thoraise que j'autographie à la suite de cette note. Tous mes meilleurs remerciements aussi à M. Just Vuilleret, mon excellent confrère et ami, qui m'a, avec sa bienveillance habituelle, communiqué plusieurs objets qui figurent dans mes planches (X, n° 1 et XII, n°s 2 et 3), et à M. Retrouvey, maire de Boussières, duquel j'ai obtenu plusieurs renseignements précieux.

voyages à Thoraise, j'eus constaté, par des fouilles successives que je fis pratiquer, l'absence caractéristique de toute arme, de toute parure de guerre et l'orientation constante des sépultures face au nord-ouest (et non point au levant), l'hésitation n'était plus possible. Un seul nom convenait au groupe rencontré à Thoraise, celui de *cimetière gallo-romain.* C'est sous ce titre que je lui consacrerai une étude sommaire, en joignant à l'inventaire des objets trouvés et destinés au musée de Besançon (1) quelques observations sur l'importance relative de la trouvaille et les conclusions historiques qu'elle peut suggérer.

L'emplacement exact du cimetière gallo-romain de Thoraise se trouve, nous l'avons dit, sur le flanc sud de la presqu'île, dans la partie déclive de la plate-forme faisant face à Torpes; un triangle le circonscrit. D'une part la tranchée de la voie ferrée de Bourg, de l'autre la route de Thoraise à Torpes, d'une troisième un chemin de défruit. Au cadastre il porte le nom de *Surotte,* dont l'explication probable *sur route* est donnée par le vieux chemin qui mène à Torpes, aboutit au bac actuel et conduisait naguère au gué, visible encore à basses eaux Un fait à noter, c'est qu'à 100 mètres environ, au-dessous et au nord du cimetière, au bord du chemin, est un canton (1 hectare 50 cent.) semé de tuileaux, encombré à faible profondeur de fondations qui s'entrecroisent; ce lieudit se nomme *le Carron Surotte* ou *aux Carrons,* nom qui caractérise invariablement les ruines romaines de nos contrées.

A 400 mètres des *Carrons,* plus au nord, vis-à-vis Mont, lieudit *Champ-Creux,* on découvrit il y a 65 ans, sous une couche de cendres et de charbons, d'autres ruines impor-

(1) Une décision du Conseil général du Doubs, en date du 23 août 1880, a attribué au musée archéologique de Besançon les objets recueillis à Thoraise par le service vicinal, en donnant une semblable destination au produit éventuel des nouvelles fouilles qui seront exécutées sur ce point aux frais du département.

tantes, notamment une mosaïque dont les dessins géométriques étaient formés de cubes blancs et noirs, m'ont raconté des témoins oculaires. Par delà le Doubs, sur le territoire de Torpes, faisant face aux Carrons et portant le nom caractéristique de *Chéseaux* (1), se trouve un amas de ruines semblables aux précédentes et vraisemblablement leurs contemporaines.

Si l'on remarque dans le vocable actuel des deux villages séparés par la rivière et autrefois réunis par un gué : Thoraise et Torpes, le radical *thor, tor* équivalent germain du latin *portus* ou *porta,* on aura la représentation probable du nom donné aux *mansiones* des *Chéseaux* et des *Carrons,* gardiennes d'un passage. A l'appui de cette hypothèse, on peut citer du reste la vieille forme française de *portail* et *portail de Roche,* qui sert encore de vocable aux maisons voisines des bacs actuels de Thoraise à Montferrand et d'Osselle à Abbans.

Quoi qu'il en soit d'une étymologie tout au moins plausible, retenons simplement de l'exposé qui précède l'existence de constructions romaines bien caractérisées à Thoraise et à Torpes, le fait d'un gué qui les rattachait et d'un chemin antique qui, venant de *Surotte,* devait se relier, peu au delà de Torpes entre les stations d'Osselle et de Grandfontaine, à la grande voie de Besançon à Lyon (2).

Après ces détails indispensables comme préambule, il est temps d'arriver à l'objet précis de cette note, l'examen des sépultures de Thoraise, l'inventaire des objets qu'elles ont restitués, enfin la détermination au moins approximative de leur date.

Les travaux de déblai exécutés par le service vicinal à Surotte ont porté sur une cinquantaine d'ares environ et ont mis au jour une cinquantaine de sépultures. Creusées à une

---

(1) Chasal, ruines d'habitation.

(2) V. *La Franche-Comté à l'époque romaine,* par M. le président Clerc, 1847, p. 96 et suiv., et sa *Carte des voies romaines.*

profondeur moyenne de 55 centimètres, les fosses, alignées en séries de 5 à 6, se succédaient par rangées à peu près régulières espacées entre elles par des intervalles de 1 à 2 mèt. en long, de 2 à 3 mètres en large.

Tous les corps étaient constamment tournés les pieds vers le nord-ouest; sur dix sépultures ouvertes par mes soins ou explorées en ma présence, une seule, la dernière, était exceptionnellement inclinée vers le nord. Aucune pierre, aucune brique ne dessinait les contours des fosses dont le profil était pourtant aisé à distinguer sur la paroi de la tranchée ouverte pour extraire les matériaux. En effet, grâce à cette particularité que sur 4 mètres de hauteur (à la réserve d'une légère couche de terre végétale (20 à 25 centimètres), le sous-sol était entièrement composé d'une couche de cailloux roulés et de pouding blanchâtre que seul le creusage des fosses avait jusqu'à présent entamée, la terre éboulée dans les sépultures en marquait nettement la coupe dans le sens de la largeur et facilitait leur exploration. Le mobilier funéraire qui accompagnait dans la tombe les morts de Thoraise était à peu de chose près invariable. Aux côtés du squelette étendu sur le dos, deux, trois ou quatre vases ainsi disposés : près de la tête une coupe de verre ou de terre, quelquefois remplacée ou accompagnée par une ampoule de verre ou un pot à anse destiné à contenir des liquides; aux pieds une ou deux assiettes ou écuelles de terre rouge ou grise, remplies d'aliments au moment de l'inhumation, car l'une d'elles contenait encore des ossements de volaille, une autre (que j'ai exhumée) une tête d'écureuil. Un sédiment remarqué au fond de plusieurs coupes semble prouver qu'elles étaient remplies d'une boisson à l'intention du mort, fait que l'abbé Cochet a du reste constaté souvent dans les sépultures de Normandie.

---

(1) M. Métin m'a signalé ce fait curieux que, dans une tombe ouverte en sa présence, le squelette, dépourvu d'ailleurs de tout mobilier, portait sur la face et sur la poitrine deux énormes cailloux.

OBJETS MÉTALLIQUES. — Outre les coupes et les vases, dont nous donnerons tout à l'heure l'inventaire et la description détaillée, quelques menus objets de métal ont été rencontrés dans les fosses, généralement à la hauteur de la ceinture. Ces objets appartenaient à trois catégories principales : bracelets, bagues et médailles.

Les bracelets, tous en bronze ou en laiton, comprenaient plusieurs types : baguettes massives de laiton ployées en forme elliptique, le milieu plus épais, les deux extrémités amincies et mi-plates écartées d'un centimètre (en se modelant sur un bras féminin, ces baguettes faisaient ressort de façon à s'y maintenir) (planc. XII, n° 5) ; bracelet de même forme, évidé en dedans, bombé en dehors (ce côté extérieur assez large au centre et s'amincissant vers les extrémités), décoré de dessins géométriques tracés au burin (plan. XII, n° 3) ; tortils de fil de laiton roulés en spirales, à rangs plus ou moins serrés, flexibles et s'agrafant au moyen de crochets (pl. XII, nos 2 et 4) ; serpents grossièrement figurés par des anneaux tracés sur un gros fil de laiton, dont une extrémité dessine une tête aplatie en losange, percée d'un trou dans lequel s'engage une queue en forme de crochet servant de fermeture (pl. XII, n° 1); enfin de simples cercles de très faible épaisseur qui, larges de 4 millimètres, étaient creusés de stries longitudinales. On a rencontré ces derniers par groupes de 4 ou 5 sur le bras de deux squelettes. Le nombre total des bracelets découverts est de 16 à 18.

Les bagues, toutes en bronze, sont au nombre de 3 ; l'une est un simple anneau, les deux autres ont un chaton, épais et saillant dans la première, mince et élargi dans la seconde et destiné, semble-t-il, à recevoir l'application d'une pierre pour dissimuler la suture des deux extrémités du métal. Le faible diamètre de ces bagues (16 millim.) révèle un doigt féminin.

Neuf médailles ont été recueillies : trois, moyen bronze, datent du Haut-Empire ; six, petit bronze, rencontrées dans

une même fosse, appartiennent au règne de Constantin II (337-340).

Des trois médailles du Haut-Empire, l'une, très fruste, est de Tibère (revers de l'autel de Lyon) (14-37); une seconde de Nerva (IMP. NERVA CAESAR GERMANICVS; Rev. LIBERTAS PVBLICA) (96-98); elle a ceci de particulier que, percée d'un trou, elle a dû servir d'amulette ou être portée comme ornement; une troisième est de Faustine la Jeune, femme de Marc-Aurèle (161-174).

Quant aux monnaies du fils de Constantin, elles portent au droit la tête laurée de l'empereur et ces mots CONSTANTINVS AVG...., au revers deux guerriers, séparés par une enseigne militaire plantée dans le sol, tenant en main une haste et un bouclier, avec la légende bien connue GLORIA EXERCITVS et l'exergue P T. L'importance de cette dernière trouvaille, au point de vue de la date probable des sépultures, n'échappera à personne.

Outre les bracelets, les bagues et les médailles, citons encore un disque de bronze concave (1 mill. d'épaisseur, 84 mill. de diamètre), une fibule de bronze, des fragments d'un plat d'étain, enfin un certain nombre de clous de fer à grosse tête, variant comme hauteur de 3 à 8 centimètres, rencontrés par 3 à 6 dans plusieurs sépultures, au voisinage de la tête ou des pieds. Plusieurs de ces clous portent des traces ou même des fragments de bois adhérent; auraient-ils servi à fermer des cercueils?

Si les objets métalliques restitués par le cimetière de Thoraise n'ont qu'un médiocre intérêt archéologique, les objets de verrerie ou de céramique en ont un plus grand, soit par le nombre, soit par la variété de leurs échantillons.

VASES DE VERRE. — Les coupes et ampoules de verre sont particulièrement intéressantes. Sans tenir compte de fragments insignifiants ou corrodés, ou de spécimens recueillis par divers amateurs de la région et que nous n'avons

pu étudier, les coupes que nous avons examinées sont au nombre de dix, constituant cinq types distincts. Le type le plus commun est celui d'une tasse (sans anse) à fond plat, à ouverture légèrement évasée dont les bords sont polis à la meule ; sa hauteur moyenne est de 6 centimètres, son diamètre de 6 à 9. Une de ces tasses en verre légèrement verdâtre et irisé (pl. X, n° 1) porte à ses flancs une décoration de gouttes de verre bleu-lapis en léger relief, isolées ou régulièrement disposées en fleurons. Une autre (pl. X, n° 4) est ornée de côtes saillantes prélevées de distance en distance sur les flancs du verre au moyen d'un pincement dans la matière incandescente.

Un second type (pl. X, n° 6) est celui d'une tasse soutenue d'un pied très bas, sorte de bourrelet, surmontée d'un rebord supérieur saillant et usé à la meule.

Un troisième (pl. X, n° 7) est un véritable gobelet à pied dans le sens moderne du mot. Des verres analogues ont été recueillis à Mantoche (Haute-Saône) et à Sablonnières (Aisne) (1).

Un quatrième, de forme conique légèrement tronqué à la base, correspond parfaitement au vase à libations que les Romains appelaient *futile*, vase qui perdit à certain moment sa destination sacrée pour devenir un vulgaire ustensile de table (pl. X, n° 9) (2).

Un cinquième enfin, de dimension exceptionnelle (17 centimètres de haut, 9 de diamètre à l'ouverture, 5 à la base), participe vaguement de l'aspect de certaines chopes ou de cornets à tric-trac (pl. X, n° 8).

Qu'on ajoute à ces coupes une petite ampoule à parfums (*guttus*), à col étroit, munie d'anse, haute de 94 millimètres,

---

(1) *Recueil de l'Académie de Besançon*, 1847 : rapport de M. Marnotte sur les trouvailles de Mantoche, p. 99 et pl. II, n° 3. — Frédéric Moreau, *Collection Caranda*, 1877, pl. I.

(2) V. un type analogue, *Collection Caranda*, pl. XLV. — Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines*, v° *futile*.

dont la panse est ouvragée comme une pomme de pin ; puis une autre ampoule moins élégante, à panse déprimée régulièrement par des pressions verticales (pl. X, nos 2 et 5), et l'on aura épuisé la série des vases de verre.

VASES DE TERRE. — Celle des vases de terre sera plus longue. J'ai mentionné déjà les écuelles [à soupe] ou assiettes de terre rouge ou grise, la plupart grossièrement vernissées, qu'on recueillait intactes ou par fragments dans chacune des sépultures. On trouvera groupés dans la planche XI les types principaux de ces écuelles appartenant à la catégorie que les anciens nommaient *patina* (bol à pied) par opposition à la *patera*, assiette ou soucoupe, de diamètre égal à celui de la *patina*, mais d'une hauteur moindre des deux tiers. Le cimetière de Thoraise a fourni au moins une trentaine d'écuelles du genre *patina* (intactes ou par morceaux), d'un diamètre de 8 à 15 centimètres, d'une hauteur de 4 à 7 ; de plus, 3 ou 4 jattes ou assiettes du genre *patera*, d'un diamètre de 20 à 21 centimètres ; enfin quelques capsules de moindre dimension et une sorte de terrine en pâte noire et grossière, de nature à résister au feu.

Je me contenterai d'appeler particulièrement l'attention sur deux de ces écuelles. L'une, décorée à la partie inférieure de cloisons et de pointillés estampés avec un *sigillum*, porte sur le bandeau lisse qui s'étend entre ces dessins et le rebord supérieur trois sigles gravés à la pointe. Ceux-ci, le vase étant dans sa position normale, représentent assez nettement l'équivalent des chiffres arabes 722, le vase étant renversé, les sigles deviennent TTL en caractères romains cursifs ? Je me borne à mentionner cette inscription que les inventeurs m'affirment et que je crois authentique. Une autre écuelle, en terre plus fine et mieux cuite que ses congénères, a la panse semée d'ornements saillants, feuillages ou palmes rudimentaires sigillées, qui rappellent par leur contour bizarre les feuilles de liseron de certaines poteries antiques ou les

feuilles de lierre gravées sur les inscriptions de la décadence. Cette *patina* est exceptionnellement munie d'une anse cannelée. La décoration de feuillages en relief se retrouve identique sur un gobelet de terre haut de 11 centimètres, à panse saillante, à pied étroit, à orifice rétréci (pl. XI, n° 4). Plusieurs gobelets de même taille avec ou sans anse, mais de terres et de formes variées, ont été recueillis entiers ou en morceaux près de la tête de quelques squelettes, remplaçant, semble-t-il, comme coupes à boire les vases de verre réservés à des sépultures privilégiées (pl. XI, n° 3).

Après les écuelles et les coupes, une dernière catégorie de vases, *les bouteilles (bottiglie)*, comme les appelaient les ouvriers italiens employés aux travaux de déblai, a donné plusieurs échantillons d'amphores, cruches et pots à vin (*capis*). Deux belles amphores en terre jaunâtre, à panse décorée de bandeaux, de stries et de rinceaux au vernis rouge appliqué au pinceau (pl. XI, n° 5)(1); une grande amphore également à deux anses, mais de terre plus grossière et de forte dimension (41 centimètres de haut sur 26 de diamètre); trois pots du genre *capis* en terre rouge vernissée, deux grands (pl. XI, n° 1) et un petit; une jolie cruche (pl. XI, n° 2) de même terre et de grande taille, une réduction du même modèle; un vase à long et large col en terre jaune grisâtre à la panse ornée de dentelures, déprimée sur plusieurs points par des pressions verticales (pl. XI, n° 12); enfin une élégante burette à long col et sans anse, quelque vases du genre *olla*, de petite dimension et en même terre, complètent la liste des vases à liquides.

Aucun des types céramiques décrits ne présente la marque d'un potier, aucun du reste, sauf quelques vases à *palmes* et deux ou trois spécimens un peu plus élégants, ne sort de la catégorie des poteries communes. Ce qui fait réellement le

(1) L'album de la *Collection Caranda*, pl. H, présente une amphore avec décoration identique, doublée de cette inscription AMO TE VITA.

plus grand mérite de ces divers échantillons, c'est surtout leur conservation parfaite.

On connaît maintenant par cet exposé et les croquis qui l'accompagnent la valeur réelle de la trouvaille de Thoraise; bien que l'exploration de la totalité du cimetière ne soit point accomplie, la majeure partie des sépultures semble visitée, et le peu qui reste sera prochainement l'objet d'une nouvelle fouille (1). Sans en attendre le résultat, on peut dès à présent se rendre compte de l'homogénéité de toutes les tombes découvertes au point de vue de leurs dispositions, leur mobilier et leur date. La simplicité du mobilier que les morts de Thoraise nous livrent ne laisse guère de doute sur leur condition obscure. Pas de bijoux ou de vases précieux, aucun luxe, point de sarcophages de pierre dont les citadins étaient si prodigues aux premiers siècles de l'ère actuelle. Tout porte à croire qu'on a dispersé la cendre et recueilli l'héritage de pauvres villageois, clients ou métayers des villas voisines de *Champ-Creux* et des *Carrons*, gardiens du passage de Torpes, qui vivaient sur ce coin de terre des produits de leur culture ou de leur chasse. L'absence complète de traces d'incinération, la conformation des objets rencontrés auprès des squelettes, identiques à ceux que d'autres cimetières de la décadence romaine (IIIe-IVe siècle) ont restitué sur notre sol, permettent de fixer à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe l'âge maximum de notre cimetière. D'autre part, son âge *minimum* semble établi par la présence du groupe de monnaies de Constantin II, rapprochée de ce fait qu'en 355 une terrible invasion de Germains anéantit pour ainsi dire la Séquanie et couvrit uniformément son territoire de cendres et de débris (2). Pourquoi les ruines de Thoraise, des

(1) Le Conseil général du Doubs, dans sa séance du 23 août 1880, sur les conclusions du rapport de M. le comte de Mérode, appuyées par MM. Flagey, Oudet et Gannard, a voté une somme de 200 fr. pour la continuation des fouilles, en chargeant l'auteur de cette note de les diriger.

(2) Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 83 et suiv.

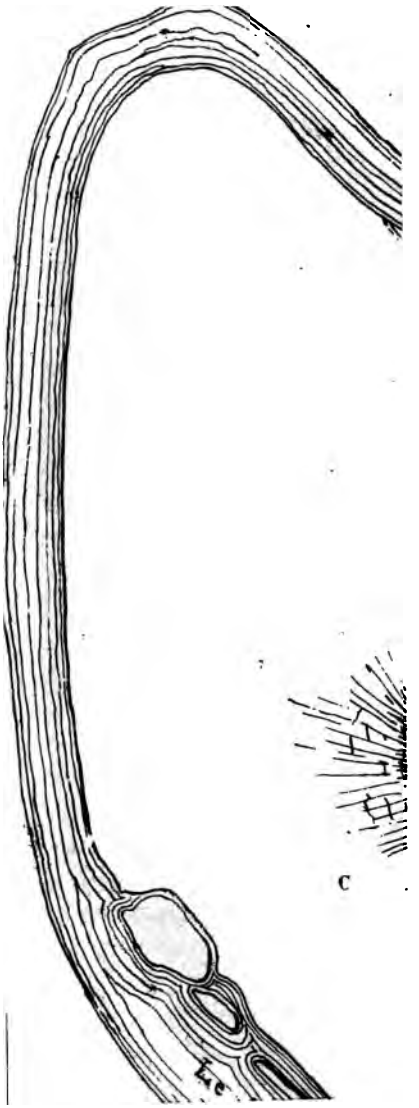

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE THORAISE

UNIV. OF

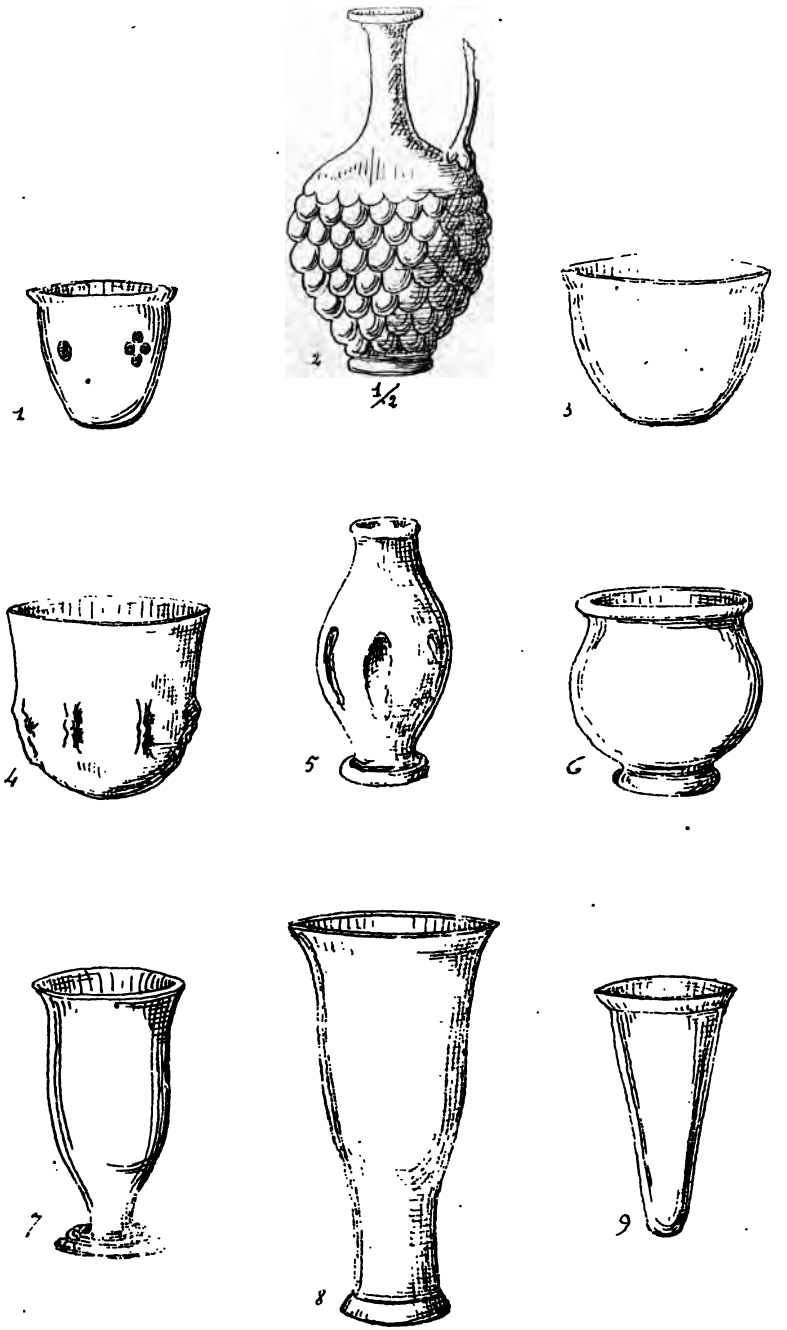

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE THORAISE

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE THORAISE

UNIV. OF N.-H.

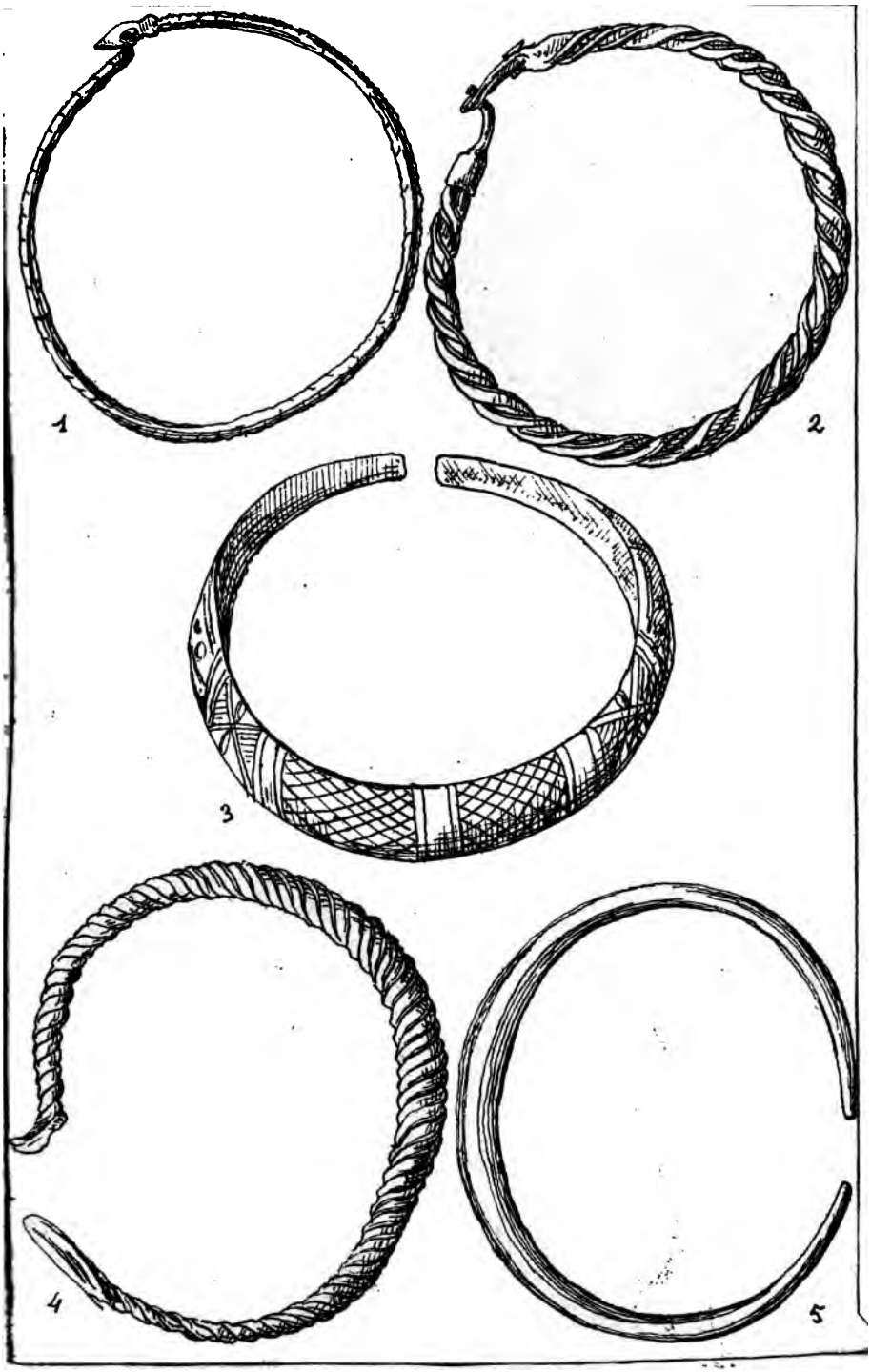

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE THORAISE.

Carrons et de *Champ-Creux*, où abondent les charbons et les cendres, ne dateraient-elles point de cette époque néfaste dont *Julien l'Apostat*, dans ses *Lettres*, a constaté les dévastations. Au lendemain de ces premières invasions, faiblement repoussées, puis renouvelées et triomphantes, une race nouvelle implante en Séquanie ses mœurs, ses usages, mêle son langage et vraisemblablement son sang à ceux des gallo-romains qui survivent. Les Burgondes occupent en armes, à peine installés au milieu des ruines accumulées par leurs devanciers, tous les passages des montagnes et des rivières. Tous les points que la stratégie romaine avait gardés ou fortifiés deviennent des postes barbares; les deux rives du Doubs sont jalonnées de leurs sépultures, de Montbéliard à Dole. On en a trouvé à Thoraise (lieudit *derrière les Curtils*) (1), à Boussières, à Abbans-Dessous, sur la côte qui sépare Abbans-Dessus de Quingey (2), à Reculot, à Routelle, à Roset-Fluans. Mais dans toutes les sépultures décrites tout à l'heure, il n'est rien qui rappelle les barbares d'outre-Rhin; toutes les fosses du cimetière de Thoraise ont été creusées en temps de paix, avec le respect des rites païens traditionnels, et les morts qui y ont dormi tranquilles jusqu'en 1880 n'ont point, j'en suis convaincu, et les faits qui précèdent l'établissent, connu ni même pressenti les désastres des grandes invasions.

---

(1) Les sépultures rencontrées sur ce point vers 1815 étaient formées de laves posées autour de la fosse et recouvrant le cadavre. Auprès des corps étaient un coutelas et divers objets métalliques dont dès longtemps il ne reste que le souvenir.

(2) Les objets découverts à Boussières par M. Retrouvey, membre du conseil d'arrondissement, ont été par ses soins signalés à M. Just Vuilleret et déposés au musée archéologique de Besançon. J'ai offert à ce dépôt une plaque de bronze carrée, trouvée à Abbans-Dessous, dans une sépulture, et que je devais à l'obligeance de M. Denizot, ancien receveur de Bellevaux. Les coutelas recueillis sur la côte de Quingey appartiennent à M Nicolas, fils de l'ancien membre du Conseil général du Doubs. Voir au musée de Besançon les objets provenant de Routelle, Roset, etc.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

DE 1880

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 29 juillet 1880.)

MESSIEURS.

Vous aviez proposé pour sujet du concours d'éloquence une étude sur le marquis de Jouffroy (Claude-François-Dorothée), un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation. Ce sujet offrait un intérêt tout particulier, en ce sens qu'il avait pour but de rendre un tardif hommage à la mémoire d'un de nos compatriotes, dont le mérite n'est peut-être pas encore aujourd'hui assez mis en lumière. Vous aviez sans doute espéré que de nombreux concurrents prendraient la plume pour faire l'éloge d'un savant, dans un siècle où les merveilles de la science changent la face de la terre et pour venger un homme de génie, de l'oubli de ses contemporains. Il n'en a pas été ainsi. Les concurrents ont peut-être été effrayés de ce sujet littéraire à sa surface et au fond un peu scientifique. Il faudrait sans doute pour le traiter supérieurement un littérateur doublé d'un savant ; mais l'Académie, qui a pour but d'encourager les jeunes talents, et qui, par le titre même du concours, indique assez qu'elle apprécie surtout en pareil cas l'aptitude à bien écrire, n'exigeait pas des concurrents un traité complet sur la matière. Elle ne leur demandait que quelques idées justes et bien rendues

sur le mérite de l'invention et surtout sur le caractère de l'inventeur.

Trois ouvrages seulement ont été envoyés à l'Académie: une pièce de vers et deux ouvrages en prose. Nous nous sommes tout d'abord demandé si la pièce de vers ne devait pas être exclue du concours. Un discours en vers suffisamment animé du feu poétique pourrait jusqu'à un certain point concourir pour un prix d'éloquence; mais, outre que c'est un genre faux et équivoque, il semble que les ouvrages en prose doivent seuls concourir pour ce prix, puisque l'Académie ouvre alternativement des concours d'éloquence et de poésie, c'est-à-dire de vers et de prose. Nous engageons donc l'auteur à remanier son petit poëme qui, malgré ses imperfections, mérite d'être encouragé et à le réserver pour un concours de poésie.

La pièce n° 3 se fait remarquer par un style aux formes brillantes et d'un ton relevé, mais emphatique en quelques endroits. Il y a excès de citations. On sent trop, comme l'a dit un membre de la commission, que l'auteur a voulu se donner un vernis d'érudition, et cet abus devient fatigant à la longue. On doit lui reprocher aussi d'être plus riche en lieux communs qu'en documents essentiels.

Il débute en jetant un coup d'œil sur les principaux martyrs de la science: « La liste en serait longue, nous dit-il, de ces infatigables savants qui ont consacré au bonheur de l'humanité leurs forces et leur intelligence et qui, pour prix d'un tel sacrifice, n'ont recueilli que la misère et les chagrins. Rarement la gloire leur a souri de leur vivant; elle ne se lève que sur leur tombeau. » Il cite plusieurs noms auxquels il aurait pu ajouter l'un des plus fameux, Salomon de Caus, qui lui aussi fut méconnu malgré sa découverte de la théorie de l'expansion et de la condensation de la vapeur.

Viennent ensuite les principales illustrations de la Franche-Comté : c'est un passage qui pourrait s'adapter à beaucoup

de pièces de concours et qui semble assez fait pour gagner les sympathies de l'Académie. Voici le début :

« La Franche-Comté a toujours eu le rare privilège de voir se grouper autour d'elle des fils vaillants. Unis dans le même amour, ils lui ont tressé une couronne de gloire, la plus belle que puisse porter le front d'une mère. »

Ainsi conduit à nous parler de M. de Jouffroy, l'auteur signale son aptitude précoce pour les mathématiques. On sait que le jeune savant entra d'abord au régiment de Bourbon-Infanterie et que de là, à la suite d'un duel avec son colonel, il fut envoyé à l'île Sainte-Marguerite. C'est là que, voyant passer des galères mues par des forçats, il s'émut de pitié et s'appliqua avec ardeur à la recherche d'un moyen de locomotion moins accablant pour la faiblesse humaine.

Ce moyen entrevu, l'auteur nous signale une partie des obstacles que l'inventeur eut à surmonter et le courage infatigable qu'il déploya au milieu des plus cruelles épreuves. Il nous dit comment, après avoir examiné la pompe à feu de Chaillot et conçu l'idée de l'appliquer à la navigation, il soumit plus tard son projet à Jacques Périer, au comte d'Auxiron et au chevalier de Follenay. Une vive discussion s'engagea au sujet de la somme des résistances à vaincre. Périer prétendait qu'un bateau remorqué par des chevaux devait servir de base à tous les calculs :

« Dès l'instant que le point d'appui se prend sur l'eau et non sur le sol, répliquait M. de Jouffroy, il faut développer une force trois fois plus grande. »

Périer ne voulut pas reconnaître ce principe ; mais le comte d'Auxiron et le chevalier de Follenay, soutinrent énergiquement leur ami de Jouffroy.

L'histoire de la navigation est esquissée à grands traits dans le mémoire, depuis les barques de roseaux des Egyptiens jusqu'aux grands navires à hélice qui courent d'un pôle à l'autre et passent comme une flèche à travers les tempêtes. Celle des machines à vapeur et de leurs transformations

successives par Denis Papin, Savery, Newcomen et James Watt, est racontée en termes assez justes, mais qui ne nous apprennent guère autre chose que ce qui se trouve dans presque tous les traités de mécanique, au début du chapitre sur les machines à vapeur.

L'auteur cherche ensuite à expliquer comment Jouffroy améliora le pyroscaphe en essayant d'abord pour son mode de propulsion un appareil palmipède imparfait, puis les roues à aubes et enfin en donnant deux cylindres à sa machine pour obtenir un mouvement régulier. Ses explications scientifiques auraient pu ajouter une valeur particulière à la valeur littéraire de l'ouvrage, si elles avaient été bien exposées; mais elles manquent un peu de clarté et de précision.

Le mémoire a plus de chaleur et d'élévation de style en parlant soit du bateau qui, le 15 juillet 1783, remonta la Saône de Lyon à l'île Bourbon, aux applaudissements de dix mille spectateurs, soit du premier ballon qui s'éleva dans les airs la même année ; il nous montre le génie s'élançant radieux sur deux océans, la lumière et l'onde, soutenu par ces puissances merveilleuses, l'air chaud et la vapeur.

Tout ce que l'auteur dit ensuite des efforts tentés pour constituer une compagnie financière, de la demande faite au gouvernement pour obtenir le privilège d'exploiter le cours des rivières, du refus qu'il essuya de la part du ministre, d'après un rapport de l'Académie des sciences fâcheusement influencée par Périer, n'est que l'abrégé de ce qui se trouve dans les principales notices qui ont paru sur le marquis de Jouffroy.

Il ajoute, toutefois, de piquantes réflexions au sujet du refus de M. de Calonne : « On proposait à l'inventeur de répéter son expérience, alors qu'il avait résolu le problème sous les yeux d'une ville enthousiasmée et qu'il s'était ruiné pour couvrir son pays de gloire et doubler la richesse publique. Quelle amère dérision ! »

Ces déceptions sont communes dans l'histoire de tous les

inventeurs. Ainsi Fulton se vit plus tard repoussé par le premier consul, lorsqu'il proposait à la France l'essai de la navigation à vapeur et classé, dans une réponse célèbre, au rang des charlatans et des imposteurs Ainsi John Fitch, repoussé partout, finit par se jeter dans les flots qui avaient été témoins de ses premiers succès. Relevons du moins dans cette douloureuse histoire un détail important; c'est le témoignage rendu par Fulton lui-même à M. de Jouffroy dans le passage suivant d'une lettre à Desblancs : « Est-ce d'invention qu'il s'agit? Ni M. Desblancs ni moi n'avons inventé le pyroscaphe. Si cette gloire appartient à quelqu'un, elle est à l'auteur des expériences de Lyon, des expériences faites en 1783 sur la Saône. »

L'auteur fait ici une petite digression et nous le laisserons raconter le voyage de Fulton, de New-York à Albany : « Au départ, la foule qui se raillait de cette audacieuse expédition n'eut pas la pudeur d'épargner au mécanicien les plus cruels quolibets. Cependant le steamer se mit majestueusement en marche; alors des applaudissements frénétiques éclatèrent.

» Robert Fulton, s'aperçut avec une profonde douleur qu'il était seul sur le pont; pas un de ses compatriotes n'avait eu foi en son génie. Au retour un passager se présente, c'était un français, nommé Andrieux.

» Ce jour fut mémorable, car la navigation à vapeur s'élançait triomphante et, le 26 mai 1819, le *Savannah* traversait l'Océan et tout fumant entrait à Liverpool. Fitch était vengé! Il avait prédit que bientôt les mers, grâce à la vapeur, seraient franchies malgré le vent et les orages, et on l'avait traité de fou! »

M. de Jouffroy, abreuvé d'amertume comme tant d'autres, avait émigré en 1790. Rentré en France après la paix de Lunéville, il chercha à réunir les débris de sa fortune, qu'il avait sacrifiée en grande partie à ses travaux scientifiques.

Il obtint enfin sous la Restauration un brevet d'inventeur

et lança, à Bercy, un superbe bateau à vapeur. Ce fut pour lui un jour de gloire et d'espérance ; mais bientôt on contesta son privilège et une société qui lui fit concurrence le ruina.

Il entra en 1830 aux Invalides, en sa qualité d'ancien capitaine d'infanterie et, deux ans après, il y mourut du choléra.

Arago sut lui rendre justice et l'Académie des sciences déclara solennellement que l'invention des bateaux à vapeur appartenait à feu le marquis de Jouffroy.

L'auteur conclut en disant : « Le marquis de Jouffroy a tout donné à la France, sa fortune, son génie et sa vie. Puisse-t-elle à son tour, mère ingrate autrefois, mais aujourd'hui repentante, effacer son cruel oubli par la plus magnifique réparation ! »

Cette réparation consisterait, d'après l'auteur, en un monument élevé à la mémoire de son héros.

Il y a dans le travail que nous venons d'analyser quelques lacunes regrettables; mais les détails principaux s'y trouvent. La lecture en est généralement attrayante ; l'auteur réussit même en plusieurs endroits à faire partager son enthousiasme au lecteur. Malgré les défauts que nous avons précédemment signalés, ce travail a été jugé digne d'une distinction spéciale.

Le mémoire inscrit sous le n° 1 se distingue du précédent par des qualités et des défauts contraires : il lui est inférieur pour la forme, mais infiniment supérieur pour le fond. C'est l'ouvrage le plus complet et le plus exact au point de vue historique et scientifique qui ait été envoyé au concours. On doit néanmoins lui reprocher un style trop négligé et des longueurs, surtout dans l'histoire et la description du château d'Abbans. Ces réserves faites, nous n'avons que des éloges à adresser à l'auteur pour les nombreux et précieux documents qu'il a su réunir. On sent qu'il a eu la bonne fortune de les puiser à la source même, dans les archives de la famille de l'inventeur.

La prolixité apparait dès le début, lorsqu'il décrit la tour

d'Abbans et les lieux où furent construits les premiers modèles de bateaux à vapeur.

L'auteur raconte d'abord la jeunesse du marquis de Jouffroy et fait connaître les grandes qualités qu'elle laissait entrevoir, mais « qui étaient dissimulées par une véritable originalité, de sorte qu'il avait l'air d'habiter une autre planète que la nôtre. » Puis il résume les observations scientifiques qui le conduisirent à son invention. Nous ne suivrons pas l'auteur dans cet exposé, car ce serait répéter ce qui a été dit à propos du premier mémoire.

Suivent d'intéressants détails sur le chevalier d'Auxiron et le chevalier de Follenay, tous deux nés à Besançon, tous deux anciens élèves de l'école d'artillerie de Metz, et s'occupant aussi du problème de la navigation à vapeur. Nous assistons d'abord à leur tentative, puis à leur déception et à la catastrophe qui détruisit leur bateau.

Nous retrouvons le marquis de Jouffroy à Paris, visitant la machine de Watt à simple effet, connue sous le nom de Pompe à feu de Chaillot, que les frères Périer avaient fait venir de Birmingham. Des rapports fréquents s'établirent bientôt entre eux et de Jouffroy ; puis ils se séparèrent à la suite d'une divergence d'opinions sur les moyens de se servir de la machine de Watt pour remonter le courant des fleuves.

L'auteur nous fait ensuite assister au fonctionnement du bateau de M. de Jouffroy sur le Doubs, entre Montbéliard et Besançon et notamment à Baume où les dames prenaient le plus grand intérêt à cette découverte.

Le mémoire donne une description complète de la machine et du bateau de l'inventeur : cette description est tellement claire qu'elle peut être parfaitement comprise des personnes qui n'ont pas étudié les principes de la mécanique.

On croit assister à l'essai de navigation qui eut lieu plus tard en 1783, entre Lyon et l'Ile-Barbe, en présence de plus de dix mille témoins.

L'auteur nous fait connaître ensuite qu'une compagnie

financière offrit son concours et que MM. de Jouffroy et de Follenay présentèrent inutilement à M. de Calonne une requête pour obtenir le privilège de l'exploitation. Il ajoute les réflexions suivantes : « En lisant cette lettre si peu attendue, M. de Jouffroy comprit qu'il devait abandonner ses plus chères espérances. Il avait consacré ses dernières ressources à la construction de son bateau à Lyon, et on lui demandait d'aller répéter à ses frais les mêmes expériences à Paris. Périer venait de blesser mortellement son rival. L'essai de Lyon avait coûté trente mille livres. Après de si prodigieux efforts il avait recueilli pour tous bénéfices celui d'être appelé *Jouffroy-la-Pompe*, surnom qui lui resta dans son pays.

« Dans sa province et même à Paris, les quolibets nombreux l'accablèrent. A la cour on disait : Connaissez-vous ce gentilhomme de Franche-Comté qui embarque des pompes à feu sur les rivières? ce fou qui prétend faire accorder le feu avec l'eau ? »

Repoussé par le ministre, M. de Jouffroy eut à combattre aussi les résistances de sa famille, mais il ne perdit pas courage. Quand sa bourse était vide il venait demander un abri aux lieux chers à son enfance et une protection aux auteurs de ses jours. Voici le touchant récit que l'auteur fait de son séjour à Abbans :

« En parcourant les ouvrages de Buffon, il avait lu avec le plus grand intérêt le chapitre relatif aux habitudes des castors. On sait que ces animaux construisent des habitations en terre où ils vont se réfugier avec leurs petits.

» Dorothée conçut l'idée d'imiter les castors et, près du moulin qu'il possédait à Abbans-Dessous, il édifia une maison en terre sur les bords du bois d'Orbège.

» D'après le récit d'un de ses neveux, cette maison d'un nouveau genre se composait de quatre pièces séparées par de belles tapisseries à personnages ; la charpente était couverte de gazon. Il établit des portes et des fenêtres et alla se fixer dans cette demeure.

» Le marquis de Jouffroy son père, tout en blâmant les excentricités de Monsieur son fils, lui était fort attaché ; il lui donna une partie du mobilier de son château pour organiser son habitation.

» Dorothée, peu difficile pour le confort de la vie, installa sa famille et continua à se livrer à ses études favorites, au perfectionnement de la pompe à feu.

» Trois mois se passèrent dans une douce satisfaction ; mais bientôt le feu prit à la charpente de sa nouvelle habitation ; tout devint la proie des flammes et il n'eut que le temps de sortir précipitamment, avec sa famille de cette fournaise, privé et dépouillé des choses les plus nécessaires à la vie. »

C'est après cet accident que M. de Jouffroy se mit en rapport avec Périer et lui envoya un modèle conforme au bateau de Lyon. Mais les sociétaires étaient inquiets et M. de Jouffroy eut à se défendre devant les tribunanx.

Le mémoire nous le montre ensuite éloigné de la France par un attachement à la famille royale et y rentrant sous le consulat, en 1801. Son père et sa mère étaient morts ; sa fortune avait été détruite par l'application des lois révolutionnaires et par ses travaux scientifiques. Néanmoins il reprit courage et chercha avec le chevalier de Follenay à mener à bien son entreprise.

Réinstallé dans le donjon du château d'Abbans où il travaillait sans relâche, dépourvu d'argent et des matières premières pour la construction de sa machine et de son bateau, il prit les fers, les charpentes et les boiseries de la maison de ses pères, « si bien, dit le mémoire, que l'aile droite du château sur la cour d'entrée a été démolie par ses soins et a été la victime innocente de la vapeur. »

Ce trait ne nous rappelle-t-il pas celui de Bernard Palissy jetant au feu tous ses meubles pour arriver à la découverte que lui révélait son génie ?

L'auteur fait ensuite une assez juste remarque au sujet

des derniers procédés employés par Fulton dans la navigation à vapeur :

» Par une coïncidence singulière, dit-il, et dont je m'abstiendrai de tirer des inductions, le premier bateau d'essai de Fulton, qui manœuvra près de l'île aux Cygnes, ressemblait merveilleusement dans sa forme et dans les proportions de son appareil au modèle envoyé à Paris par Dorothée quinze ans auparavant. »

M. de Jouffroy, avec l'aide de ses fils Ferdinand et Achille réussit, malgré les difficultés, à établir de nouveaux modèles et tenta de former une nouvelle société. L'inventeur se rendit lui-même à Paris et des propositions furent faites au gouvernement du premier empire pour obtenir son concours. Mais, comme le fait remarquer le mémoire, Napoléon qui redoutait et détestait les royalistes, repoussa toutes les avances.

L'auteur n'oublie pas de rendre un juste hommage au général de Follenay, qui mourut, âgé de quatre-vingts ans, sans avoir pu retirer le moindre bénéfice de la pompe à feu, après avoir consacré toute sa fortune à encourager tour à tour d'Auxiron et de Jouffroy.

» Le soleil s'était enfin levé, dit l'auteur, pour éclairer ses découvertes aux yeux de son pays » Il rapporte que l'inventeur lança sur la Seine un nouveau bateau, le *Charles-Philippe*, qui salua de la voix de ses canons la résidence royale, mais qu'une concurrence s'établit pour la ruine commune des deux sociétés rivales.

L'auteur nous montre Jouffroy toujours confiant dans l'avenir, persévérant jusqu'au bout et fondant encore une société. Le capital fut consacré à construire un bateau qui fut appelé d'un nom bien mérité, le *Persévérant*, et qui devait faire le trajet de Châlon à Lyon. Les frais ne purent être couverts. La navigation à vapeur trouvait en France mille préjugés, tandis qu'elle prospérait en Amérique, en Angleterre et s'apprêtait à franchir l'Océan.

En 1829, M. de Jouffroy eut le malheur de perdre sa femme. L'auteur ne nous dit pas si cette compagne qui fut la confidente de ses pensées secrètes, eut pour lui l'admiration qu'il méritait, si elle partagea ses espérances, si elle crut à son immortalité ; du moins, il nous fait connaître que son caractère, son esprit et son cœur ne cessèrent de lui réserver le bonheur et une consolation au milieu des revers.

Le mémoire donne ensuite des détails intimes sur le séjour du marquis de Jouffroy aux Invalides et sur sa mort. Il sortait souvent pour aller visiter sa sœur, la marquise de Salve, qui, pour éviter au vieillard une course fatigante, lui mettait délicatement dans la main une petite pièce de monnaie destinée à payer son retour en voiture.

» Quelques jours avant sa mort, dit l'auteur, la visite ordinaire avait eu lieu, Dorothée, dont le cœur était d'or, voulut économiser la pièce donnée par sa sœur, pour acheter des friandises à ses petits enfants, il fit le chemin à pied, prit froid et mourut du choléra.

« Telle fut la fin du marquis de Jouffroy. Il fut sans contredit une des illustrations de notre siècle et une des gloires de la Franche-Comté. Il eut le sort de la plupart des grands hommes qui se sont distingués par des inventions. Leurs sacrifices sont à la hauteur de leur génie ; ils recueillent trop souvent pour toute récompense le mépris ou l'indifférence du vulgaire et une profonde gêne matérielle. Comme suprême consolation, il leur reste les services rendus à l'humanité et à la patrie. »

La fin du mémoire est consacrée à établir l'opinion du monde savant sur la découverte de M. de Jouffroy. Il cite tour à tour : Arago qui, dans son cours à l'école polytechnique a proclamé que le marquis de Jouffroy était le véritable inventeur de la navigation à vapeur, Fulton qui l'affirma dans sa polémique avec Desblancs et l'Académie des sciences qui, par l'organe de M. Cauchy, a déclaré en 1840 : 1° Que M. de Jouffroy est l'inventeur du pyroscaphe ; 2° que

le bateau qui a navigué sur la Saône en 1783 a servi de modèle à tous ceux qui ont été exécutés depuis ; 3° que le seul perfectionnement radical apporté à l'invention est dû à M. Achille de Jouffroy, son fils, qui a eu l'idée de substituer aux roues à aubes un appareil qui procure aux navires une vitesse égale avec une dépense de combustible beaucoup plus faible.

L'auteur, Messieurs, comme vous avez pu le voir par les citations que nous avons faites et que nous avons dû abréger à notre grand regret, a su réunir une foule de documents inédits dans son mémoire. Il n'a pas l'élégance de style de son concurrent, mais il offre un travail plus intéressant et plus complet. D'ailleurs l'Académie n'avait pas proposé comme sujet du concours un éloge, mais une étude sur le marquis de Jouffroy. Ce titre nous autorise à couronner l'auteur du mémoire qui contient le meilleur exposé de la question. La commission pense que le mérite réel de son travail rachète suffisamment le défaut de la forme et qu'il y a lieu de lui décerner le prix de cette année.

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission, a décerné le prix du concours de 1880 au mémoire inscrit sous le n° 1 et une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 3.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président proclame comme auteurs :

Du mémoire couronné, inscrit sous le n° 1, M. Sylvestre de Jouffroy, petit neveu de l'inventeur, au château d'Abbans-Dessus, par Quingey (Doubs) ;

Du mémoire inscrit sous le n° 3, qui a obtenu une mention honorable, M. Alfred Vélot, juge suppléant au tribunal de Valence (Drôme).

LES CATHÉDRALES — LE BOUQUET SURPRIS

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 5 juillet 1880.)

LES CATHÉDRALES.

Joyaux tombés des cieux en un siècle de foi !
(MÉRY.)

Oh ! d'un amour profond j'aime les cathédrales
Elançant vers les cieux leurs flèches en spirales !
Et quand sous leurs arceaux, le soir, j'entre rêveur,
Je me sens frissonner d'indicible ferveur !

C'est l'heure où le couchant de clartés sidérales
Allume des vitraux la magique splendeur
Et met des nimbes d'or aux têtes sculpturales
Des preux sur leur tombeau dormant pleins de grandeur !

Des vieux bois de sapins, des forêts druidiques,
Les cloîtres d'autrefois, les sombres basiliques
Ont le charme apaisant, l'immense majesté ;

Et bien souvent j'ai cru voir dans leur sanctuaire,
Qu'une pâle veilleuse en crépitant éclaire,
Flamber l'ardent buisson de la Divinité !...

LE BOUQUET SURPRIS

(IDYLLE).

Dès l'aube pour ma bien-aimée,
Par la forêt je suis allé
Cueillir l'aubépine embaumée
Et le gentil muguet perlé.

Dans les bois c'était grande fête :
Avril irradiait vainqueur !
Ses parfums me tournaient la tête,
Ses chansons me grisaient le cœur.

Partout s'éveillaient sous les branches
Les aubades des oisillons ;
Prenant des baisers aux pervenches,
Lascifs, passaient les papillons.

Ainsi qu'une harpe divine ;
Le vent chantait dans les halliers
Faisant neiger la fraîche hermine
Des pétales des prunelliers

Tandis que dans les chèvrefeuilles,
Les colombes se becquetaient,
En traits de feu, parmi les feuilles,
Des rayons d'aurore éclataient !

Sous la coupole des charmilles,
Ravissantes *Patti* des bois,
Les fauvettes jetaient leurs trilles
Et les diamants de leur voix.

Effrayant les grillons dans l'herbe,
J'allais moissonnant mille fleurs ;
Pendant que je formais ma gerbe,
Merles et geais sifflaient railleurs.

Et songeant à mon amoureuse,
Je fis un bouquet sans pareil.
En la voyant d'avance heureuse
De le trouver à son réveil !

Mais, tout-à-coup, dans la clairière
Je vis briller un œil ardent :
C'était Rose la chevrière,
Curieuse, me regardant?

De ses dix-sept printemps parée,
Elle était là, sous les rameaux,
Nymphe par le hâle dorée :
Dieu que ses bras nus étaient beaux !

Sa chevelure ensoleillée,
Qu'une renoncule étoilait,
Sur sa pauvre mante éraillée
En fauves tresses ruisselait....

Admirant sa grâce coquette,
Malgré ses taches de rousseur,
Je croyais voir de la *Fadette*,
Sourire devant moi la sœur!..,

Je sentais sa beauté sauvage
D'un charme exquis m'ensorceler,
Et j'entendais dans le feuillage
Plus fort les sifflets redoubler...

L'âme de plus en plus troublée,
Tout étourdi par les sifflets,
Devant la fillette endiablée
Comme un écolier je tremblais !...

« Oh ! le joli bouquet, dit-elle,
Avec un air moqueur et doux.
C'est, je gage, pour votre belle ?...
Non, répondis-je,... il est à vous ! »

LES INSCRIPTIONS

DE LA CATHÉDRALE

SAINT-ÉTIENNE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Séance du 23 décembre 1880.

Des deux cathédrales qui pendant plus de dix siècles firent l'orgueil de Besançon, la plus monumentale comme proportions, la plus grandiose comme architecture fut toujours l'église-mère de Saint-Jean, qui, aujourd'hui encore, malgré les mutilations qu'elle a subies, reste dans notre région l'un des types les plus intéressants de l'art romain du XIIe siècle. Dans de moindres dimensions, sur un plan moins régulier mais non moins original, ceinte d'une large auréole de chapelles de styles aussi somptueux que variés, l'église Saint-Etienne, ravagée pourtant par mainte catastrophe, devait à la richesse et à la multiplicité de ses ornements et plus encore à la notoriété de ses reliques une renommée étendue aux limites de la chrétienté. Entouré d'une vénération exceptionnelle dès les temps mérovingiens, le sanctuaire du premier martyr avait vu sans relâche affluer les pèlerins et les offrandes attirés longtemps par la vertu miraculeuse du bras de saint Etienne, puis à partir du XVIe siècle par la réputation des prodiges attribués au *Saint-Suaire* qu'on y montrait solennellement. Cimetière des archevêques, imposé par l'usage puis par des statuts spéciaux à tous les chanoines de la métropole, ouvert aux princes et à quelques seigneurs de de haute race, le sol n'y suffisait plus aux inscriptions qui

essayaient d'immortaliser parmi les vivants le souvenir des vertus et des bienfaits des morts. Les plaques funéraires gravées sur l'airain ou le marbre disputaient les parois des murailles aux peintures à fresque, aux tableaux, aux statues précieuses que les libéralités des prélats et des chanoines y entassaient depuis des siècles. Nos premiers historiens Gollut, Jean-Jacques Chifflet, parlent avec enthousiasme des merveilles artistiques, des trésors de tout genre que renfermait Saint-Etienne(1); on peut croire à leur témoignage car il concorde avec les récits des voyageurs étrangers, leurs contemporains, et se trouve justifié par la beauté des rares épaves échappées à la ruine de la vieille basilique (2).

Malgré la complaisance qu'il mettait à décrire, trop sommairement hélas! les principaux monuments de Saint-Etienne, à relever les épitaphes des archevêques et des comtes, l'auteur du *Vesontio* n'avait fait qu'effleurer en quelques pages un sujet digne de remplir tout un volume d'inventaire. Nous ne lui reprocherons pas son laconisme, son excuse est bien simple; comment pouvait-il imaginer que cinquante ans plus tard la vieille nécropole des comtes de Bourgogne, respectée par tant de siècles, dût s'effondrer en même temps que la nationalité comtoise? Heureusement son fils Jules, le judicieux abbé de Balerne, semble avoir été guidé par ce double pressentiment, quand sa main d'ar-

---

(1) Gollut, *Mémoires des Bourguignons*, nouv. édit., col. 63 et suiv. — J.-J. Chifflet, *Vesontio*, II part., *passim*.

(2) Les principaux objets rapportés de Saint-Etienne sont les suivants : 1° le tableau de Fra Bartolomeo; 2° le tombeau de Ferry Carondelet; 3° le retable provenant de la chapelle des Carondelet (nef de gauche de Saint-Jean) et la *Pieta* d'Henri Garnier qu'il était destiné à encadrer, tous trois conservés dans la cathédrale de Besançon; 4° les stalles sculptées par Pierre Petitot et Guillaume Chenevière en 1545 et années suivantes, cédées après 1674 à l'abbaye de Luxeuil, aujourd'hui dans l'église paroissiale de cette ville; 5° le tableau votif représentant la ville de Besançon, peint en 1615 par Samson Brulley et offert au Saint-Suaire par la ville. (Musée de peinture, n° 52.)

tiste et d'historien, continuant l'œuvre paternelle, recueillit pieusement dans ses *Menues observations* quelques notes complémentaires sur Saint-Etienne et releva les inscriptions funéraires de ses nefs et de ses chapelles (1) (1659). Jointes aux vingt inscriptions du *Vesontio*, les deux cents épitaphes transcrites par Jules Chifflet complètent ces annales lapidaires qui se déroulaient autrefois du porche de la cathédrale aux extrémités de ses cloîtres. Mêlés aux prélats et aux comtes, on voit défiler dans ce recueil, semblable à ces longues et lentes processions de saints que Flandrin peignait dans ses fresques, tout un cortège évoqué de hauts doyens, d'archidiacres, de chanoines, de familiers du Chapitre, semés çà et là de quelques gentilshommes ou gens de loi, vassaux ou officiers de l'église de Besançon. Parmi ces noms que l'obscurité a recouverts la plupart, il en est qui sont restés célèbres dans nos annales; d'autres qui l'ont été dans leur temps, dans leur pays, ou même sur des plages lointaines. On y compte trois évêques *in partibus*, plusieurs protonotaires, maint justicier des ducs de Bourgogne, maint serviteur de la maison de Charles-Quint; deux littérateurs connus, Antoine Lulle (1582) et François Capitain (1622); deux musiciens distingués, Pierre Grosse-Tête (1462) et Etienne Tollet (1466); enfin des représentants des meilleures familles du comté ou du duché de Bourgogne, à côté d'hommes nouveaux élevés, sans autres protecteurs que leur intelligence et leur instruction, aux premières charges de l'Eglise ou de l'Etat. Cette nomenclature écourtée suffit à démontrer l'importance des inscriptions de *Saint-Etienne*, au point de vue de l'histoire et de la biographie locale.

Au point de vue de l'art, la série des monuments sur lesquels elles étaient gravées n'était pas moins précieuse, car la plupart des épitaphes étaient doublées d'une représentation

---

(1) *Menues observations pour l'histoire du Comté de Bourgogne*, I. (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Besançon.)

du personnage dont elles énuméraient les noms et les emplois : tombes finement gravées des XIIIe-XVe siècles où la silhouette naïve des chanoines, tracée au trait, s'encadrait dans des édicules d'architecture ogivale; tombes en léger relief des XVIe-XVIIe siècles où, sous des frontons de la *Renaissance* soutenus par des pilastres et côtoyés d'armoiries, dormaient des figures modelées avec plus d'art et drapées avec plus d'élégance; enfin, statues en plein relief jetées dans le bronze ou fouillées dans le marbre, qui, soutenues par des massifs d'architecture, reproduisaient vigoureusement le portrait d'archevêques ou de hauts dignitaires. Une commune destruction anéantit (en 1674 et en 1793) tous ces tombeaux, en confondant dans une commune sépulture toutes les poussières humaines recueillies dans les caveaux de Saint-Etienne et pieusement transportées dans les cryptes de Saint-Jean. Le Chapitre avait pris soin pourtant de réserver et de rapporter dans l'unique cathédrale qui lui restait après la conquête quelques-uns des plus beaux mausolées (ceux de Ferry Carondelet et de Guillaume de la Tour, notamment) ainsi qu'un grand nombre de dalles tumulaires, bouchardées et recoupées depuis par le dallage du XVIIIe siècle. Les familles avaient peu profité de la faculté d'enlever de Saint-Etienne pour les replacer ailleurs les tombes de leurs parents, et quand, semblable à un navire désemparé et pillé sur un rivage inhospitalier, le vaisseau de Saint-Etienne s'abîma sous le marteau de Vauban, bien des dalles funéraires furent englouties dans le massif des courtines et des bastions de la nouvelle citadelle. J'y ai retrouvé, notamment dans les casernes du *Front-Royal*, servant de marches et de paliers à des escaliers ou de dalles à des corridors, une trentaine de fragments de tombes. Ces débris, quelques dessins tracés par Palliot et reproduits par les dessinateurs de Gaignières, enfin le magnifique tombeau de Ferry Carondelet, un des trésors de la cathédrale de Saint-Jean, voilà tout ce qui nous reste d'un ensemble artistique qui dans la province n'avait jamais

eu son égal. Chacun connaît le monument de Carondelet qui mérite et attend une étude spéciale. Je donnerai comme complément au corps d'inscriptions de Jules Chifflet, trois croquis de tombes inédites : celles de Gui de Moréal et d'Etienne Despotots que j'emprunte aux portefeuilles de Gaignières et de Clairambaut (1), celle des deux chanoines Favier que j'ai reconstituée au moyen de six fragments épars retrouvés dans la citadelle (2). On peut voir, d'autre part, au Musée archéologique un échantillon des *tituli* lapidaires qui couvraient les murs de la cathédrale disparue (3). Ces spécimens, que je souhaite (sans trop l'espérer) voir compléter par de nouvelles trouvailles, suffiront à donner une idée d'ensemble des divers monuments funéraires simples ou élégants qui illustraient Saint-Etienne.

J'ajouterai quelques lignes sur le plan suivi dans ce travail. Les *Menues observations* de Jules Chifflet ont amassé correctement mais sans méthode les deux cents inscriptions que je publie *in extenso*. Mon rôle s'est borné à les classer chronologiquement en restituant ou en rectifiant les dates omises ou dénaturées. J'avais pour base de ce contrôle, d'une part les quelques fragments ou dessins anciens dont j'ai parlé, de l'autre trois documents manuscrits : 1° les *Acta capituli Bisuntini* dont la série presque complète, de 1412 à 1791, est un des joyaux les plus précieux des Archives du Doubs; 2° le *Livre des fondations du Chapitre* (xve siècle, *même dépôt*); 3° le *Livre des anniversaires* (sorte de nécrologe) *du Chapitre* (xve siècle — 1792, *ib.* (4)). Ces diverses sources m'ont permis de corriger quelques erreurs de nom et de date et de com-

(1) *Portefeuilles de Gaignières* (Tombes des cathédrales); — Clairambaut, *Epitaphes*, II, f° 205, n° 942. (Bibliothèque nationale,) V. pl. XIII et XV.

(2) Pl. XIV.

(3) Inscription de Jean de Cusance, 1567 (n° 143 des inscriptions).

(4) Ce livre, enchaîné naguère à côté des bréviaires de l'église Saint-Jean (*Ego sum Sancti Johannis evangeliste*), existe en double original.

pléter quelques indications d'emplois et d'emplacements de sépulture. (Les restitutions de textes et les corrections importantes sont indiquées par des crochets (1).)

Enfin après avoir intercalé dans la série épigraphique certaines inscriptions omises et qui subsistent, celles de Ferry Carondelet (1528), de Jean de Cusance (1567), de François Capitain, j'ai groupé dans un supplément de cinq numéros six inscriptions présumées ou authentiques extraites d'un second manuscrit de l'abbé de Balerne (2), en récapitulant dans une table les noms de lieux et de personnes que les inscriptions rappellent. Cette collation minutieuse m'a coûté quelque patience et quelque temps; je souhaite que ma peine n'ait point été inutile et qu'elle ait amélioré et rendu pratique le corps d'inscriptions sauvé par l'intelligente prévoyance de Jules Chifflet.

Le premier est aux Archives du Doubs; le second exemplaire repose dans les manuscrits de la Bibliothèque publique de Besançon.

(1) Les abréviations sont indiquées et suppléées par un point placé à la fin des mots incomplets.

(2) *Histoire des comtes de Bourgogne,* II, 302-305. (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Besançon.)

RECUEIL

DES INSCRIPTIONS DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE DE BESANÇON

Compilé par Jules CHIFFLET, abbé de Balerne

(1659)

(INSCRIPTIONES SEPULCRALES QUÆ EXSTANT IN SACRA ÆDE SANCTI PROTOMARTYRIS STEPHANI VESONTIONE

EXSCRIPTÆ ANNO M DC LIX)

---

1. HENRI DE GRANGES, chanoine, 17 mai 12...

... *Obiit He[nricus] de Grangiis* ... (Nef.)

2. GUI DE CHILLY, chanoine et chantre, 14 octobre 1273.

Anno Dni. MCCLXXIII *secundo idus octobris obiit ven. dnus.* ***Guydo*** *de Chilleyo canonicus et cantor Bisun. qui fundavit altare sti. Laurentii et ibi instituil duos capellanos pro peccatis suis.* (Nef.)

3. GUILLAUME DE SCEY, chevalier, [1276].

Dns. Guillus. de Ceys ... (Cloître.)

4. GILBERT DE CHILLY, archidiacre et chambrier, 1276.

Anno Dni. MCCLXXVI ..... *Gillebertus de Chilleyo, archidiaconus et camerarius Bisun. cujus anima requiescat in pace. Amen.* Nef.)

5. GUI dit *LE MAIRE*, chanoine, 11 août 1278.

Anno Dni. MCCLXXVIII III° *idus augusti obiit Guydo dtus.* ***Major*** *subdiaconus dilectus et concanonicus nrer. cujus anima [requiescat in pace. Amen.]* (Nef.)

6. PIERRE D'ARGUEL, trésorier du Chapitre, 14 avril 1280.

Anno MCCLXXX XVIII° *calendas maii obiit Petrus de Arguello thesaurarius Bisun. Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (Nef.)

7. RICHARD, marguillier de Saint-Etienne, 7 août 1289.

Anno M CC LXXXIX VII° *die augusti obiit Richardus matricularius ecclie. Bisunt. sti. Stephani cujus aia. requiescat in pace.* (Nef.)

8. AMÉDÉE, seigneur D'ARGUEL, chevalier, 15 mars 1290.

Anno Dni. M CC LXXXIX *idibus martii obiit dnus. Amedeus miles dns. de Arguello. Anima ejus requiescat in pace. Amen.* (L'écu d'Arguel. Nef.)

9. PIERRE DE SEURRE, archidiacre de Faverney, 16 août 1290.

Anno mille et centum bis
Novies decem quando tenebis
In medio mensis augusti
Sorrogiensis Petrus decessit
Morti nox septima cessit
Permansere die lune
Post festa Marie
Hac jacet ede situs
Legum jurisque peritus
Doctor.....
Fuit cetus sinodalis
Multoties docuit ore
Sacra dogmata fovit.
(Chapelle Saint-Nicolas.)

10. GUI DE LA TOUR, archidiacre de Besançon, 10 juin 1298.

Anno Dni. M CC LXXXXVIII IIII° *idus junii in vigilia Bernabe apostoli obiit Guydo de Turre archidiaconus Bisun. cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.* (Deux écus, à droite une bande crénelée, à gauche un chevron. Nef.)

11. PARISET DE SAINT-LAURENT, chanoine, 1305.

Hic jacet ven. vir magr. Parisetus de S^to Laurentio licentiatus in legibus bacalarius decretorum canon. Bisunt. Obiit anno Dni. M CCC V. (Nef.)

12. SIMON DE VIENNE, archidiacre et chantre, v. 1307.

... dat omen ne plaudat stirps Clara Vienne
Simon decessit qui cum Christo requiescit
Simon et te surcanonice decorate ut pote
archid. et cantor Bis. Ludg.que Vivariensis Matiscon.
Cabilon. Montisbelig. canonic. iis dum vixisti
mundo prefulgidus esti cui hac vita pie
morte decora .....:..... diaconus archid.
emicuisti qui missam.....

(Deux écus, à dr. *Vienne* avec le bâton de *Pymont;* à g. armes de Bourgogne. Nef.)

13. HENRI D'USIER, chanoine, v. 1317.

..... *post festum beati Hylarii obiit dns. Henricus de Husies can. Bisunt. Anima ejus requiescat in pace.*

(Deux écus, à dr. fretté; à g. pallé de six pieds, à un croissant sur le tout. Cloître.)

14. HUGUES DE VELLEGUINDRY, chanoine et surchantre, 5 janvier 1321.

Anno M CCC XX *in vigilia Epiphanie Dni. obiit dns. Hugo de Vitlaguindri canonicus et succentor hujus eclie. cujus anima requiescat in pace. Amen.*

(Deux écus, à dr. deux cotices en chef; à g. une bande chargée de trois coquilles. Nef)

15. HUMBERT DE CHILLY, chantre, janvier 1322 ou 1323.

Hic jacet Humbertus de Chilley cantor Bisuntinus. (Nef.)

16. JEAN DE VENÈRES, chanoine, [1322].

Hic jacet ven. dnus. Joannes de Veneres canonicus Bisuntinus. (Nef.)

17. AMÉDÉE DE MONTAIGU, chanoine, 24 janvier 1323.

Anno Dni. M CCC XXII *non. calendas februarii obiit dnus. Amedeus de Monte Acuto* ..... *cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.*

(Deux écus, à dr. un croissant montant avec une cotice; à g. une croix cantonnée de 4 rustres. Nef)

18. JEANNE, dame DE PESMES, 15 septembre 1323

L'an M CCC XX *et trois le jeudy devant Passion S. Mathie appostre fut cy mis li corps de noble dame Jehanne de Pesmes.*

(Ecu parti *Arguel* et une bande acc. de 6 croisettes.)

19. HENRI DE FAUCOGNEY, doyen du Chapitre, 28 février 1327.

Anno Domini M CCC XXVII° II° *Kal martii obiit dnus. Henricus de Falcogneyo decanus Bisunt. cuius anima requiescat in pace.*

(Deux écus, à dr. Faucogney; à g. Joinville en Champagne. (Nef.)

20. ETIENNE DE PONTARLIER, chanoine, 15 octobre 1327.

Anno Dni. M CCC XXVII *idus octobris obiit dns. Stephanus Pontissalie canonicus Bisuntinus ejus anima requiescat in pace. Amen.* (Chap. Saint-Nicolas.)

21. JEAN DE SAUVAGNEY, archidiacre de Besançon, 28 janvier 1330.

Anno Dni. M CCC XXIX *quinto calendas februarii obiit dnus. Joannes de Savegneio* [*canon.*] *et archidiaconus Bisun. Cujus anima requiescat. Amen. Amen.*

(Ecu : Une bande et deux cotices. Nef.)

22. SIMON ROZE, d'Autoreille, 21 septembre 1339.

..... *memorie dns. Symon Roze de Alta Aure* ..... *obiit die festo beati Mathie apost. an. Dni.* M CCC XXX. (Aile vers le Saint-Suaire.)

23. GUILLAUME PORCELET, chambrier, v. 1330.

Anno Dni. M CCC XXX ..... *obiit magister Guillelmus Porceleti* ..... *camerarius ecclesie Bisun. cujus anima requiescat in pace.*

(Deux écus : Porcelet (v. nº 29 ci-après) et de..... à trois losanges mis en chef. Nef.)

24. BÉATRIX, veuve D'AMIET DE CHOIE et JACQUES DE LARIANS, chanoine, 10 septembre 1334.

Anno Dni. M CCC XXXIV *die sabati post octavam beati Joannis Baptiste obiit Beatrix relicta quondam Amieti de Choys obiit dnus. Jacobus de Larians canonicus Bisun. quorum anime* [*requiescant in pace*].

(Deux écus, celui dud. chanoine bandé de quatre pièces, et celui de Béatrix : un créquier parti d'une fasce acc. de deux fleurs de lis en chef. Nef.)

25. EUDES DE PORT, chapelain et scelleur, 8 mai 1343.

Ao. Dni M [CCC XLIII] VIIIº *die men. maii obiit dns. Odo de Portu de Laudas* ..... *sigillifer.* (Aile du côté du Saint-Suaire.)

26. GUILLAUME DE MARCHAND, grand archidiacre, 9 janvier 1349.

Hic jacet nobilis vir ven. dns. Guillelmus de Marchand magnus archid. canonicus et ..... *qui obiit anno Dni.* M CCC XLVIII Vº *idus januarii.*

(Ecu : en chef trois bandes semées d'hermines, Nef.)

27. HUGUES FAUQUIER, de Lons-le-Saunier, octobre 1350.

Hic jacet nobilis et ven. vir magter. Hugo Falquerii de Ledone obiit. Anno Dni. M CCC L *mensis octobris. Orate,* etc.

(Ecu : trois faux, et en chef un rayon. Nef.)

28. EUDES DE BELMONT-LEZ-DOLE, chambrier, 3 mai 1358.

Cy giet messi Eudes de Belmont chambarien de l'église de Besançon

qui trespassa le jour de la feste de l'Envention de scte. Croix l'an M CCC LVIII *dont Dieu ayt l'ame. Amen.*

(Trois écus : l'un une aigle éployée; au-dessus à dr. un burelé de dix pièces; à g. un lion. Nef.)

29. JEAN PORCELET, trésorier, 2 août 1368.

Anno Dni. M CCC LXVIII IIII *nonas augusti obiit ven. vir Joannes Pourceleti thesaurarius et canonicus Bisun. cujus anima requiescat in pace.*

(Quatre écus, les 1 et 4 : une croix ancrée avec les 4 porcelets; les 2 et 3 : trois losanges mis en fasce, lesdits écus soutenus de deux clefs en sautoir. Nef.)

30. JACQUES D'ORGELET, chantre et chanoine, 9 septembre 1368.

Anno Dni. M CCC LXVIII *die sabati post festum Nativitatis beate Marie Virginis obiit ven. vir mager. Jacobus de Orgeleto in utroque jure licentiatus cantor et canonicus Bisun. cujus anima requiescat in pace.*

(Ecu : un chevron acc. de 2 étoiles en chef.)

31. JEAN DE MONTJUSTIN, chanoine et écolâtre de Besançon, doyen de Calmoutier, 10 avril [1387].

Hic jacet venerabilis vir dns. Joannes de Monte Justino canon. et scolasticus Bisun. decanusque Colombi monasterii qui obiit anno Dni. M CCC LXXXVII *die* IV° *idus aprilis anima ejus requiescat in pace. Amen.*

(Ecu : une quintefeuille. Chap. Sainte-Marie-Madeleine, près du pilier *du lavabo.*)

32. JEAN-HUGUES DE NAVILLY, chanoine de Besançon et de . . , 17 octobre 1391.

Hic jacet ven. vir dns. Johannes Hugues de Navilleyo eccl. Bisunt. et ..... canon. qui obiit XVII° *die mensis octobris anno Dni.* M CCC LXXXXI *ejus anima requiescat in pace. Amen.* (Devant l'autel de Saint-Agapite.)

33. HUGUES D'ÉPINAL, chanoine, 8 février 1392.

Anno Dni. M CCC LXXXXII VI *idus febr. obiit ven. vir dns. Hugo de*

Spinallo canon Bisunt. cujus anima requiescat in pace. Amen. (Devant l'image Saint-Etienne, devant l'autel Saint-Agapite.)

34. POINÇARD DE CHOIE, chanoine, sous-collecteur de la Chambre apostolique, 1394.

An. Dni. M CCC LXXXXIV ..... *obiit bone memorie Dns. Poincardus de Chois can*[cus] *et camere ap. subcollector Bisunt. cujus anima per misericordiam* [*Dei*] *r. i. p.* (Aile vers le S. Suaire. Au voisinage de celui-ci il y en a un qui porte les mêmes armes et qui est du même siècle.)

35. RENAUD PUCET, chanoine, archidiacre de Salins, 8 mars 1395.

Anno Dni. M CCC LXXXXIV *die* VIII[a] *mensis martii dnus. Renauldus Puceti can. Bisun. et archid. Salinensis cujus anima requiescat in pace. Amen.* (Devant l'autel Notre-Dame. Nef.)

36. PIERRE CHAPUIS, chanoine, curé d'Arinthod, fin du XIVe siècle.

Hie jacet dnus. Petrus Chapuis canonicus Bisun. et curatus de Arinto qui obiit anno Dni. .....

(Ecu : un chevron acc. de 3 étoiles au chef chargé de 3 quintefeuilles. Nef.)

37. THIERRI DE LONGVY, chanoine, curé de Chaussin, 23 août 1400.

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Thirricus de Longovico can. ecclie. Bisunt. curatusque ecclie. de Calcino qui obiit die lune ante festum beati Bartholomei anno Dni. M CCCC. (Nef.)

38. RENAUD DE FROTEY, chanoine, 30 juin 1402.

Hic jacet discretus et ven. vir mgr. Reginard. de Frotey in legibus licentiatus baccalarius in decretis canon. Bisunt. qui obiit II *kal. julii anno Dni.* M CCCC II. (Armes effacées. Nef.)

39. ETIENNE GUERIN, d'Onay (?), chanoine, 1403.

Hic jacet ven. vir mgr. Stephanus Guerin de Ougnayio prope Gyacum can. Bisunt. qui obiit anno M CCCC III. (Nef.)

40. ODET DE NANT, chanoine, archidiacre de Luxeuil, [juin ? 1403].

Hic jacet venera. et circonspectus vir dominus Odetus de Nanto diaconus canonicus Bisunti. archid. de Luxovio cujus anima requiescat in pace qui obiit Parisius anno Domini M CCCC ...

(Deux écus aux armes de Nant. Nef près de l'autel des comtes de Bourgogne.)

41. HUGUES DE NEVY, archidiacre de Faverney, 24 avril 1404.

Hic jacet ven. vir dns. Hugo de Nuviaco canon. Bisunt. et archid. de Faverneyo in ecclia. pred. qui obiit VIII^a *kal. maii* M CCCC IV *cujus anima requiescat in pace. Amen.* (Nef.)

42. PONCE ALLEMAND, de Conliège, archidiacre de Besançon, 17 septembre 1404.

Hic jacet ven. et discretus vir mager. Pontius Allamandi de Conlegio in utroque jure licentiatus archid. Bisun. qui obiit anno Dni. M CCCC IV XVII *mensis septembris cujus anima requiescat in pace.*

(Deux écus, à dr. deux épées surmontées en chef d'un lambel à 5 pendants; à g. une bande ondée et 2 quintefeuilles, 1 en chef, 1 en pointe Nef.)

43. PIERRE LAYMARIA, trésorier et chanoine, 1er septembre 1407.

Hic jacet ven. vir mager. Petrus Laymaria licentiatus in decretis thesaur. et canon. Bisun. qui obiit I^a *die mensis septembris* M CCCC VII *cujus anima requiescat in pace.* (Nef.)

44. JEAN BURESSARD, de Flavigny, chanoine, 17 juin 1409.

Hic jacet ven. vir dnus. Joannes Buressard de Flavineyo canon. Bisun. qui obiit die XVII^a *mensis junii anno* M CCCC IX.

(Ecu : une fasce chargée de trois *jomelots?* Nef).

45. JEAN DE GY, chanoine et archidiacre de Luxeuil, 22 février 1412.

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Joannes de Gyaco can. Bisunt. et

archid. de Luxovio qui obiit XXII *mensis februarii anno Dni.* M CCCC IX. (Devant l'autel de S. Agapite.)

46. JACQUES GUILLET, de Poligny, chanoine, curé de Mouthier, 15 mai 1413.

Hic jacet ven. vir mgr. Jacobus Guilleti de [Poligniaco] can. ecclie. Bisunt. et beate M. Magdal. ac curatus de Monasterio qui obiit XVI *kal. junii anno Dni.* M CCCC XIII. *Ora*, etc.

(Ecu : trois guilles (quilles) posées 2 et 1. Nef.)

47. GUILLAUME DE PORT, doyen du Chapitre, juin 1415.

Hic jacet ven. et discretus vir dnus. Guillelmus de Portu decanus Bisun. canonicus ..... *mensis junii anno* M CCCC XV *cujus anima requiescat in pace.* (Sur ladite tombe est gravée l'image dud. seigneur doyen revêtu des habits sacerdotaux portant une mitre en teste)

(Ecu : deux lions mis en face. Nef.

48. JEAN ROBERT, chanoine, curé de Cendrey, 14 août 1415.

Hic jacet ven. vir mager. Joannes Roberti licentiatus in decretis canonicus Bisun. et curatus de Cendreyo obiit die XIV^a^ *augusti anno* M CCCC XV.

(Deux écus, à dr. 3 besants; à g. 3 jumelles. Nef.)

49. JEAN D'ANNOIRES, chanoine et trésorier, curé de Seurre, 26 avril 1422.

Hic jacet ven. vir dns. Joannes de Annoriis canon. Bisun. et curatus de Sorrogio qui obiit anno Dni. M CCCC XXII XXVI *mensis april. cujus anima requiescat in pace. Amen.*

(Ecu : deux clefs en sautoir. Nef.)

50. JEAN DE MONTJUSTIN, chanoine de Besançon et de Toul, doyen de Calmoutier, 25 août 1422.

Hic jacet ven. vir mgr. Joannes de Montejustino can. eccliarum Bisun. et Tullensis archidiaconusque in eadem ecclia. Tullensi et decanus de

Columbe Monasterio qui obiit die XXV *mensis augusti anno* M CCCC XXII *cujus anima requiescat in pace. Amen.*

(Ecu : une fasce accompagnée en chef d'un lion rampant et en pointe de 3 croissants. Nef, à l'entrée du chœur près de la porte à la tête du tombeau de Gérard d'Athier.)

51. JEAN PARCHEMINIER, de Menoux, chanoine et chantre, 9 mai 1428.

Hic jacet ven. et circunspectus vir [*Johannes Pergamenarii*] *Menurii in utroque jure licent. cantor et canon. Bisunt. qui obiit die* IX^a^ *mensis maii anno Dni.* M CCCC XXVIII *ejus anima requiescat in pace. Amen.* (Devant l'autel de saint Agapite.)

52. GUILLAUME MASSENET, chanoine de Besançon et de Vienne, 29 mars 1429.

Hic jacet ven. vir dns. Guillus. Masseneti can. [*Bisunt. et*] *Vien. anno Dni.* M CCCC XXIX. (Près de la fermeture de la chapelle Saint-Maimbœuf, devant l'autel saint Agapite.)

53. HUGUES ARMÉNIER,, chanoine, archidiacre de Salins, 5 octobre 1432.

Hic jacet ven. vir mgr. Hugo Ermenerii licent. in legibus canon. Bisunt. et archid. de Salinis qui obiit die V *octobris anno* M CCCC XXXII.

(Ecu parti : au 1er *Arménier;* au 2e trois jumelles. Près de la porte de la chambre des clercs, derrière la partie gauche du chœur.)

54. PIERRE MYOT, chanoine, archidiacre de Luxeuil, 4 mars 1434.

Hic jacet vir venerandus discretus et sapiens magister Petrus Myoty magter. in jurisprudentia et baccalarius in sacra theologia canonicus et archidiacus. de Luxovio in ecclia. Bisuntina qui obiit die IV^a^ *martii* M CCCC XXXIII. *Orate,* etc.

(Ecu : trois roses. Devant l'autel de saint Michel. Nef.)

55. AMIET DE VERCEL, archidiacre de Gray, 5 mai 1437.

Hic jacet ven. vir magister Amietus de Vercellis bachalarius in decretis canonicus ecclesie Bisunt. et archid. de Grayaco in eadem qui obiit

die V^a *mensis maii anno Domini* M CCCC XXXVII *cujus aia. in pace requiescat. Amen.* (Devant la chapelle Saint-Laurent.)

56. JEAN DE CHASTENAY, chanoine, 9 juillet 1441.

Anno Dni. M CCCC XLI *die* VIIII^a *mensis julii obiit ven. et circunspectus vir dnus. Joannes de Chastenays in decretis licentiatus baccallarius in legibus ecles. Bisun. canonicus.*

(Ecu : trois chevrons renversés. Nef, près du tombeau de Gérard d'Athier.)

57. THIÉBAUD VERDUN, chanoine de Besançon et de Langres, 8 avril 1443.

Hic jacet venerabilis vir magister Theobaldus Virduni eccliarum. Bisuntine et Lingonensis canonicus qui obiit Bisuntii VIII^a *die mensis aprilis anno Dni. millo. quadringentesimo quadragesimo tertio qui plurima dona huic ecclie. dedit ejus aia. requiescat in pace.*

Tu qui passe par dessus ma pance
Advise-toy bien et si pense
Que tost à toy la mort viendra
Après moy mourir il te faudra.

(Chapelle Saint-Nicolas.)

58. ODET DE CLERVAL, chantre et chanoine, 26 décembre 1451.

Hic jacet venerabilis et discretus vir magister Odetus de Claravalle licentiatus in legibus cantor et canonicus ecclesie Bisontine qui obiit VIII^a *decembris anno Domini* M CCCC LI. *Orate Deum pro eo.*

(Ecu : les armes des Clerval : un chevron et 3 trèfles. Ce personnage est peint en un tableau de l'église avec la robe rouge. Nef, devant la chapelle Sainte-Madeleine.)

59. ETIENNE ARMENIER, président des Parlements de Bourgogne, 10 avril 1453.

Cy gist noble homme et saige Estienne Armenier seigneur de Belmont et de Soncourt chef du conseil de Monseig^r le Duc président de ses parlements gouverneur de la chancellerie en ses païs de Bourgoingne qui trespassa te dixième jour d'avril mil CCCC *cinquante et trois.* (Devant la chapelle Saint-Denis.) (Palliot, t. III, f. 438; fonds Bouhier, t. LIII, p. 94, *Bibl. nationale.*)

60. HUGUES ARMÉNIER l'aîné, chan., 8 mai 1453.

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Hugo Ermenerii major natu pbrer. can. hujus insignis eclie. qui obiit die VIII^a *maii* M CCCC LIII. *Oretis Deum pro eo.*

Sur le pied de ladite tombe se lisent ces mots :

Hec est scala peccatorum
per quam Chrtus. rex celorum
ad se traxit omnia.

(Ecu : une fasce et 3 hermines. Croisée à gauche près de la porte du chœur.)

61. PIERRE SALOMON, chan., 1er janvier 1456.

Hic jacet ven. et circunspectus vir dns. Petrus Salomonis decretorum doctor canonicusque ecclesie Bisunt. qui obiit anno Dni. M CCCC LV *die prima janiiarii.*

(Ecu : un chevron acc. de 3 glands. Nef, entrée du chœur près du vestiaire.)

62. ETIENNE TOLLET, chan., musicien distingué, 4 septembre 1456.

Ven. vir Stephanus Toleti pbrer. canonicus eclesie Bisun. in musica apprive eruditus ordinavit dum viveret corpus suum cum ab eodem exuta fuisset anima hic inhumari qui obiit die IV *septembris anno* M CCCC LVI. *Orate pro eo.* (Nef, devant la chapelle Saint-Michel.)

63. GUILLAUME PARRENIN, de l'Isle, châtelain de la Motte-d'Etuz, 13 novembre 1456.

Cy gist hon.^t homme Guitle. Parrenin de Lile chastelain de la Motte [d'Estu .....] qui trespassa le XIII *novembre* M CCCC LVI. (Nef, à côté du tombeau de Cuenet des Beiz, près du pilier devant l'image Saint-Etienne.)

64. HUGUES GAZEL, de Besançon, chanoine, 24 octobre 1457.

Hic jacet venerabilis et discretus vir dominus Hugo Gàzelli de Bisunt. presbiter canonicus Bisunt. qui obiit die XXIIII *mensis octobris an. Dni.* M CCCC LVII *cujus anima in pace requiescat. Christe fili Dei miserere mei.* (Devant l'image de saint Etienne, à l'entrée de l'église.)

65. GUILLAUME CRAPILLET, d'Annoires, chanoine et curé d'Apremont, 28 mai 1458.

Hic jacet eximius juris utriusque doctor dns. Guillus. Crapilleti de Ann. canon. hujus ecclie. ac beate Marie Magdalenes curatusque de Aspero Monte qui obiit XXVIII^a *maii* M CCCC LVIII. (Nef devant la chapelle de Sainte-Marie Majeure.)

66. GUILLAUME GAUTHIER, archidiacre de Faverney, official de Besançon et curé de Quingey, 14 janvier 1459.

Hic jacet ven. et scientificus vir magr. Guill. Gaulthier in utroque jure licentiatus canon. et archid. de Faverneyo offalis. Bisun. et curatus de Quingeyo qui obiit die XIIII *januarii anno Dni.* M CCCC LVIII. *Orate pro eo.* (Ecu : deux lions contournés. Devise LA FIN. Au dessus une couronne. Nef.)

67. JEAN DE FRUYN, de Poligny, archevêque-élu de Besançon, 14 septembre 1459.

Hic jacet R^ds pater et dns. magister Joannes de Fruino de Polygniaco in legibus licentiatus decanus et canonicus electusque concorditer ecclesie Bisuntine et ecclesiarum Tornacensis capelle Ducis Burgundie de Divione scti. Anatholii et sancti Michaelis de Salinis canonicus et ipsius dni. Ducis consiliarius qui obiit anno M CCCC LIX XIIII *septembris.* (Nef.)

68. N... BAUDOUIN, marguillier de Saint-Etienne, 1er janvier 1461.

Anno M CCCC LX *prima die januarii obiit discretus vir dnus. Baudouhin pbrer. et matricularius eclesie S^ti Stephani.* (Sur laquelle tombe sont peintes deux cloches. Nef.)

69. JEAN DE CHAPPES, de Flavigny, chanoine et trésorier du Chapitre, et JACQUES, son frère, chanoine, neveux de Quentin Ménard, archevêque de Besançon, morts, (Jacques) le 30 janvier 1463, et (Jean) le 26 mai 1486.

Hic jacent Johannes [de] Chappes thesaurarius et Jacobus de Chappes ejus frater de Flavigneyo in legibus licentiati canonici ecclesie Bisun-

tine nepotes inclite memorie Domini Quintini archiepiscopi Bisuntini qui Jacobus obiit penultima die mensis januarii anno Domini M CCCC LXII *dictus Johannes die* XXVI *mensis maii anno Domini* M CCCC LXXXVI *quorum anime in pace requiescant. Amen.* (Cette inscription est prise sur une pierre carrée joignant la porte du chœur de ladite église Saint-Etienne au dessus d'une tombe sur laquelle ils sont représentés en chasuble et au dessous de l'aube leur écu : un chevron chargé de 3 glands. (PALLIOT. IV, 213. Fonds BOUHIER, LIII, p. 128; *Bibliothèque nationale.*)

70. PIERRE GROSSETÊTE, chanoine et curé de Saint-Eloi de Vérissey, chantre et chapelain des papes Eugène IV et Nicolas V, 8 avril 1463.

Hic jacet Petrus Grossicapitis canonicus Bisunt. et curatus Su Eligii de Verisseio Cabillonensis diocesis cantorque et capellanus Summorum Pontificum Eugenii IV et Nicolai V qui obiit an Dmni. M CCCC LXII [VIII° *die aprilis*]. (Aile vers le Saint-Suaire.)

71. AMIET SAUVAGET, chanoine, doyen de Beaupré et curé d'Anteuil, 15 mai 1464.

Hic jacet ven. et discretus vir dnus. Amietus Sauvagetus can. Bisunt. decanusque de Bello prato curatusque de Antuille qui obiit XV° *maii anno Domini* M CCCC LXIV.

(Entre deux piliers autour de l'autel de saint Théodule. Nef.)

72. ETIENNE MOUCHET, chanoine et chambrier, curé d'Huanne, 31 mai 1469.

Hic jacet generosus et spectabilis vir magister Stephanus Moucheti in decretis bachal. canonicus et camerarius eclesie Bisuntine ac curatus de Huanna qui obiit ultima maii M CCCC LXIX. *Orate pro eo.*

(Ecu : Armes des Mouchet.)

73. HUGOLIN FOLAIN, doyen du Chapitre, 1471. (Ne mourut que le 29 novembre 1475.)

Sepultura reverendi patris dni. dni. Hugolini Folani decani Bisunt. et sancte sedis aplice. prothon. ac litterarum aplicarum. scriptoris et abbreviatoris necnon prioratus Beate Marie de Castro Bisunt. dioces. commend. utriusque juris doctoris et comitis palatini qui fuit magister in registro bullarum et per multos annos stetit in curia Romana ac fuit in cruciata contra Turcos cum legato aplico. ubi stetit per tres annos pro fide catholica necnon tunc fuit canonicus metrop. [*Colossen*] *in*

Rhodo et in regno Cypri Nicosiensis ac Melensis et Tullen. necnon August. ecclesiarum cathedralium canonicus et ecclie. Bisunt. dioc. et archip. sancte Agnetis de Acone alme Urbis et canonicus sancti Laurentii in Damaso de Roma ac illmi. principis dni. D[ucis] Burgundie consiliarius et magister requestarum et fuit oriundus de patria civitate Bisunt. et chorialis in ista ecclia. Sancti Stephani deinde canonicus ejusdem et magnus archid. et postea decanus qui fecit fieri hanc sepulturam dum resideret hic de anno Domini M CCCC LXXI *Orate Deum pro eo.* (Nef, devant l'image du Crucifix.)

74. OUDART DE LA TOUR SAINT-QUENTIN, chanoine, curé d'Aresches, 27 février 1473.

Cy giet noble et circonspecte personne mre. Oudart de la Tour Sct. Quentin chanoine de Besançon de Sct. Anathoile et de Sct. Michel de Salins curé d'Aresches qui trespassa le XXVII*e jour de febvrier l'an* M CCCC LXXII. *Priez Dieu pour son âme.*

(Ecu : *La Tour Saint-Quentin*, une bande brisée d'un franc-quartier.)

75. HUGUES DE CLERVAL, archidiacre de Luxeuil, 27 mars 1474, et JACQUES DE CLERVAL, évêque d'Hébron, janvier 1482.

Hic sepulcrum habet. venerabilis et discretus d. Hugo Clarevallis canonicus Bisuntinus et archidiaconus Luxoviensis obiit VI *kal. aprilis* M CCCC LXXIII *et rdus. in Cristo pater d. Jacobus Clarevallis Ebronensis epus. qui obiit anno Dni.* M CCCC LXXXI. (Sans autre insigne qu'une mitre; cette inscription est sur une lame de cuivre incrustée dans la muraille vers saint Agapite.)

76. JEAN BONVALOT, chanoine, 12 mai 1475; — JEAN BONVALOT, son neveu, archidiacre de Faverney, 6 octobre 1483; — PIERRE BONVALOT, chanoine et doyen de Beaupré, frère de l'archidiacre, 26 septembre 1511.

Hic jacent ven. vir magister Joannes Bonivaleti pbr. canonicus hujus ecclesie qui obiit XII*a maii anno Domini* M CCCC LXXV-*mgr. Joannes Bonivaleti ejus nepos presbiter canonicus et archidiaconus de Fauvergneyo in ead. ecclesia qui obiit* VI*a octobris anno Domini* M CCCC LXXXIII-*et mgr. Petrus Bonivaleti presbiter canonicus ejusdem ecclesie Bisunt. et decanus ecclesie beate M. de Belloprato frater dicti archid. qui obiit die* XXVI *septembris anno Domini* M D XI. *Eorum anime requiescant in pace.* (Quatre écus : *Bonvalot, Daniel, Jouffroy* et *Grenier*. Entre deux piliers, devant la chapelle de saint Théodule.)

77. JEAN LOUVET, chanoine de Besançon et de Cambrai, 1477.

*Hic jacet ven. vir magister Joannes Louveti in decretis licentiatus et legum baccalaureus ecclesiarum Bisuntinen. et Cameracensis can*cus *curatus* ..... M CCCC LXXVII. (Ecu : Un chevron acc. de 3 roses. Aile vers le Saint-Suaire.)

78. JACQUEMIN CROLET, chanoine, 23 juin 1478.

*Christe redemptor mundi miserere famuli tui JAQUEMINI CROLETI PBRI. HUJ. INSIGNIS ECCLESIE CAN*ci *BISUNTINI QUI OBIIT* XXIII *JUNII ANNO DNI.* M CCCC LXXVIII. (Près du pilier où sont attachés les bréviaires de Saint-Etienne. Deux fragments importants de cette tombe où le défunt était représenté en chasuble avec aumusse existent dans le casernement à droite du Front-Royal (Citadelle).)

79. JEAN COUTIER, de Faucogney, chanoine et official, 23 juillet 1479.

Hic jacet Joannes Coutier de Faulconeyo in legibus licentiatus canonicus et officialis Bisuntine urbis ..... *qui obiit* XXIII *julii anno Dni.* M CCCC LXXIX. *Orate pro eo.* (Nef.)

80. LOUIS DE VERS, chanoine et curé de Loulle, 4 septembre 1479.

Hic jacet vir magister Ludovicus de Verno in decretis bachalaureus can. Bisunt. et curatus de Loula qui obiit die IV*a mensis septembris anno Dni.* M CCCC LXXIX. *Orate pro eo.* (Ecu : Une bande chargée de 3 roses.)

81. GUILLAUME CHAUMONET, chanoine et surchantre de Saint-Jean, 1er mars 1480.

Hic jacet ven. vir mgr. Guillus Chaumoneti pbr. in artibus mgr. can. et succentor ecclie. Bisunt. sancti Joannis evangeliste qui obiit die prima martii anno Dni. M CCCC LXXIX. (Ecu : Un nil. Nef, près de la porte de la chapelle Saint-Nicolas.)

82. JACQUES GARNIER, de Gy, archidiacre et curé de Bucey, 30 mars 1482.

Hic jacet ven. vir mgr. Jacobus Garnerii de Gyaco pbr. can. ecclie.

Bisunt. et curatus de Buceyo qui obiit die penultima martii anno Dni M CCCC LXXXI. (Nef, devant la chapelle Saint-Maimbœuf.)

83. PIERRE GRENIER, archidiacre de Luxeuil, 19 mai 1482.

Hic jacet ven. vir mgtr. Petrus Grenerii pbr. civis et canonicus Bisuntinus archidiaconusque de Luxovio in ecclesia Bisuntina qui obiit XIX *maii anno D.* M CCCC LXXXII. *Orate pro eo.* (Ecu : Les armes des Grenier. Entre deux piliers près de la chapelle des Trois-Rois ; nef.)

84. ANTOINE DE ROCHE, de Lons-le-Saunier, chanoine, 6 juillet 1483.

Hic jacet venerabilis magister Antonius de Rupe juris utriusque baccalaureus hujus ecclesie canonicus qui obiit VI^a^ *mensis julii anno Dni.* M CCCC IIII^xx^ *tertio. Requiescat in pace.* (A gauche du tombeau de Girard d'Athier, près du chœur.)

85. JEAN MOINE, archidiacre de Gray et official, 4 août 1488.

Hic jacet venerabilis vir magister Joannes Monachi quondam archidiaconus de Grayaco canonicusque et officialis Bisunt. et decanus sancti Deodati Tullen. dioc. qui obiit die IV^a^ *mensis aug. anno Dni.* M CCCC LXXXVIII. *Requiescat in pace.* (Nef, près de la chapelle des Trois-Rois.)

86. JEAN BOUSSAUD, de Charoles, chanoine de Besançon et de Beaune, 21 janvier 1493.

Hic jacet ven. et circonspectus vir mgr. Joannes Boussaudi canon. ecclie. Bisunt. et Belnensis qui obiit die XXI *mensis jan.* M CCCC LXXXXII. (Nef, entre la chapelle Saint-Maimbœuf et la peinture de Job représentée derrière le chœur à gauche.

87. JEAN RIVET DE POLIGNY, chanoine, 13 août 1493.

Hic jacet venerabilis et circunspectus vir magister Joannes Riveti de Poligniaco in u. j. licentiatus can^cus^ Bisunt. qui obiit XIII *men. aug. an. dmni.* M CCCC LXXXXIII *ejus anima req. i. p,* (Aile vers le Saint-Suaire, près des fonds baptismaux.)

88. ANTOINE MOREL, de Vesoul, chanoine, 28 septembre 1493.

Cy giet ven. et circonspecte personne maistre Antoine Morel chanoine de Besançon qui trespassa le XXVIII *de septembre l'an* M CCCC LXXXXIII. (Nef, devant la chapelle Sainte-Madeleine.)

89. BENOIT GEOFFROY, chanoine, curé de Saint-Pierre d'Autun, 28 avril 1494.

Hic jacet ven. et discretus vir dnus. Benedictus Gaufredi canonicus hujus ecclesie curatus sancti Petri de Edua qui obiit XXVIII *mensis aprilis anno Domini* M CCCC LXXXXIV. *Anima ejus requiescat in pace.* (Devant l'autel de saint Lothain.)

90. GUILLAUME VEELET, de Saint-Hippolyte, chanoine et scelleur, (2 ou) 9 juillet 1494.

Hic jacet ven. vir mgr. Guillelmus Veelet de sancto Hypolito pbr. canonicus et signifer Bisunt. qui obiit IX^a^ *mensis julii anno D.* M CCCC LXXXX[IIII]. *Orate Deum pro eo.* (Nef, devant la chapelle Saint-Martin.)

91. THIÉBAUD MATHELIER, de Flavigny, chanoine de Besançon et de Bayeux, 30 juillet 1495.

Hic jacet ven. vir magter. Tebaldus Matelie de Flavigny Matisconensis diocesis pbrer. hujus eclesie canonicus eclesiarumque .... *et de S^to^ Barro Baiocensis, etc*..... [*Obiit die penultima men. julii anno Dni.* M CCCC LXXXXV]. (Nef, devant l'autel de saint Michel.)

92. GERMAIN REBRACHIEN, d'Auxerre, chanoine, curé de Martinvelle, 10 janvier 1497.

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Germanus Rebrachien can^cus^ Bisunt curatusque de Martinvilla qui obiit X *jan. ao. Dni.* M CCCC LXXXXVI. (Ecu : Trois chiens accolés. Aile vers le Saint-Suaire,)

93. GUILLAUME DE MONTBARD-EN-AUXOIS, chanoine et official, curé de Beaujeu-sur-Saône, (fin du xve siècle).

Hic jacet ven. et discretus vir dns. Guillelmus de Monte Barro in

Auxeto Lingonensis dyocesis jurium licentiatus hujus ecclesie canonicus officialisque pro nris. dnis. archidiacon. ..... curatus de Bellojoco obiit anno Dni. millesimo..... (Ecu : Un chevron avec 2 moulettes (coquilles) en chef et un branchage. Nef.)

94. PHILIBERT JACOTET, d'Igny, chanoine, 27 juillet 1500.

Hic jacet ven. et discretus vir dominus Philebertus Jacoteti de Igneyo hujus insignis ecclesie canonicus qui obiit XXVII^a^ *julii anno Domini* M D. *aa. ejus requiescat in pace.* (Nef, devant la chapelle Sainte-Madeleine.)

95. HENRI FAIVRE, de Mont-Roland, chantre, 17 juillet 1501.

HIC JACET VENERANDUS ET DISCRETUS VIR DNS. HENRICUS FABRY de Monte Rolandi cantor ecclesie Bisunt. qui obiit die XVII^a^ *mensis jan. anno Dni.* M D I. *ORATE PRO EO.* (Près de la chapelle des Trois-Rois. Plusieurs fragments importants, 3e rampe d'escalier du Front-Royal (Citadelle).)

96. FRANÇOIS DE BUSLEIDEN, archevêque de Besançon, 23 août 1502.

Hæc sub tumba ante existente jacet rdus. in Xto. pater [*Franciscus a Busleyden archiepiscopus Bisuntinus*] *Austrie ac Burgundie archiducis illmi. preceptor quem in Hispaniam prosecutus hominem exuit decimo kalend. septembris anno a partu Virginis* [M D II]..... *et apud Toletum inhumato huic sponse sue ingentibus a se beneficiis ornate afferendum mandavit. Requiescat in pace. Amen.* M D II. (Inscription gravée sur le bord d'un tombeau de bronze, chapelle de saint Agapite.)

97. JEAN DE LIÉVANS, chanoine et chantre, conseiller au Parlement de Dole, 9 février 1503.

Hic jacet ven. et circonsp. vir dnus. Joannes de Lievans jurium doctor cantor et canonicus ecclesie Bisuntine consiliarius supremi principis Dni. Burgundie in suo parlamento Dolano qui obiit IX^a^ *februarii anno Dni.* M D II. (Ecu : Un pot d'où sortent trois tiges de fleurs; près d'un pilier de la chapelle des Trois-Rois.)

98. JEAN DE CLÉRON, chanoine, 13 août 1503.

Cy gist noble homme et discrette personne mee. Jehan de Cléron jadis

chanoine DE BESANÇON QUI TRESPASSA LE XIII*e jour d'aost l'an* M D III. (Aile droite près de la chapelle des Trois-Rois. Fragment final avec un écu parti *Cléron* et une bande; 4e rampe d'escalier, Front-Royal (Citadelle).)

99. HENRI DE NEUCHATEL, chanoine et chambrier, 1er juillet 1504.

Cy giet noble homme et circonspecte personne mee. Henry de Neuchatel chanoine et chambrier de l'église dê Besançon qui trespassa le I *jour de juillet l'an* M D IV. *Priez Dieu pour luy.* (Ecu : Neuchatel (armes pleines). Aile droite devant la 3e chapelle. Henri est représenté revêtu d'une chasuble, PALLIOT, fonds Bouhier, LIII, 127.)

100. GUI DE MORÉAL, de Flavigny, grand archidiacre, chanoine d'Autun, etc., décembre 1504.

Hic jacet Guido de Moreaul de Flavigneyo in jure canon. licentiatus archid, major hujus ecclie. Eduensis canon. prepositusque sancti Prati Sclinensis ac parrochialis sancti Jacobi oppidi Brugensis Tornacensis dioces. curatus archipbr. Brissie. dioces. Cabilon. necnon prioratuum beate Marie Jussani Monasterii bis. Sancti Petri de Glannol in monte sancti Johanis, et de Grinone. eduen. dioc. comedatarii. qui obiit die XIX*a mensis decembris anno Domini mil*e *CCCCC quarto.*

(V. pl. XIII d'après les portefeuilles Gaignières (cathédrales) et un dessin de PALLIOT, *Biblioth. nat.*)

101. JEAN BENOIT, d'Orgelet, chanoine, prieur de Saint-Lothain, curé de Savigny-en-Revermont, 12 janvier 1505.

Hic jacet ven. vir dnus. Joannes Benedicti de Orgeleto pbr. can ecclie. Bisunt. ac commendatarius prioratus sancti Lauleni necnon rector parochialium eccliarum, de Sauvignyaco in Montana qui obiit XII *mensis januarii anno D.* M CCCCC IIII. (Ecu : *Benoît* (V. n° 111). Nef, près la chapelle de saint Martin.)

102. CLAUDE LARGEOT, porte-croix du Chapitre, 5 août 1505.

D. O. M.

Ven. Claud. Largeot pbro. ecclesie Bisunt. crucifero ac singulari pietate viro qui vexillum crucis sic crucifixum dum vixit gestavit in corpore obiit V *augusti* M D CV. (Nef.)

103. PIERRE DE CHASSAGNE, d'Ornans, chanoine, curé d'Ornans et de Saint-Maur, 12 septembre 1505.

Hic jacet ven. vir dnus. Petrus de Chassaigne decretorum doctor ecclesie Bisunt. canonicus ecclesie sancti Mauri et de Ornanco curatus. Obiit XII *septembris* M D V. *Orate Deum pro eo.* (Ecu : *Chassagne* écartelé.... Représenté en chasuble, devant la 4e chapelle (Sainte-Catherine), aile droite. Fonds Bouhier, LIII, 127.)

104. HECTOR JANTET, de Martigny, chanoine, curé de Dommartin.

Hic jacet ven. et discretus vir magister Hector Jantet de Martiniaco artium magister Parisius can. Bisunt. et curatus de Domno Martino qui obiit XXIV *febr. anno Dni.* M D VI. (Nef.)

105. GUILLAUME RIGOBERT, chanoine, prieur de Voisey, curé de Coulans et de Bonay, 9 avril 1509.

Sub hoc lapide quiescit ven. vir dominus Guillelmus Rigoberti can. Bisunt. prior incommendatus de Voisey curatus de Collas. et de Bonay qui obiit IXe *aprilis* M D IX. (Petite nef, près du pilier des orgues.)

106. JEAN CLAIR, docteur en médecine, chanoine de Besançon et de Montbéliard, archidiacre de Gray, 25 septembre 1510.

Quiescit ven. vir magter. Joannes Clarus medicine doctor eclesiarum Bisun. et Montis Belicardi canonicus Grayacique arch. obdormivit autem in Dno. septembris XXVe *die anno ejusdem* M D X. (Nef, près de l'autel Saint-Sébastien.)

107. ANNE DE JOUX, dame d'Abbans et de Marchaux, et JACQUES JOUFFROY, son mari, 22 février 1512, — 12 juillet 1545.

Cy gisent Jacque Joufroy escuier sr d'Abans et de Marchaux qui trespassa le XIIe *juillet* M D XLV *et damlle. Anne de Joux dame dud. Abans et de Marchaux qui trespassa le* XXII *feb.* M D XI.

(Sur ladite tombe sont représentés en bronze lesd. seigneur et dame. Au bord de la robe de lad. dame sont escriptes ces paroles : TOUT PRENDRA FIN. *QUI FERA BIEN BIEN TREUVERA.* Les armes sont

Jouffroy avec un croissant sur la 2e fasce, *Joux* et *Abbans*. Auprès de cette tombe en est une aultre petite fort vieille sur laquelle sont les armes d'Abbans et une épitaphe de deux lignes dont les dernières syllabes sont.. *d'Abans*... Porte du cloître, devant saint Agapite.)

108. JEAN RICHARD, de Bourbévelle, chanoine, curé de Busy, 9 avril 1515.

Hic jacet ven. et discretus vir dnus. Joannes Richardi de Borbevilla can. ecclesie Bisunt. curatusque ecclesie de Busico qui obiit die IXa *mensis aprilis anno Domini* M D XV. (Nef, devant la chapelle de saint Hippolyte.)

109. PIERRE SIXSOLS, chanoine, curé de Servin, 1er mars 1517.

Cy gist ven. personne mre. Pierre Sysoz chanoine de Besançon et curé de Cervin qui trespassa l'an M D XVII [*le premier jour de may*]. (Petite nef, près la porte du chœur du côté de la chapelle Notre-Dame.)

110. BERNARDIN LABOUQUET, archidiacre de Gray et official, 13 avril 1518, et BERNARDIN DE SOMMEVOIRE, chanoine.

Hic jacent ven. viri Dni. Bernardinus Labouquet archid. Grayaci officialis et Bernard. de Sommevoire jurium doctores can. Bisunt. qui obierunt videlicet Labouquet die XIIIa *aprilis* XVc XVIII *et Sommevoire*..... (Ecu : En chef 3 losanges, et en pointe un branchage. Nef.)

111. PIERRE BENOIT, d'Orgelet, acolyte du pape, chanoine et curé de Bussières, 12 décembre 1521.

HIC JACET VEN. ET DISCRETUS VIR DNUS. Petrus Benedicti quondam de Orgeleto acolitus sanctmi. dni. nostri pape can. Bisunt. curatus de Bussières qui obiit die XIIa *mensis decembris anno Domini* M D XXI. *Aa. ejus req. in pace. Amen.* (Ecu : Un branchage avec un hibou. Fragment initial avec deux écussons, escalier du casernement à droite du Front-Royal, 3e rampe (Citadelle).)

112. JEAN D'ANVERS (ou D'EMSKERQUE), évêque de Salone, abbé commendataire de Lieucroissant, chanoine, 23 novembre 1523.

Rdus. dns. Joannes d'Anvers episcopus Salonensis commedatarius.

monasterii Loci Crescentis dicti Trium Regnum ordinis Cisterciensis civis et canonicus Bisun. animam Deo reddidit anno Dni. M D XXIII. (Ecu : Trois poissons mis en fasce. Nef.)

113. JEAN TONDY, de Villersexel, archidiacre de Luxeuil, curé de Saint-Hippolyte-en-Varais, 1523.

Hic Jacet mager. Joannes Tondy de Villario Sexel in juribus licentiatus canoicus. hujus ecclie. et archid. de Luxovio in eadem curatusque de sto. Hypolito in Varresco qui obiit anno Dni. M D XXIII. (Ecu ; Un chevron chargé de 3 quintefeuilles. Nef.)

114. JEAN JUNOT, de Montureux-sur-Saône, scribe du Chapitre et secrétaire de l'archevêque, 9 mars 1525.

Cy giet discrette personne mee. Jean Junot a son vivant pbre. jadis scribe [du chapitre de Besançon] qui trespassa audit lieu le IX *jour de mars lan* M D XXIV. (Nef.)

115. CATHERINE DE BAUMOTTE, 25 mai 1528.

Cy git dalle. Caterine de Balmotte jadis dame de.....
..... qui trespassa le 25 *mai* M D XXVIII. (Ecu : A dr. une bande crénelée partie des armes de *Baumotte.*)

116. CHRISTOPHE HUMBERT, chanoine, prieur de Voisey, 1er juin 1528.

Hic jacet venerabilis vir dominus Christophorus Humbert canonicus hujusecclesie commendatarius prioratus de Voisey qui obiit die I*a mensis junii anno Christi* M D XXVIII. *Requiescat in pace.*

117. FERRI CARONDELET, grand archidiacre, abbé de Montbenoît, 27 juin 1528.

D. FERRICO CARONDELETO ARCHIDIAC. MAIORI ECCLESIÆ ARCHIEPALIS BISVNTIN. ABBATI COMMENDATARIO BEATÆ MARIÆ MONTIS BENEDICTI IN COMITATV BVRGVNDIÆ PRÆPOSITO FVRNEN. APVD FLADROS CAROLI V. IMP. P. F. AVG. CONSILIARIO ET SVÆ MA. ORO. ET COMMISSA IN CVRIA ROMANA D. IOANNES CARONDELETVS ARCHIEPISCOPVS PANHOR MITAN. CANCELLARIVS PERPETVVS FLADRIÆ EIVSDEMQ. IMP. CONSILIORV. BELGICORVM PRÆSES PRIMARIVS SVA IMPENSA TRANSLATIS OSSIBVS IN HOC SACELLVM AB IPSO FERRICO PRIVS CONSTRVCTVM HOC MONVMENTUM FRATRI BENE MERITO CVI IN DICTA ABBATIA SVCCESSIT POSVIT AC DEDICAVIT OBIIT ANNO M. D. XXVIII DIE XXVII IVNII ÆTATIS SUÆ ANNO LV

(Sur le tombeau en marbre blanc de Ferri Carondelet transporté en 1674 dans l'église Saint-Jean de Besançon (actuellement chapelle de gauche, transept nord) et restauré par les soins du cardinal Mathieu.)

118. QUENTIN VIQUOT, de Dole, chanoine, 9 octobre 1529.

Quintinus Viquotus Dolanus Vesuntionis canonicus hic expectat Resurrectionem mortuorum cum fratribus suis. Obdormivit autem in Dno. an. M D XXIX *die* IX^a^ *octobris.*

119. ETIENNE PUSSENET, de Dampierre-sur-Vingeanne, chambrier, 20 mai 1530.

Depositum Stephani Pussenet pbri. de Dampna Petra super Vigennam Ling. dioc. et cameralis ecclesie Bisunt. qui obiit die XX *mensis maii anno* M D XXX. (Ecu : Deux fasces et une fleur mise en pal.)

120. JEAN DURAND, surchantre de Saint-Jean, 9 janvier 1531.

Hic jacet venerabilis vir dominus Joannes Durand succentor ecclesie Bisunt. sancti Joannis qui obiit die IX *jan. anno* M D XXX.

121. ANTOINE DE BAUMOTTE, archidiacre de Gray, prieur de Chaux et de Saint-Ulrich, 6 octobre 1531.

Cy gist mee. Ant. de Baulmotte docteur e. droits archid. de Gray et chanoine de Besanç. commend. de S. Ulrich et de Chaul conseillier de l'Empereur qui trespassa le VI *d'octobre* M D XXXI. *Priez Dieu pour luy.* (Ecu : *Baumotte.* Nef.)

122. LOUIS DE THYARD, chanoine, protonotaire du Saint-Siège, 3 juillet 1534.

Cy gist noble et circunspecte personne mee. Louis de Thyard a son vivant prothon. du S. Siège aplique. et chan. de l'église de Besançon qui trespassa le 3 *de juillet* M D XXXIV. (Ecu écartelé aux 1er et 4e trois écrevisses 2 et 1 ; aux 2e et 3e 3 quintefeuilles et 6 besants, 3 en chef et en cœur, 1 en pointe et 2 accostant la quintefeuille mise en pointe.)

123. JEAN LOYS, protonotaire du Saint-Siège, curé d'Amance, Menoux et Vésigneux, 28 déc. 1535.

Venerab. dnus. Joannes Ludovici sedis apostolice PROTHON. HUJUS

ECCLESIE canonicus et CURATUS DE AMANT. DE MENOUX et Vesigneux obdormivit in Domino XXVIII *decembris* 1535. *ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.* (Ecu : *Loys*, un chevron chargé d'une étoile. Fragments d'inscription et d'un personnage avec armoiries, escalier du Front-Royal, 3e rampe (Citadelle).)

124. ANTOINE BERCIN, chanoine et écolâtre, 20 février 1538.

Hic jacet venerabilis vir Ant. Bercin civis Bisunt. doctor in decretis can. et scolasticus hujus ecclie. qui obiit anno M [D XXXVII XX° *die februarii*]. (Nef.)

125. PONCET MICHEL, des Crotenays, chanoine, curé de Montigny et de Noiron, 12 juin 1539.

Hic jacet ven. vir dns. Poncetus Michaelis de Crotenayo can. Bisunt. et ecclesiarum de Montegny et de Noiron rector qui obiit die XII *jun. anno Dni.* M D XXXIX. (Nef.)

126. JEAN JUNOT, de Monnières, chanoine et scelleur, 28 décembre 1539.

Hic jacet ven. vir dominus Joannes Junot de Monneriis can. et sigillifer Bisunt. qui obiit die festi SS. Innocentium anno Domini M D XXXIX. *Requiescat in pace. Amen.* (Nef.)

127. PIERRE DE MERCEY, secrétaire du nonce pontifical auprès de Charles-Quint, chanoine, 17 juillet 1540, et CLAUDE GAMBARD, son neveu, chanoine, 17 avril 1577.

Pietatis ergo reverendo dno. dno. Petro Marciaci nuncii pontificalis apud Carolum V imperatorem scriptori apostolico ac canonico Bisuntino avunculo suo charissimo venerabilis dns. Claudius Gambard can. Bisunt. annuatim pro utrisque preces fundi honestis muneribus curavit qui quidem dns. Marciaci obiit Romæ sepultus qui in sacello suo apud fratres SS. Trinitatis quod a fundamentis extructum amplissimis bonis dotaverat 17 *julii* M D XL. *Dnus. vero Gambard hac clausus est urna die* 17 *april.* M D LXXVII. (Chapelle du Saint-Suaire.)

128. PIERRE RICHARDOT, de Morey, chanoine, 25 décembre 1541.

Hic jacet venerabilis ac ingenuus vir dominus Petrus Richardot de

Moyrey pbr. utriusque juris doctor canonicus hujus ecclesie [*qui obiit* XXV *decembris* M D XLI. (Chapelle du Saint-Suaire.)

129. PIERRE MAIROT, de Pesmes, chanoine, doyen de Saint-Grégoire de Toul, curé de Pesmes et de Grandecourt, 24 mai 1544.

Hic jacet ven. vir dnus. Petrus Mayrot de Pemis pbrer. canonicus Bisun. decanus sti. Gregorii Tulensis et curatus dti. loci de Pesmis et Grandecourt qui obiit XXIIII *maii* M CCCCC XXXXIIII. (Ecu : Un chevron cantonné de trois I (?) Nef.)

130. PIERRE BAUDOUIN, de Grandfontaine, curé dudit lieu, chanoine de Besançon et de Champlitte, 30 novembre 1544.

Hac subincluditur tumba ven. d. Petrus Baudouyn de Lato fonte oriundus curatus loci necnon metrop. Bisunt. et collegiate Champl. canonicus qui obiit die ultima novembris anno Domini M D XLIV *Aa. ejus superis quiescat.* (Ecu : Une montagne à 3 copeaux et un croissant surhaussé d'une croix fleuronnée.)

131. ETIENNE FIANCIER, d'Arbois, chanoine, curé de Ronchaux et de Mercey, 29 octobre 1550.

Hic jacet ven. vir d. Stephanus Fiancier canonicus Bisunt. curatus parrochialis de Ronchaux et de Mercey r. d. quondam Caroli de Novo Castro Francisci de Busleyden et Antonii de Vergeio Bisunt. archiep. [*secretarii?*] *qui obiit die* XXIX *octobris* M D L. (Ecu : Un porc-épic.)

132. JEAN GANNERET, de Marnay, chanoine, curé de Fondremand et de Pontaillier, 20 janvier 1553.

Joannes Ganneret de Marnayo can. Bisunt. ecclesiarum de Fonte Romano et Pontescisso rector hic dormit aam. suam Deo reddit. anno M D LII XX *jan.*

133. CLAUDE PICQUET (ou PIGNET), de Baume-les-Dames, chanoine, prieur de Bellefontaine, 10 août 1553.

*Hic jacet ven. vir dnus. Cl. Picquet de Palma pbr. decanus loci can*cus. *hujus ecclesie commendatarius de Bellofonte qui obiit die* 10 *aug. an.* M D LIII *R. I. P.* (Aile vers le Saint-Suaire.)

134. FRANÇOIS SYMARD, de Mondon, évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, 9 septembre 1554.

Hic jacet reverendus in Christo pater et dominus dns. Franciscus Symard de Mondone doctor Sorbonicus epus. Nicopolitanus sufraganeus et canonicus Bisuntinus qui obiit die 9ª mensis sept. anno M D LIV. *Anima ejus requiescat in pace.* (Entre deux piliers près de la chaire.)

135. JACQUES PERROT, archidiacre de Luxeuil, official et vicaire-général, 16 mai 1556.

Praestolatur hic judicium Jacobus Perrotus archidiaconus Luxoviensis et canonicus hujus ecclesiæ vicariatus et officialatus functus officiis. Judicem pro eo orate apud quem misericordia et copiosa est redemptio. (Quatre écus : 1, *Perrot*, une fasce acc. d'un chevron et d'une étoile, en pointe de deux croissants contournés; 2, un sautoir engrêlé; 3, un chevron et 3 besants; 4, une pie passante. Plaque posée contre la muraille au dessus des grands degrés de pierre, fort honorable en sa forme et structure. La date était sur une tombe à terre vis-à-vis de l'inscription, mais est effacée. (*Ms. Chifflet*, IX, feuillet de garde.)

136. GUI DE POLIGNY, protonotaire du Saint-Siège, prieur du Moutherot, chanoine et conseiller au Parlement de Dole, 15 septembre 1557.

Guy de Poligny prothonotaire du S. Siège apostolique chanoine de Besançon conseillier du Roy nre. sire en la cour du souverain parlement a Dole prieur du Motherot qui trespassa le 18 septembre M D LVII (Chapelle du Saint-Suaire.)

137. ETIENNE DESPOTOTS, chanoine, 21 mai 1560.

Nobili ac venerabili viro dno. Stephano Despotots canᵒᵒ Bisuntino de ecclesia bene merito decanus et canonici hæredes mæsti posuerunt. Obiit autem die 21 maii an. M D LX. *Requiescat in pace.* (Ecu : *Despotots.* V. pl. XV, d'après le *Ms. Clairambaut*, t. 942, et un *Ms.* du fonds *Bouhier*, LIII, p. 127. *Biblioth. nat.*)

138. PIERRE FREMYOT, chanoine, prieur de Voisey, curé de Vielverge et de Bonay, 25 septembre 1560.

Hic jacet ven. vir dnus. Petrus Fremyot jurium doctor can. Bisunt. commend. perpetuus de Voiseyo ac curatus ecclesiarum de Veteribus Vergis et Bonayo qui obiit XXV *septembris* M D LX. (Nef.)

139. JACQUES SUICHET, de Montbéliard, chanoine de Besançon et de Montbéliard, curé de Myon et de Lougres, 9 juin 1562.

V. D. Jac. Suichet de Montbéliard ejusdem loci et Bisunt. canon. ecclesiarum [curatus?] de Myon et Logres hic manet resurrectione. mortuor. expectans die IX *junii* M D LXII. (Chapelle du Saint-Suaire.)

140. FRANÇOIS CORVOISIER, chanoine, 15 juin 1562.

*Hic jacet Franciscus Corvoisier pbr. can*cus *hujus ecclesiæ an. dmni.* [M D LII *quinta die junii*] *R. I P.* (Aile vers le Saint-Suaire.)

141. JEAN DE FAVIER l'aîné, chanoine et chapelain de Charles Quint, 31 août 1564; JEAN DE FAVIER le jeune, son neveu, chanoine, 2 janvier 1585.

Immensam Dei misericordiam hoc sub saxo conditi expectant nobiles et venerabiles viri dmni. Joannes de Favier senior capellanus Caroli V r. imperatoris et Joannes de Favier junior ejus nepos ambo pbri. canonici hujus insignis ecclesiæ qui obtinuit scilicet idem dnus. antiquior die ultima aug. an. M D LXIV *junior autem die* II*a mensis jan. an.* M D LXXXV. *Horum animæ æterna pace fruantur. Amen.* (V. pl. XIV exécutée d'après six fragments qui existent dans un escalier du Front-Royal (Citadelle).)

142. PIERRE BURILLARD, scribe apostolique, et JEAN VUILLEMINOT, son neveu, chanoines de Besançon, 1er mars 1565, — 15 mai 1565.

Venerabiles viri dni. magister Petrus Burillard dum vixit scriptor apostolicus et Joannes Vuilleminot ejus ex sorore nepos canonici Bisuntini hic morte preventus obiit die VII*a non. martii an.* M D LXIV. *Ille vero die* XV *maii an. Dni.* M D LXV.

143. JEAN DE CUSANCE, protonotaire apostolique, archidiacre de Faverney, 5 octobre 1567.

D. O. M.

IOANNI DE CVSATIA. PROTONOTARIO
APOSTOL. ARCHID. FAVERN. ECCLE
Q. METROPOL. BISVNT. CANONICO : INTER
PRIMOS NOBILITATIS SEQVAN. VIROS

PIO PRVDENTI ET CVM MIRA. VITAE
INNOCETIA FIDEI CATHOL : LIBERTA
TISQ. ECCLES. PROPVGNATORI ACER
RIMO : HERMANFREDVS ET EVANDE
LINVS BARONES BELLOVISII PRO [PATRVO]
SVO ET CVRATORI OPT. DE SE M[EMORIAM]
MOESTI POSVERE
OBIIT. 5. OCTOB. 1567. AET[ATIS SVÆ...]

(Musée archéologique de Besançon. Pierre haute de 0 m. 50, large de 0 m. 41, brisée en deux fragments et incomplète.)

144. JEAN GUYOT, de Maîche, chanoine, protonotaire, abréviateur de la chancellerie papale, 4 mai 1568.

Pietate ac religione insigni circunspectoque viro dno. dno. Joanni Guyot Machiensi hujus ecclesiæ metropolitanæ canonico comiti palatino sedis apostolicæ protonotario breviumque aplicor. scriptori parentes lugentes et moerentes posuere 4 non. maii an. M D LXVIII. *Anima ejus requiescat in pace. In illosola vixit.*

145. CLAUDE GASCON, de Saint-Lupicin, chanoine et surchantre, 16 novembre 1569.

Hic jacet venerabilis vir dominus Claudius Gascon de sancto Lupicino hujus ecclesiæ canonicus ac succentor qui obiit 16 9bris *anno Dni.* M D LXIX. *Mors omnia æquat. anima ejus in pace quiescat*

146. GUILLAUME GORVAL, chanoine, 1570 (?).

*Hic jacet ven. vir dns. Guillelmus Gorval can*cus *Bisunt. hujus inclytæ civitatis qui obiit an. Dni.* M D LXX. (Aile vers le Saint-Suaire.)

147. JEAN DE LA TOUR, chanoine, conseiller au Parlement de Dole, 19 avril 1571.

Hic requiescit corpus venerabilis domini Joannis a Turre in parlamento Dolano consiliarii et canonici Bisuntini. Obiit Dolæ 19 *april. an. Dni.* M D LXXI.

148. JEAN CHUPPIN, de Dole, chanoine, chapelain de Charles-Quint, 15 novembre 1571.

Hic jacet nobilis et venerabilis dns. Joannes Chuppin Dolanus hujus ecclesiæ canonicus invictissimi Imperatoris Caroli V dum vixit sacel-

lanus qui obiit die 15ª *novembris ao.* M D LXXI. *Cujus anima requiescat in pace, Amen.* (Chapelle du Saint-Suaire.)

149. JACQUES CROSET, porte-croix et secrétaire du Chapitre, 2 décembre 1571.

Hic jacent ossa discreti quondam viri dni. Jacobi Croset presbiteri dum viveret artium magistri hujus eccl. capni. cruciferi ac insignis capituli Bisuntini secretarii. Obiit 2ª *decemb. an.* M D LXXI. *Pie lector precare Deum ut in pace quiescat. Hora sperata diu veniat.*

150. PIERRE et CLAUDE FAROD, chanoines, 13 avril 1574, — 21 septembre 1607.

Hic jacent nobiles et venerabiles quondam hujus ecclesiæ [*canonici*] *dominis Petrus Farod qui obiit* XIII *mens. aprilis anno Dni.* 1574 *et dominus Claudius Farod ejus ex fratre nepos qui ad meliorem vitam migravit die* 21 *sept.* 1607. (Ecu : Une croix fleurdelisée)

151. JEAN RENARD, protonotaire apostolique, chanoine et official, 24 janvier 1577.

Cy gist messire Jean Renard a son vivant prothonotaire du Sainct Siège apostolique chanoine et official de Besançon qui décéda le 24 *de janvier* M D LXXVI. (Ecu : Un renard grimpant.)

152. PIERRE BOURQUIN, de Vercel, curé dudit lieu, chanoine et prieur de Courtefontaine, 17 avril 1578.

Hic jacet dns. Petrus Bourquin de Vercellis ejusdemque loci curatus et hujus eclesie canonicus necnon prioratus de Cultofonte commendatarius perpetuus. Obiit die 17 *aprilis* M D LXXVIII. (Ecu : De gueules à une bande d'or, une étoile en chef, un croissant en pointe, comme on le voit peint près de la tombe et gravé sur icelle. Nef.

153. ETIENNE NICOD, chanoine, 10 juin 1579.

Dnm. Stephanum Nicod hujus ecclesiæ canonicum religione et eruditione clarum sub hoc saxo amici ejus valere moesti condebant 10 *junii* M D LXXIX. *Requiescat in pace. Amen.*

154. HENRI THIADOT, de Luxeuil, curé dudit lieu, chanoine et official de l'archidiacre, 2 novembre 1579.

Hic jacet nobilis et venerabilis vir dns. Henricus Thiadot de Luxovio

presbiter canonicus hujus ecclesiæ metropolitanæ necnon officialis curiæ archidiaconus et curatus parrochialis ecclesiæ de Luxovio qui obiit die Commemoraonis. defunctorum 2ª 9bris *anno Dmni.* M D LXXIX. *Tecum habita.*

155. ANTOINE LULLE, des Baléares, chanoine et vicaire général, 12 janvier 1582.

Antonio Lullo Baleari canonico et vicario generali qui obiit XII *jan.* 1582. *Orate pro eo. Mors janua vitæ.*

156. FRANÇOIS SYMARD, chanoine, 7 août 1583.

Venerabili viro dno. Francisco Symard pbro. juris utriusque doctori canonico Bisunt. Joannes Symard frater et hæres moestus ponebat. Obiit autem die 7ª *aug. an.* M D LXXXIII.

157. PIERRE QUÉLAVE, chanoine, 7 juillet 1585.

Venerabilis dns. Petrus Quelave hujus ecclesiæ metropolitanæ canonicus hic sepultus obdormivit in Dno. Anima ejus requiescat in pace. Amen. Obiit 7ª *julii an. Dni.* M D LXXXV. (Chapelle du Saint-Suaire.)

158. MERCURIN DE LANDRIANO, chanoine, 2 septembre 1586.

Hic jacet nobilis et egregius Mercurinus de Landriano juris utriusque doctor hujusceque ecclesiæ canonicus qui obiit II *die septembris anno Dni.* M. D LXXXVI. *Anima ejus requiescat in pace.* (Chapelle du Saint-Suaire.)

159. GÉRARD DE LA BORDE, de Villersexel, chanoine, 18 avril 1588.

Hic jacet dnus. Girardus de la Borde de Villario Sexel can. Bisun. qui obiit XVIIIª *aprilis* M D LXXXVIII. (Ecu : Une épée mise en pal, et 2 étoiles, l'une à dr., l'autre à g.)

160. BLAISE PAYOT, d'Orgelet, docteur en médecine, chanoine, prieur de Saint-Lupicin, 22 janvier 1590.

Hic jacet venerabilis vir dns. Blasius Payot Orgeletani oppidi oriundus presbiter dum viveret insignis doctor medicus canonicus Bisuntinus et

prior commendatarius de Sancto Lupicino qui obiit die 22 mensis jan. anno Dni. M D XC. — *Dilectus charvus juxta decumbit amicum.*

161. ETIENNE DE MESMAY, archidiacre de Faverney, conseiller au Parlement de Dole; (pierre commémorative posée par lui de son vivant), 1591.

Stephanus de Mesmay juris utriusque doctor hujus ecclesiæ canonicus archidiaconus de Fauverney regiæ ac catholicæ Majestatis in senatu Dolano consiliarius vivens posuit an. salutis M D LXXXXI *ætatis vero suæ* LXXI. (Chapelle du Saint-Suaire.)

162. FRANÇOIS DE GRAMMONT, haut-doyen, abbé de Montbenoît et de Faverney, 6 juin 1595.

Reverendo dno. Francisco de Grandmont pbro. juris utriusque doctori hujus insignis ecclesiæ metropolitanæ majori decano abbatiarum Montis Benedicti et Faverneii commendatario perpetuo regio in Burgundia libellorum magistro qui ut illustri genere ortus ita illustrantes litteras sic coluit ut litteratorum vere patronus esset ac refugium erga cæteros omnes pietate clarissimus generosus adolescens Theodorus de Grandmont Veset la Bathye Saulnot Bore etc, ejus ex fratre nepos ex asse hæres patruo parentis apud se locum semper adseculo eidemque bene merito testatori postridie non. junii anno salutis M D LXXXXV *quo ipse pium animum superis reddidit utriusque officii ergo posuit.*

163. JEAN PRÉVOST, chanoine et écolâtre, 12 octobre 1595.

Nobilem ac venerabilem dominum Joannem Prevost ecclesiæ metropolitanæ Bisuntinæ canonicum et scholasticum Aloysia de Vuilleneuve Ivoire ejus mater lugentesque fratres sic sepelierunt et ut insepultus apud posteros esset hoc monumento memoriæ commendarunt 12ª *octobris* M D LXXXXV. — *Dies mortis dies Nativitatis.* (Chapelle du Saint-Suaire.)

164. CLAUDE FAIVRE, chanoine et surchantre, 24 avril 1596.

Hoc monumento venerabilis Claudius Faivre presbiter canonicus et succentor hujus metropolitanæ ecclesiæ continetur qui die 8ª *kallendas maii anno* M D LXXXXVI *a vivis excessit cujus anima requiescat in pace. Amen.*

165. JEAN PÉTREMAND, chanoine de Sainte-Madeleine, 16 août 1597.

Æterno judicio Deus ad tuam misericordiam appello Joannes Petremand juris utriusque doctor olim ecclesiæ divæ Magdalenæ canonicus ac..... [*Obiit* XVI *augusti* M D LXXXXVII].

166. PROSPER DE LA BAUME-MONTREVEL, haut-doyen, abbé de Cherlieu et de Saint-Paûl, 8 juin 1599.

Prospero a Bauma com. Montisrevelli f. u. gentilitia nobilitate æque ac moribus pietateque perillustri hujus metrop. ecclix. decano mon. Ca riloci et divi Pauli Bisunt. cœnobiarchæ qui dum per vestigia Petri et Claudii patruorum S. R. E. cardinalium sibi meritis ad majora viam parat in medio ætatis flore mortalia fastidiens ad immortalem vitam regressus mortales exuvias matri turbato mortalitatis ordine condendas reliquit.

Fr. a Bauma M. quod sibi a fr. fieri cupiverat contra votum F[*ratri*] *B*[*ene*] *M*[*erenti*] *F*[*ecit*] *C*[*onstruere*]

Ob. VII *junii* CIↃ IↃ XCIX.

(Nef. Publiée dans Guichenon, *Hist. de Bresse*, IIIe part., 49.)

167. CLAUDE GRAND, chanoine, 15 février 1601.

Ossa venerabilis Claudii Grandis canonici Bisuntini mortalium judicio sua in omnes benevolentia grandis dum Romæ et ubi vixit innumeros amicos promeritus ab illis non inflexus abiit et obiit die 15 *febr. au. Dni.* M D CI. — *Morituri orate pro mortuis.*

168. ANTOINE DE SANTANS, de Marnay, chanoine, 6 juin 1601.

Antonio de Santans Bisuntino canonico Joannes de Santans senat. Dol. fratri amantissimo mœrens ponebat. Obiit 6^a^ *die junii* M D CI. — *Nemini cedo.* (Chapelle du Saint-Suaire.)

169. PIERRE MAGNIN, chanoine, 20 juillet 1602.

Petrus Magnini canonicus ac civis Bisuntinus doctor theolog. hic jacet qui obiit 20 *mensis julii an. Dni.* M D CII. *Requiescat in pace.* — *Mors janua vitæ. Humilitas porta cœli. Superbia adytus inferni.*

170. GUILLAUME FERLIN, chapelain, 2 mai 1603.

Domino Guilletmo Ferlin pbro. qui per 53 *annos capellani bene functus*

officio meruit hic sepeliri die II *maii anno* M D CIII. *Requiescat in pace.*

171. FRANÇOIS MILLET, chanoine, prieur de Port-sur-Saône, 1er janvier 1605.

Domino Francisco Millet hujus ecclesiæ canonico et priori Portus supra Sagonam Hugo et Magdalena Millet Valimberti conjux patruo bene merito. Siste ora pro eo et cogita omnem diem velut ultimam. Obiit kalen. jan. M D CV.

172. JEAN POUTIER, d'Ornans, chanoine, 4 avril 1606.

Joannes Poutier Ornacensis canonicus Bisuntinus quo pauperes quos sibi hæredes voluit impendio levare vivens posuit anno salutis M D CIV *ætatis vero suæ* 81. *Obiit* 4 *aprilis* M D CVI. *Viator ora pro eo. Mors hæc vita.*

173. JEAN LORET, d'Utrecht, chanoine et surchantre, 2 décembre 1606.

Domino Joanni Loret Trajectensi hujus ecclesiæ canonico et succentori. Obiit 2a *decembris* M D CVI.

174. CLAUDE HUMBERT DE LA TOUR, archidiacre, de Salins, 3 septembre 1607.

Nobilis et summæ spei Claudii Humberti a Turre ecclesiæ metropolitanæ canonici Salinensis archidiaconi

Ad cœli turrim terrena a turre vocatur
Claudius a Turri nobile stemma ferens
Certatim accendunt prensantem culmina virtus
Spes doctrina ætas nobilitas et honos
Ecce igitur medio in cursu properantius ardens
Surgit ad æthereas turris adulta domos.

Mœrentes bene merito. Obiit 3 *septembris anno* M D CVII.

175. JEAN-BAPTISTE CRETENET, chanoine, 28 mai 1612.

D. O. M.

Qui prudens in vita de morte cogitans ædibus inscripserat : VIGILATE NESCITIS DIEM idem moriens pie et religiose de Resurrectione

sperans venerabilis dns. Joannes Baptista Cretenet canonicus Bisuntinus animam Christi tuisque bone lector commendans precibus corpus hic deponi epitaphiumque testamento apponi mandavit. Obiit XXVIII *maii* M D CXII. *Æterna in Christi pace quiescat. Amen.*

Henricus Rougemont juris utriusque doctor et Claudia Simonnin ex sorore neptis et hæres conjuges posuerunt. (Chapelle du Saint-Suaire.)

176. ETIENNE RENAULD, chanoine, 10 juillet 1612.

D. O. M. Stephanus Renauld juris utriusque doctor et canonicus Bisuntinus cujus funus boni lacrymis ac hæredes hoc saxo decorarunt. Obiit 10 *mensis julii* M D CXII. (Chapelle du Saint-Suaire.)

177. CLAUDE GERBER, chanoine théologal, 17 janvier 1613.

Domino Claudio Gerber hujus ecclesiæ canonico theologali vitæ innocentia et pietate conspicuo decanus et canonici hæredes posuerunt. Obiit XVII. *die januarii anno* 1613. (Un fragment initial de cette inscription en majuscules romaines est déposé au musée archéologique de Besançon.)

178. HUGUES DE MISSEZ, marguillier de Saint-Etienne, août 1614.

Dno. Hugoni de Missez pbro. civi Bisuntino hujus ecclesiæ matriculario Petrus de Missez nepos et hæres obiit 13 *kall.* 7bris 1614.

179. JEAN BELIN, de Vesoul, chanoine, 30 octobre 1616.

D. O. M. longarum hæc multa viarum nec datur ultra ubi requiescit dns. Joannes Belin Vesuliensis canonicus Bisuntinus expectans in Christo resurrectionem mortuorum vivens posuit et censum pro anniversario constituit 13 *X*bris *cujus sit tam parata oblivio mortuorum omnia hæredum officia præsumpsit anno* M D CXIV *æt. suæ* 58 *et obiit penult.* 8bris M D CXVI.

180. GILBERT TRUET, de Nozeroy, 21 juillet 1617.

Venerabili dno. Gilberto Truet Nozeretāno pbro. hujus ecclesiæ familiari et sacellano cui ob ejus industriam et longos labores quos fideliter ac dum vixit in rebus capituli operose exhibuit concessum fuit hic sepeliri die 21 *julii* 1617.

181. FRANÇOIS CAPITAIN, chanoine, conseiller-clerc au parlement de Dole, 28 septembre 1622.

OBITVM R. D. FRANCISCI CAPITAIN. LVGENT LINGVÆ HEBRÆA. SYRIACA. CHALDAÏCA. ARABICA. GRÆCA. QVARVM PROFESSOREM. EVM OPTAVIT ROMA. GENEBRARDI SVCCESSOREM HABVIT LVTETIA. SED MVLTIPLICIS ERVDITIONIS VARIETATE COMMENDABILEM. DOLÆ IN PARLAMENTO SENATOREM ECCLESIASTICVM SVSPEXIT. CAPITVLVM AD CANONICI. ET THESAVRARII DIGNITATEM EVEXIT. CVIVS FACTI GRATIAM REPENDENS CAPITVLVM EX ASSE HÆREDEM INSTITVIT TANTI BENEFICII NVNQVAM INTER MORITVRAM MEMORIAM. IDEM CAPITVLVM HVIVS CAPELLÆ CONSTRVCTIONE ET ORNATV ET CINERVM EX DIRVTA S. STEPHANI BASILICA. TRANSLATIONE AC PRECIBVS ANNIVERSARIIS FOVET ET RECOLIT.

OBIIT DIE XXVIII SEPTEMBRIS. ANNO M D CXXII.

(Inscription renouvelée et complétée posée dans l'église Saint-Jean de Besançon après la destruction de Saint-Etienne. Pierre de 0 m. 88 sur 1 m. 02, actuellement encastrée dans le mur gauche du couloir qui conduit du palais archiépiscopal à la porte latérale nord de la cathédrale.)

182. MONGIN LAPOSTOLE, marguillier de Saint-Jean, 29 juillet 1625.

Monginus Lapostole matricularius ecclesiæ Sancti Joannis ac civis Bisuntinus hic jacet qui obiit die 29 *julii anno Dni.* M D CXXV.

183. NOEL HUGON, chanoine, 23 août 1626.

Nobili et venerabili viro dno. Natali Hugon ecclesiæ metropolitanæ Bisuntinæ canonico qui obiit die 23 *augusti an.* M D CXXVI *Petrus Hugon juris utriusque doctor et in jure urbi Grayacensi præfectus frater et hæres posuit.*

184. ANTOINE DESPOTOTS, chanoine, 21 octobre 1627.

Reverendo D. Domino Anthonio des Poulots S. Theologiæ doctori romano ecclesiæ metropolitanæ canonico hujus sacelli instauratori et duarum missarum diebus dominicis et jovis perpetuo fundatori hic in pace quies data XII *kal. novembris anno a Deo homine* M D CXXVII *ætatis suæ* LVIII.

Gasparus des Poutots fisci Bisunt. patronus fratris charissimi a quo

hæres ex asse testamento scriptus, etc., pia vota adimplens curavit anno M D CXXVIII.

(Chapelle des Despotots à côté du chœur à droite ; inscription entourée d'un cartouche avec des écus : 1, armes des Despotots; 2, d'or à la fasce surmontée d'un lion léopardé de sable; 3, d'azur à une étoile à rais d'or; 4, losangé d'or et de sable; 5, armes des Chifflet. — *Bibl. nat.* Fonds Bouhier, LIII, 127.)

185. ANTONIN PERRUCHE, de Chantrans, chanoine, 6 janvier 1628.

Venerabilem dominum Antoninum Perruche de Chantrans decretorum doctorem ecclesiæ Bisuntinæ canonicum hic sepultum hæredes hoc monumento memoriæ et piorum precibus commendarunt. Obiit die VI *jan.* M D CXXVIII.

186. LOUIS DE CHAVIREY, archidiacre de Salins, prieur de Grandecourt, 6 mars 1628.

Dno. Ludovico de Chavirey hujus ecclesiæ canonico atque in eadem archidiacono Salinensi priori commendatario Grandicuriensi qui acceptum a majoribus nominis splendorem pietate erga Deum beneficentia in homines ingenii et doctrinæ laude auxit. Obiit die 6ᵃ *martii anno* 1628.

187. DENIS DE VALIMBERT, chanoine, 9 avril 1629.

Nobili ac venerabili viro dno. Dyonisio de Valimbert juris utriusque doctori hujus metropolitanæ ecclesiæ canonico probitatis doctrinæ rebus agendis industriæ quam insigni capitulo devoverat singularis qui in virtutum suarum robore et meriti gloria ereptus publicum hic desiderium reliquit. Obiit nona aprilis CIↃ IↃ CXXIX *æt.* XLIII.... *Omnes.*

188. FRANÇOIS GUENARD, surchantre de Saint-Etienne, 17 mai 1632.

Franciscus Guenard officio succentoris per XX *annos hac in ecclesia functus hoc sibi monumentum vivens posuit* 3 *kalen. junii an. Dni.* M D CXXVI *ætatis vero suæ* 55. *Obiit die* 17 *maii* M D CXXXII.

189. JEAN SARRAGOZ, chanoine, 8 février 1633.

Reverendo dno. dno. [*Joanni*] *Sarragoz juris utriusque doctori frater*

et hæres ex asse posuit. [*Obiit die* VIII *februarii* M D CXXXIII]. Devant la chapelle de saint Jean-Baptiste.)

190. BARTHÉLEMY BOURDENET, 20 mars 1638.

Hic jacet reverendus dominus Bartholomeus Bordenet thèologiæ doctor et hujus ecclesiæ canonicus qui obiit nonagenarius 26 *martii* M D CXXXVII. *Reverendus dominus Jobelot ejus in canonicatu coadjutor et successor posuit.*

191. GERMAIN CHEVROTON, de Chantrans, chanoine et prieur de Sirod, 11 janvier 1638.

Reverendus dominus Germanus Chevroton Chantrensis decretorum doctor ecclesiæ Bisuntinæ canonicus præbendatus de Sancto Hylario prior commendatarius de Syrod in pace quievit III *idus jan.* M D CXXXVIII.

192. CLAUDE-CHRISTOPHE DE BAUFFREMONT-VIENNE, haut-doyen, 15 mars 1639.

Hic jacet illustrissimus dominus Claudius Christophorus a Vienna dictus a Baufremont decanus major et canonicus ecclesiæ metropolitanæ Bisunt. marchio a Listenoy baro a Clerevaux flos virtutis et nobilitatis qui ætatis verno tempore ut flos egressus contritus efflavit in odorem suavitatis die 15 *martii an. Dmni.* M D CXXXIX *æt.* 15.

193. LOUIS OUDOT, dit CHANDIOT, chanoine, 22 janvier 1642.

Hic jacet reverendus dominus Ludovicus Oudot dictus CHANDIOT *decretorum doctor hujus ecclesiæ canonicus dns. prebendarius de la Perrouse qui obiit* 22 *jan. ao.* M D CXLII. *Requiescat in pace.* (Chapelle du Saint-Suaire.)

194. JACQUES DE BLAVIER, protonotaire apostolique, chanoine et vicaire général, 5 avril 1647.

Dno. nobili ac reverendo dno. Jacobo de Blavier pbro. juris utriusque doctori prothonotario apostolico comiti palatino hujus ecclesiæ canonico qui ad III *augustissimos Cæsares pro gravissimis ejusdem ecclesiæ negociis explicandis missus et sub tribus illustrissimis ac reverendissimis archiepiscopis vicariatus generalis officio functus obiit die* 5ª *aprilis*

M D CXLVII *an. ætatis suæ* 75. *Jacobus et Henricus de Blavier hæredes posuerunt.*

195. JEAN SARROTEY, de Baume, chanoine et surchantre, 13 septembre 1647.

Hic jacet Joannes Sarrotey presbyter Palmensis hujus ecclesiæ canonicus succentor qui peractis in directione ejus chori annis 15 *et Dolæ* 24 *obiit* 13 *sept.* M D CXLVII. — *Præmium laborum sit quies in choro angelorum. Amen.*

196. PIERRE DU PIN LA CHASNÉE, chanoine, archidiacre de Faverney, 12 février 1649.

Nobilis et reverendus dominus Petrus du Pin Lachasne hujus ecclesiæ canonicus hoc sacellum restauravit et primum ac perpetuum missæ canonialis sacrificium gnavis feria VI^a *in eo fundavit.* (Cette plaque commémorative de restauration était posée dans la chapelle Saint-Laurent. Pierre du Pin mourut le 12 février 1649 et fut inhumé dans cette chapelle.)

197. CHARLES-EMMANUEL DE GORREVOD, archevêque de Besançon, abbé de Baume et de Montbenoît, 20 juillet 1659.

Caroli Emanuelis de Gorrevod
Archiepiscopi Bisunt. electi march. de Marnay
Sacri Rom. Imp. principis
Abbatis Balmensis et Montis Benedicti
Prioris Arbosiensis
Madriti in amplissima Sequan. ordinum
Ad regem legatione XX^a *julii* 1659 *vita functi*
Cor illustrissimum
Illustri huic capitulo cui olim decan. major præfuerat
Ut æterni amoris insigne pignus testam^to legatum
Philippus Eugenius de Gorrevod dux Pontis Vallium
S. R. S. princeps vice-comes Salinensis etc
Fraterno cordi cor suum inserens
Hoc sub marmore justo cum mœrore et amore
Recondi curavit.

(Plaque de cuivre incrustée dans une pierre recouvrant le cœur de l'archevêque, à droite du grand autel de saint Etienne.)

SUPPLÉMENT.

Pour compléter cette série, nous empruntons à d'autres manuscrits de Jules Chifflet (1) six inscriptions : quatre (qui peut-être n'ont jamais été gravées) recueillies sur un très vieux manuscrit de l'église Saint-Etienne; deux que Jules Chifflet avait lues sur le vieux jubé de cette cathédrale détruit en 1623 et remplacé par un nouveau, aux frais des archiducs Albert et Isabelle.

198. RAINAUD (I, II ou III), comte de Bourgogne, XIe ou XIIe siècle.

Quem lapis hic velat supraddite gramma revelat
Allobrogum baculus patrice Rainaldus et hujus
Quem locuples quem vulgus mors quidem prorsus heroes
Dudum pallebant et quem salnore (?) jubebant
Hic cinis exiguus immunis muneris hujus
Cum sic alta majus puta quod minus alta peribunt
Pro thalamis amplis bunibus nunc incubat antris
Tegmine pro fulcri tegit hunc clausura sepulcri
Heu planctus quantus foret hoc pro principe damus
Si princeps tantus planctu foret hic reparandus
Ut pignus venire computata morearis adire
Largitor venie dic lector huic miserere.

199. ETIENNETTE, comtesse de Bourgogne, XIe-XIIe siècle.

Allobrogum comitissa fui Stephania vocata
Et genus et formam dederat natura parentum
Invidus iste diem abstulit illa mihi.

200. HUGUES, chantre (de l'église Saint-Etienne ?), XIIe siècle.

Cura chori, regimen cantus vocum moderamen
Cui fuerant cure cantoris credita jure
Hoc situs Hugo solo cinis est vilisque putredo
Parce illi lector parcat bonus ut tibi rector.

(1) *Histoire des comtes de Bourgogne*, II, pp. 302-303. (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Besançon.)

201. ROBERT ?... XIIe-XIIIe siècle.

De nihilo factus vixi cum tempora nactus
Plurima sim vite jaceo nunc ossa cinisque
Labitur atque perit quod carnis portio sevit
Credite mortales casus percurrere tales
Terra creando parit quos hec et adhuc generabit
Sic primo medius medio sic consonat unus
Nil medio primus primo nil dissonat imus
Hic ego Robertus gleba telluris opertus
Vocibus his vivos oro miserandus amicos
Pariete queso pari quem constat vos imitari.

202. « Ces deux inscriptions suivantes estoient cy devant sur le jubé ancien de l'église St Estienne de Besançon à l'endroit des deux autels qui estoient soubs ledit jubé et qui sont présentement soub le nouveau. » XVIe siècle.

(1) *Fredericus imperator pro remedio animæ suæ et Beatricis conjugis ejus filiæ Regnauldi comitis Burgundiæ antecessorum suorum instituit duos capellanos ad presens altare sancti Georgii in hac ecclesia in qua idem Regnauldus in Domino requiescit.*

(2) *Otho comes Burgundiæ pro remedio animæ suæ et Margaritæ ejus conjugis antecessorumque suorum comitum Burgundiæ qui in præsenti ecclesia requiescunt instituit duos capellanos ad præsens altare sancti Theodoli in qua ecclesia idem Otho in Domino fœliciter reguiescit. Animæ eorum requiescant in pace. Amen.*

CATHÉDRALE St-ÉTIENNE DE BESANÇON

Tombe de Guy de Moréal, Grand-Archidiacre de Besançon, 19 Décembre 1504

(Portefeuilles Gaignières. Bibl. Nat.)

Tombe de Jean de Favier l'aîné et de Jean de Favier le jeune
Chanoines de Besançon. 1564 – 1585.
(Musée d'archéol. Paul Ratel)

NOBILI AC VENERABILI
VIRO DD.
STEPHANO DES POUTOZ
CANONICO BISUNTINO DE ECCLESIA
BENEMERITO DECANUS ET CANO
NICI HEREDES MOESTI POSUE
RUNT · OBIIT AUTEM DIE XX ·
MAII ANNO M · D · LX · REQUI
ESCAT IN PACE · AMEN ·

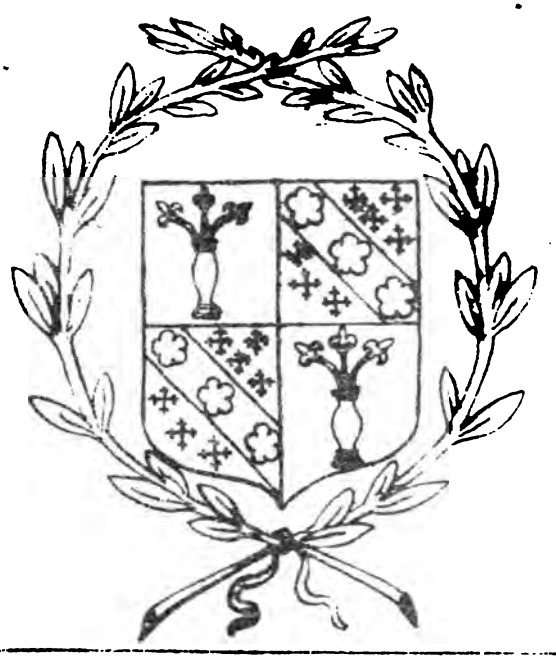

CATHÉDRALE ST-ÉTIENNE DE BESANÇON
[illegible]
[illegible]

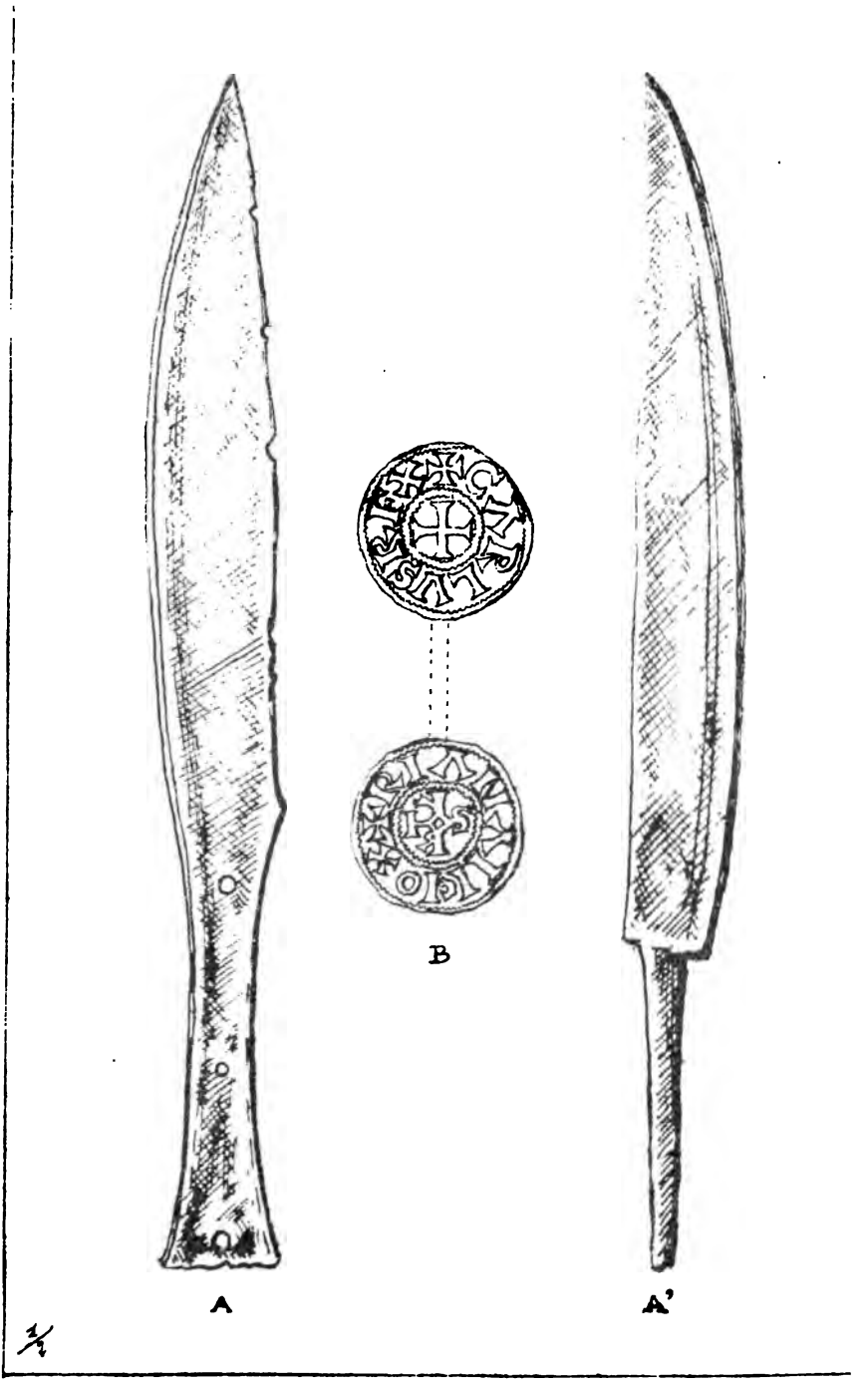

A [illegible]
1 [illegible]

UNIV. OF MICH.

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE SAINT-ETIENNE.

NOTA. — Les noms de personnes sont en caractères ordinaires, les noms de lieux en *italiques*.

Abbans, 107.
Acre, 73.
Allamand (Ponce), 42.
Amance, 123.
Annoires (Jean d'), 49.
Annoires, 65.
Anteuil, 71.
Anvers (Jean d'), 112.
Apremont, 65.
Arbois, 131, 197.
Aresche, 74.
Arguel (Amédée d'), 8.
Arguel (Pierre d'), 6.
Arguel, 18.
Arinthod, 36.
Arménier (Etienne), 59.
Arménier (Hugues), 53, 59.
Athier (Gérard d'), 50, 56, 84.
Autoreille, 22.
Autriche (archiduc d'), 96.
Autun, 89, 100.
Auxerre, 92.

Baléares (les), 155.
Bâtie (la), 162.
Baudouin, 68.
Baudouin (Pierre), 130.
Bauffremont (Cl.-Christophe), 192.
Baume-les-Dames, 133, 195.
Baume-les-Messieurs, 197.
Baume (Claude de la), 164.
Baume (François de la), 166.
Baume (Pierre de la), 164.
Baume (Prosper de la), 166.
Baumotte (Antoine de). 121.
Baumotte (Catherine de), 115.
Bayeux, 91.
Beaune, 86.
Beaujeu-sur-Saône, 93.
Beaupré, 71.
Beiz (Cuenet des), 63.
Belin (Jean), 179.
Bellefontaine, 133.
Belmont, 59.
Belmont-lez-Dole (Eudes de), 28.
Belvoir, 143.
Benoît (Jean), 101.
Benoît (Pierre), 111.
Bercin (Antoine), 124.
Bere (?), 162.
Besançon (Ste-Madeleine de), 166.
Besançon (St-Paul de), 164.
Blavier (Henri de), 194.
Blavier (Jacques de), 194.
Bonnay, 105, 138.
Bonvalot (Jacques), 76.
Bonvalot (Jean), 76.
Bourbevelle, 108.
Bourdenet (Barthélemi), 190.
Bourquin (Pierre), 152.
Boussaud (Jean), 86.
Bresse, 100.
Bruges, 100.
Bucey-les-Gy, 82.
Buressard (Jean), 44.
Burillard (Pierre), 142.
Busleiden (François de), 96, 131.
Bussières, 111.
Busy, 108.

Calmoutier, 31, 50.
Cambray, 77.
Capitain (François), 181.
Carondelet (Jean), 117.
Carondelet (Ferri), 117.
Cendrey, 48.
Chalon-sur-Saône, 12, 70, 100.
Champlitte, 130.
Chandiot (Louis), 193.
Chantrans, 185, 191.
Chappes (Jacques de), 69.
Chappes (Jean de), 69.
Chapuis (Pierre), 36.
Charles-Quint, 117, 127, 141, 148.
Charoles, 86.
Chassagne (Pierre de), 103.
Chastenay (Jean de), 56.
Château-sur-Salins, 73.
Chaumonet (Guillaume), 81.
Chaussin, 37.
Chaux-lez-Clerval, 121.
Chavirey (Louis de), 186.
Chertieu, 164.
Chevroton (Germain), 191.
Chifflet, 184.
Chilly (Gilbert de), 4.
Chilly (Gui de), 2.
Chilly (Humbert de), 15.
Choie (Amiet de), 24.
Choie (Poinçard de), 34.
Chuppin (Jean), 148.
Chypre, 73.
Clair (Jean), 106.
Clairvaux, 192.
Cléron (Jean de), 98.
Clerval (Hugues de), 75.
Clerval (Jacques de), 75.
Clerval (Odet de), 58.
Conliège, 42.
Corvoisier (François), 140.
Coulans, 105.
Courtefontaine, 152.
Coutier (Jean), 79.
Crapillet (Guillaume), 65.
Cretenet (Jean-Baptiste), 175.
Crolet (Jacquemin), 78.
Croset (Jacques), 149.
Crotenays (*Les*), 125.
Cusance (Ermanfroi de), 143.
Cusance (Evandelin de), 143.
Cusance (Jean de), 143.

Dampierre-sur-Vingeanne, 119.
Daniel, 76.
Despotots (Antoine), 184.
Despotots (Etienne), 137.
Despotots (Gaspard), 184.
Dijon, 67.
Dole, 97, 118, 136, 147, 148, 161, 181.
Dommartin, 104.
Durand (Jean), 120.

Emskerque (Jean d'), 112.
Epinal (Hugues d') 33.
Espagne, 96.
Etiennette, comtesse de Bourgogne, 199.
Etuz (*La Motte d'*), 63.
Eugène IV, pape, 70.

Faivre (Claude), 164.
Faivre (Henri), 95.
Farod (Claude), 150.
Farod (Pierre), 150.
Faucogney (Henri de), 19.
Faucogney, 79.
Fauquier (Hugues), 27.
Faverney, 9, 41, 66, 76, 143, 161, 162, 196.
Favier (Jean de), 141.
Ferlin (Guillaume), 170.
Fiancier (Etienne), 131.
Flavigny, 44, 91, 100.
Folain (Hugolin), 73.
Fondremand, 132.
Frédéric-Barberousse, 202.
Fremyot (Pierre), 138.
Frotey (Renaud de), 38.
Fruyn (Jean de), 67.
Furnes, 117.

Gambard (Claude), 127.
Ganneret (Jean), 132.
Garnier (Jacques), 82.

Gascon (Claude), 145.
Gauthier (Guillaume), 66.
Gazel (Hugues), 64.
Geoffroy (Benoît), 89.
Gerber (Claude), 177.
Gorrevod (Ch.-Emmanuel de), 197.
Gorrevod (Philippe-Eug. de). 197.
Gorval (Guillaume), 146.
Grammont (François de), 162.
Grammont (Théodore de), 162.
Grand (Claude), 167.
Grandecourt, 129, 185.
Grandfontaine, 130.
Granges (Henri de), 1.
Gray, 55, 85. 106, 110, 121, 183.
Grenier (Pierre), 83.
Grenier, 76.
Grossetête (Pierre), 70.
Guenard (François), 188.
Guérin (Etienne), 39.
Gui, dit le Maire, 5.
Guillet (Jacques), 46.
Guyot (Jean), 144.
Gy (Jean de), 45.
Gy, 82.

Hébron (l'évêque d'), 75.
Huanne, 72.
Hugon (Noël), 183.
Hugon (Pierre), 183.
Hugues, (Jean), 200.
Hugues, chantre, 200.
Humbert (Christophe), 116.

Igny, 94.
Isle (*L'*), 63.

Jacotet (Philibert), 94.
Jantet (Hector), 104.
Jobelot, 190.
Joinville, 20.
Jouffroy (Jacques), 107.
Jouffroy, 76.
Joux (Anne de), 107.
Junot (Jean), 114, 126.
Jussan-Mouthier, 100.

La Borde (Gérard de), 159.
Labouquet (Bernardin), 110.
Landriano (Mercurin de), 158.
Langres, 57, 93, 119
Lapostole (Mongin), 182.
Largeot (Claude), 102.
Larians (Jacques de), 24.
Laymaria (Pierre), 43.
Le Maire (Gui, dit), 5.
Lieucroissant, 112.
Liévans (Jean de), 97.
Listenois, 192.
Loïs (Jean), 123.
Longwy (Thierri de), 37.
Lons-le-Saunier, 27, 84.
Loret (Jean), 173.
Lougres, 139.
Loulle, 80.
Louvet (Jean), 77.
Lulle (Antoine), 155.
Luxeuil, 40, 45, 54, 75, 83, 113, 135, 154.
Lyon, 12.

Mâcon, 12
Madrid, 197.
Magnin (Pierre), 169.
Maîche, 144.
Mairot (Pierre), 129.
Marchand (Guillaume de), 26.
Marchaux, 107.
Marguerite, comtesse de Bourgogne, 202.
Marnay, 132, 168.
Martigny, 104.
Martinvelle, 92.
Massenet (Guillaume), 52.
Mathelier (Thiébaud), 91.
Ménard (Quentin), 69.
Menoux, 51, 123.
Mercey (Pierre de), 127.
Mercey-le Grand, 131.
Mesmay (Etienne de), 161.
Metz, 73.
Michel (Poncet), 125.
Millet (François), 171.
Millet (Madeleine), 171.

Missez (Hugues de), 178.
Missez (Pierre de), 178.
Moine (Jean), 85.
Mondon, 134.
Monnières, 126.
Montaigu (Amédée de), 17.
Montbard (Guillaume de), 93.
Montbéliard, 12, 106, 139.
Montbenoît, 117, 162, 197.
Montigny (Jura), 125.
Montjustin (Jean de), 31, 50.
Montrevel, 164.
Montroland, 95.
Montureux-sur-Saône, 114.
Moréal (Gui de), 100.
Morel (Antoine), 88.
Morey, 128.
Mouchet (Etienne), 72.
Moutherot (le), 136.
Mouthier, 46.
Myon, 139.
Myot (Pierre), 54.

Nant (Odet de), 40.
Navilly, 32.
Neuchatel (Charles de), 131.
Neuchatel (Henri de), 99.
Nevy (Hugues de), 41.
Nicod (Etienne), 153.
Nicolas V, pape, 70.
Nicopolis (L'évêque de), 134.
Nicosie, 73.
Noiron, 125.
Nozeroy, 180.

Onay, 39.
Orgelet (Jacques d'), 30.
Orgelet, 101, 111, 160.
Ornans, 103, 172.
Othon II, comte de Bourgogne, 202.
Oudot, dit Chandiot, (Louis), 193.

Palerme, 117.
Parcheminier (Jean), 51.
Paris, 181.
Parrenin (Guillaume), 63.
Payot (Blaise), 160.
Perrot (Jacques), 135.
Perrouse (La), 193.
Perruche (Antoine), 185.
Pesmes (Jeanne de), 18.
Pesmes, 129.
Pétremand (Jean), 165.
Picquet (Claude), 133.
Pin La Chasnée (Pierre du), 196.
Poligny (Gui de), 136.
Poligny, 46, 67, 87.
Pontaillier, 132.
Pontarlier (Etienne de), 20.
Pont-de-Vaux (le duc de), 197.
Porcelet (Guillaume), 23.
Porcelet (Jean), 29.
Port (Eudes de), 25.
Port (Guillaume de), 47.
Port-sur-Saône, 171.
Poutier (Jean), 172.
Pucet (Renaud), 35.
Pussenet (Etienne), 119.
Pymont, 12.

Quelave (Pierre), 157.
Quingey, 66.

Rainaud, comte de Bourgogne, 198, 202.
Rebrachien (Germain), 92.
Renard (Jean), 151.
Renauld (Etienne), 176.
Rhodes, 73.
Richard, marguillier, 7.
Richardot (Pierre), 128.
Rigobert (Guillaume), 105.
Rivet (Jean), 87.
Robert, 201.
Roche (Antoine de), 84.
Rome, 181, 73.
Ronchaux, 131.
Rougemont (Henri), 175.
Roze (Simon), 22.

Saint-Bar (?), 91.
Saint-Hilaire, 191.
Saint-Hippolyte, 90.

Saint-Hippolyte-en-Varais, 113.
Saint-Laurent (Pariset de), 11.
Saint-Lothain, 101.
Saint-Lupicin, 145, 160.
Saint-Maur, 103.
Saint-Ulrich, 121.
Salins, 35, 53, 67, 73, 74, 174, 185, 197,
Salomon (Pierre), 61.
Salone (L'évêque de), 112.
Santans (Antoine de), 168.
Santans (Jean de), 168.
Sarragoz (Jean), 189.
Sarrotey (Jean), 195.
Saunot, 162.
Sauvaget (Amiet), 71.
Sauvagney (Jean de), 21.
Sauvigny-en-Revermont, 101.
Scey (Guillaume de), 3.
Sclinensis (?), 100.
Servin, 109.
Seurre (Pierre de), 9.
Seurre, 49.
Simonnin (Claude), 175.
Sirod, 191.
Sixsols (Pierre), 109.
Sommevoire (Bernardin de), 110.
Soncourt, 59.
Suichet (Jacques), 139.
Symard (François), 134, 156.

Thiadot (Henri), 154.
Thyard (Louis de), 122.
Tolède, 96.
Tollet (Etienne), 62.
Tondy (Jean), 113.
Toul, 50, 73, 129.
Tour (Claude-Humbert de la), 174.
Tour (Gui de la), 10.
Tour (Jean de la), 147.
Tour-Saint-Quentin (Oudart de la), 74.
Tournay, 67, 100.
Trois-Rois (Les), 112.
Truet (Gilbert), 180.

Usier (Henri d'), 13.
Utrecht, 173.

Valimbert (Denis de), 187.
Valimbert, 171.
Veelet (Guillaume), 90.
Velleguindry (Hugues de), 14.
Venères (Jean de), 16.
Vercel (Amiet de), 55.
Verdun (Thiébaud), 57.
Verissey, 70.
Vergy (Antoine de), 131.
Vers (Louis de), 80.
Vésigneux, 123.
Vesoul, 88, 179.
Vezet, 162.
Vielverge, 138.
Vienne (Cl.-Christophe de), 192.
Vienne (Simon de), 12.
Vienne, 52.
Villeneuve-Ivoire (Aloyse de), 163.
Villersexel, 113, 159.
Viquot (Quentin), 118.
Viviers, 12.
Voisey, 105, 116, 138.
Vuilleminot (Jean), 142.

NOTE

SUR

UN COUTELAS CAROLINGIEN

TROUVÉ A FONTAIN (DOUBS)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 25 novembre 1880.)

La pièce essentielle de l'armement des Francs, des Burgondes et de tous les peuples germaniques implantés sur notre sol par les grandes invasions des IVe-Ve siècles, fut, on le sait, le coutelas de fer ou *scramasax* qu'ils portaient attaché au côté gauche au moyen d'un baudrier à riches agrafes. Les sépultures ont restitué cette arme par centaines d'exemplaires; il n'est pas de collection publique ou privée de nos régions cisjuranes ou transjuranes qui n'en possède quelques spécimens, identiques, à quelques détails secondaires près (rainures longitudinales en plus ou en moins, dimensions ou épaisseur), au type que nous reproduisons en regard de cette note (pl. XVI). Longue de 35 centimètres environ, tranchante et effilée d'un seul côté, le dos brusquement courbé vers la pointe, la lame du coutelas burgonde se terminait par une soie amincie qui servait à l'assujettir dans un manche de bois ou de corne. Tel fut invariablement le type du *scramasax*, souvent dessiné et décrit dans les ouvrages consacrés aux antiquités franques et burgondes par l'abbé Cochet (1), M. Baudot, de Dijon (2), etc.

Un coutelas rencontré récemment (juillet 1880) sur le ter-

(1) *Sépultures franques*, etc., 1857, Rouen, in-8.
(2) *Mémoire sur les sépultures des barbares*, 1860, Dijon, in-4.

ritoire de Fontain, lieu dit *Sous-la-Roche,* au pied de la grotte qu'habite *une Dame Verte* légendaire, mérite d'être rapproché du *scramasax* dont il procède directement, mais dont il diffère par certains détails importants et par sa date probable, qu'une heureuse circonstance permettra de préciser.

Le coutelas de Fontain se compose d'une lame de fer forgé de 32 centimères de long sur une largeur moyenne de 3 centimètres. La lame proprement dite, qu'un long usage semble avoir déprimée du côté tranchant, est haute de 21 centim.; son dos, épais comme celui du scramasax commun, est courbé tout à la fois vers la pointe et vers le dos, comme serait un arc de corde, prélevé sur un cercle de 40 centimètres de diamètre. Le côté tranchant, convexe à partir de la pointe, devient légèrement concave au centre, par suite d'un aiguisage fréquent. Dissemblable du scramasax par sa lame, le coutelas de Fontain en diffère davantage par son emmanchure. Au lieu de se terminer par une soie plus ou moins épaisse, la lame, d'abord rétrécie, s'épanouit et s'achève en queue d'aronde. Le manche de bois ou de corne (en deux morceaux) qui le sertissait, a disparu ; mais trois trous forés à distance égale dans l'épaisseur de la lame indiquent nettement les rivures d'une poignée. Pas de doute, vu la dimension du coutelas et sa contexture, sur son emploi comme arme de guerre. Trouvé dans une fente de roc sous les racines d'un buis plusieurs fois séculaire, loin de tout chemin, quoique à proximité d'un castellum antique devenu château féodal (la Motte de Fontain), notre coutelas gardait à côté de lui, comme certificat d'origine, un denier d'argent de Charles le Chauve, presque adhérent à la lame. Sur ce denier, marqué d'une croix, on lit au droit : ✠ CARLVS REX. Au revers, le champ contient le monogramme carolingien ; autour la légende XPIANA [re]LIGIO. (Pas d'indication permettant de reconnaître l'atelier monétaire) (V. pl. XVI).

La présence de cette monnaie à côté du coutelas de Fontain donne toute vraisemblance à l'opinion qui verrait dans

l'arme dont nous publions le croquis (pl. XVI) une arme carolingienne et fixerait sa date à la fin du IXe siècle. D'un côté, en effet, le coutelas n'est plus le scramasax des germains envahisseurs, mais une arme dégénérée et sensiblement modifiée dans tous ses détails; de l'autre, nous savons par le témoignage d'un des maîtres de l'archéologie moderne, M. Quicherat : *qu'au IXe siècle les Francs avaient renoncé au coutelas de leurs ancêtres pour porter tous l'épée, l'épée large et longue avec pommeau et garde de fer* (1).

Si ma conclusion est exacte, nous aurons en conséquence retrouvé à Fontain l'un des derniers échantillons d'une arme dont l'emploi cessa au IXe siècle dans nos montagnes, après une faveur longue de près de cinq cents ans.

---

(1) J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, 1875, p. 109.

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 décembre 1880.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général commandant le 7e corps d'armée.
M. le premier Président de la Cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

AUMALE (Mgr Henri D'ORLÉANS, duc D'), à Chantilly (29 juillet 1880).

BESSON (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

BIAL, O ✻, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne, 13 (janvier 1868).

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).

CARDON DE SANDRANS (le baron), C ✻, ancien préfet, à Paris, avenue de la Tour-Maubourg, 21 (27 janvier 1874).

CHOTARD, Henri, ✻, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont-Ferrand (8 janvier 1868).

CONEGLIANO (le duc DE), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (août 1865).

MM.

Coquand, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Dey, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie de Clermont (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Jacquinet, O ✻, recteur de l'Académie de Besançon (28 juillet 1880).

Kornprobst, ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✻, commandant au 11me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perrier, Frédéric, O ✻, inspect. général des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).

Person, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

Reboul, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).

Rozière (E. de), O ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sénateur, à Paris, rue d'Albe (27 juillet 1878).

MM.

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., C ✻, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ✻, recteur de l'Académie de Caen (29 janvier 1872).

SAUZAY, Jules, littérateur, à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) et rue d'Anvers, 5 (28 janvier 1867).

SERVAUX, O ✻, sous-directeur au ministère de l'Instruction publique (27 juillet 1878).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826), *doyen de la Compagnie.*

BRETILLOT, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1855).

JOBARD, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837), *président annuel en* 1880-1881.

VAULCHIER (marquis Louis DE), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (2 août 1853), *secrétaire perpétuel.* 4

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande Rue, 74 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, ✻, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 aoû 1855).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil génér al

MM.

du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857), *président annuel* en 1879-1880.

Sanderet de Valonne, ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862), *vice-président* en 1879-1880.

Suchet (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos (21 janvier 1863).

Ordinaire, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, ancien commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Vaulchier (comte de), Charles, ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

Pioche (l'abbé), Louis, professeur au collège Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

Baille, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

Estignard, ancien député, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (28 août 1868).

Sire, G., docteur ès sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

Vernis, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

Gauthier, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint, archiviste.*

Marquiset, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

Ducat, Alfred, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-

MM.

Grand, architecte, à Besançon, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Carrau, Ludovic, professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Huart, Arthur, ancien avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13, et Paris, rue de la Faisanderie, 24 (27 janvier 1876).

Associés résidants.

MM.

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre 9 (27 janvier 1876).

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876).

Mercier, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9 (25 juin 1878).

Mieusset, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, rue Battant, 114 (27 juin 1878).

Piépape (Léonce de), chef d'escadron d'état-major, attaché au 7e corps d'armée, rue du Clos, 31 (27 juin 1878).

Soultrait (Georges Richard, comte de), ✻, trésorier-payeur général du Doubs, *vice-président annuel en* 1880-1881, rue Neuve, 12 (29 juillet 1879).

Meynier, Joseph, médecin-major au 3e bataillon de chasseurs, rue Neuve, 17 (actuellement à Chaumont) (29 juillet 1879).

Chatelet (l'abbé), curé de Cussey-sur-l'Ognon (28 juillet 1880).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

HUGO, Victor, O ✻, de l'Académie française, etc, rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

MARMIER, Xavier, O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1 (août 1839).

RICHARD (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien curé de Dambelin, chanoine honoraire de Nîmes, à Baume (Doubs) (août 1842).

WEY, Francis, O ✻, ancien inspecteur général des archives départementales, rue Monccy, 16, à Paris (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), secrétaire général des Beaux-Arts, rue Malesherbes, 38, à Paris (novembre 1848).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89 (août 1856).

GRENIER, Edouard, littérateur, Paris, rue Jacob, 3, et à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au lycée d'Alger (août 1859).

PASTEUR, C ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

GIGOUX, Jean, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

GÉROME, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts, rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

BRIOT, professeur à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JACQUENET (Mgr), évêque de Gap (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, docteur en médecine, à Salins (janvier 1870).

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), ancien vicaire général, à Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET, Jean-Claude, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1872).

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Paul-Félix, curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

DUMONT, Alfred, ✻, direct. de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris (25 août 1875).

GAINET (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875).

PERRAUD, Philippe, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

BAILLE, Charles, juge de paix, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

VILLEQUEZ, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

MM.

PROST, Bernard, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877).

GIACOMOTTI, peintre, à Paris, rue de Vaugirard, 39 (27 juin 1878).

GARNIER, Charles-Edouard, sous-chef aux Archives nationales, à Paris, rue Nollet, 1 et passage Saint-Louis (Batignolles) (27 juin 1878).

BECQUET, Just, sculpteur, à Paris, rue Denfert-Rochereau, 87 (27 juin 1878).

VALFREY, Jules, ✻, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, Paris (29 juillet 1879).

THURIET, Charles, juge de paix, à Baume-les-Dames (29 juillet 1879).

RAMBAUD, Alfred, ✻, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, à Paris (28 juillet 1880).

ROBERT, Ulysse, employé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris (28 juillet 1880).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

MALLARD, archéologue dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois, (Saône-et-Loire) (août 1845).

BRAUN, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT, Jules, O ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 16 (janvier 1861).

JUNCA, ✻, journaliste, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ, Edouard, O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18 (août 1868).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, ancien archiviste du départe-

MM.

ment de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Paris (août 1867).

CHAMPIN, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).

LECLERC, François, membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE, Henri, ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE, Léon, avocat, à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

DE BEAUREPAIRE, ✻, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

TUETEY, Alexandre, archiviste aux Archives nationales, Paris (31 juillet 1877).

GARNIER, Joseph, ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

REVILLOUT, Charles, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).

DUMAY, juge d'instruction, à Autun (28 juillet 1880).

ARBAUMONT (Jules D'), à Dijon (28 juillet 1880).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

MENABREA, à Turin (août 1844).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collège de Porrentruy (janvier 1855).

Cantu, César, historien, à Milan (janvier 1864).

Liagre, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

De Rossi (le comte J.-B.), à Rome (27 juin 1878).

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).

Stürler (de), chancelier de l'Etat de Berne, à Berne (28 juillet 1880).

Anziani (l'abbé), bibliothécaire à *la Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge, à Saintes (1880).

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (1879).

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie du Gard; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du Midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société archéologique de la Haute-Marne; Langres (1880).

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise

Société académique de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation (1878).

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun (1879).

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société philotechnique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société Havraise d'études diverses; le Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société d'histoire du canton de Neuchâtel (1879).
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.